

# ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

## « GÎTES ET HABITATS À CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE » (FR2601012)

### CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL

Février 2015

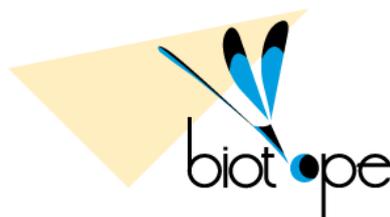
collection des études



# ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

## « GÎTES ET HABITATS À CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE » (FR2601012)

### CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL



Responsables Projet  
Céline Bernard et Julien Tranchard  
+ 33 (0)238 610 794  
[docob.giteschauvessouris.bourgogne@biotope.fr](mailto:docob.giteschauvessouris.bourgogne@biotope.fr)

Agence Centre - Bourgogne  
125-127, Rue du Faubourg Banner  
45 000 Orléans (France)



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 2601012 « GÎTES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE »

**Maître d'ouvrage**

État, représenté par la DREAL BOURGOGNE

**Opérateur**

Bureau d'études BIOTOPE - Agence Centre Bourgogne

**Rédaction du document d'objectifs**

**Rédaction/Coordination/Cartographie** : bureau d'études BIOTOPE

**Réalisation du diagnostic écologique (rédaction/cartographie)** : bureau d'études BIOTOPE

Ce document a été réalisé par :

- Céline BERNARD, chef de projet écologue ;
- Julien TRANCHARD, expert chiroptérologue ;
- Antonin DHELLEME, expert herpétologue et chiroptérologue ;
- Marion JAOUEN, expert chiroptérologue ;
- Mélanie HIGOA, stagiaire chiroptérologue ;
- Pierre AGOU, botaniste et phytosociologue ;
- Damien AVRIL, botaniste et phytosociologue ;
- Laurent PHILIPPE, directeur d'études, hydrobiologiste ;
- Nicolas PATRY, expert hydrobiologiste ;
- Damien FROMENT, expert hydrobiologiste ;
- Céline MATHIEU, sigiste - cartographe ;
- Aurore MALAPERT, chef de projet ;
- Sébastien DUROT, contrôleur qualité ;
- Ludivine DOYEN, directrice d'étude.

**Contribution/Synthèse/Relecture** : DREAL Bourgogne, CBN-BP, SHNA

**Référence à utiliser**

BIOTOPE (2015) – Document d'objectifs « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »  
FR2601012 – DREAL BOURGOGNE – 432 pages

# Introduction

---

Le site Natura 2000 FR 2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » s'étend sur 63 405 ha au sein de 26 entités réparties sur les 4 départements bourguignons. Définie pour répondre aux exigences écologiques des chauves-souris, chaque entité abrite une ou plusieurs colonies de mise-bas ainsi qu'une partie de leur territoire de chasse. Parmi les 20 espèces de chauves-souris identifiées sur le site, 6 sur les 8 espèces d'intérêt communautaire ont des colonies de mise-bas avérées de grande importance pour la région Bourgogne.

Ces entités offrent des richesses naturelles diversifiées en raison des caractéristiques géologiques, pédologiques et topographiques très variables d'un endroit à l'autre. Ainsi, les entités présentent des habitats diversifiés (forêts, cours d'eau, complexe de prairies, milieux humides, landes) riches en habitats d'intérêt communautaire et abritent aussi des petites populations de trois espèces d'intérêt communautaire : le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté et l'Écrevisse à pattes blanches.

L'État, représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne, a été désigné maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectifs de ce site et, suite à un appel d'offres, en a confié la réalisation technique au bureau d'études Biotope.

Ce document comporte les éléments suivants :

- la présentation de la directive « Habitats-Faune-Flore » et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- la présentation du site Natura 2000 ;
- le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;
- la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation ;
- la définition des objectifs de gestion ;
- les mesures de gestion proposées pour atteindre les objectifs de conservation et les cahiers des charges des mesures ;
- la charte Natura 2000.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- de sources bibliographiques ;
- de la consultation des acteurs locaux ;
- d'expertises naturalistes réalisées sur le terrain.

La méthodologie utilisée suit les recommandations de l'atelier technique des espaces naturels (ATEN) et le cahier des charges techniques de la DREAL Bourgogne. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les acteurs naturalistes et les services de la DREAL.

La DREAL en tant que maître d'ouvrage a validé toutes les étapes de ce document.

Les données d'entrées pour la faune sont issues des études existantes et de la base de données Bourgogne Base Fauna (BBF).

La partie concernant la flore et les habitats naturels a été discutée et validée par le conservatoire botanique national du Bassin Parisien, antenne de Bourgogne (CBN-BP).

Les parties concernant la faune ont été discutées avec différents chargés de mission de la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA).

La méthodologie utilisée suit les recommandations de l'atelier technique des espaces naturels (ATEN) et le cahier des charges techniques de la DREAL Bourgogne. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les acteurs naturalistes et les services de la DREAL.

La DREAL en tant que maître d'ouvrage a validé toutes les étapes de ce document.

Les données d'entrées pour la faune sont issues des études existantes et de la base de données Bourgogne Base Fauna (BBF).

La partie concernant la flore et les habitats naturels a été discutée et validée par le conservatoire botanique national du Bassin Parisien, antenne de Bourgogne (CBN-BP).

Les parties concernant la faune ont été discutées avec différents chargés de mission de la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA).

Un document à visée scientifique et technique à utilisation restreinte et confidentielle a été rédigé en complément. Il apporte une traçabilité des données scientifiques, une description précise des méthodes et regroupe des données plus précises et des données de localisation sensibles. Il pourra être consulté sur demande auprès de direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne.

# Arrêté d'approbation du document d'objectifs



PRÉFET DE CÔTE D'OR

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bourgogne  
Service ressources et patrimoine naturels

ARRETE n° 2015-SRPN 013

Portant sur l'approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000 n°FR2601012  
« Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.414-2 et R414-8 à 12 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 portant désignation du préfet de Côte d'Or en tant que préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » ;

VU la décision de la Commission européenne du 3 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une huitième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU la décision du Préfet de Côte d'Or du 3 juillet 2014, donnant délégation de signature à Mme Corinne ETAIX, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne pour les arrêtés d'approbation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

VU l'avis favorable des comités de pilotage départementaux et régional du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » en date des 15, 16, 19 et 27 janvier 2015 ;

VU le résultat de la consultation du public qui a eu lieu entre le 20 mars et le 14 avril 2015 ;

ARRETE

## ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » est approuvé et rendu opérationnel.

Le site interdépartemental, composé de 26 entités, est localisé

• pour le département de la Côte d'Or, sur les communes d'Alise-Sainte-Reine, Arnay-le-Duc, Arnay-sous-Vitteaux, Athée, Aubigny-lès-Sombernon, Auxonne, Avosnes, Baigneux-les-Juifs, Blaisy-Bas, Blaisy-Haut, Blancey, Bligny-le-Sec, Boussey, Boux-sous-Salmaise, Brain, Brazey-en-Plaine, Bussy-la-Pesle, Bussy-le-Grand, Chambeire, Chambolle-Musigny, Champrenault, Charencey, Chassey, Chevannay, Civry-en-Montagne, Corroyer-la-Chapelle, Dampierre-en-Montagne, Darcey, Drée, Duesme, Échenon, Éguilly, Flagey-Echézeaux, Flavigny-sur-Ozerain, Foissy, Frôlois, Gilly-lès-Cîteaux, Gisse-le-Vieil, Gisse-sous-Flavigny, Grésigny-Sainte-Reine, Grosbois-en-Montagne, Hauteroche, Jailly-les-Moulins, Jancigny, La Motte-Ternant, La Roche-Vanneau, Labergement-Foigny, Lamarche-sur-Saône, Longchamp, Losne, Marcellois, Marcilly-et-Dracy, Marcilly-Ogny, Marigny-le-Cahouet, Massingy-lès-Vitteaux, Maxilly-sur-Saône, Ménétreux-le-Pitois, Mimeure, Nuits-Saint-Georges, Orret, Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, Poncey-lès-Athée, Posanges, Pouillenay, Premières, Quemigny-sur-Seine, Saffres, Saint-Anthot, Saint-Héliier, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Mesmin, Saint-Prix-lès-Arnay, Saint-Sauveur, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Sainte-Colombe, Salmaise, Saulieu, Savigny-lès-Beaune, Savigny-sous-Mâlain, Sombernon, Source-Seine, Soussey-sur-Brionne, Sussey, Talmay, Thenissey, Thoisy-la-Berchère, Tillenay, Trouhaut, Turcey, Uncey-le-Franc, Venarey-les-Laumes, Verrey-sous-Drée, Verrey-sous-Salmaise, Vesvres, Vic-sous-Thil, Vieilmoulin, Villargoix, Villeberny, Villeferry, Villers-les-Pots, Villiers-le-Duc, Villotte-Saint-Seine, Villy-en-Auxois, Vitteaux, Vonges, Vougeot,

- pour le département de la Nièvre, sur les communes d'Alluy, Biches, Brinay, Cessy-les-Bois, Challement, Chaumot, Chitry-les-Mines, Corbigny, Lys, Marigny-sur-Yonne, Pazy, Saint-Didier,
- pour le département de la Saône-et-Loire, sur les communes de Collonge-en-Charollais, Épinac, Genouilly, Joncy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Léger-du-Bois, Sully,
- pour le département de l'Yonne, sur les communes d'Angely, Cézy, Dissangis, La Celle-Saint-Cyr, L'Isle-sur-Serein, Massangis, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-des-Champs, Verlin.

Le document d'objectifs comporte un inventaire et une analyse du patrimoine naturel du site (habitats et espèces d'intérêt communautaire) ainsi qu'un état des lieux et une analyse des activités socio-économiques en présence. Il identifie les enjeux de conservation du site et définit les objectifs destinés à assurer le maintien ou la restauration des espèces dans un état de conservation favorable. Il indique les prescriptions et actions à mettre en œuvre sur le site pour atteindre ces objectifs. La charte Natura 2000 est également intégrée au document d'objectifs.

#### **ARTICLE 2 :**

Les différentes mesures prévues dans le document d'objectifs indiquent les types de bénéficiaires potentiels, les outils potentiels, les principaux engagements à respecter pour les contrats Natura 2000. Tout titulaire de droits réels et personnels portant sur des terrains inclus dans le site peut conclure des contrats Natura 2000 avec l'autorité administrative ou adhérer à la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 intégrée dans le document d'objectifs est constituée d'une liste d'engagements répondant aux enjeux majeurs de conservation. L'adhésion à la charte Natura 2000 garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site Natura 2000 a été désigné. La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans.

#### **ARTICLE 3 :**

Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public auprès :

- des Directions Départementales des Territoires de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne,
- des préfetures de Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne,
- de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne,
- des mairies des communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».

Le document d'objectifs est également disponible en téléchargement sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne.

#### **ARTICLE 4 :**

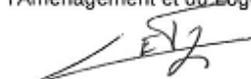
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Mme le Secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or,
- M le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,
- Mme la Secrétaire générale de la préfecture de la Saône-et-Loire,
- Mme le Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du site.

A Dijon, le

**18 MAI 2015**

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
La Directrice Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

  
Corinne ETAIX

# Liste des membres du comité de pilotage

---



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bourgogne  
Service ressources et patrimoine naturels

Le préfet de la région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 651

portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2601012

« Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

VU la directive européenne n° 92-43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que la faune et de la flore sauvages ;

VU l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 transposant les directives « habitats » et « oiseaux » ;

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, titre IV - chapitre IV ;

VU le décret d'application n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.414-1 et suivants et R.414-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 portant désignation du préfet de la Côte d'Or comme préfet coordonnateur pour le site d'importance communautaire n°FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne ;

## A R R E T E

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » est chargé de la réalisation du document d'objectifs de gestion du site.

L'État est chargé, pour le compte de ce comité, d'élaborer le document d'objectifs. Il présente les différentes parties du document d'objectifs au comité de pilotage pour discussions et validation.

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

### ARTICLE 2 :

Le comité de pilotage du site est composé d'un comité régional composé de 84 membres et de quatre comités départementaux composés de 195 membres pour la Côte d'Or, 64 membres pour la Nièvre, 53 membres pour la Saône-et-Loire et 55 membres pour l'Yonne, dont la liste est présentée en annexe.

Chacun de ces membres peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.

Le comité de pilotage régional est convoqué lors du lancement du document d'objectifs et de la validation de la version définitive de ce dernier. Les comités de pilotage départementaux valident les étapes intermédiaires (validation des diagnostics écologique et socio-économique, des enjeux et objectifs du site et des mesures de gestion à mettre en place).

**ARTICLE 3 :**

Le président du comité de pilotage désigné est le préfet de la Côte d'Or, préfet coordonnateur du site.

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne.

**Article 5 :**

Mme la secrétaire générale de la Préfecture de la Côte d'Or, Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, MM les directeurs départementaux des territoires de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne et de chaque préfecture de la Région Bourgogne.

A Dijon, le **23 OCT. 2013**

Le préfet,

**Pascal MAILHOS**

## Annexe 1 - MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

- Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :  
Conseil régional de Bourgogne

### CÔTE D'OR

Conseil général de Côte-d'Or  
Communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine  
Communauté de communes du pays d'Arnay  
Communauté de communes du canton de Vitteaux  
Communauté de communes Auxonne Val de Saône  
Communauté de communes du Somberronnais  
Communauté de communes du pays châtillonnais  
Communauté de communes de l'Auxois sud  
Communauté de communes du pays de Saint-Seine  
Communauté de communes de la plaine dijonnaise  
Communauté de communes de Gevrey-Chambertin  
Communauté de communes du Sinemurien  
Communauté de communes Saint-Jean-de-Losne/Seurre  
Communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges  
Communauté de communes du Mirebellois  
Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône  
Communauté de communes de Saulieu  
Communauté de communes de Liernais  
Communauté de communes de la butte de Thil  
Communauté d'agglomération Beaune, côte et sud

### NIEVRE

Conseil général de la Nièvre  
Communauté de communes du Bazois  
Communauté de communes en Donziais  
Communauté de communes du val du Beuvron  
Communauté de communes du pays Corbigeois  
Communauté de communes la fleur du Nivernais

### SAÔNE-ET-LOIRE

Conseil général de Saône-et-Loire  
Communauté de communes autour du Mont Saint-Vincent  
Communauté de communes de la vallée de la Drée

### YONNE

Conseil général de l'Yonne  
Communauté de communes de la haute-vallée du Serein  
Communauté de communes de la Puisaye-Fargeaulaise

- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :  
Office national des forêts (ONF) - direction territoriale Bourgogne/Champagne-Ardenne  
Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne  
Forestiers privés de Bourgogne  
Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne  
Service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bourgogne  
Confédération paysanne de Bourgogne  
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Bourgogne  
Jeunes agriculteurs de Bourgogne  
Fédération nationale de la propriété privée rurale  
Bureau coordination rurale régional de Bourgogne
- Pour les organisme exerçant leur activité dans les domaines de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - délégation interrégionale Bourgogne/Franche-Comté  
Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée  
Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale du centre-est  
Agence de l'eau Seine Normandie - direction territoriale Seine-amont  
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - délégation régionale de Bourgogne  
Fédération des chasseurs de Bourgogne  
Union régionale des fédérations de pêche de Bourgogne / Franche-Comté  
Comité régional de la randonnée pédestre Bourgogne  
Comité régional de la fédération française de 4x4 Bourgogne / Franche-Comté  
Comité régional olympique et sportif de Bourgogne  
Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)  
Ligue spéléologique de Bourgogne  
Bourgogne tourisme
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :  
Fédération du bâtiment de la Bourgogne  
Chambre régionale du commerce et de l'industrie de la région Bourgogne  
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne / Franche-Comté  
Réseau de transport d'électricité (RTE) - unité régionale Est

Réseau ferré de France (RFF) - Direction régionale Bourgogne / Franche-Comté  
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Bourgogne / Franche Comté

• Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

Société d'histoire naturelle d'Autun  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne  
Conservatoire botanique national du bassin parisien - délégation Bourgogne  
Société française d'étude et de protection des mammifères  
Étude et protection des oiseaux en Bourgogne (EPOB)  
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de Bourgogne  
Parc naturel régional du Morvan  
Alterre Bourgogne

• Pour les représentants de l'État :

Préfecture de Côte d'Or  
Préfecture de la Nièvre  
Préfecture de Saône-et-Loire  
Préfecture de l'Yonne  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne  
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bourgogne  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne  
Direction départementale des territoires (DDT) de Côte-d'Or  
Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre  
Direction départementale des territoires (DDT) de Saône-et-Loire  
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Yonne

Vu pour être annexé à l'arrêté du **23 OCT. 2013**  
le préfet,

Pascal MAILHOS

## Annexe 2 - MEMBRES DES COMITES DE PILOTAGE DEPARTEMENTAUX

### CÔTE D'OR

• Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :

Conseil général de Côte-d'Or  
Commune d'Alise-Sainte-Reine  
Commune d'Arnay-le-Duc  
Commune d'Arnay-sous-Vitteaux  
Commune d'Athée  
Commune d'Aubigny-lès-Sombernon  
Commune d'Auxonne  
Commune d'Avosnes  
Commune de Baigneux-les-Juifs  
Commune de Blaisy-Bas  
Commune de Blaisy-Haut  
Commune de Blancey  
Commune de Bligny-le-Sec  
Commune de Boussey  
Commune de Boux-sous-Salmaise  
Commune de Brain  
Commune de Brazey-en-Plaine  
Commune de Bussy-la-Pesle  
Commune de Bussy-le-Grand  
Commune de Chambeire  
Commune de Chamboile-Musigny  
Commune de Champrenault  
Commune de Charencey  
Commune de Chassey  
Commune de Chevannay  
Commune de Civry-en-Montagne  
Commune de Corpoyer-la-Chapelle  
Commune de Dampierre-en-Montagne  
Commune de Darcey  
Commune de Drée  
Commune de Duesme  
Commune d'Échenon  
Commune d'Éguilly  
Commune de Flagey-Echézeaux  
Commune de Flavigny-sur-Ozerain  
Commune de Foissy  
Commune de Frôlois  
Commune de Gilly-lès-Cîteaux  
Commune de Gissey-le-Vieil  
Commune de Gissey-sous-Flavigny  
Commune de Grésigny-Sainte-Reine  
Commune de Grosbois-en-Montagne  
Commune d'Hauteroche  
Commune de Jailly-les-Moulins  
Commune de Jancigny  
Commune de Labergement-Foigny  
Commune de Lamarche-sur-Saône  
Commune de Longchamp  
Commune de Losne  
Commune de Marcellois  
Commune de Marcilly-et-Dracy  
Commune de Marcilly-Ogny  
Commune de Marigny-le-Cahouët  
Commune de Massingy-lès-Vitteaux  
Commune de Maxilly-sur-Saône  
Commune de Ménétreux-le-Pitois  
Commune de Mimeure  
Commune de la Motte-Ternant  
Commune de Nuits-Saint-Georges  
Commune d'Orret  
Commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière  
Commune de Poncey-lès-Athée  
Commune de Posanges  
Commune de Pouillenay  
Commune de Premières  
Commune de Quemigny-sur-Seine  
Commune de la Roche-Vanneau  
Commune de Saffres  
Commune de Saint-Anthot  
Commune de Sainte-Colombe  
Commune de Saint-Héliier  
Commune de Saint-Jean-de-Losne  
Commune de Saint-Mesmin  
Commune de Saint-Prix-lès-Arnay

Commune de Saint-Sauveur  
 Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône  
 Commune de Saint-Usage  
 Commune de Salmaise  
 Commune de Saulieu  
 Commune de Savigny-lès-Beaune  
 Commune de Savigny-sous-Mâlain  
 Commune de Sombornon  
 Commune de Source-Seine  
 Commune de Soussey-sur-Brionne  
 Commune de Sussey  
 Commune de Talmay  
 Commune de Thenissey  
 Commune de Thoisy-la-Berchère  
 Commune de Tillenay  
 Commune de Trouhaut  
 Commune de Turcey  
 Commune d'Uncey-le-Franc  
 Commune de Verrey-sous-Salmaise  
 Commune de Vesvres  
 Commune de Venarey-les-Laumes  
 Commune de Verrey-sous-Drée  
 Commune de Vic-sous-Thil  
 Commune de Vieilmoulin  
 Commune de Villargoix  
 Commune de Villeberny  
 Commune de Villeferry  
 Commune de Villers-les-Pots  
 Commune de Villiers-le-Duc  
 Commune de Villotte-Saint-Seine  
 Commune de Villy-en-Auxois  
 Commune de Vitteaux  
 Commune de Vonges  
 Commune de Vougeot  
 Communauté de communes Auxonne Val de Saône  
 Communauté de communes du Sombornonnais  
 Communauté de communes du pays Châtillonnais  
 Communauté de communes de l'Auxois Sud  
 Communauté de communes du pays de Saint-Seine  
 Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise  
 Communauté de communes de Gevrey-Chambertin  
 Communauté de communes du Sinemurien  
 Communauté de communes Rives de Saône  
 Communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges  
 Communauté de communes du Mirebellois  
 Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône  
 Communauté de communes de Saulieu  
 Communauté de communes de Liernais  
 Communauté de communes de la Butte de Thil  
 Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud  
 Communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine  
 Communauté de communes du pays d'Arnay  
 Communauté de communes du canton de Vitteaux  
 Pays Auxois et Morvan Côte d'Orien  
 Pays du Châtillonnais  
 Pays Beaunois  
 Pays Seine et Tilles en Bourgogne  
 Pays Plaine de Saône Vingeanne  
 Syndicat mixte pour la réalisation des travaux d'aménagement de la vallée de l'Armançon (SIRTAVA)  
 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Vandenesse et de ses affluents  
 Syndicat intercommunal de l'Arnison  
 Syndicat intercommunal de la Vèze et de ses affluents  
 Syndicat intercommunal à vocations multiples d'Aignay-le-Duc  
 Syndicat intercommunal des cours d'eau châtillonnais  
 Syndicat de curage de l'Ouche inférieure  
 Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vingeanne  
 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille inférieure  
 Syndicat mixte de la Tille profonde  
 Syndicat du bassin versant de la Vouge  
 Syndicat intercommunal d'aménagement du Murey  
 Syndicat de curage de l'Auxon  
 Syndicat mixte du barrage de Chamboux  
 Syndicat du Haut-Serein  
 Syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents  
 Syndicat intercommunal à vocations multiples de Baigneux-les-Juifs  
 Syndicat intercommunal à vocations multiples de Châtillon-sur-Seine  
 Syndicat intercommunal de la plaine inférieure de la Tille

- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :  
 Centre régional de la propriété forestière (CRPF) - délégation de Côte-d'Or  
 Syndicat des propriétaires forestiers de Côte-d'Or  
 Chambre départementale d'agriculture de Côte-d'Or  
 Service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Côte-d'Or  
 Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Côte-d'Or  
 Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or  
 Confédération paysanne de Côte-d'Or  
 Coordination rurale de Côte-d'Or  
 Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Côte-d'Or
- Pour les organisme exerçant leur activité dans les domaines de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :  
 Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - service départemental de Côte-d'Or  
 Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Côte-d'Or  
 Établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs  
 Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - service départemental de Côte d'Or  
 Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or  
 Comité départemental olympique et sportif de Côte-d'Or  
 Comité départementaux de spéléologie de Côte-d'Or  
 Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte d'Or  
 Côte-d'Or tourisme
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :  
 Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Côte d'Or (CAUE 21)  
 Fédération française des bâtiments de Côte-d'Or  
 Chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :  
 Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Côte-d'Or  
 Comité de liaison des associations et des personnes pour la protection de l'environnement et de la nature de Côte d'Or (CLAPEN 21)  
 Société naturaliste du Montbarinois  
 Association La Choue
- Pour les représentants de l'État :  
 Préfecture de Côte-d'Or  
 Direction départementale des territoires de Côte d'Or  
 Direction départementale de la cohésion sociale de Côte-d'Or  
 Direction départementale de la protection des populations de Côte-d'Or  
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne  
 Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or  
 Etat-major de soutien de défense de Metz
- Organismes en commun avec d'autres départements :  
 Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée  
 Office national des forêts (ONF) - direction territoriale Bourgogne/Champagne-Ardenne  
 Syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan  
 Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)  
 Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)  
 Conservatoire botanique national du bassin parisien - délégation Bourgogne (CBNBP)  
 Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM)  
 Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)  
 Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne/Franche-Comté  
 Réseau de transport d'électricité (RTE) - unité régionale Est  
 Réseau ferré de France (RFF) - direction régionale Bourgogne/Franche-Comté  
 Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - service géologique régionale Bourgogne/ Franche Comté

## NIEVRE

### • Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :

Conseil général de la Nièvre  
Commune d'Alluy  
Commune de Biches  
Commune de Brinay  
Commune de Cessy-les-Bois  
Commune de Challement  
Commune de Chaumot  
Commune de Chitry-les-Mines  
Commune de Corbigny  
Commune de Lys  
Commune de Marigny-sur-Yonne  
Commune de Pazy  
Commune de Saint-Didier  
Communauté de communes du Bazois  
Communauté de communes en Donziais  
Communauté de communes du val du Beuvron  
Communauté de communes du pays Corbigeois  
Communauté de communes la fleur du Nivernais  
Syndicat mixte du Pays Nivernais Morvan  
Pays Bourgogne nivernaise  
Syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan  
Syndicat Intercommunal de développement du Bazois  
Syndicat mixte pour l'équipement touristique du canal du Nivernais  
Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin aval de l'Aron

### • Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :

Centre régional de la propriété forestière (CRPF) - délégation de la Nièvre  
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre  
Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre  
Service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de la Nièvre  
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Nièvre  
Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Nièvre  
Confédération paysanne de la Nièvre  
Coordination rurale de la Nièvre  
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Nièvre  
Union des associations d'usagers des sites Natura 2000 de la Nièvre

### • Pour les organisme exerçant leur activité dans les domaines de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - service départemental de la Nièvre  
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - service départemental de la Nièvre  
Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre  
Comité départemental olympique et sportif de la Nièvre  
Comité départementaux de spéléologie de la Nièvre  
Comité départemental de la randonnée pédestre de la Nièvre  
Comité départemental du tourisme de la Nièvre

### • Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre  
Fédération française des bâtiments de la Nièvre  
Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre

### • Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

Station ornithologique du Bec d'Allier (SOBA nature Nièvre)  
Gestion de la nature de l'environnement et de la santé (Amognes)

### • Pour les représentants de l'État :

Préfecture de la Nièvre  
Direction départementale des territoires de la Nièvre  
Direction départementale de la cohésion sociale, de la protection des populations de la Nièvre  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne  
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre

### • Organismes en commun avec d'autres départements :

Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée  
Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale du Centre-est  
Office national des forêts (ONF) - direction territoriale Bourgogne/Champagne-Ardenne  
Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)  
Conservatoire botanique national du bassin parisien - délégation Bourgogne (CBNBP)  
Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM)  
Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)  
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne/Franche-Comté  
Réseau de transport d'électricité (RTE) - unité régionale Est  
Réseau ferré de France (RFF) - direction régionale Bourgogne/Franche-Comté  
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - service géologique régionale Bourgogne/ Franche Comté

## SAÔNE-ET-LOIRE

- Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :

Conseil général de Saône-et-Loire  
Commune de Collonge-en-Charollais  
Commune d'Épinac  
Commune de Genouilly  
Commune de Jarcy  
Commune de Saint-Clément-sur-Guye  
Commune de Saint-Léger-du-Bois  
Commune de Sully  
Communauté de communes autour du Mont-Saint-Vincent  
Communauté de communes de la vallée de la Drée  
Syndicat intercommunal à vocations multiples du Pays des Monts du Charollais  
Syndicat intercommunal eaux de la Guye

- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :

Centre régional de la propriété forestière (CRPF) - délégation de Saône-et-Loire  
Syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire  
Chambre départementale d'agriculture de Saône-et-Loire  
Service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de la Saône-et-Loire  
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Saône-et-Loire  
Centre départemental des jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire  
Confédération paysanne de Saône-et-Loire  
Coordination rurale de Saône-et-Loire  
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Saône-et-Loire  
Cultivons nos campagnes

- Pour les organismes exerçant leur activité dans les domaines de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - service départemental de Saône-et-Loire  
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Saône-et-Loire  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - service départemental de Saône-et-Loire  
Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire  
Comité départemental olympique et sportif de Saône-et-Loire  
Comité départementaux de spéléologie de Saône-et-Loire  
Comité départemental de la randonnée pédestre de Saône-et-Loire  
Comité départemental du tourisme de Saône-et-Loire

- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Saône-et-Loire  
Fédération française des bâtiments de Saône-et-Loire  
Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire

- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL)  
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) pays Autunois-Morvan

- Pour les représentants de l'État :

Préfecture de Saône-et-Loire  
Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire  
Direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire  
Direction départementale de la protection des populations de Saône-et-Loire  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne  
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire

- Organismes en commun avec d'autres départements :

Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée  
Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale du Centre-est  
Office national des forêts (ONF) - direction territoriale Bourgogne/Champagne-Ardenne  
Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)  
Conservatoire botanique national du bassin parisien - délégation Bourgogne (CBNBP)  
Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM)  
Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)  
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne/Franche-Comté  
Réseau de transport d'électricité (RTE) - unité régionale Est  
Réseau ferré de France (RFF) - direction régionale Bourgogne/Franche-Comté  
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - service géologique régionale Bourgogne/ Franche Comté

## YONNE

- Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :  
Conseil général de l'Yonne  
Commune de Angely  
Commune de la Celle-Saint-Cyr  
Commune de Cezy  
Commune de Dissangis  
Commune de L'isle-sur-Serein  
Commune de Massangis  
Commune de Saint-Fargeau  
Commune de Saint-Julien-du-Sault  
Commune de Saint-Martin-des-Champs  
Commune de Verlin  
Communauté de communes de la haute vallée du Serein  
Communauté de communes de la Puisaye-Fargeaulaise  
Pays de la Puisaye-Forterre  
Pays de l'Avallonnais  
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée du Serein
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :  
Centre régional de la propriété forestière (CRPF) - délégation de l'Yonne  
Syndicat des forestiers privés de l'Yonne  
Chambre départementale d'agriculture de l'Yonne  
Service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de l'Yonne  
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de l'Yonne  
Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Yonne  
Confédération paysanne de l'Yonne  
Coordination rurale de l'Yonne  
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne
- Pour les organisme exerçant leur activité dans les domaines de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - service départemental de l'Yonne  
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Yonne  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - service départemental de l'Yonne  
Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne  
Comité départemental olympique et sportif de l'Yonne  
Comité départemental de spéléologie de Yonne  
Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Yonne  
Agence de développement touristique de l'Yonne
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :  
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Yonne  
Fédération française des bâtiments de l'Yonne  
Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne
- Pour les organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :  
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de l'Yonne  
Yonne nature environnement  
Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne (ADENY)
- Pour les représentants de l'État :  
Préfecture de l'Yonne  
Direction départementale des territoires de l'Yonne  
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne  
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne
- Organismes en commun avec d'autres départements :  
Voie navigable de France (VNF) - direction interrégionale du Centre-est  
Office national des forêts (ONF) - direction territoriale Bourgogne/Champagne-Ardenne  
Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)  
Conservatoire botanique national du bassin parisien - délégation Bourgogne (CBNBP)  
Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM)  
Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)  
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne/Franche-Comté  
Réseau de transport d'électricité (RTE) - unité régionale Est  
Réseau ferré de France (RFF) - direction régionale Bourgogne/Franche-Comté  
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - service géologique régionale Bourgogne/ Franche Comté

Vu pour être annexé à l'arrêté du **23 OCT. 2013**  
le préfet

*Mailhos*

Pascal MAILHOS

# Sommaire

---

<b>I. Préambule</b> .....	<b>27</b>
<i>I.1 Cadre général des Directives « Habitats » et « Oiseaux »</i> .....	27
I.1.1 La Directive « Habitats-Faune-Flore » .....	27
I.1.2 La Directive « Oiseaux » .....	28
<i>I.2 La démarche française</i> .....	29
I.2.1 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français .....	29
I.2.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB) .....	29
I.2.3 Le Comité de pilotage .....	31
I.2.4 La loi DTR et Natura 2000 .....	32
I.2.5 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB .....	32
I.2.6 L'évaluation des incidences .....	33
<i>I.3 Natura 2000 : de l'Europe au site</i> .....	34
I.3.1 Natura 2000 en Europe .....	34
I.3.2 Natura 2000 en France .....	34
I.3.3 Natura 2000 en région Bourgogne .....	34
I.3.4 Le site Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne .....	35
<b>II. Présentation du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »</b> .....	<b>36</b>
<i>II.1 Grandes caractéristiques du site</i> .....	36
II.1.1 Les communes concernées par le site .....	36
II.1.1 Les EPCI concernés par le site .....	44
<i>II.2 Caractéristiques physiques</i> .....	48
II.2.1 Topographie .....	48
II.2.2 Climat .....	48
II.2.3 Hydrographie .....	49
II.2.4 Géologie et pédologie .....	49
II.2.5 Contexte écologique .....	51
<b>III. Description du patrimoine naturel</b> .....	<b>57</b>
<i>III.1 Flore et habitats naturels</i> .....	57
III.1.1 Objectif et synthèse de la méthodologie .....	57
III.1.2 Représentativité des transects .....	58
III.1.3 Habitats d'intérêt communautaire sur les transects .....	60
III.1.4 État de conservation global des habitats d'intérêt communautaire et synthèse des enjeux .....	79
III.1.5 Transects théoriques de localisation des habitats par région naturelle : description paysagère succincte des situations récurrentes .....	81
III.1.6 Synthèse des habitats naturels .....	89
<i>III.2 Écrevisse à pattes blanches</i> .....	90
<i>III.3 Amphibiens</i> .....	101

III.3.1	Le Sonneur à ventre jaune .....	101
III.3.2	Le Triton crêté.....	111
<b>III.4 Chiroptères .....</b>		<b>123</b>
III.4.1	Description et écologie des chauves-souris.....	123
III.4.2	État des connaissances .....	123
III.4.3	Objectif et synthèse de la méthodologie.....	124
III.4.4	Résultats des prospections .....	124
III.4.5	Synthèse et enjeux de conservation .....	135
III.4.6	Synthèse des résultats pour les chiroptères par entité .....	137
<b>IV. Diagnostic socio-économique.....</b>		<b>138</b>
IV.1 Consultations et attentes des acteurs .....		138
IV.2 Activités et projets sur le site Natura 2000 .....		141
IV.2.1	Dynamique des territoires .....	142
IV.2.1	Activités agricoles .....	144
IV.2.2	Activités sylvicoles .....	164
IV.2.3	Activités cynégétiques .....	172
IV.2.4	Activités de loisirs .....	174
IV.2.5	Projets d'aménagement .....	177
IV.2.6	Liens avec d'autres plans et programmes .....	181
<b>V. Annexes.....</b>		<b>186</b>
<b>VI. Bibliographie .....</b>		<b>271</b>

## Table des tableaux

Tableau 1 : Arrêté préfectoral fixant la liste des projets soumis à évaluation des incidences .....	33
Tableau 2 : Part des surfaces départementales classées en sites Natura 2000 (mai 2012) .....	34
Tableau 3 : Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) .....	35
Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » .....	37
Tableau 5 : Communes concernées par le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » par communauté de communes et d'agglomération.....	44
Tableau 6 : Sites Natura 2000 en relation avec le site « Gîtes et habitats à chauves-souris » .....	51
Tableau 7 : Les APPB inclus dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».....	52
Tableau 8 : Les communes faisant partie du PNR du Morvan et du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».....	52
Tableau 9 : ZNIEFF de type I incluses dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » .....	53

Tableau 10 : ZNIEFF de type II incluses dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » .....	54
Tableau 11 : Les sites classés et les sites inscrits en Bourgogne .....	55
Tableau 12 : Les sites classés sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».....	56
Tableau 13 : Les sites inscrits sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » .....	56
Tableau 14 : Représentativité des grands types d’occupation du sol sur les transects et comparaison avec la représentativité sur l’ensemble du site .....	58
Tableau 15 : Habitats d’intérêt communautaire observés sur les transects (BIOTOPE).....	61
Tableau 16 : Habitats d’intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation.....	64
Tableau 17 : État de conservation (en % de linéaire parcouru) des habitats génériques d’intérêt communautaire .....	80
Tableau 18 : Prospections des écrevisses sur les entités du site (BBF).....	91
Tableau 19 : Connaissances bibliographiques de l’Écrevisse à pattes blanches dans l’Auxois (BBF) ...	92
Tableau 20 : Synthèse des observations d’Écrevisse à pattes blanches (BIOTOPE 2012).....	95
Tableau 21 : Résultats des prospections du Sonneur à ventre jaune .....	106
Tableau 22 : Capacité d’accueil des points d’eau de l’aire d’étude pour le Triton crêté.....	117
Tableau 23 : Résultats des prospections de Triton crêté dans une zone tampon de 500 m autour des entités.....	117
Tableau 24 : Synthèse de l’activité des chiroptères enregistrés sur l’ensemble du site Natura 2000	126
Tableau 25 : Espèces de chiroptères d’intérêt communautaire connues par entité.....	131
Tableau 26 : Participation des communes aux consultations .....	140
Tableau 27 : Activités agricoles par entité paysagère .....	148
Tableau 28 : Peuplement et statut des forêts par entité paysagère .....	165
Tableau 29 : Nombre de forêts privées gérées selon un document de gestion durable par entité ...	167
Tableau 30 : Surface des forêts privées et publiques sur le site Natura 2000 par entité .....	168
Tableau 31 : Projets en développement sur le site ou à proximité .....	181
Tableau 42 : Nomenclature géologique simplifiée utilisée pour la définition des unités écologiques .....	196

Tableau 43 : Simplification de la nomenclature de Corine Land Cover (CLC) utilisée pour la définition des unités écologiques .....	197
Tableau 44 : Liste des unités écologiques .....	199
Tableau 45 : Nombre et longueur de transect par région naturelle .....	200
Tableau 46 : Prospections de l'Écrevisse à pattes blanches et informations météorologiques et stationnelles .....	203
Tableau 47 : Prospections des amphibiens et conditions météorologiques des prospections de terrain .....	203
Tableau 48 : Prospections des chauves-souris et informations météorologiques .....	204
Tableau 49 : Échelle de classification de l'occupation du sol.....	210
Tableau 50 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Rhinolophe .....	211
Tableau 51 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Petit Rhinolophe.....	213
Tableau 52 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin à oreilles échancrées .....	215
Tableau 53 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin de Bechstein .....	217
Tableau 54 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Rhinolophe euryale .....	219
Tableau 55 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Murin .....	221
Tableau 56 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Minioptère de Schreibers.....	223
Tableau 57 : Groupes d'espèces identifiés dans le cadre de ce travail.....	226
Tableau 58 : Liste des espèces faunistiques (sauf oiseaux) recensées par entité (Observations issues de la BBF – 2012).....	231

## Table des figures

Figure 1 : Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000 .....	28
Figure 2 : Schéma logique de la démarche Natura 2000 .....	31
Figure 3 : Diagramme de répartition des grands milieux le long des 80 km de transects (en %). .....	60
Figure 4 : Représentation des habitats d'intérêt communautaire le long des transects (en%). .....	61
Figure 5 : Comparaison des secteurs prospectés pour la recherche de l'Écrevisse à pattes blanches. 94	
Figure 6 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Marcellois.....	96
Figure 7 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Vaisselin .....	97

Figure 8 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Jagey.....	98
Figure 9 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Verpant .....	99
Figure 10 : Répartition des observations de murins, rhinolophes, barbastelle et oreillards (nombre de contacts).....	128
Figure 11 : Répartition des observations de pipistrelles, sérotines, noctules et minioptère (nombre de contacts).....	128
Figure 12 : Pourcentage de points d'écoute fréquentés par espèce sur l'ensemble du site Natura 2000 .....	129
Figure 13 : Répartition des principaux types d'habitats sur l'ensemble du site Natura 2000 .....	133
Figure 14 : Proportion des habitats favorables et défavorables par espèce, sur l'ensemble du site Natura 2000.....	134
Figure 15 : Proportion des habitats favorables et défavorables pour le Grand Murin, sur l'ensemble du site Natura 2000.....	135
Figure 16 : Proportion des habitats favorables et défavorables pour le Minioptère de Schreibers, sur l'ensemble du site Natura 2000 .....	135
Figure 17 : Les grands ensembles paysagers de la Bourgogne .....	141
Figure 18 : Variation relative annuelle de la population en 2010 sur les communes du site Natura 2000.....	142
Figure 19 : Répartition de la population par tranche d'âges sur les communes du site Natura 2000 et en France .....	143
Figure 20 : Typologie des campagnes françaises « Espace, population, conditions de vie » sur les communes du site Natura 2000 .....	143
Figure 21 : Part des emplois par secteur sur les communes du site Natura 2000 et en France .....	144
Figure 22 : Les orientations technico-économiques en Bourgogne en 2010.....	145
Figure 23 : Évolution des surfaces agricoles en Bourgogne (1990-2012) .....	145
Figure 24 : Évolution de la superficie toujours en herbe (STH) en Bourgogne .....	146
Figure 25 : Les grandes évolutions des systèmes agricoles en Bourgogne depuis 1970 vers une spécialisation des systèmes et des bassins de production .....	146
Figure 26 : Évolution des OTEX des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 et extrapolation à 2030 avec une dynamique identique .....	147
Figure 27 : Orientations des surfaces agricoles sur les entités de l'Yonne .....	150
Figure 28 : Orientations des surfaces agricoles sur les entités de Côte-d'Or .....	150

Figure 29 : Orientations des surfaces agricoles sur les entités de la Nièvre .....	150
Figure 30 : Orientations des surfaces agricoles sur les entités de Saône-et-Loire.....	150
Figure 31 : Nombre d'unité de travail agricole (UTA) par commune en 2010 et son évolution entre 2000 et 2010 dans les communes du site Natura 2000 .....	151
Figure 32 : Surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations dans les communes du site Natura 2000.....	152
Figure 33 : Variation absolue en ha, entre 2000 et 2010, de la surface agricole utile (SAU) des exploitations des communes du site Natura 2000.....	153
Figure 34 : Évolution de la part des terres labourables dans la surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010 (% de différence en nombre de point – valeur pour la France 1,9 %) .....	154
Figure 35 : Quelques indicateurs présentant l'agriculture des communes concernées par le site Natura 2000.....	155
Figure 36 : Évolution du nombre d'exploitations et des superficies exploitées en production biologique.....	155
Figure 37 : Représentation des spécialisations agricoles en fonction du territoire.....	156
Figure 38 : Nombre d'unités gros bovins (UGB) en fonction de la part de la STH dans la SAU en 2010 dans les communes du site Natura 2000 .....	157
Figure 39 : Représentation de l'évolution des exploitations et du nombre de vaches allaitantes au cours des années en Bourgogne .....	158
Figure 40 : Représentation de l'évolution des exploitations et du nombre de vaches allaitantes au cours des années en Bourgogne .....	159
Figure 41 : Répartition du nombre de traitement par culture en pourcentage de leur surface en Bourgogne .....	162
Figure 42 : Localisation des périmètres des SCOT vis-à-vis des communes du site Natura 2000.....	178
Figure 43 : Communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) ou ayant engagé la réflexion .....	179
Figure 44 : Méthode de définition des unités écologiques.....	195
Figure 45 : Histogramme représentant la surface (en échelle logarithmique) des unités écologiques par ordre décroissant. ....	198
Figure 46 : Méthode de création de la couche cartographique des habitats potentiels de chasse des chauves-souris.....	208
Figure 47 : Création de la couche des habitats potentiels de chasse des chauves-souris.....	209

## Table des photographies

Photographie 1 : Végétations hygrophiles d'intérêt communautaire © Biotope, 2012 .....	74
Photographie 2 : Pelouses d'intérêt communautaire et groupements herbacés associés © Biotope, 2012.....	75
Photographie 3 : Prairies d'intérêt communautaire © Biotope, 2012 .....	76
Photographie 4 : Habitats forestiers d'intérêt communautaire © Biotope, 2012.....	78
Photographie 5 : Écrevisse à pattes blanches © BIOTOPE.....	90
Photographie 6 : Juvénile d'Écrevisse à pattes blanches © BIOTOPE.....	95
Photographie 7 : Écrevisse à pattes blanches observée sur le Jagey (2012) © BIOTOPE.....	95
Photographie 8 : Sonneur à ventre jaune sur l'entité « Auxois » © Biotope, 2012.....	102
Photographie 9 : Habitats aquatiques favorables au Sonneur à ventre jaune © Biotope, 2012 .....	104
Photographie 10 : Paysage de vallée bocagère surplombée par des forêts favorables au Sonneur à ventre jaune, dans l'entité « Auxois » © Biotope, 2012 .....	105
Photographie 11 : Triton crêté sur l'entité « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013.....	111
Photographie 12 : Habitats aquatiques favorables au Triton crêté © Biotope, 2013 .....	113
Photographie 13 : Habitats terrestres favorables au Triton crêté © Biotope, 2013 .....	114
Photographie 14 : Menaces pour le Triton crêté par la disparition de ses habitats terrestres et aquatiques © Biotope, 2013 .....	121
Photographie 15 : Chauves-souris d'intérêt communautaire connues sur le site Natura 2000 © Biotope .....	126
Photographie 16 : Activités agricoles sur le site Natura 2000 .....	149

## Table des annexes

Annexe 1. Abréviations, acronymes et glossaire .....	187
Annexe 2. Méthodologie des prospections de terrain et analyse des données .....	194
Annexe 3. Liste des autres espèces animales présentes sur les entités du site .....	231



# I. Préambule

---

## I.1 Cadre général des Directives « Habitats » et « Oiseaux »

---

L'application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Sites d'Importance Communautaire (SIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle désigne des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Remarque : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

### I.1.1 La Directive « Habitats-Faune-Flore »

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats-Faune-Flore » ou plus simplement directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Chaque État membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de « propositions de Sites d'Importance Communautaire » (pSIC) a ainsi été établie par chacun des États membres. La Commission européenne a ensuite arrêté en accord avec chacun des États membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les États en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Cette directive crée, pour chacun des États membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en Annexe I) et les espèces animales et végétales (hors oiseaux - listés en Annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen).

La directive introduit également le concept d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, pour lesquels les efforts de conservation doivent être particulièrement intenses du fait de leur haute sensibilité et de leur état de conservation préoccupant.

L'article 6 de la directive Habitats précise : « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des

habitats d'espèces ainsi que des perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive ».

*En novembre 2011, la France avait désigné 1 369 sites au titre de la Directive Habitats, qui représentent un peu moins de 9% de la surface totale du territoire français (source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des transports et du logement - MEDDTL, novembre 2011).*

### 1.1.2 La Directive « Oiseaux »

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », devenue récemment la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, prévoit la protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ainsi que leurs œufs, leurs nids et les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union européenne les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zones de Protection Spéciale » (ZPS).

*En novembre 2011, la France avait désigné 384 ZPS, couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL, novembre 2011).*



Figure 1 : Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000

## I.2 La démarche française

---

### I.2.1 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'État français a transposé les directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

### I.2.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

#### Contenu du DOCOB

Chaque État membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB), présent document.

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants, à travers les comités de pilotage notamment.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par décret le 26 juillet 2006) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de

conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue ainsi qu'une consultation libre du document en mairie.

## L'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Dans un premier temps, l'État constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est réalisée au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3) qui peut être une collectivité ou à défaut l'État, qui fait appel soit à un prestataire extérieur soit à un employé. L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6) portée par une collectivité territoriale ou à défaut par l'État. Ses missions seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'État. La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place des outils Natura 2000 (contrats, charte) auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent.

Un comité de pilotage (ou comité de suivi (terme souvent utilisé en Bourgogne)) est également chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.

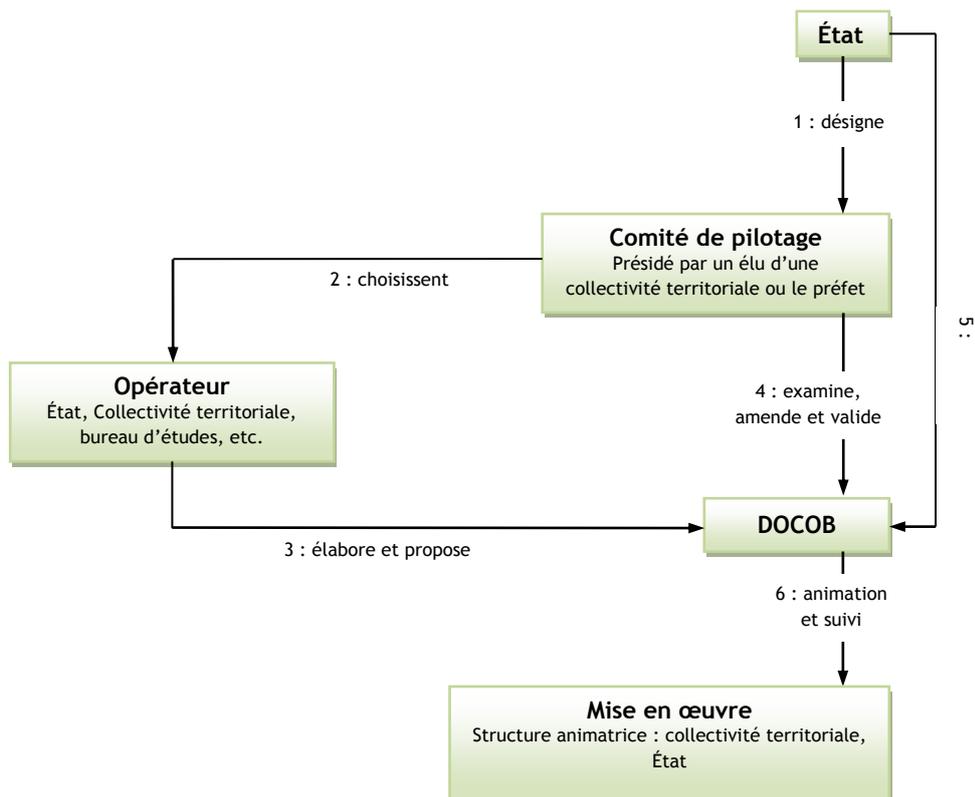


Figure 2 : Schéma logique de la démarche Natura 2000

### 1.2.3 Le Comité de pilotage

L'Union européenne laisse aux États membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département.

Il doit obligatoirement notamment comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;
- des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- des gestionnaires d'infrastructures ;
- des organismes consulaires ;
- des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;

- des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- des associations de protection de la nature.

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

La composition du comité de pilotage du site FR2601012 a été définie par un arrêté préfectoral le 23 octobre 2013.

#### 1.2.4 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. À défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation). Le portage de l'élaboration des documents d'objectifs et de leur mise en œuvre est également proposé aux collectivités territoriales. À défaut, ce portage est assuré par l'État.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agri-Environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

#### 1.2.5 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB

Les activités humaines ont permis de diversifier les milieux, créant ainsi une multitude d'îlots de biodiversité. Les modifications (l'abandon, la diminution, l'intensification...) de certaines activités menacent la dynamique évolutive de certains écosystèmes. Afin de contribuer à la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire menacés, des outils basés sur le volontariat ont été créés : des contrats et des chartes (voir chapitres VI.1 et VII).

## 1.2.6 L'évaluation des incidences

Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par les Circulaires du 15 avril 2010 et du 26 décembre 2011 relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de trois listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- la liste nationale de référence fixée dans les décrets du 9 et du 11 avril 2010 et codifiée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain qui concerne des activités relevant déjà d'un régime administratif ;
- une première liste locale arrêtée par les préfets (de département ou maritimes), qui complète la liste nationale en intégrant d'autres activités encadrées administrativement ;
- une seconde liste locale, dite du "régime propre" également arrêtée par les préfets, construite en choisissant parmi des activités qui ne font actuellement l'objet d'aucun régime d'encadrement et qui figurent dans la liste nationale de référence arrêtée par le décret du 16 août 2011.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'État mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Le tableau suivant précise les dates des arrêtés préfectoraux fixant la liste des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 pour chaque département de Bourgogne.

Tableau 1 : Arrêté préfectoral fixant la liste des projets soumis à évaluation des incidences

<i>Département</i>	<i>Première liste locale</i>	<i>Seconde liste locale</i>
Yonne	23 septembre 2011	19 juillet 2013
Nièvre	4 septembre 2012 (abroge le précédent)	4 juillet 2013
Côte-d'Or	09 septembre 2011	17 septembre 2013
Saône-et-Loire	24 juillet 2014 (abroge le précédent)	13 novembre 2013

## I.3 Natura 2000 : de l'Europe au site

### I.3.1 Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 406 sites pour les deux directives (juin 2012) répartis sur 27 pays. Ils couvrent une superficie de 985 708,70 km<sup>2</sup>, soit 17,9 % de la surface terrestre de l'Europe.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### I.3.2 Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 753 sites pour 12,50 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des transports et du logement - MEDDTL, novembre 2011) :

- 1 369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », couvrant un peu moins de 9% de la surface totale du territoire français (source : MEDDTL, novembre 2011),
- 384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux », couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL, novembre 2011).

### I.3.3 Natura 2000 en région Bourgogne

En Bourgogne, 65 sites Natura 2000, dont certains interrégionaux, ont été désignés, 53 SIC/ZSC dont 50 en coordination et 13 ZPS dont 11 en coordination. Ils couvrent 12% du territoire terrestre (voir atlas cartographique : carte : Zonages réglementaires du patrimoine naturel en Bourgogne).

Le tableau suivant précise les surfaces classées en sites Natura 2000 dans chaque département de Bourgogne.

Tableau 2 : Part des surfaces départementales classées en sites Natura 2000 (mai 2012)

Département	Surface du département classée Natura 2000 (en ha)	Surface totale du département (en ha)	Part de la surface départementale classée Natura 2000 (en %)
Côte-d'Or	193 493	878 755	22,0
Nièvre	109 203	686 326	15,9
Saône-et-Loire	83 007	859 861	9,7
Yonne	12 064	745 087	1,6

### 1.3.4 Le site Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

En 2002, est proposé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) le site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » composé principalement de lieux d'hibernation pour les chiroptères. Dans un objectif de conservation efficace de ces espèces, il est apparu nécessaire de prendre en compte l'ensemble de leur cycle de vie, en particulier la période de mise-bas. C'est dans cette optique qu'en 2007, après consultation des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la proposition du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » au titre de SIC a été transmise à la commission européenne. Cette proposition a été officiellement acceptée en décembre 2008.

**Tableau 3 : Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)**

2002	Proposition du SIC « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » et remarque de la commission européenne sur le besoin de prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des chiroptères.
2007	Proposition du SIC « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »
Décembre 2008	Désignation du site au titre de la directive « Habitats »
Février 2012 - Février 2015	Élaboration du DOCOB
27 juin 2012	Comité de pilotage régional de lancement du DOCOB, à Dijon
02 avril 2013	Comité de pilotage intermédiaire dans la Nièvre, à Nevers
08 avril 2013	Comité de pilotage intermédiaire en Côte-d'Or, à Dijon
30 avril 2013	Comité de pilotage intermédiaire en Saône-et-Loire, au Mont-Saint-Vincent
21 mai 2013	Comité de pilotage intermédiaire dans l'Yonne, à Auxerre
15 octobre 2013	Comité de pilotage intermédiaire en Saône-et-Loire, au Mont-Saint-Vincent
16 octobre 2013	Comité de pilotage intermédiaire dans la Nièvre, à Clamecy
17 octobre 2013	Comité de pilotage intermédiaire en Côte-d'Or, à Pouilly-en-Auxois
18 octobre 2013	Comité de pilotage intermédiaire dans l'Yonne, à Auxerre
11 mars 2014	Atelier « Enjeux et objectifs » à Dijon
15 mai 2014	Atelier « Milieux anthropiques » et charte Natura 2000 à Auxonne
16 mai 2014	Atelier « Milieux ouverts, milieux forestiers, milieux humides et aquatiques » et charte Natura 2000 à Clamecy
21 mai 2014	Atelier « Milieux ouverts, milieux forestiers, milieux humides et aquatiques » et charte Natura 2000 à Pouilly-en-Auxois
12 décembre 2014	Atelier « Fiches-mesures » à Pouilly-en-Auxois
15 janvier 2015	Comité de pilotage de validation du DOCOB dans la Nièvre, à Clamecy
16 janvier 2015	Comité de pilotage de validation du DOCOB en Saône-et-Loire, au Mont-Saint-Vincent
19 janvier 2015	Comité de pilotage de validation du DOCOB dans l'Yonne, à Auxerre
27 janvier 2015	Comité de pilotage de validation du DOCOB en Côte-d'Or et régional, à Dijon

## II. Présentation du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

---

### II.1 Grandes caractéristiques du site

---

*Voir l'atlas cartographique : Carte : Localisation du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »*

#### II.1.1 Les communes concernées par le site

D'une superficie de 63 405 ha (donnée issue du Formulaire Standard des Données), le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » est constitué de 26 entités situées sur les 4 départements de la Bourgogne : la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Les superficies sont très variables entre les entités, la plus petite "La Motte-Ternant" couvre environ 400 ha tandis que l'entité "Auxois" s'étend sur plus de 46 000 ha. Parmi ces 26 entités, 3 sont situées dans l'Yonne, 4 dans la Nièvre, 17 en Côte-d'Or et 2 en Saône-et-Loire.

Le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » s'étend sur quatre départements et sur 136 communes de taille variée : Eguilly (21) compte 64 habitants pour 569 ha tandis que Saint-Fargeau (89) compte 1710 habitants pour 6 902 ha.

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
<b>Yonne : 3 entités (10 communes)</b>									
1	Saint-Julien-du-Sault	1 076	4	Cézy	1 100	1 626	202	12,4%	0,3%
				La Celle-Saint-Cyr	787	1 873	5	0,3%	0,0%
				Saint-Julien-du-Sault	2 353	2 421	795	32,8%	1,3%
				Verlin	414	1 414	74	5,2%	0,1%
2	Saint-Fargeau	1 077	2	Saint-Fargeau	1 710	6 902	1 063	15,4%	1,7%
				Saint-Martin-des-Champs	280	3 429	15	0,4%	0,0%
3	l'Isle-sur-Serein	670	4	Angely	124	866	54	6,2%	0,1%
				Dissangis	136	731	143	19,5%	0,2%
				L'Isle-sur-Serein	764	441	246	55,8%	0,4%
				Massangis	406	4 190	228	5,4%	0,4%
<b>Total Yonne</b>							<b>2 824</b>		
<b>Nièvre : 4 entités (12 communes)</b>									
4	Cessy-les-Bois	637	1	Cessy-les-Bois	125	1 761	637	36,2%	1,0%
5	Lys	497	3	Challement	61	958	5	0,6%	0,0%
				Lys	123	1 074	401	37,3%	0,6%
				Saint-Didier	34	2 150	91	4,2%	0,1%
6	Chitry-les-Mines	784	5	Chaumot	162	791	367	46,4%	0,6%
				Chitry-les-Mines	238	582	274	47,0%	0,4%
				Corbigny	1 680	2 015	20	1,0%	0,0%
				Marigny-sur-Yonne	201	1 130	95	8,4%	0,2%
				Pazy	323	2 206	29	1,3%	0,0%

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
7	Brinay	476	3	Alluy	427	2 754	60	2,2%	0,1%
				Biches	337	2 458	117	4,8%	0,2%
				Brinay	154	1 607	299	18,6%	0,5%
<b>Total Nièvre</b>							<b>2 394</b>		
<b>Côte-d'Or : 17 entités (107 communes*)</b>									
8	Villiers-le-Duc	657	1	Villiers-le-Duc	118	8 644	657	7,6%	1,0%
9	Duesme et Orret	991	5	Baigneux-les-Juifs	260	1 256	75	5,9%	0,1%
				Duesme	62	1 337	332	24,8%	0,5%
				Orret	24	1 144	455	39,8%	0,7%
				Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	170	2 158	7	0,3%	0,0%
				Quemigny-sur-Seine	118	2 009	123	6,1%	0,2%
10	Auxois	46 202	60	Alise-Sainte-Reine	660	381	291	76,2%	0,5%
				Arnay-sous-Vitteaux	123	1 202	911	75,8%	1,4%
				Aubigny-lès-Sombernon	125	802	570	71,1%	0,9%
				Avosnes	73	1 142	1 142	100,0%	1,8%
				Blaisy-Bas	692	1 330	1 288	96,8%	2,0%
				Blaisy-Haut	117	831	597	71,9%	0,9%
				Bligny-le-Sec	164	1 674	32	1,9%	0,1%
				Boussey	30	563	508	90,2%	0,8%
				Boux-sous-Salmaise	142	1 460	1 460	100,0%	2,3%
				Brain	26	413	413	100,0%	0,7%
				Bussy-la-Pesle	55	1 147	1 147	100,0%	1,8%
				Bussy-le-Grand	285	2 966	566	19,1%	0,9%

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
				Champrenault	31	421	421	100,0%	0,7%
				Charencey	29	484	484	100,0%	0,8%
				Chassey	94	664	156	23,5%	0,2%
				Chevannay	49	725	725	100,0%	1,1%
				Civry-en-Montagne	94	780	419	53,8%	0,7%
				Corpoyer-la-Chapelle	22	415	200	48,2%	0,3%
				Dampierre-en-Montagne	74	1 035	1 035	100,0%	1,6%
				Darcey	328	1 892	1 326	70,1%	2,1%
				Drée	53	515	515	100,0%	0,8%
				Flavigny-sur-Ozerain	332	2 780	2 748	98,8%	4,3%
				Frôlois	178	3 480	1 356	39,0%	2,1%
				Gissey-sous-Flavigny	102	1 031	1 031	100,0%	1,6%
				Grésigny-Sainte-Reine	134	704	656	93,1%	1,0%
				Grosbois-en-Montagne	110	1 406	1 362	96,9%	2,2%
				Hauteroche	76	1 333	1 333	100,0%	2,1%
				Jailly-Les-Moulins	93	924	924	100,0%	1,5%
				La Roche-Vanneau	133	1 324	1 324	100,0%	2,1%
				Marcellois	30	372	372	100,0%	0,6%
				Marcilly-et-Dracy	92	865	276	31,9%	0,4%
				Marigny-le-Cahouët	264	1 925	823	42,8%	1,3%
				Massingy-lès-Vitteaux	85	937	937	100,0%	1,5%
				Ménétreux-le-Pitois	430	664	57	8,6%	0,1%
				Posanges	60	586	586	100,0%	0,9%

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
				Pouillenay	547	1 505	604	40,2%	1,0%
				Saffres	119	1 247	1 247	100,0%	2,0%
				Saint-Anthot	49	409	409	100,0%	0,6%
				Sainte-Colombe	70	640	15	2,4%	0,0%
				Saint-Héliier	39	391	391	100,0%	0,6%
				Saint-Mesmin	119	1 771	1 771	100,0%	2,8%
				Salmaise	145	1 325	1 292	97,5%	2,0%
				Savigny-sous-Mâlain	207	632	113	17,8%	0,2%
				Sombernon	937	1 318	619	47,0%	1,0%
				Source-Seine	51	1 639	319	19,4%	0,5%
				Soussey-sur-Brionne	129	1 474	163	11,0%	0,3%
				Thenissey	119	1 032	1 032	100,0%	1,6%
				Trouhaut	109	952	440	46,2%	0,7%
				Turcey	175	1 247	1 033	82,9%	1,6%
				Uncey-le-Franc	48	951	950	99,8%	1,5%
				Venarey-les-Laumes	3052	1 034	23	2,2%	0,0%
				Verrey-sous-Drée	44	343	343	100,0%	0,5%
				Verrey-sous-Salmaise	321	820	820	100,0%	1,3%
				Vesvres	26	412	346	83,9%	0,5%
				Vieilmoulin	95	606	603	99,6%	1,0%
				Villeberny	82	1 288	1 288	100,0%	2,0%
				Villeferry	29	323	323	100,0%	0,5%
				Villotte-Saint-Seine	67	760	633	83,3%	1,0%

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
				Villy-en-Auxois	243	1 606	1 606	100,0%	2,5%
				Vitteaux	1098	2 084	1 827	87,7%	2,9%
11	Eguilly et Gisse-le-Vieil	715	3	Blancey	72	675	117	17,4%	0,2%
				Éguilly	64	569	209	36,8%	0,3%
				Gisse-le-Vieil	105	838	388	46,3%	0,6%
12	La Motte-Ternant	424	2	Vic-sous-Thil	205	2 150	13	0,6%	0,0%
				La Motte-Ternant	168	2 168	411	19,0%	0,6%
13	Villargoix	570	2	Saulieu	2616	3 260	3	0,1%	0,0%
				Villargoix	171	1 783	567	31,8%	0,9%
14	Thois-la-Berchère	553	1	Thois-la-Berchère	296	3 500	553	15,8%	0,9%
15	Sussey	452	3	Marcilly-Ogny	199	1 789	41	2,3%	0,1%
				Sussey	244	2 105	305	14,5%	0,5%
				Thois-la-Berchère	296	3 500	107	3,1%	0,2%
16	Arnay-le-Duc	795	4	Arnay-le-Duc	1690	1 195	478	40,0%	0,8%
				Foissy	150	1 521	23	1,5%	0,0%
				Mimeure	261	1 393	174	12,5%	0,3%
				Saint-Prix-lès-Arnay	246	1 132	120	10,6%	0,2%
17	Gilly-lès-Cîteaux	177	4	Chambolle-Musigny	307	767	21	2,7%	0,0%
				Flagey-Echézeaux	501	805	47	5,8%	0,1%
				Gilly-lès-Cîteaux	599	1 111	71	6,4%	0,1%
				Vougeot	209	89	38	42,7%	0,1%
18	Nuits-Saint-Georges	514	1	Nuits-Saint-Georges	5414	2 038	514	25,2%	0,8%
19	Savigny-lès-Beaune	775	1	Savigny-lès-Beaune	1373	3 615	775	21,4%	1,2%

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
20	Talmay	694	4	Jancigny	120	695	84	12,2%	0,1%
				Maxilly-sur-Saône	301	793	24	3,0%	0,0%
				Saint-Sauveur	174	938	240	25,6%	0,4%
				Talmay	477	2 204	346	15,7%	0,5%
21	Lamarche-sur-Saône	801	3	Lamarche-sur-Saône	1190	3 378	792	23,4%	1,3%
				Poncey-lès-Athée	513	658	5	0,7%	0,0%
				Vonges	335	464	5	1,0%	0,0%
22	Longchamp	893	4	Chambeire	251	616	45	7,3%	0,1%
				Labergement-Foigny	425	763	66	8,7%	0,1%
				Longchamp	1176	1 630	769	47,2%	1,2%
				Premières	91	310	13	4,2%	0,0%
23	Auxonne	791	4	Athée	751	959	129	13,4%	0,2%
				Auxonne	7717	4 051	360	8,9%	0,6%
				Tillenay	623	606	92	15,1%	0,1%
				Villers-les-Pots	1016	1 041	211	20,3%	0,3%
24	Saint-Jean-de-Losne	630	6	Brazey-en-Plaine	2565	2 609	11	0,4%	0,0%
				Échenon	673	1 071	65	6,1%	0,1%
				Losne	1492	2 276	99	4,4%	0,2%
				Saint-Jean-de-Losne	1204	59	59	99,7%	0,1%
				Saint-Symphorien-sur-Saône	340	790	37	4,7%	0,1%
				Saint-Usage	1104	944	359	38,1%	0,6%
<b>Total Côte-d'Or</b>							<b>56 642</b>		

Tableau 4 : Communes concernées par le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Numéro d'entité	Entité	Surface de l'entité (ha)	Nombre de communes concernées	Communes concernées	Population (nombre d'habitants)	Surface totale de la commune (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par le site Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
<b>Saône-et-Loire : 2 entités (7 communes)</b>									
25	Sully	737	3	Épinac	2398	2 592	83	3,2%	0,1%
				Saint-Léger-du-Bois	535	2 129	101	4,8%	0,2%
				Sully	572	3 193	554	17,3%	0,9%
26	Genouilly	709	4	Collonge-en-Charollais	120	1 218	136	11,1%	0,2%
				Genouilly	419	1 087	517	47,5%	0,8%
				Joncy	516	1 516	52	3,4%	0,1%
				Saint-Clément-sur-Guye	127	737	5	0,6%	0,0%
<b>Total Saône-et-Loire</b>							<b>1 447</b>		
<b>Superficie du site Natura 2000 (ha)*2</b>							<b>63 301</b>		

\*1 Une partie de la commune de Thoisy-la-Berchère est concernée par l'entité n° 14 « Thoisy-la-Berchère » et une autre partie est concernée par l'entité 15 « Sussey ».

\*2La superficie du site mentionnée dans le FSD fait état de 63 405 ha, la différence obtenue dans l'extraction des données est due à la finesse de digitalisation du périmètre du site.

## II.1.1 Les EPCI concernés par le site

Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Le site regroupe 28 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

Tableau 5 : Communes concernées par le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » par communauté de communes et d'agglomération

Numéro de l'entité	Nom de l'entité	Nom de la communauté de communes (CC) ou d'agglomération (CA)	Nom des communes
1	Saint-Julien-du-Sault	CC de Jovinien	Cézy
			La Celle-Saint-Cyr
			Saint-Julien-du-Sault
			Verlin
2	Saint-Fargeau	CC de la Puisaye fargeaulaise	Saint-Fargeau
			Saint-Martin-des-Champs
3	L'Isle-sur-Serein	CC de la Haute Vallée du Serein, Nucérienne et Terre Plaine	Angely
			Dissangis
			L'Isle-sur-Serein
			Massangis
4	Cessy-les-Bois	CC en Donziais	Cessy-les-Bois
5	Lys	CC du Val du Beuvron	Challement
		CC de la Fleur du Nivernais	Lys
6	Chitry-les-Mines	CC du Pays Corbigeois	Saint-Didier
			Chaumot
			Chitry-les-Mines
			Corbigny
			Marigny-sur-Yonne
7	Brinay	CC du Bazois	Pazy
			Alluy
			Biches
8	Villiers-le-Duc	CC du Pays Châtillonnais	Brinay
9	Duesme et Orret	CC du Pays Châtillonnais	Villiers-le-Duc
			Baigneux-les-Juifs
			Duesme
			Orret
			Poiseul-la-Ville-et-Laperrière
10	Auxois	CC de l'Auxois Sud	Quemigny-sur-Seine
		CC du canton de Vitteaux	Civry-en-Montagne
			Arnay-sous-Vitteaux

Tableau 5 : Communes concernées par le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » par communauté de communes et d'agglomération

<i>Numéro de l'entité</i>	<i>Nom de l'entité</i>	<i>Nom de la communauté de communes (CC) ou d'agglomération (CA)</i>	<i>Nom des communes</i>
			Avosnes
			Boussey
			Brain
			Champrenault
			Chevannay
			Dampierre-en-Montagne
			Marcellois
			Marcilly-et-Dracy
			Massingy-lès-Vitteaux
			Posanges
			Saffres
			Saint-Héliér
			Saint-Mesmin
			Sainte-Colombe
			Soussey-sur-Brionne
			Uncey-le-Franc
			Vesvres
			Villeberny
			Villeferry
			Villy-en-Auxois
			Vitteaux
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Alise-Sainte-Reine
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Boux-sous-Salmaise
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Bussy-le-Grand
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Charencey
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Corpoier-la-Chapelle
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Darcey
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Flavigny-sur-Ozerain
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Frôlois
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Gissey-sous-Flavigny
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Grésigny-Sainte-Reine
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Hauteroche
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Jailly-les-Moulins
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	La Roche-Vanneau
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Marigny-le-Cahouët
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Ménétreux-le-Pitois
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Pouillenay
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Salmaise
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Source-Seine
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Thenissey
		CC du Pays d'Alésia et de la Seine	Venarey-les-Laumes

Tableau 5 : Communes concernées par le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » par communauté de communes et d'agglomération

<i>Numéro de l'entité</i>	<i>Nom de l'entité</i>	<i>Nom de la communauté de communes (CC) ou d'agglomération (CA)</i>	<i>Nom des communes</i>
			Verrey-sous-Salmaise
		CC des forêts, Seine et Suzon	Bligny-le-Sec
			Trouhaut
			Turcey
			Villotte-Saint-Seine
			CC du Sinemurien
		CC de la vallée de l'Ouche et du Somberronnais	Aubigny-lès-Sombernon
			Blaisy-Bas
			Blaisy-Haut
			Bussy-la-Pesle
			Drée
			Grosbois-en-Montagne
			Saint-Anthot
			Savigny-sous-Mâlain
			Sombernon
			Verrey-sous-Drée
			Vieilmoulin
11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	CC de l'Auxois Sud	Blancey
			Éguilly
		CC du canton de Vitteaux	Gissey-le-Vieil
12	La Motte-Ternant	CC de la Butte de Thil	Vic-sous-Thil
		CC de Saulieu	La Motte-Ternant
13	Villargoix	CC de Saulieu	Saulieu
			Villargoix
14	Thoisly-la-Berchère	CC de Saulieu	Thoisly-la-Berchère
15	Sussey	CC de l'Auxois Sud	Marcilly-Ogny
		CC de Liernais	Sussey
		CC de Saulieu	Thoisly-la-Berchère
16	Arnay-le-Duc	CC du Pays d'Arnay	Arnay-le-Duc
			Foissy
			Mimeure
			Saint-Prix-lès-Arnay
17	Gilly-lès-Cîteaux	CC de Gevrey-Chambertin	Chambolle-Musigny
		CC du Pays de Nuits Saint Georges	Flagey-Echézeaux
			Gilly-lès-Cîteaux
			Vougeot
18	Nuits-Saint-Georges	CC du Pays de Nuits Saint Georges	Nuits-Saint-Georges
19	Savigny-lès-Beaune	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	Savigny-lès-Beaune
20	Talmay	CC du canton de Pontailleur sur Saône	Maxilly-sur-Saône

Tableau 5 : Communes concernées par le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » par communauté de communes et d'agglomération

<i>Numéro de l'entité</i>	<i>Nom de l'entité</i>	<i>Nom de la communauté de communes (CC) ou d'agglomération (CA)</i>	<i>Nom des communes</i>
			Saint-Sauveur
			Talmay
		CC du Mirebellois	Jancigny
21	Lamarche-sur-Saône	CC Auxonne Val de Saône	Poncey-lès-Athée
		CC du canton de Pontailler sur Saône	Lamarche-sur-Saône
			Vonges
22	Longchamp	CC de la Plaine Dijonnaise	Chambeire
			Labergement-Foigny
			Longchamp
			Premières
23	Auxonne	CC Auxonne Val de Saône	Athée
			Auxonne
			Tillenay
			Villers-les-Pots
24	Saint-Jean-de-Losne	CC Val de Saône - Saint-Jean-de-Losne - Seurre	Brazey-en-Plaine
			Échenon
			Losne
			Saint-Jean-de-Losne
			Saint-Symphorien-sur-Saône
			Saint-Usage
25	Sully	CC du Grand Autunois Morvan	Épinac
			Saint-Léger-du-Bois
			Sully
26	Genouilly	CC entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent	Collonge-en-Charollais
			Genouilly
			Joncy
			Saint-Clément-sur-Guye

## II.2 Caractéristiques physiques

---

Les différentes entités sont représentées à travers les grandes régions naturelles de Bourgogne.

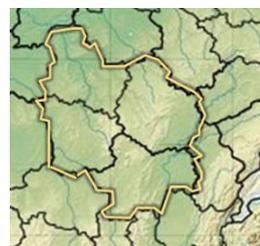
### II.2.1 Topographie

*Voir atlas cartographique : carte « Ensembles structuraux et entités du site Natura 2000 »*

La région Bourgogne présente un relief relativement modéré avec une altitude allant de 56 m (à la sortie de l'Yonne) à 901 m (au Haut-Folin en Morvan). Toutefois ce relief est assez marqué et contrasté.

Un des éléments principaux caractérisant le relief bourguignon est une zone haute assimilable à une dorsale structurant le relief et l'hydrographie de la région : c'est le **Seuil de Bourgogne**. Cette dorsale part du Châtillonnais et va jusqu'au Charolais en culminant en Morvan. Elle assure la **séparation entre les domaines méditerranéen et continental**.

À l'ouest de cette zone haute, le relief diminue lentement vers le Bassin de Paris, tandis qu'à l'est, la chute vers la plaine bressane est plus brutale.



### II.2.2 Climat

La région Bourgogne (latitude 47° à 46° Nord) appartient au grand domaine du **climat océanique** des latitudes moyennes, en conflit incessant avec les **masses d'air atlantiques**. Le climat général est un climat de type tempéré. L'extension de la région en latitude induit une différenciation entre le nord et le sud, particulièrement visible en saison chaude.

Le relief, explicité dans le paragraphe ci-dessus, a une influence sur le climat à trois échelles :

- A l'échelle fine, le relief module l'influence respective des masses d'air en leur donnant des caractéristiques variables selon les lieux
- A l'échelle régionale, il structure le dégradé océanique
- Le relief est également à considérer à une échelle nationale afin d'appréhender les influences méditerranéennes

La Bourgogne peut être qualifiée de **carrefour climatique** résultant des conflits et des partages d'influence des masses d'air. Il en résulte un régionalisme climatique avec trois ensembles :

- un grand ouest océanique
- un nord-est côte-d'orien semi-continental
- l'axe saônois et les marges orientales du seuil de Bourgogne, qualifiés de méridionaux et ouverts aux influences méridiennes de nord et de sud.

## II.2.3 Hydrographie

### Les eaux de surface

Le Seuil de Bourgogne est fortement arrosé durant l'année, ce qui en fait une zone de nombreuses sources de rivières. À l'ouest se retrouvent les bassins de la Seine et de la Loire et à l'est les rivières se jetant dans le Rhône.

Le Morvan, par l'acidité et l'imperméabilité de son sol ainsi que par sa forte pluviosité, représente une entité marquante de la région. Le fond rocheux imperméable, couplé à une arène<sup>1</sup> diffusant l'eau infiltrée et l'importance des pluies (liée à l'altitude), font du Morvan un immense réseau de petits cours d'eau. En outre, deux importants cours d'eau y prennent leur source, l'Yonne et la Cure. Enfin, ses vallées larges aux pentes faibles, l'imperméabilité et l'acidité des roches sont à l'origine de l'importance des milieux humides.



**Remarque :** un important système de failles arrête brusquement le Haut-Morvan au pied du Beuvray et sépare plusieurs blocs de nature différente. Ce complexe a de nettes incidences sur le réseau hydrographique : il provoque un infléchissement vers l'Ouest du cours de la Loire entre Digoin et Bourbon-Lancy, il coude le cours de la Saône vers le sud-est au niveau de Chalon-sur-Saône et fait naître le fossé de la Grosne entre Côte chalonnaise et Côte mâconnaise.

### Les eaux souterraines

Dans les masses calcaires, en Châtillonnais en particulier, une importante partie des eaux se perd en profondeur, créant ainsi un réseau souterrain. Ces eaux souterraines et leur environnement constituent les « doux ». Un mince niveau argileux est à l'origine de nombreuses petites sources, comme celle de la Seine, appelées « sèches » (dont le nom traduit leur régime). Elles sont également à l'origine des marais tufeux du Châtillonnais, marais calcicoles localisés en bas de pente au niveau d'émergence de source.

## II.2.4 Géologie et pédologie

*Voir atlas cartographique : carte « Localisation des entités au sein de la carte géologique de Bourgogne »*

Le compartiment sol est l'un des tous premiers éléments qui conditionne le peuplement végétal. Connaître et comprendre ce support naturel en Bourgogne permet de mieux appréhender la répartition de la végétation dans la région et par la suite sur les entités.

Comme vu précédemment, la Bourgogne abrite, entre le Morvan et les Vosges, une voûte en pente douce vers le bassin de Paris et abrupte vers la plaine de la Saône : le Seuil de Bourgogne. Cette voûte forme une séparation entre le Bassin parisien et le Bassin de la Saône.

---

<sup>1</sup> Terrain meuble, sablo-argileux, provenant de la destruction partielle de la roche sous-jacente attaquée par les eaux d'infiltration et par les agents chimiques d'origine atmosphérique, biologique ou minérale qu'elles transportent.

Cet effet de relief s'ajoute à la diversité des terrains. La carte géologique (voir atlas Cartographique), par ses couleurs contrastées, fait ressortir la variété des terrains. Trois principales entités géologiques peuvent cependant être distinguées :

- L'axe à dominante granitique avec le Morvan qui vient s'insinuer vers le nord ;
- L'empilement de couches sédimentaires recouvrant toute la bordure Nord et Nord-est de la Bourgogne ;
- Les plaines argilo-sableuses sur les fossés de la Loire et de la Saône.

Les terrains qui composent le sous-sol de la Bourgogne peuvent être, quant à eux, rangés en quatre grandes familles :

- Le socle (Ère primaire) à dominante granitique, qui affleure par endroit,
- La couverture sédimentaire d'origine marine (Ère secondaire) s'étend sur la majeure partie de la région. Elle est essentiellement composée d'argiles, de marnes et de calcaires, accessoirement de sables ou de grès ;
- Le remblai résultant du fonctionnement des cours d'eau, des lacs et des marais au cours de l'Ère tertiaire : conglomérats, argiles et calcaires lacustres ;
- Les formations de surface : produits d'altération, dépôts superficiels dont les plus anciens remontent à l'Ère tertiaire et les derniers sont actuels (alluvions des rivières...).

Bien que superficielles, les formations de surface jouent un rôle primordial dans l'agencement du paysage végétal et humain, par leur nature et leurs influences sur la circulation de l'eau. Le classement suivant des entités pédologiques peut être proposé :

- Limons à mâchefer et phosphates de l'Auxois ;
- Formations de décalcification :
  - argiles à silex qui portent notamment la Forêt d'Othe
  - argiles à chailles (souvent poreuses et fragmentables avec le temps)
  - limons rouges des plateaux, venant par colluvionnement ;
- Héritages périglaciaires (par érosion ou altération de la roche mère)
  - sols polygonaux
  - grèzes litées : graviers constitués d'éclats de calcaire anguleux (abondantes dans le Châtillonnais)
  - système de pied de corniche
  - colluvions de vallons ou « dépôts de pente » qui donnent aujourd'hui des terroirs précieux aux vignobles.

## II.2.5 Contexte écologique

De nombreux zonages d'inventaire et réglementaires sont en interaction avec le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ». Ces richesses spécifiques ont été prises en compte dans le diagnostic écologique pour compléter les connaissances pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site.

Pour les zonages réglementaires, des synergies et une cohérence seront recherchés entre eux et le site Natura 2000 lors de l'évaluation des enjeux et de la définition du programme d'actions.

### Les périmètres réglementaires et conventionnels

Voir atlas cartographique : carte « zonages réglementaires du patrimoine naturel en Bourgogne »

Le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » est en interaction avec 3 autres sites d'importance communautaire (SIC) et 2 zones de protection spéciales (ZPS).

Tableau 6 : Sites Natura 2000 en relation avec le site « Gîtes et habitats à chauves-souris »

Code Natura 2000 du site	Nom du site	Surface (ha)	Commentaires
<b>Site d'importance communautaire</b>			
FR2600956	Milieus forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise	4 138	SIC limitrophe des entités 17 « Gilly-lès-Cîteaux » et 18 « Nuits-Saint-Georges »
FR2601000	Forêts, pelouses, éboulis de la vallée de Rhoin et du ravin d'Antheuil	1 305	SIC limitrophe de l'entité 19 « Savigny-lès-Beaune »
FR2600975	Cavités à chauves-souris	1 801	SIC limitrophe des entités 10 « Auxois » et 18 « Nuits-Saint-Georges »
<b>Zone de protection spéciale</b>			
FR2612001	Arrière côte de Dijon et de Beaune	60 661	Périmètre inclus dans les entités 17 « Gilly-lès-Cîteaux », 18 « Nuits-Saint-Georges » et 19 « Savigny-lès-Beaune »
FR2612003	Massifs forestiers et vallées du Chatillonnais	58 949	Périmètre inclus dans les entités 08 « Villiers-le-Duc » et 09 « Duesme et Orret »

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

La région Bourgogne compte 24 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, dont 4 situés dans le site Natura 2000.

Tableau 7 : Les APPB inclus dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Code du site	Nom du site	Date de création	Communes concernées
21-1-3	Sites de reproduction du Faucon pèlerin	18-12-1986, 02-03-1988	Bouilland
21-1-6	Sites de reproduction du Faucon pèlerin	18-12-1986	Darcey
21-1-7	Sites de reproduction du Faucon pèlerin	18-12-1986	Flavigny-sur-Ozerain
21-3	Étang de Villers-Rotin	26-10-1990	Auxonne, Villers-Rotin

Les réserves naturelles ont pour objet la préservation d'un milieu où la biodiversité, les eaux, les gisements en minéraux ou en fossiles sont d'une importance particulière. La Bourgogne compte quatre réserves naturelles nationales (RNN) et une réserve naturelle régionale (RNR). Aucune n'est en interaction avec le site Natura 2000.

Créé en 1970, le Parc naturel régional du Morvan est un des plus anciens PNR de France. Il a pour objectifs de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel dans le respect des équilibres. Son territoire s'étend sur les 4 départements de la Bourgogne et sur 117 communes et 6 villes partenaires dont 5 communes et 2 villes partenaires font partie du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».

Tableau 8 : Les communes faisant partie du PNR du Morvan et du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Département	Commune	Entité
<b>Communes du PNR</b>		
Côte-d'Or	La Motte-Ternant	La Motte-Ternant
	Vic-sous-Thil	
	Saulieu	Villargoix
	Villargoix	
	Thoisly-la-Berchère	Thoisly-la-Berchère
<b>Villes partenaires</b>		
Côte-d'Or	Arnay-le-Duc	Arnay-le-Duc
Nièvre	Corbigny	Chitry-les-Mines

## Les périmètres d'inventaires

Voir atlas cartographique : Carte « zonages d'inventaires du patrimoine naturel en Bourgogne »

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) vise l'identification et la description de secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF sont répertoriés:

**Les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, généralement d'assez faible superficie ;

**Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique en elles-mêmes, il s'agit d'inventaires scientifiques. Toutefois, ce sont des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Elles doivent être consultées dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

La région Bourgogne compte un total de 671 ZNIEFF de type I et de type II, certaines d'entre-elles concernent des communes situées, au moins en partie, sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » (33 ZNIEFF de type I et 27 de ZNIEFF II).

Tableau 9 : ZNIEFF de type I incluses dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

<i>Code national</i>	<i>Nom de la ZNIEFF de type I</i>	<i>Entité</i>
260012286	Montagne de Villars	Nuits-Saint-Georges
260015451	Combe Vauteloy, combe de la Rente	Savigny-lès-Beaune
260005907	Côte dijonnaise	Gilly-lès-Cîteaux Nuits-Saint-Georges
260005936	Vallée du Rhoin	Savigny-lès-Beaune
260005623	Vallon de Canada	Sully
260005643	Bois et chaumes de la Réserve	Genouilly
260005920	Combe-aux-cerfs et Val-Profond	Villiers-le-Duc
260005916	Forêt de Chatillon-sur-Seine	Villiers-le-Duc
260012308	Bas de Comet	Villiers-le-Duc
260005607	Mont Saint-Vincent	Genouilly
260012268	Bois de Charnois	Talmay
260012271	Vallée de la Saône de Pontailler à Auxonne	Lamarche-sur-Saône Auxonne
260015013	La Roche Vanneau Flavigny-sur-Ozerain	Auxois
260012276	Plateau de Saffres	Auxois
260012278	Vallon des sources de la Seine	Auxois
260012279	Bois salle (vallon du) (=combe de Savranges)	Auxois
260012292	Etang de st-léger-Triey (le grand étang)	Lamarche-sur-Saône
260012303	Réservoir de Grosbois	Auxois
260000000	Grande combe	Auxois
260015455	Vallée de l'Argentalet	Villargoix
260015038	Etang de villers Rotin	Auxonne
260015040	Darcey	Auxois
260002944	Chamon	Brinay
260000000	Haut de monde de Villeferry	Auxois
260015049	Etang de Chenomene	Thoisy-la-Berchère
260002932	Bondieuse	Cessy-les-Bois
260014949	Réservoir du Bourdon	Saint-Fargeau
260014950	Etangs de Saint-Martin-des-champs	Saint-Fargeau
260014951	Etang de l'Atrée	Saint-Fargeau
260014952	Etang Lelu	Saint-Fargeau
260014955	Etangs de petit et grand Bouza	Saint-Fargeau
260014967	Sablonnière de la Motte	Saint-Julien-du-Sault
260014968	Pelouse sud du bois des Hôpitaux	Saint-Julien-du-Sault

Tableau 10 : ZNIEFF de type II incluses dans le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

<b>Code national</b>	<b>Nom de la ZNIEFF de type II</b>	<b>Entité</b>
260009926	Etangs de Vaux, Neuf et Gouffier	Chitry-les-Mines
260009930	Forêt de Belary et coteaux de Chasnay à Chateauneuf	Cessy-les-Bois
260009935	Vallée du Nohain	Cessy-les-Bois
260009937	Vaux d'Yonne	Lys
260012269	Vallée du Revinson	Duesme et Orret
260014815	Autunois	Sully
260014816	Côte chalonnaise de Chagny à Cluny	Genouilly
260014821	Grosne et la Guye	Genouilly
260014824	Charollais	Genouilly
260014919	Vallée de l'Yonne entre Champlay et Cézy	Saint-Julien-du-Sault
260014941	Etangs bocages, landes et forêts de Puisaye entre Loing et Branlin	Saint-Fargeau
260014944	Etangs, bocage, landes et fôrets de Puisaye au sud du Loing	Saint-Fargeau
260014959	Forêt de Chatel-Gérard ouest, massifs environnants et vallée du Serein	l'Isle-sur-Serein
260014993	Is-sur-Tille - Val Suzon	Auxois
260014997	Côte et arrière côte de Dijon	Savigny-lès-Beaune
		Gilly-lès-Cîteaux
		Nuits-Saint-Georges
260015000	Forêt de Chatillon Lugny et vallée de l'Ource	Villiers-le-Duc
260015009	Val de Saône de Vonges à Auxonne	Lamarche-sur-Saône
		Auxonne
260015010	Confluent Saône-Ognon-Vingeanne	Talmay
260015012	Vallée de l'Ozerain	Auxois
260015020	Forêt de Longchamp	Lamarche-sur-Saône
		Auxonne
260015024	Forêt de Saulieu	Villargoix
260015025	Vallée de la Vingeanne	Talmay
260015026	Vallée de la Beze	Lamarche-sur-Saône
260015028	La Saône d'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne	Auxonne
		Saint-Jean-de-Losne
260015031	Val de Saône de Losne à l'A36	Saint-Jean-de-Losne
260015443	Vallée du Loing	Saint-Fargeau
260015458	Vallée de l'Aron et forêt de Vincence	Brinay

## Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, institués par la loi du 31 décembre 1976, sont des espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

Les départements, au titre de l'article L142-1 du Code de l'urbanisme, peuvent acquérir ces espaces naturels sensibles dans un objectif de protection et d'ouverture au public.

La politique ENS est en cours d'élaboration en Côte d'Or et en Saône-et-Loire. Le département de l'Yonne s'est engagé, par délibération du 25 novembre 2011, dans la démarche ENS. Le département de la Nièvre, quant à lui, compte 12 ENS ouverts au public dont 1 seul concerne une entité du site. L'ENS « Fontaine de Chamont » est situé sur la commune de Biches sur l'entité de Brinay.

## Les sites classés et les sites inscrits

Les sites classés ou inscrits sont définis par les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement (ancienne loi du 2 mai 1930).

Il s'agit d'une protection de niveau national dont l'objectif est la conservation d'un espace naturel, rural ou plus rarement bâti, quelle que soit son étendue d'intérêt patrimonial en tant que monument naturel ou « site » à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le classement d'un site crée une servitude d'utilité publique, qui s'impose aux propriétaires et constitue une limite au droit de propriété. Toute modification de l'état ou de l'aspect d'un site classé est interdite sans autorisation spéciale délivrée par le ministre ou le préfet de département. L'entretien courant des constructions et l'exploitation courante des fonds ruraux ne sont pas soumis à autorisation.

En site classé sont interdits : la création de campings et le stationnement de caravanes, la publicité.

Tableau 11 : Les sites classés et les sites inscrits en Bourgogne

Département	Les sites classés		Les sites inscrits	
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
Côte d'Or	52	16 851 ha	73	10 368 ha
Nièvre	24	5618 ha	39	3 351 ha
Saône-et-Loire	39	1 946 ha	42	12 210 ha
Yonne	20	10 907 ha	19	13 599 ha
<b>Total région</b>	<b>135</b>	<b>35 322 ha</b>	<b>173</b>	<b>39 528 ha</b>

Sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne », 4 sites classés et 15 sites inscrits sont présents en Côte-d'Or. Aucun site classé ni aucun site inscrit ne concerne une entité du site Natura 2000 dans les autres départements.

Tableau 12 : Les sites classés sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

<i>Entité</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Communes concernées sur le site N2000</i>	<i>Superficie</i>	<i>Date de création</i>
<i>Côte d'Or</i>					
Arnay-le-Duc	SC n° 26	Promenade de l'Arquebuse à Arnay-le-Duc	Arnay-le-Duc	1 ha	25/05/1937
Savigny-lès-Beaune	SC n° 7	Avenues du château à Savigny-les-Beaune	Savigny-lès-Beaune	1,26 ha	07/10/1931
Auxois	SC n° 21	Sources, gorge et grotte de la Douix à Darcey	Darcey	4,32	16/03/1936
	SC n° 48	Site classé d'Alésia	Alisé-Sainte-Reine, Bussy-le-Grand, Darcey, Flavigny-sur-Ozerain, Grésigny-Sainte-Reine, Ménétreux-le-Pitois, Pouillenay, Venarey-les-Laumes	3 106 ha	15/02/1985

Tableau 13 : Les sites inscrits sur le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

<i>Entité</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Communes concernées sur le site N2000</i>	<i>Superficie</i>	<i>Date de création</i>
<i>Côte d'Or</i>					
Auxonne	SI n° 58	Site urbain d'Auxonne	Auxonne	70 ha	05/08/1968
Duesme-et-Orret	SI n° 22	Source de Lafond à Duesme	Duesme	11,5 ha	22/01/1943
	SI n° 40	Ruines du château de Duesme	Duesme	1 ha	15/01/1945
Gilly-lès-Cîteaux	SI n° 53	Château et place de l'église à Gilly-lès-Cîteaux	Gilly-lès-Cîteaux	4,11 ha	25/11/1966
	SI n° 52	Allée de platanes à Gilly-lès-Cîteaux	Gilly-lès-Cîteaux	0,76 ha	15/11/1966
Nuits-Saint-Georges	SI n° 1	Combe de "la Serrée" à Nuits-Saint-Georges	Nuits-Saint-Georges	13,70 ha	19/04/1934
Savigny-lès-Beaune	SI n° 3	Site de "Fontaine Froide" à Savigny-les-Beaune	Savigny-lès-Beaune	144,29	09/12/1938
Auxois	SI n° 10	Roches de la Fontaine Ste Barbe à Vieilmoulin	Vieilmoulin	20,64 ha	23/10/1942
	SI n° 32	Château et éperon de Blaisy-Haut	Blaisy-Haut	4,25 ha	10/09/1943
	SI n° 12	Falaise et château de Saffres	Saffres	53,78	05/11/1942
	SI n° 9	Site de la Roche d'Hy à Massigny-les-Vitteaux	Massigny-lès-Vitteaux	8,15 ha	23/10/1942
	SI n° 23	Site de Vitteaux et rives de la Brenne	Vitteaux	7,46	02/02/1943
	SI n° 54	Falaises et village de Hauteroche	Hauteroche	8,30	25/01/1967
	SI n° 62	Village de Flavigny-sur-Ozerain	Flavigny-sur-Ozerain	541,54 ha	24/02/1972
SI n° 71	Site d'Alésia (parties inscrites)	Alisé-Sainte-Reine, Bussy-le-Grand, Darcey, Flavigny-sur-Ozerain, Grésigny-Sainte-Reine, Ménétreux-le-Pitois, Pouillenay, Venarey-les-Laumes	707 ha	19/06/1985	

# III. Description du patrimoine naturel

---

Les 26 entités du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » ont été définies pour répondre aux exigences écologiques des chauves-souris. Outre les 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire mentionnées dans le formulaire standard de données (FSD), les entités présentent des habitats diversifiés (forêts, bocages, étangs, vallées...), dont certains d'intérêt européen. Ces entités abritent également d'autres espèces animales d'intérêt communautaire dont le crapaud Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté et l'Écrevisse à pattes blanches. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire ont été étudiés pour l'élaboration de ce document d'objectifs.

## III.1 Flore et habitats naturels

---

Les 26 entités comportent des habitats diversifiés (de milieux boisés, ouverts et humides), dont certains d'intérêt communautaire. Le formulaire standard de données (FSD) mentionne la présence de 21 habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

### III.1.1 Objectif et synthèse de la méthodologie

En raison de la très grande surface du site, et comportant des conditions écologiques très hétérogènes, la réalisation d'une cartographie exhaustive des habitats d'intérêt communautaire n'était pas possible.

Conformément à la demande de la DREAL, l'inventaire des habitats a donc été réalisé par le biais d'un échantillonnage stratifié par transect. La méthodologie (voir annexe 3 : Méthodologie) utilisée ici est fortement inspirée de la méthode d'inventaire semi-quantitatif des groupements végétaux développée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBN-FC) (Vuilleminot, 2008).

L'objectif pour les habitats d'intérêt communautaire est d'avoir un aperçu de leur état de conservation à travers les transects, ce qui permettra de définir par la suite les mesures de gestion à mettre en place et d'être en capacité de suivre l'évolution des habitats dans le temps.

Contrairement à un protocole d'échantillonnage basé sur les statistiques qui nécessite un effort d'échantillonnage important, dans cette méthode, le positionnement des transects n'est pas effectué aléatoirement. La méthode utilisée ici part du principe que l'expression des groupements végétaux est déterminée par des facteurs tels que la géologie, les activités humaines (agricoles ou sylvicoles notamment), la topographie, le climat, l'ensoleillement, la profondeur ou l'humidité du sol par exemple. Lorsque dans deux localités, l'ensemble de ces facteurs opèrent de manière similaire, il y a de fortes probabilités d'observer des groupements végétaux semblables. L'échantillonnage par transect devra donc décrire aussi fidèlement que possible ces situations récurrentes.

Le travail se décompose en 4 étapes :

- la définition et la cartographie des unités écologiques ;
- le positionnement des transects au sein des unités écologiques définies ;
- le parcours des transects ;

- l'estimation des surfaces et des états de conservation de chaque habitat d'intérêt communautaire le long des transects.

Les inventaires de terrain se sont déroulés de mai à septembre 2012.

☞ Chacune de ces étapes a été validée par le conservatoire botanique national - antenne de Bourgogne et la DREAL de Bourgogne.

### III.1.2 Représentativité des transects

Chaque unité écologique a été traversée par plusieurs transects. Un total de 80 km de transects a été parcouru.

Le tableau ci-dessous met en relation la surface des différentes unités écologiques et la pression d'échantillonnage exercée sur chacune d'entre elle.

Tableau 14 : Représentativité des grands types d'occupation du sol sur les transects et comparaison avec la représentativité sur l'ensemble du site

<i>Occupation du sol</i>	<i>Linéaire parcouru (m)</i>	<i>% du linéaire total de transect</i>	<i>Surface sur le site (ha)</i>	<i>% du site Natura 2000</i>
Forêts de conifères sur calcaire	512,5	0,64	490,6	0,78
Forêts de conifères sur marno-calcaire	518,5	0,65	224,5	0,35
Forêts de feuillus sur alluvions	1 245,9	1,56	722,4	1,14
Forêts de feuillus sur argiles	2 239,3	2,81	328,7	0,52
Forêts de feuillus sur calcaire	16 452,8	20,66	10 362,5	16,37
Forêts de feuillus sur formations d'épandage	847,5	1,06	369,2	0,58
Forêts de feuillus sur formations sablo-argileuses	1 694,2	2,13	315,5	0,50
Forêts de feuillus sur granite	1 279,2	1,61	454,5	0,72
Forêts de feuillus sur marno-calcaire	7 797,7	9,79	4 816,2	7,61
Forêts et végétation arbustive en mutation sur calcaire	26,8	0,03	242,2	0,38
Forêts mélangées sur calcaire	484,9	0,61	667,5	1,05
Forêts mélangées sur marno-calcaire	0,0	0,00	223,1	0,35
Prairies sur alluvions	10 114,7	12,70	4 257,4	6,73
Prairies sur argiles	1 950,8	2,45	730,7	1,15
Prairies sur calcaire	1 376,9	1,73	2 433,7	3,84
Prairies sur formations sablo-argileuses	856,6	1,08	185,9	0,29
Prairies sur granite	1 413,0	1,77	693,6	1,10
Prairies sur leucogranites alcalins	383,5	0,48	95,7	0,15
Prairies sur marno-calcaire	20 019,9	25,14	15 158,0	23,95
Prairies sur schistes	580,7	0,73	154,9	0,24
Zones agricoles hétérogènes sur alluvions	1 047,7	1,32	542,3	0,86
Zones agricoles hétérogènes sur calcaire	496,3	0,62	1 239,5	1,96

Tableau 14 : Représentativité des grands types d'occupation du sol sur les transects et comparaison avec la représentativité sur l'ensemble du site

<i>Occupation du sol</i>	<i>Linéaire parcouru (m)</i>	<i>% du linéaire total de transect</i>	<i>Surface sur le site (ha)</i>	<i>% du site Natura 2000</i>
Zones agricoles hétérogènes sur formations sablo-argileuses	24,6	0,03	173,9	0,27
Zones agricoles hétérogènes sur marno-calcaire	765,4	0,96	1 277,5	2,02
Eaux libres	1 061,7	1,33	514,1	0,81
Territoires artificialisés	8,6	0,01	2 327,9	3,68
Cultures	1 839,0	2,31	13 032,5	20,59
Autres unités écologiques peu représentatives	4 608,2	5,79	1 268,2	2,00
<b>Total</b>	<b>79646,6</b>	<b>100,00</b>	<b>63303,0</b>	<b>100,00</b>

☞ Le tableau précédent montre qu'il existe une bonne correspondance entre le pourcentage du linéaire de transect qui traverse chaque unité écologique et la surface que cette dernière occupe au sein du site Natura 2000. Seules les forêts sur calcaire et les prairies sur alluvions ont été significativement sur-représentées.

## Répartition des grands milieux le long des transects

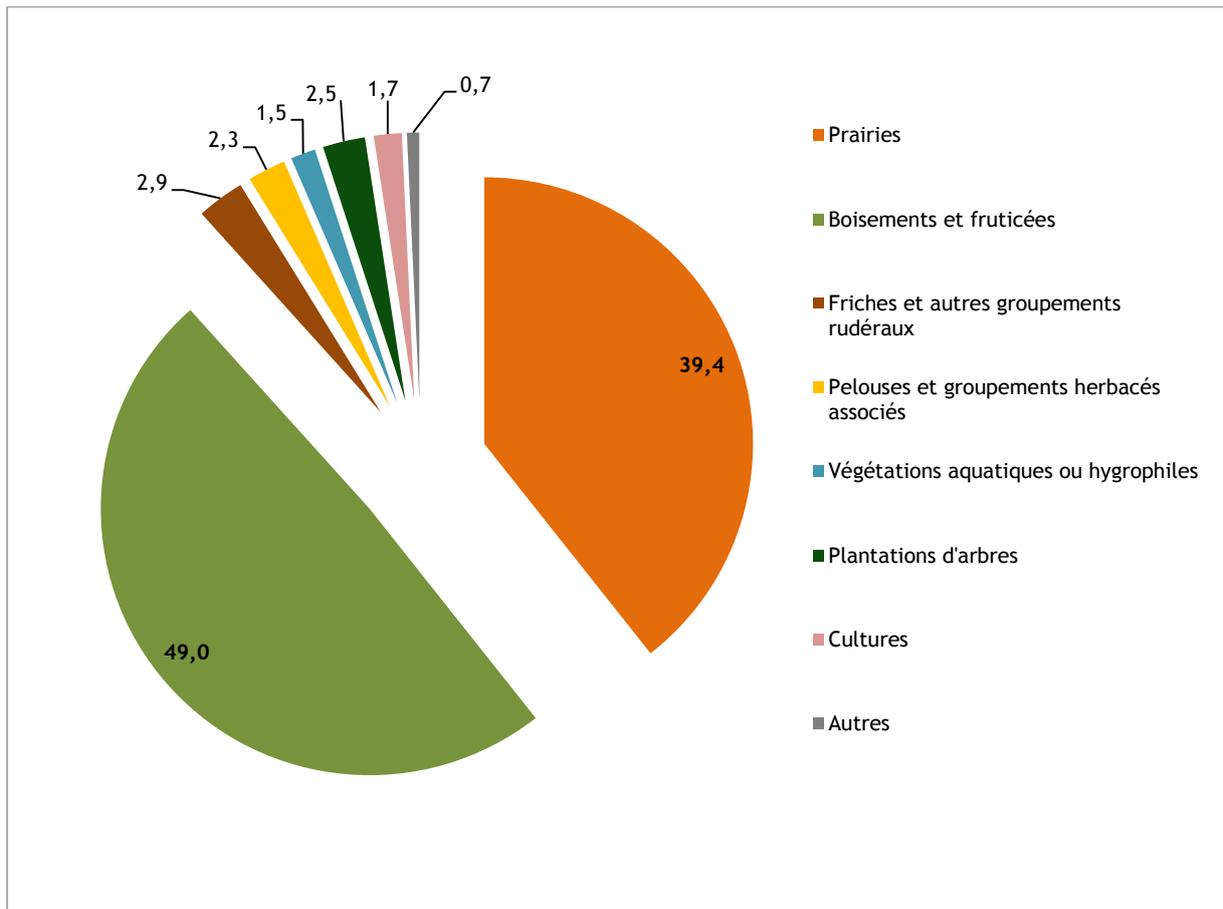


Figure 3 : Diagramme de répartition des grands milieux le long des 80 km de transects (en %).

Les transects traversent majoritairement des bois et des fruticées (environ la moitié du linéaire de transects) et des prairies (environ 40%). Les autres grands milieux se répartissent le long des 10% restants.

### III.1.3 Habitats d'intérêt communautaire sur les transects

Vingt-et-un habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont quatre prioritaires (6110, 7220, 9180 et 91E0) (représentés par \* dans la figure suivante, excepté le 7220 (sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)) qui n'est pas représenté car il occupe une trop faible surface), ont été rencontrés lors du parcours des transects. Ils représentent respectivement 44 % pour les HIC et 3% pour les HIC prioritaires du linéaire total de transects comme le montrent les graphiques suivants. Ces habitats génériques se déclinent en 35 habitats élémentaires. Les Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* contribuent pour une large part. Il est à noter que l'habitat 3260 (Rivières des étages planitiaires à montagnards) étant par défaut un habitat linéaire, ne peut apparaître dans le graphique ci-dessous. De même, les habitats 3270 (rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p et du Bidention p.p*), 7220\* (sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)) et 4030 (landes sèches européennes), de trop faible surface, n'apparaissent pas sur la figure ci-dessous.

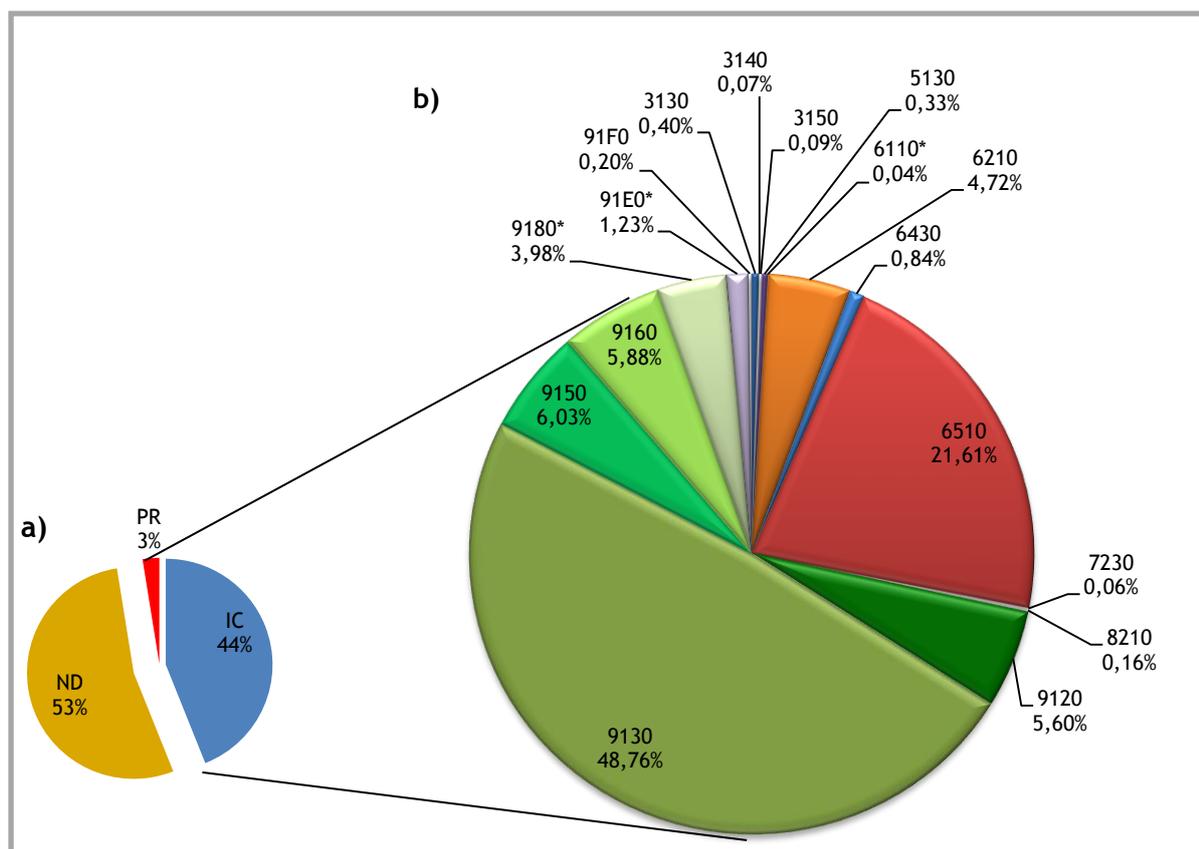


Figure 4 : Représentation des habitats d'intérêt communautaire le long des transects (en%).

**Légende :**

a) Part du linéaire de transects (en %) traversant des habitats d'intérêts communautaires (IC), des habitats d'intérêts communautaires prioritaires (PR) et non d'intérêt communautaire (ND).

b) Représentation des habitats génériques au sein de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. La légende des codes Natura 2000 figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Habitats d'intérêt communautaire observés sur les transects (BIOTOPE)

Code Natura 2000	Libellé
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110*	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [*sites d'orchidées remarquables]
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
7230	Tourbières basses alcalines
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

9120	Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
9180*	Ormaies-frênaies de ravin, atlantiques à gouet d'Italie
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )

Parmi les Habitats d'Intérêt Communautaire croisant les transects, trois ne figurent pas dans le Formulaire Standard de Données :

- Tourbières basses alcalines (7230) ;
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130)
- Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* du *Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*, (9120).

Les tourbières basses alcalines sont représentées sur le site par les marais tufeux qui ont été contactés dans la région naturelle de l'Auxois au contact du Châtillonnais.

Les végétations des *Littorelletea* sont des formations végétales colonisant les berges découvertes pauvres en éléments minéraux des étangs ou des lacs. Ces végétations sont particulièrement bien développées sur les porteurs du réservoir du Bourdon en Puisaye. Des groupements mésotrophes à eutrophes des *Isoeto-Nanojuncetea* ont, quant à eux, été décrits sur les grands réservoirs de l'Auxois (CBNBP, 2012).

Il est à noter que ces deux habitats fortement patrimoniaux occupent, à l'échelle du site Natura 2000, des surfaces très faibles. Les Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* du *Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion* (9120) sont présentes sur cinq entités.

À l'inverse, deux habitats mentionnés dans le FSD n'ont pas été rencontrés le long des transects mais observés ponctuellement. Ils se localisent sur le site Natura 2000 de façon très fragmentaire :

- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p et du *Bidention* p.p (3270),
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) (7220\*).

Les formations du *Bidention* sont constituées par des végétations d'annuelles eutrophes qui se développent sur les berges immergées des étangs, lacs et plages des cours d'eau lents. Ces formations existent notamment sur les berges du réservoir de Grosbois dans l'Auxois. Cependant, les particularités climatiques de 2012, ayant eu pour conséquence une baisse très tardive du niveau d'eau, n'ont pas permis la pleine expression de ces végétations d'annuelles.

Les sources pétrifiantes, bien que non mentionnées sur les transects, ont été vues de façon très fragmentaire et sur des surfaces très restreintes au sein des marais tufeux et de façon très sporadique dans les boisements périphériques.

Enfin, trois habitats mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) n'ont ni été rencontrés le long des transects, ni vus lors de la campagne de terrain :

- Formation stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p) (5110),
- Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220),
- Roches siliceuses avec végétation pionnières du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dilenii* (8230).

Bien que le buis existe et ait été vu lors de la campagne, les formations stables à *Buxus sempervirens* (Buis) n'ont pas été mentionnées. En effet, seules les buxaies stables, c'est-à-dire, développées sur corniches et fortes pentes, sans sols et extrêmement sèches, empêchant toute évolution par la forêt, sont considérées au titre de la Directive Habitats. Au sein du site Natura 2000, seules les entités Nuits-Saint-Georges et Savigny-les-Beaune étaient susceptibles d'accueillir ce type de formation. Les quelques secteurs de buis étaient de trop faible surface pour être considérés « habitat » au titre de la directive.

Les deux autres habitats (8220 et 8230) concernent les végétations sur falaises et dalles acides. Au sein de l'ensemble du site Natura 2000, les entités susceptibles de contenir ce type d'habitats sont très peu nombreuses. Seule et de façon très sporadique, la région naturelle contact Auxois/Morvan, possède à la fois des roches acides et un relief plus ou moins accentué. Il n'y a pas cependant de falaises et de dalles proprement dit au sein du site Natura 2000. Il reste toutefois envisageable de rencontrer quelques micros zones de roches affleurentes avec une petite population d'*Asplenium septentrionale* (petite fougère caractéristique des falaises acides). Les surfaces seraient dans tous les cas extrêmement négligeables.

☞ Au total, le site compte donc 21 habitats d'intérêts communautaires et 3 habitats potentiels mentionnés dans le FSD (5110, 8220, 8230) mais non rencontrés lors de la campagne de terrain. Le tableau ci-dessous liste ces 24 habitats génériques et leurs déclinaisons en habitats élémentaires, et fournit pour chacun d'entre eux l'état de conservation à l'échelle biogéographique, la longueur de transect intersectée par l'habitat, et l'état de conservation observé lors du parcours des transects.

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m		Longueur recensée (habitat générique) en m
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Eaux stagnantes avec végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130-2	22.31	<i>Littorelo uniflorae-Eleocharitetum acicularis</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)			
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	22.32	<i>Eleocharito ovatae-Caricetum bohemicae</i>	Défavorable mauvais	bon	146,0		
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	22.32	<i>Plantigi intermediae-Crypsietum alopecuroidis</i>  Groupement à <i>Cyperus fuscus</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)			
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	22.441	<i>Charion vulgaris</i>	Défavorable mauvais	bon	17,4	27,6	
					moyen	10,2			
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	22.4 22.433	- <i>Myriophylletum spicati</i> - <i>Potametum graminei</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)			
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	22.41	<i>Ceratophylletum demersi</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)			

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire	Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	22.411	<i>Lemnetum minoris</i>	Défavorable mauvais	bon	34,6	34,6
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichio -Batrachion</i>	Non déterminé	3260	24.4	<i>Batrachion fluitantis</i>	Défavorable inadéquat	Non évaluable	Habitat linéaire	Habitat linéaire
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichio -Batrachion</i>	Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	3260-4	24.4	<i>Groelandietum densae</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)		
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichio -Batrachion</i>	Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260-6	24.4	<i>Potametum berchtoldii</i>	Défavorable mauvais	Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)		
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p</i> et du <i>Bidention p.p</i>	Non déterminé	3270	24.52	<i>Bidention tripartitae</i>	Défavorable mauvais	Non évaluable	Fragmentaire	Fragmentaire
Sources pétrifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> )	Non déterminé	7220*	54.12	<i>Cardamino-Chrysosplenietalia-</i>	Défavorable mauvais	Non évaluable	Fragmentaire	Fragmentaire
Tourbières basses alcalines	Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230-1	54.2	<i>Eriophoro latifolii - Caricetum lepidocarpae</i>	Défavorable mauvais	bon	21,4	21,4

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	37.1	<i>Aconito napelli</i> - <i>Eupatorietum cannabini</i> <i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Filipenduletum ulmariae</i> <i>Valeriano repentis</i> - <i>Filipenduletum ulmariae</i> <i>Thalictro flavi</i> - <i>Althaeaetum officinalis</i>	Défavorable inadéquat	bon	68,0	310,0
						moyen	29,8	
						mauvais	28,8	
	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	37.71	<i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Convolvuletum sepium</i> <i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Equisetetum telmateiae</i> <i>Urtico dioicae</i> - <i>Convolvuletum sepium</i>		moyen	45,9	
						mauvais	16,3	
						Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	
	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	37.72	<i>Alliario petiolatae</i> - <i>Chaerophylletum temuli</i> <i>Geo urbani</i> - <i>Alliarion petiolatae</i>				

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire	Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m	
Landes sèches européennes	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030-10	31.22	<i>Genisto pilosae - Callunetum vulgaris</i>	Défavorable mauvais	mauvais	197,0 (en mosaïque)	197,0 (en mosaïque)
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110*-1	34.11	<i>Cerastietum pumili</i>	Défavorable inadéquat	bon	6,8	13,8
						moyen	6,9	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [*sites d'orchidées remarquables]	Non identifié	6210	34.322	<i>Mesobromion erecti</i>	Défavorable mauvais	bon	75,6	1741,1
	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	34.322	<i>Onobrychido viciifoliae - Brometum erecti</i>		mauvais	14,9	
						bon	354,7	
						moyen	158,9	
						mauvais	115,2	
	Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	6210-17	34.322	<i>Sieglingio decumbentis - Brachypodietum pinnati</i>		bon	171,1	
						bon	455,9	
	Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	6210-24	34.322	<i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i>		moyen	177,8	
Non évalué, habitat issu de la bibliographie (CBNBP 2012)								
Pelouses calcicoles à marnicoles à tendance continentale	6210-21	34.322	<i>Blakstonio perfoliatae - Brometum erecti</i>					
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de Bourgogne	6210-29	34.4	Groupement de falaises à Mélique ciliée <i>Inulo montanae - Brometum erecti</i>	bon	217,0			

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire	Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m	
Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.22	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Défavorable mauvais	mauvais	200,2	8416,3
						moyen	40,3	
	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6510-3	38.22	<i>Orchido morionis - Saxifragetum granulatae</i>		bon	305,4	
						mauvais	422,4	
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	38.21	<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>		bon	1504,1	
			38.22	<i>Colchico autumnalis - Festucetum pratensis</i>		moyen	1689,2	
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	6510-6	38.22	<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>		bon	894,9	
						moyen	1767,4	
				<i>Galio veri - Trifolietum repentis</i>		mauvais	249,8	
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	38.22	<i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>		bon	417,7	
						mauvais	12,1	
						moyen	912,8	

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m
Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p</i> )	-	5110-	-	-	Favorable		Non rencontré	
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun	5130-2	31.88	Groupements à Genévrier commun	Défavorable mauvais	bon	121,6	121,6
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	41.12	<i>Fago sylvaticae</i> - <i>Quercetum petraeae</i>	Inconnu	bon	375,7	2065,5
						moyen	1115,8	
						mauvais	574,0	
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	41.13	<i>Carpino betuli</i> - <i>Fagion sylvaticae</i>	Défavorable inadéquat	bon	266,0	17995,3
						moyen	350,0	
						mauvais	603,6	
	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	9130-4	41.131	<i>Luzulo sylvaticae</i> - <i>Quercetum petraeae</i>		bon	219,0	
						moyen	426,5	
						mauvais	515,8	
	Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130-5	41.131	<i>Galio odorati-Fagetum sylvaticae</i>		bon	5660,4	
						moyen	4538,4	
						mauvais	2025,4	
	Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	9130-6	41.131	<i>Deschampsio cespitosae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>		bon	1943,3	
moyen					433,8			
mauvais					53,8			
Hêtraies à Tilleul d'ubac sur sol carbonaté	9130-8	41.133	<i>Tilio platyphylli</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>	bon	830,5			
				moyen	128,7			

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Chênaies-hêtraies collinéennes à Sesslerie bleue et Grémil pourpre	9150-1	41.16	<i>Noccaeo montanae - Quercetum petraeae</i>	Inconnu	moyen	308,3	2224,5
						mauvais	65,1	
	Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche	9150-2	41.16	<i>Carici albae - Fagetum sylvaticae</i>		bon	1663,1	
						moyen	104,1	
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	Non identifié	9160	41.2	<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	Défavorable inadéquat	mauvais	84,0	2170,4
						bon	161,7	
						moyen	324,1	
	Chênaies pédonculées calcicoles continentales	9160-1	41.232	<i>Aconito vulpariae - Quercetum pedunculatae</i>		mauvais	259,5	
						bon	217,4	
						moyen	98,3	
	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	41.231	<i>Primulo elatioris - Quercetum roboris</i>		mauvais	35,7	
						mauvais	281,5	
	Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles	9160-3	41.24	<i>Carici brizoidis-Quercetum roboris</i>		bon	436,8	
						moyen	355,5	
<i>Stellario holostea-Quercetum roboris</i>								
				<i>Poo chaixii - Quercetum roboris</i>				

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	9180*-12	41.45	<i>Seslerio albicantis - Tiliatum platyphylli</i>	Favorable	bon	103,4	1470,3
						moyen	22,3	
	Érabraies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180*-4	41.4	<i>Phyllitido scolopendrii - Aceretum pseudoplatani</i>		bon	764,6	
						moyen	395,2	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0*	44.3	<i>Alnenion glutinoso - incanae</i>	Défavorable mauvais	bon	10,9	547,1
						mauvais	136,8	
						moyen	184,3	
	Saulaies arborescentes à Saule blanc (et Peuplier noir éventuellement)	91E0*-1	44.13	<i>Salicion albae</i>		mauvais	37,3	
						mauvais	7,9	
	Aulnaies à hautes herbes	91E0*-11	44.332	<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>		Moyen	47,9	
Moyen					121,8			
Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0*-8	44.31	<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	Moyen	121,8			

Tableau 16 : Habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 et leur état de conservation

Habitat générique	Habitat élémentaire		Code Corine	Phytosociologie	État de conservation dans le domaine continental (France)	État de conservation (Site Natura 2000)	Longueur recensée (habitat élémentaire) en m	Longueur recensée (habitat générique) en m
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )	Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle	91F0-3	44.41	<i>Ulmo laevis</i> - <i>Fraxinetum angustifoliae</i>	Défavorable mauvais	moyen	73,5	115,6
						mauvais	42,1	
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Falaises calcaires planitiaires et collinéennes	8210-9	62.152	<i>Asplenietum trichomano-rutae murariae</i>	Favorable	bon	60,0	60
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		8220			Favorable		Non rencontré	
Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i>		8230			Favorable		Non rencontré	

L'état de conservation dans le domaine continental provient de : Bensettiti, F., Trouvilliez, J., 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats (Rapport SPN No. 2009/12). MNHN-DEGB-SPN, Paris.

Cellule de l'habitat coloré en rose : Habitat présent mais non mentionné dans le FSD.

Nom de l'habitat écrit en grisé : Habitat mentionné dans le FSD, mais non rencontré le long des transects.

Habitat issu de la bibliographie (CBNBP, 2012) : Habitat présent dans l'Auxois mentionné par le CBNBP dans son étude parue en 2012 sur les ZNIEFF de l'Auxois mais non rencontré le long des transects.

L'état de conservation favorable repose sur la combinaison de 3 exigences :

- √ L'aire de répartition ainsi que les superficies qu'il recouvre sont stables ou en expansion ;
- √ La structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- √ L'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La Directive « Habitats » définit 4 niveaux d'état de conservation : Favorable, Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais, Inconnu.

**Végétations hygrophiles d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000**



**Gazons de *Littorelle uniflora* sur les berges exondées du lac du Bourdon (3130-3) © BIOTOPE, 2012**



**Peuplement de *Chara spp.* à Lys (3140-1) © BIOTOPE, 2012**



**Rivières des étages planitiaires avec végétation du *Ranunculon fluitantis* à Arnay-le-Duc (3260) © BIOTOPE, 2012**



**Plan d'eau eutrophe avec végétation d'eau stagnante à Lamarche-sur-Saône (3150-3) © BIOTOPE, 2012**



**Bas-marais alcalin à Frolois (7230-1) © BIOTOPE, 2012**



**Source pétifiante avec formation de tufs à Frolois (7220) © BIOTOPE, 2012**



**Mégaphorbiaie eutrophe à Ortie à Arnay-le-Duc (6430-4) © BIOTOPE, 2012**

**Mégaphorbiaie acidiline à Valériane rampante à Villargoix (6430-4) © BIOTOPE, 2012**



**Euphorbe des marais dans une mégaphorbiaie à Pigamon jaune à Lamarche-sur-Saône (6430-1) © BIOTOPE, 2012**

**Mégaphorbiaie mésotrophe à Epilobe hirsute à Eguilly (6430-4) © BIOTOPE, 2012**

**Photographie 1 : Végétations hygrophiles d'intérêt communautaire © Biotope, 2012**

**Pelouses et groupements herbacés associés d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000**



**Pelouse pionnière sur dalle calcaire à Eguilly (6110-1\*) © BIOTOPE, 2012**



**Pelouse calcicole sèche à Savigny-lès-Beaune (6210-24) © BIOTOPE, 2012**



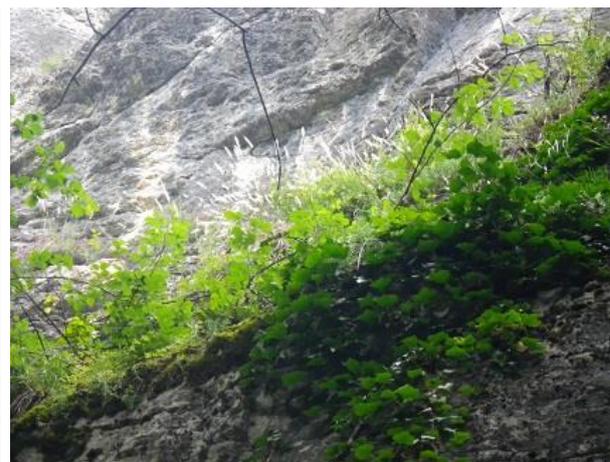
**Pelouse calcicole sècharde à Cessy-les-Bois en mosaïque avec des fourrés de Genévrier commun (6210-15) © BIOTOPE, 2012**



**Pelouse calcicole acidiline à Posanges (6210-17) © BIOTOPE, 2012**



**Pelouse très sèche à Inule des montagnes à Savigny-lès-Beaune (6210-29) © BIOTOPE, 2012**



**Corniche à Mélisque ciliée à La Roche-Vanneau (6210-29) © BIOTOPE, 2012**

**Photographie 2 : Pelouses d'intérêt communautaire et groupements herbacés associés © Biotope, 2012**

## Prairies d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000



Prairie mésophile de fauche à Gaillet vrai à Villeberny (6510-6)  
© BIOTOPE, 2012



Prairie mésophile de fauche à Carote sauvage à Uncey-le-Franc (6510-6) © BIOTOPE, 2012



Prairie hydrocline de fauche à Colchique à Auxonne (5610-4) © BIOTOPE, 2012



Prairie hydrocline de fauche à Vulpin des prés à Arnay-le-Duc (6510-4) © BIOTOPE, 2012



Prairie eutrophe de fauche à Berce sphondyle et Brome mou à Sully (6510-7) © BIOTOPE, 2012



Prairie acidiline de fauche à Orchis bouffon et Saxifrage granulé à Villargoix (6510-3) © BIOTOPE, 2012

Photographie 3 : Prairies d'intérêt communautaire © Biotope, 2012

Habitats forestiers d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000



**Chêne-Hêtre acidophile à la Motte-Ternant (9120-2) © BIOTOPE, 2012**



**Hêtre à Aspérule à Jailly-les-Moulins (9130-5) © BIOTOPE, 2012**



**Hêtre à Paturin de Chaix à Longchamp (9130-6) © BIOTOPE, 2012**



**Chêne-hêtre sub-atlantique à Chevrefeuille des bois à Villargoix (9130-4) © BIOTOPE, 2012**



**Hêtre-Tillaie froide à Dentaire pennée à Salmaise (9130-8) © BIOTOPE, 2012**



**Hêtre sèche à laiche blanche à Villiers-le-Duc (9150-2) © BIOTOPE, 2012**



Chêne-frêne de fond de combe à Aconit tue-loup à Salmaise (9160-1) © BIOTOPE, 2012



Chêne-frêne eutrophe à Primevère élevée à Angely (9160-2) © BIOTOPE, 2012



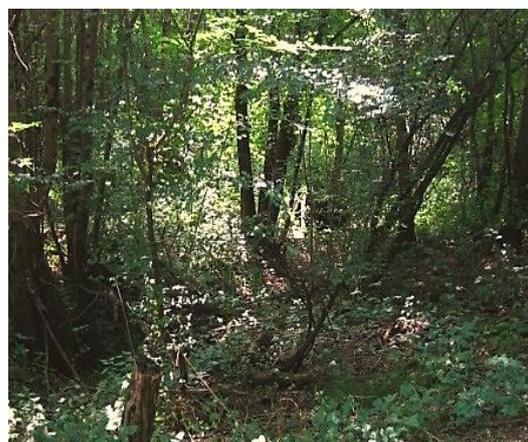
Chêne-frêne hydromorphe à Laiche fausse brize à Lamarche-sur-Saône (9160-3) © BIOTOPE, 2012



Érable à Scolopendre sur éboulis grossiers à Saint-Anthot (9180-4\*) © BIOTOPE, 2012



Saulaie blanche des bords de cours d'eau à Grosbois-en-Montagne (91E0-1\*) © BIOTOPE, 2012



Chêne-frêne-ormie alluviale des grands fleuves à Larmarche-sur-Saône (91F0-3) © BIOTOPE, 2012

Photographie 4 : Habitats forestiers d'intérêt communautaire © Biotope, 2012

### III.1.4 État de conservation global des habitats d'intérêt communautaire et synthèse des enjeux

L'état de conservation favorable constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitat d'intérêt communautaire. Il peut être décrit comme une situation où pour un type d'habitat (aspects qualitatifs et quantitatifs : étendue/population), les perspectives quant à la viabilité des populations ou des structures pour les habitats sont favorables et où les éléments écologiques intrinsèques des écosystèmes d'accueil ou des conditions géo-climatiques pour les habitats sont propices.

Dans le cadre particulier de la méthodologie d'analyse de l'état initial par transects telle qu'elle a été définie dans cette étude (voir atlas cartographique, cartes : « État de conservation des habitats d'intérêt communautaire » planches 1 à 73), l'état de conservation des habitats traversés ne constitue qu'une approche globale et non un état des connaissances précis de l'ensemble de la surface du site Natura 2000.

☞ Au regard de l'analyse de l'état de conservation de l'ensemble des habitats d'intérêt européen traversés par les 80 km de transects parcourus, il est toutefois possible d'établir un état de conservation global. La méthodologie a, en effet, montré la bonne corrélation entre la surface des unités écologiques issue du croisement des différentes couches vectorielles (voir la méthodologie) et le pourcentage de linéaires parcourus.

Le tableau suivant synthétise les états de conservation par habitat d'intérêt communautaire générique.

Tableau 17 : État de conservation (en % de linéaire parcouru) des habitats génériques d'intérêt communautaire

Habitat générique		Bon	Moyen	Mauvais
<b>État de conservation bon</b>				
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	100 %		
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	100 %		
7230	Tourbières basses alcalines	100 %		
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	100 %		
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	100 %		
<b>État de conservation bon à moyen</b>				
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	63 %	37 %	
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	50 %	50 %	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [*sites d'orchidées remarquables]	73 %	20 %	7 %
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	75 %	19 %	6 %
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	52 %	32 %	16 %
9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	59 %	29 %	12 %
<b>État de conservation moyen</b>				
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	42 %	37 %	21 %
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	37 %	52 %	10 %
9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	18 %	54 %	28 %
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	38 %	36 %	26 %
<b>État de conservation moyen à mauvais</b>				
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )		64 %	36 %
<b>État de conservation mauvais</b>				
4030	Landes sèches européennes			100 %
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	2 %	56 %	42 %
<b>État de conservation non évalué</b>				
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichio -Batrachion</i>	Habitat linéaire		
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p</i> et du <i>Bidention p.p</i>	Habitat non développé en 2012		
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> )	Habitat trop ponctuel		

### III.1.5 Transects théoriques de localisation des habitats par région naturelle : description paysagère succincte des situations récurrentes

Les fiches suivantes présentent, par grande région naturelle identifiée, les habitats dominants et récurrents observés sur plusieurs transects et représentés le long d'un gradient topographique. Ne sont pas positionnés les habitats ponctuels et de faibles surfaces (mares...) ou les habitats inféodés à des facteurs de milieu très localisés, mais non répétitifs dans la région concernée (réservoir...). Les différentes régions naturelles sont représentées sur la carte des ensembles structuraux (Voir atlas cartographique : carte « Ensembles structuraux et entités du site Natura 2000 »).

Les régions naturelles sont :

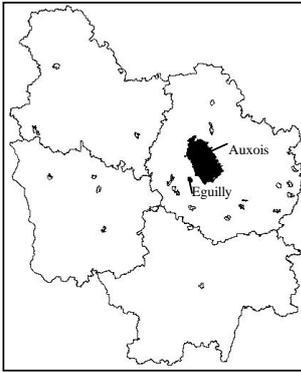
- L'Auxois
- Le Châtillonnais
- Le Fossé Bressan
- La Côte bourguignonne
- Le Bazois
- Le Contact Auxois/Morvan
- Le Pays d'Arnay et Bassin d'Autun

Les autres régions, identifiées lors de l'élaboration de la méthodologie (Plateaux nivernais, Charollais, Pays d'Othe, Puisaye, Plateaux de Basse-Bourgogne) n'étant représentées que par une seule petite entité du site Natura 2000 et parcourues par un très faible nombre de transects, elles ne peuvent être synthétisées sous forme de fiche. La notion d'habitats dominants et récurrents n'est pas envisageable dans ce contexte précis.

Il est à noter que les habitats positionnés ne tiennent pas compte de l'orientation. Ils sont positionnés selon leur probabilité d'apparition, mais peuvent, pour certains d'entre eux, être rencontrés un peu partout le long du transect (cas des prairies notamment).

Les habitats précédés d'un code sont des habitats d'intérêt communautaire au titre de l'Annexe 1 de la Directive « Habitats ». Les habitats précédés d'un code étoilé sont des habitats prioritaires.

Enfin, la liste des habitats d'intérêt communautaire présentés ici par région naturelle ne doit pas être considérée comme exhaustive.

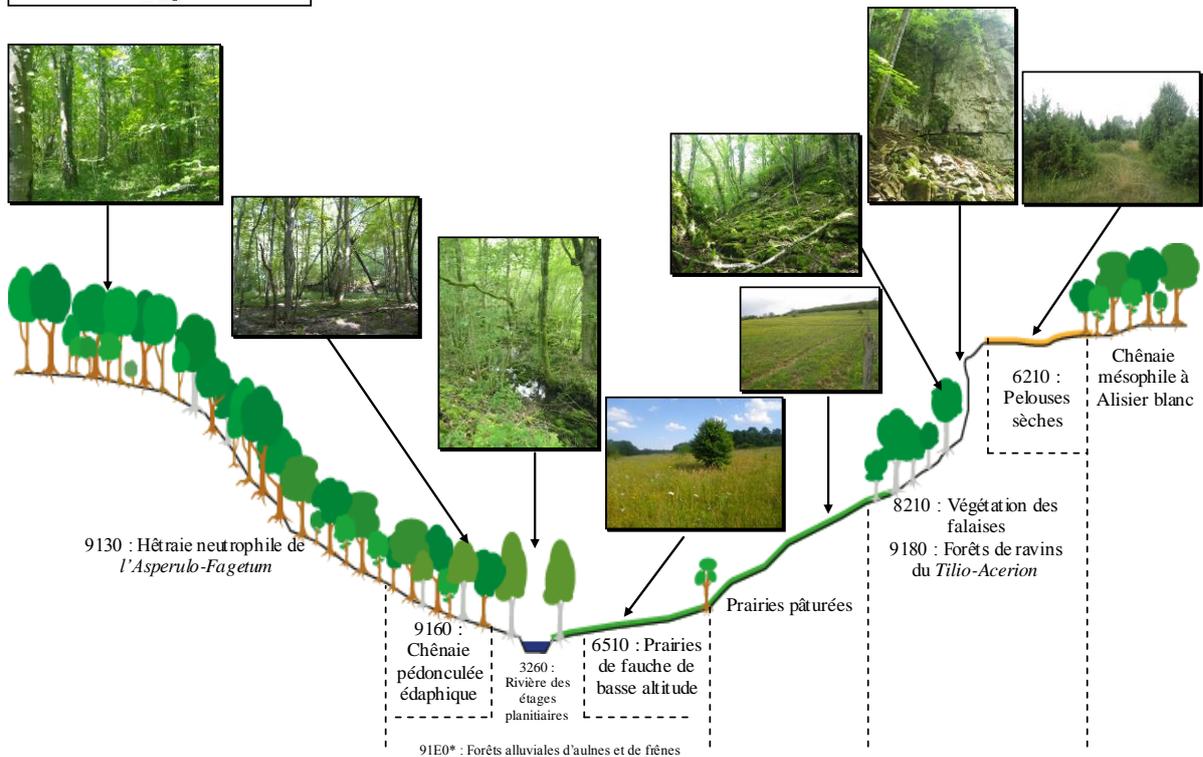


## Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne

Fiche  
1

Région naturelle de l'Auxois

Entités du site Natura 2000	10 : Auxois 11 : Eguilley et Gissey-le-Vieil
Nombre de transects	42 sur 85
Longueur cumulée	40,456 km sur 80 km



### Localisation des habitats d'intérêt communautaire

#### Les habitats forestiers et arbustifs :

9130 : La hêtraie neutrophile est essentiellement représentée par la Hêtraie à Aspérule (*Galio-Fagetum*) développée sur les versants et les plateaux, sur sols suffisamment profonds. Très localisée, la Hêtraie à Canche cespiteuse (*Deschampsio-Fagetum*) ne se rencontre qu'en bas de versant sur les sols limoneux et argileux. La Hêtraie à Tilleuls (*Tilio-Fagetum*) est inféodée aux versants froids sur des sols riches en cailloux.

9160 : La chênaie pédonculée édaphique est liée aux sols bien alimentés en eau (bas de versant, fond de combe, champ d'inondation des cours d'eau), elle est peu présente sur l'entité et essentiellement représentée par la Chênaie à Aconit tue-loup (*Aconito-Quercetum*) en fond de combe.

9180 : Les forêts de ravins se développent sur les éboulis et blocs au pied des falaises. Elles sont représentées par des érables ou des tiliacées à Scolopendre (*Phyllitido-Aceretum*).

91E0\* : Très fragmentaires dans l'Auxois, les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ne sont bien souvent réduites qu'à un mince linéaire plus ou moins continu d'aulnes et de frênes.

5130 : Fourrés arbustifs à Genévrier commun. Ils sont présents de façon très marginale dans l'Auxois et colonisent les pelouses sèches.

#### Les habitats herbacés :

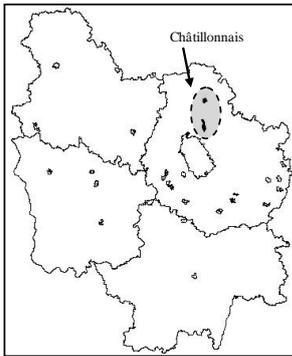
6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont, dans l'Auxois, minoritaires par rapport aux pâtures. Elles sont de plusieurs types, sèches à Gaillet vrai (*Galio-Trifolietum*) ou à Carotte sauvage (*Daucu-Arrhenatheretum*), fraîches à Colchique (*Colchico-Festucetum*) ou à Vulpin des prés (*Alopecuro-Arrhenatheretum*) ou riches en nitrates à Berce sphondyle (*Heracleo-Brometum*).

6210 : Les pelouses sèches calcicoles se rencontrent sur les plateaux sur des sols peu développés. Elles sont relativement bien présentes dans l'Auxois et sont de plusieurs types selon la nature et la profondeur des sols. On peut y associer les pelouses sur dalles (code 6110), toujours de faibles surfaces au sein des pelouses sèches calcicoles.

8210 : La végétation des falaises est toujours clairsemée, mais globalement bien représentée dans l'Auxois. Ce sont des végétations à base de petites fougères (Doradilles) installées directement sur les parois.

#### Les habitats humides et aquatiques :

Habitats très ponctuels présents à la faveur de l'existence de mares ou d'étangs. Ils sont représentés par des habitats strictement aquatiques ; végétations à characées (Code 3140), groupements à lentilles d'eau ou à petits potamots (Code 3150), végétations annuelles de berges immergées en période estivale (Code 3130) et végétations développées dans les eaux courantes (Code 3260). Deux habitats humides sont également représentés : les formations à grandes herbes, colonisant les prairies humides en déprise ou développées en lisière des bois humides (Code 6430) et les marais alcalins, très peu présents, qui se développent au niveau des lignes de source riches en calcaires (Code 7230).

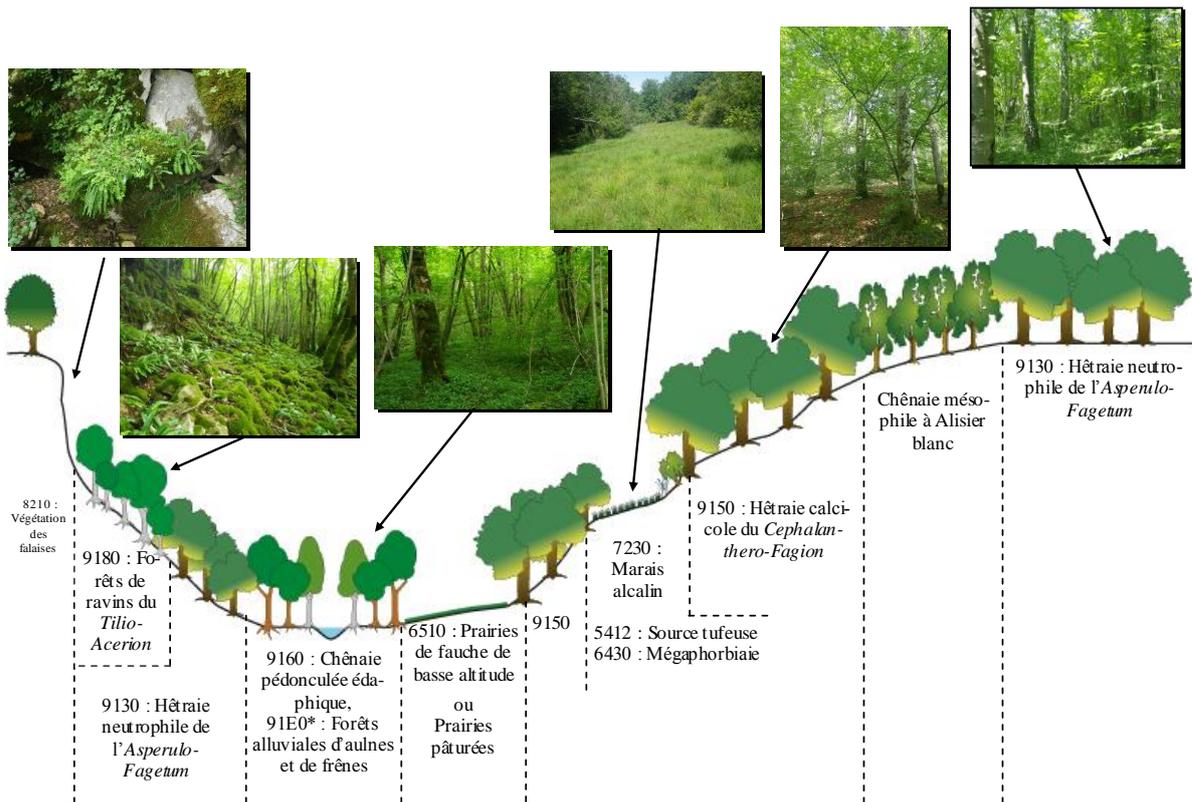


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche  
2

**Région naturelle du Châtillonnais**

Entités du site Natura 2000	8 : Villiers-le-Duc 9 : Duesme et Orret
Nombre de transects	3 sur 85
Longueur cumulée	3,162 km sur 80 km



**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**

9130 : La hêtraie neutrophile est essentiellement représentée par la Hêtraie à Aspérule (*Galio-Fagetum*) développée sur les versants et les plateaux, sur sols suffisamment profonds. La Hêtraie à Tilleuls (*Tilio-Fagetum*) est inféodée aux versants froids sur des sols riches en cailloux.

9150 : C'est la hêtraie sèche calcicole à Laïche blanche (*Carici albae-Fagetum*), très présente dans le Châtillonnais aussi bien en position de plateau que sur les versants.

9160 : La chênaie pédonculée édaphique est liée aux sols bien alimentés en eau (bas de versant et fond de combe), elle est peu présente sur l'entité et essentiellement représentée par la Chênaie à Aconit tue-loup (*Aconito-Quercetum*) en fond de combe.

9180 : Les forêts de ravins se développent sur les éboulis et blocs au pied des falaises. Elles sont représentées par des érablaies ou des tiliaies à Scolopendre (*Phylliido-Aceretum*).

91E0\* : Les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau sont relativement bien développées et sont souvent en mosaïque avec les chênaies pédonculée édaphiques.

**Les habitats herbacés :**

6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont, au sein de l'entité du site Natura 2000, peu présentes et concentrées dans les fonds de vallon.

8210 : La végétation des falaises est toujours clairsemée, mais bien représentée. Ce sont des végétations à base de petites fougères (Doradilles) installées directement sur les parois.

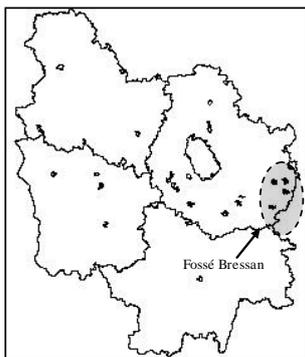
**Les habitats humides et aquatiques :**

7230 : Les marais alcalins ont été peu rencontrés, mais constituent de très belles entités au sein du site Natura 2000. Ils se développent au niveau des lignes de source riches en calcaires.

5412 : Ce sont les sources tufeuses riches en mousses incrustantes, présentes de façon très ponctuelle sur le site Natura 2000.

6430 : Un habitat humide se développe en bordure des marais tufeux : la mégaphorbiaie à Aconit Napel. Elle reste toutefois très rare au sein du site Natura 2000.

3260 : Ce sont les végétations développées dans les eaux courantes à espèces flottantes dans les cours d'eau.

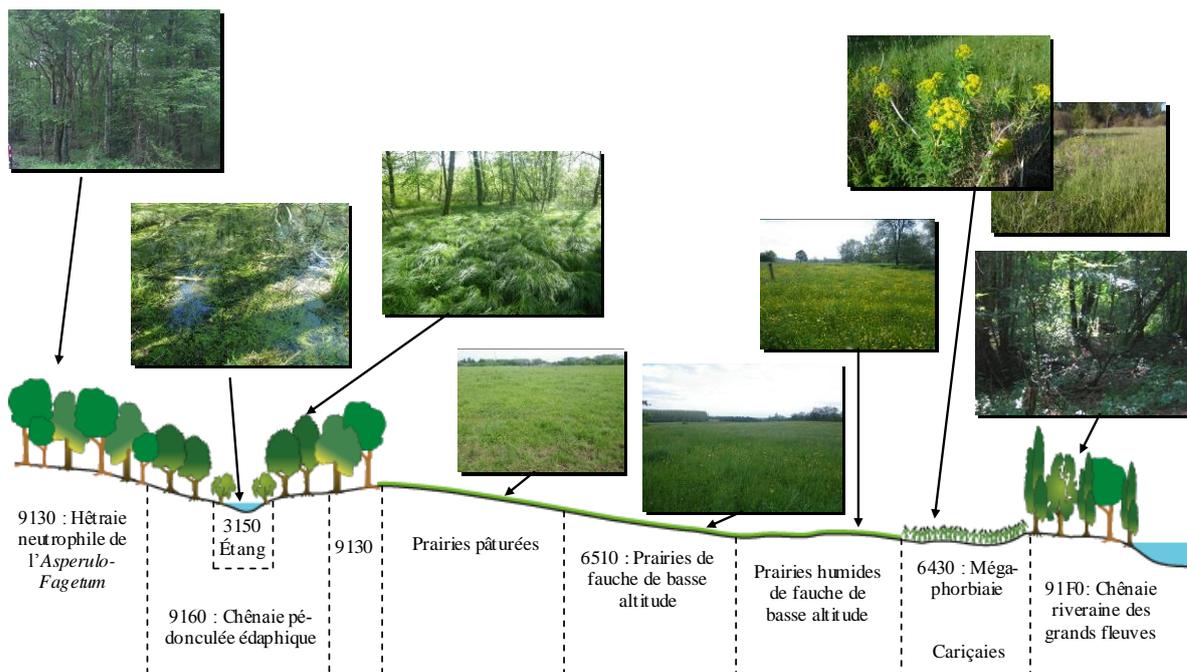


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche  
3

**Région naturelle du Fossé Bressan**

Entités du site Natura 2000	20 : Talmay, 22 : Longchamp, 21 : Lamarche-sur-Saône, 23 : Auxonne, 24 : Saint-Jean-de-Losne
Nombre de transects	8 sur 85
Longueur cumulée	8,166 km sur 80 km



**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**

9130 : La hêtraie neutrophile reste peu présente et ne se rencontre qu'en positionnement haut par rapport à la vallée. Elle est majoritairement représentée par deux variantes : la hêtraie à Canche cespicieuse (*Deschampsio-Fagetum*) qui se rencontre sur les sols limoneux et argileux et la hêtraie à Asperule (*Galio-Fagetum*) développée sur les sols calcaires.

9160 : La chênaie pédonculée édaphique est liée aux sols bien alimentés en eau (champ d'inondation des cours d'eau), elle est peu présente sur l'entité et essentiellement représentée par la chênaie à Laïche fausse brize (*Carici brizoidi-Quercetum*) sur les sols très engorgés et la chênaie à Primevère élevée (*Primulo-Quercetum*) sur les sols frais et eutroques.

91F0 : C'est la chênaie-frêne à feuilles étroites-ormaie (*Ulm-Fraxinetum angustifoliae*) qui est présente le long de la Saône. Au sein du site Natura 2000, elle a été très peu contactée, souvent remplacée par des prairies ou de minces cordons boisés.

**Les habitats herbacés :**

6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont, dans le Val de Saône, plus ou moins représentées selon le secteur concerné. Ce sont les prairies les moins inondables, mais toujours plus ou moins fraîches. Elles sont majoritairement représentées par la prairie à Colchique (*Colchico-Festucetum*) ou à Vulpin des prés (*Alopecuro-Arrhenatheretum*) ou par la prairie riche en nitrates à Berce sphondyle (*Henacleo-Brometum*).

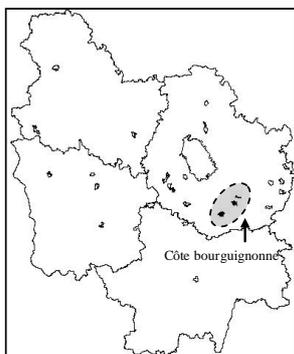
A noter à Auxonne, la présence relictuelle d'une prairie alluviale riche en espèces de pelouses sèches, développée sur les secteurs les plus hauts de la plaine. Cette prairie relève de l'association de l'*Arrhenatheretum elatioris* et est en voie de disparition en Bourgogne.

**Les habitats humides et aquatiques :**

6430 : Un habitat humide se développe dans les prairies inondables en déprise : la mégaphorbiaie. C'est une formation à grandes herbes (Reine des Prés, Guimauve officinale, Pigamon jaune...) colonisant les prairies humides abandonnées. Le Code 6430 concerne également les lisières des bois humides.

3150 : Habitats très ponctuels présents à la faveur de l'existence de mares ou d'étangs. Ils sont représentés par des habitats strictement aquatiques ; groupements à lentilles d'eau ou à petits potamots.

3260 : Ce sont les végétations développées dans les eaux courantes à espèces flottantes dans les cours d'eau.

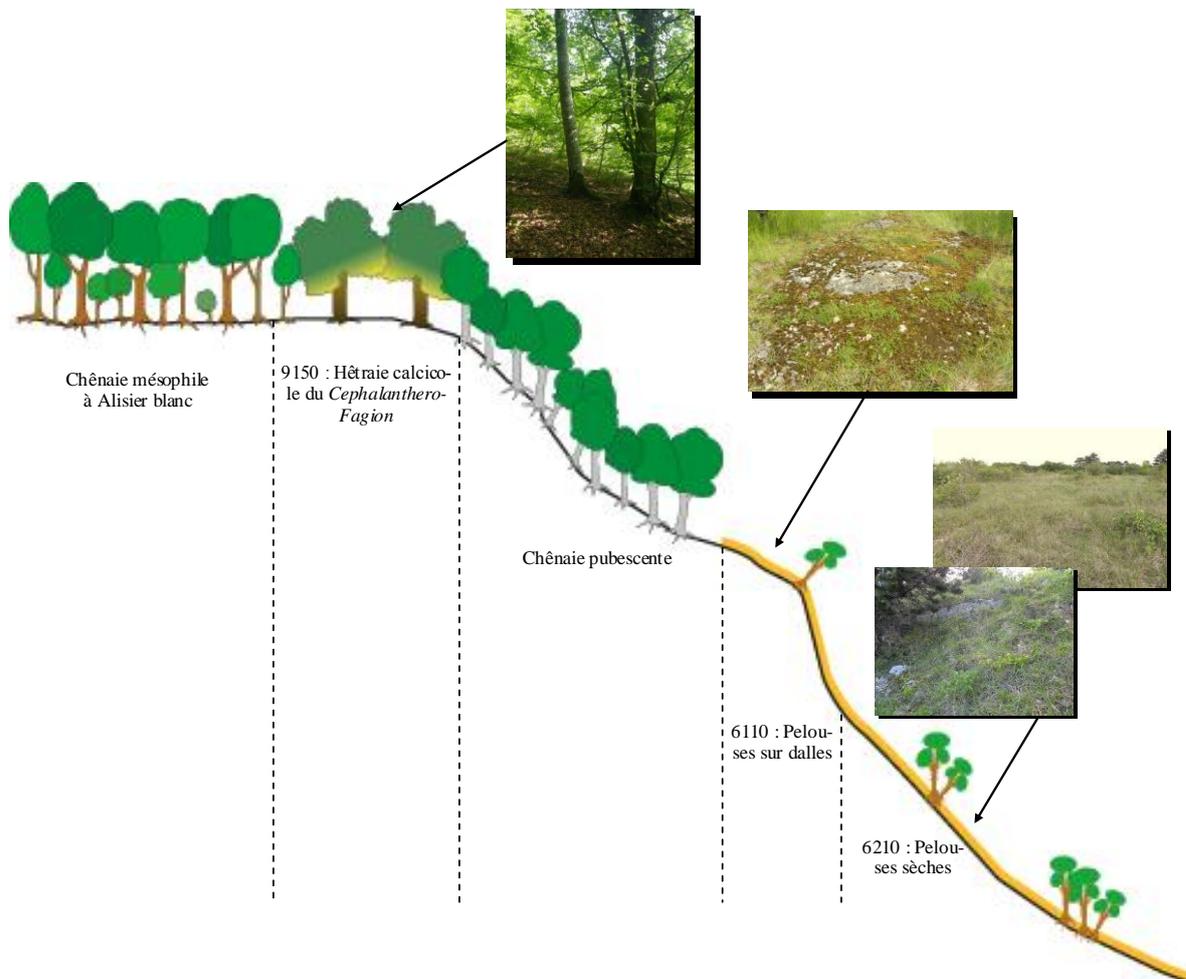


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche  
4

Région naturelle de la Côte bourguignonne

Entités du site Natura 2000	19 : Savigny-lès-Beaune 18 : Nuits-Saint-Georges
Nombre de transects	4 sur 85
Longueur cumulée	2,176 km sur 80 km



**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**

9150 : Habitat très localisé et très peu rencontré, c'est une chênaie sèche à chêne sessile et/ou pubescent et hêtres clairsemés (*Noctua-Quercetum*). Elle a été rencontrée en rebord de plateau.

**Les habitats herbacés :**

6110 : Les pelouses sur dalles sont, au sein des entités du site Natura 2000, toujours de faible surface et en mosaïque avec les pelouses sèches calcicoles. Ces pelouses sont représentées par la pelouse à Céraiste nain (*Cerastium pumili*)

6210 : Les pelouses sèches calcicoles se rencontrent sur les plateaux et les versants sur des sols peu développés. Elles sont très présentes sur la côte bourguignonne et sont de plusieurs types selon la nature et la profondeur des sols : de la pelouse sèche de transition vers la prairie à la pelouse très sèche sur sols très superficiels.

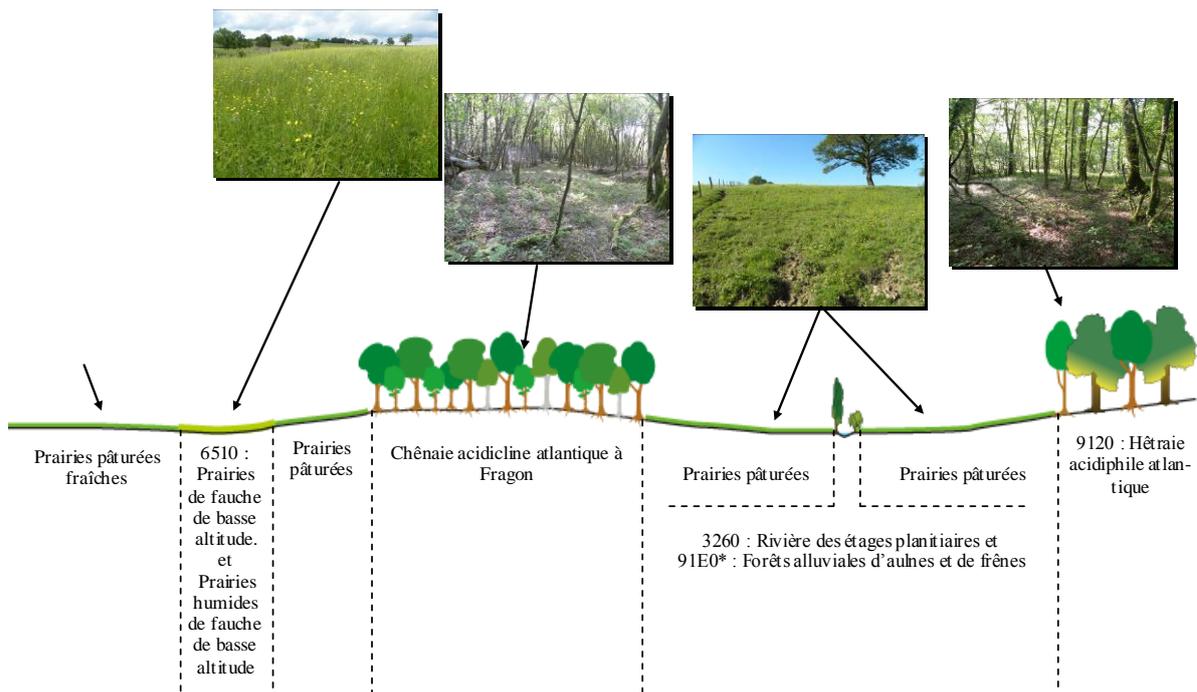


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche  
5

**Région naturelle du Bazois**

Entités du site Natura 2000	6 : Chitry-les-Mines, 7 : Brinay 5 : Lys
Nombre de transects	8 sur 85
Longueur cumulée	7,484 km sur 80 km



**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**

9120 : La hêtraie acidiphile atlantique (*Fago-Quercetum*) est peu présente et se rencontre sur les assises granitiques du Morvan.

91E0\* : Fragmentaires sur l'entité, les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ne sont bien souvent réduites qu'à un mince linéaire plus ou moins continu d'aulnes et de frênes.

**Les habitats herbacés :**

6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont plus ou moins représentées sur les entités du site Natura 2000 selon le secteur concerné. Ce sont les prairies les moins inondables, mais toujours plus ou moins fraîches. Elles sont majoritairement représentées par la prairie à Colchique (*Colchico-Festucetum*) ou à Vulpin des prés (*Alopecuro-Arrhenatheretum*) ou par la prairie riche en nitrates à Berce sphondyle (*Heracleo-Brometum*).

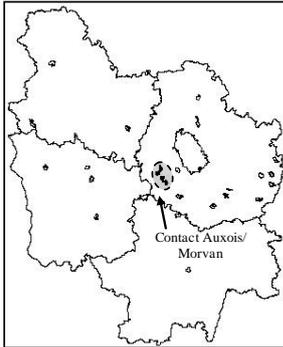
**Les habitats humides et aquatiques :**

6430 : Un habitat humide se développe dans les prairies inondables en déprise : la mégaphorbiaie. C'est une formation à grandes herbes souvent dominée par la Reine des Prés, colonisant les prairies humides abandonnées. Le Code 6430 concerne également les lisières des bois humides.

3140 : Habitat représenté par les tapis de characées (algues aquatiques) colonisant les fonds de mares ou de petits étangs.

3150 : Habitats très ponctuels présents à la faveur de l'existence de mares ou d'étangs. Ils sont représentés par des habitats strictement aquatiques ; groupements à lentilles d'eau ou à petits potamots.

3260 : Ce sont les végétations développées dans les eaux courantes à espèces flottantes dans les cours d'eau.

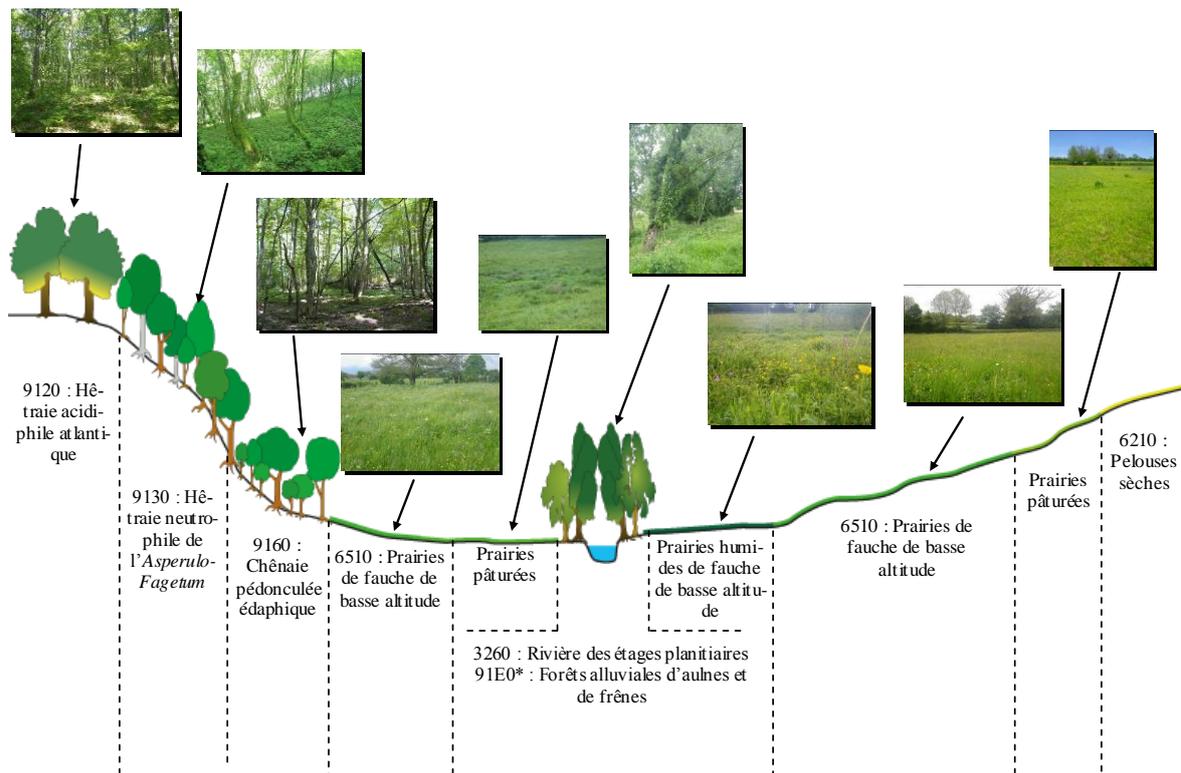


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche 6

Région naturelle de la zone de contact Auxois/Morvan

Entités du site Natura 2000	14 : Thoisy-la-Berchère, 13 : Villargoix, 12 : La Motte-Temant, 15 : Sussey
Nombre de transects	6 sur 85
Longueur cumulée	5,401 km sur 80 km



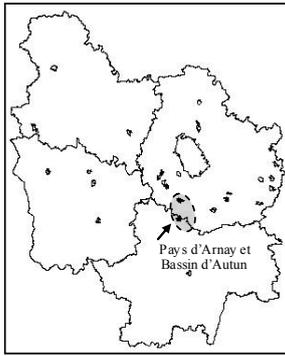
**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**  
 9120 : La hêtraie acidiphile atlantique (*Fago-Quercetum*) est peu présente et se rencontre sur les assises granitiques du Morvan.  
 9130 : La hêtraie neutrophile est essentiellement représentée par la Chênaie-hêtraie acidocline à Luzule (*Luzulo-Quercetum*) développée sur des sols plus séchards.  
 9160 : La chênaie pédonculée édaphique est liée aux sols bien alimentés en eau (bas de versant, champ d'inondation des cours d'eau), elle est peu présente sur les entités et essentiellement représentée par la Chênaie à primevère (*Primulo-Quercetum*) de bas de versant ou peu éloignée des cours d'eau.  
 91E0\* : Fragmentaires sur l'entité, les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ne sont bien souvent réduites qu'à un mince linéaire plus ou moins continu d'aulnes et de frênes, mais peuvent localement être un peu plus développées.

**Les habitats herbacés :**  
 6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont, sur les entités, plus ou moins représentées selon le secteur concerné. Sur les sols légèrement acides et relativement pauvres se développe la prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (*Orchido-Saxifragetum*). Les prairies sur sols riches et frais sont le domaine de la prairie à Colchique (*Colchico-Festucetum*) ou à Vulpin des prés (*Alopecuro-Arrhenatheretum*) ou de la prairie riche en nitrates à Berce sphondyle (*Heracleo-Brometum*). Enfin, localement et sur les assises mamo-calcaires proches de l'Auxois se rencontre en quelques secteurs la prairie sèche à Gaillet vrai (*Gaio-Trifolietum*)  
 6210 : Les pelouses sèches calcicoles restent très rares sur l'entité et n'apparaissent que de façon fragmentaire sur les sols moins développés.

**Les habitats humides et aquatiques :**  
 6430 : Un habitat humide se développe dans les prairies inondables en déprise : la mégaphorbiaie. C'est une formation à grandes herbes souvent dominée par la Reine des Prés, colonisant les prairies humides abandonnées. Le Code 6430 concerne également les lisières des bois humides.  
 3150 : Habitats très ponctuels présents à la faveur de l'existence de mares ou d'étangs. Ils sont représentés par des habitats strictement aquatiques ; groupements à lentilles d'eau ou à petits potamots.  
 3260 : Ce sont les végétations développées dans les eaux courantes à espèces flottantes dans les cours d'eau.



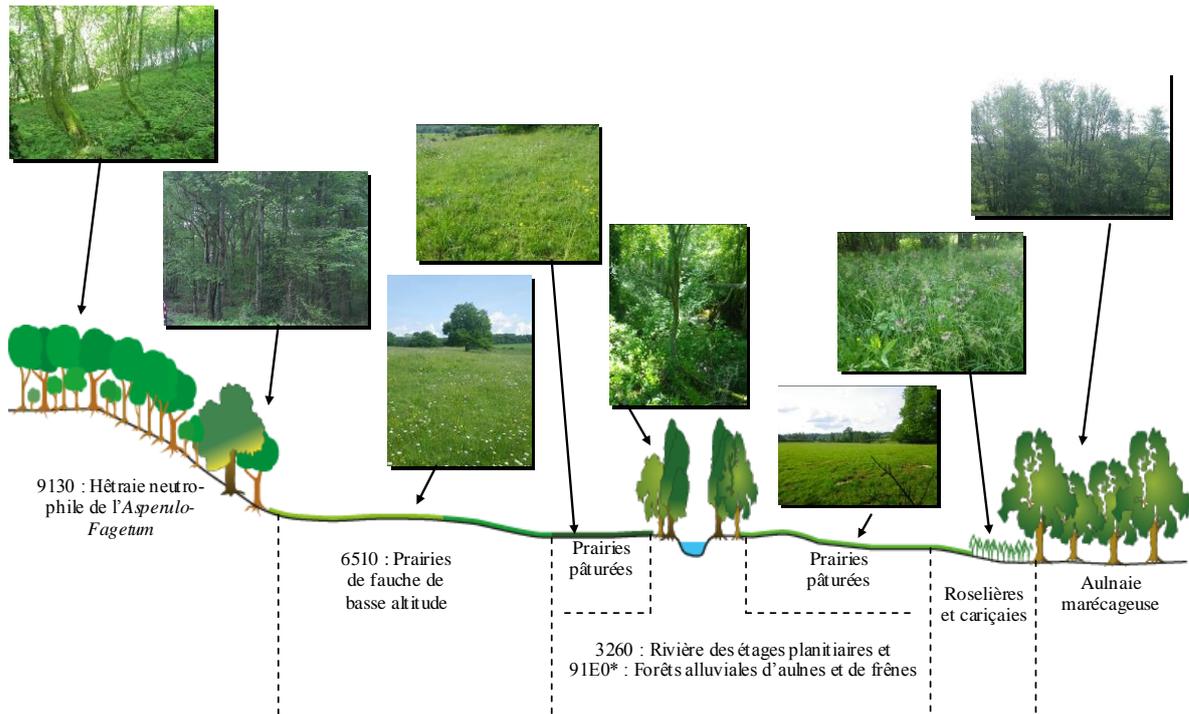


**Site n° FR2601012 : Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne**

Fiche  
7

**Région naturelle du Pays d'Arnay et Bassin d'Autun**

Entités du site Natura 2000	16 : Arnay-le-Duc 25 : Sully
Nombre de transects	4 sur 85
Longueur cumulée	4,468 km sur 80 km



**Localisation des habitats d'intérêt communautaire**

**Les habitats forestiers :**

9130 : La hêtraie neutrophile est essentiellement représentée par la hêtraie à Canche cespitose (*Deschampsio-Fagetum*) qui se développe sur les sols limoneux et argileux et plûtôt en bas de pente et par la Chênaie-hêtraie acidocline à Luzule (*Luzulo-Quercetum*) développée sur des sols plus séchards.

9160 : La chênaie pédonculée édaphique est liée aux sols bien alimentés en eau (champ d'inondation des cours d'eau), elle a été contactée une fois sur l'entité sur un sol très engorgé (*Poo-Quercetum*).

91E0\* : Fragmentaire sur l'entité, les aulnaies/frênaies de bords de cours d'eau ne sont bien souvent réduites qu'à un mincelinéraire plus ou moins continu d'aunes et de frênes, mais peuvent localement être un peu plus développées.

**Les habitats herbacés :**

6510 : Les prairies de fauche de basse altitude sont, sur les entités du site Natura 2000, plus ou moins représentées selon le secteur concerné. Sur les sols légèrement acides et relativement pauvres se développe la prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (*Orchido-Saxifragetum*). Les prairies sur sols riches et frais sont le domaine de la prairie à Colchique (*Colchico-Festucetum*) ou à Vulpin des prés (*Alopecuro-Arhenatheretum*) ou de la prairie riche en nitrates à Berce sphondyle (*Heracleo-Brometum*).

**Les habitats humides et aquatiques :**

6430 : Un habitat humide se développe dans les prairies inondables en déprise : la mégaphorbiaie. C'est une formation à grandes herbes souvent dominée par la Reine des Prés, colonisant les prairies humides abandonnées. Le Code 6430 concerne également les lisières des bois humides.

3150 : Habitats très ponctuels présents à la faveur de l'existence de mares ou d'étangs. Ils sont représentés par des habitats strictement aquatiques ; groupements à lentilles d'eau ou à petits potamots.

3260 : Ce sont les végétations développées dans les eaux courantes à espèces flottantes dans les cours d'eau.

### III.1.6 Synthèse des habitats naturels

Le site Natura 2000 est situé sur diverses régions naturelles. De ce fait, il accueille une grande diversité d'habitats.

Parmi les groupements végétaux recensés, **21 sont des habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont 4 d'intérêt prioritaire et 3 autres** potentiels mentionnés dans le Formulaire Standard des Données (5110, 8220, 8230) mais non rencontrés lors de la campagne de terrain. **Toutefois, ces 3 derniers restent peu probables sur le site Natura 2000.** Pour chacun de ces habitats, l'état de conservation a été évalué à l'échelle du site. Celui-ci est variable en fonction des formations et des entités concernées. Certains habitats bien représentés sur le site se trouvent dans un état de conservation globalement mauvais. C'est notamment le cas des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0\*). Ces habitats d'intérêt prioritaire qui jouent un rôle écologique important (épuration des eaux, maintien des berges, etc.) sont particulièrement menacés sur le site. Lorsqu'ils sont présents sur les berges des cours d'eau, ces boisements ne subsistent plus que sous la forme d'un linéaire très étroit. Les forêts alluviales à Chêne pédonculé, Ormes et Frênes des entités de la vallée de la Saône se trouvent également dans un mauvais état de conservation. Cet habitat est toutefois minoritaire au sein du site Natura 2000.

Parmi les habitats d'intérêt communautaire identifiés, ce sont les formations boisées non alluviales qui occupent les surfaces les plus importantes. Les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130) sont particulièrement bien représentées sur le site, et ont été évaluées comme en état de conservation moyen à bon. Le maintien de ces habitats en bon état de conservation constitue un enjeu important pour la préservation des populations de diverses espèces de chauves-souris.

## III.2 Écrevisse à pattes blanches

---

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les populations d'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) étaient abondantes et colonisaient l'ensemble du territoire. Actuellement, les peuplements ont dangereusement régressé, subissant l'action conjuguée de la détérioration des biotopes liée à l'activité anthropique (pollution de l'eau, aménagements urbains, rectification des cours avec destruction des berges, exploitation forestière ou agricole avec usage de fongicides et d'herbicides...) et des introductions d'espèces (poissons ou écrevisses exotiques concurrentes plus résistantes). De nos jours, seules quelques populations relictuelles subsistent et l'Écrevisse à pattes blanches est considérée comme vulnérable à l'échelle nationale.

Cette espèce autochtone est protégée (art. 1<sup>er</sup> de l'Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones), à ce titre, il est interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers de cette espèce. Elle est également concernée par des mesures de protection réglementaire relative à sa pêche (Code rural, art. R. 236-11).

Cette espèce est inscrite aux annexes II et V de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

### Description et écologie de l'Écrevisse à pattes blanches

---

L'Écrevisse à pattes blanches a un corps segmenté, allongé, aplati latéralement rappelant un petit homard. Son abdomen se termine par une queue aplatie en éventail. Son thorax porte 3 paires de pattes « mâchoires » et 5 paires de pattes « marcheuses » dont la première représente les pinces. Sa taille peut atteindre 120 mm de long pour un poids de 90 g. Elle présente une coloration vert bronze à gris, et sa face ventrale est pâle (notamment au niveau des pinces).

Ses exigences en termes de qualité physico-chimique des eaux sont élevées. Elle a en effet besoin d'une eau claire d'excellente qualité, peu profonde, très bien oxygénée et de température relativement constante. Elle apprécie les milieux riches en abris variés, sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs, sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts). Son activité est nocturne, maximale du mois de juin à la fin de l'été. En Bourgogne, elle trouve majoritairement refuge dans des cours d'eau caractérisés par de faibles dimensions (moins d'un mètre de large), à proximité des sources dans des habitats peu altérés (ripisylve dense et sous-berges bien formées) situés en forêt de feuillus et en prairie.



Photographie 5 : Écrevisse à pattes blanches © BIOTOPE

## Objectifs de la mission concernant l'Écrevisse à pattes blanches

Ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour les chauves-souris. Les autres espèces d'intérêt communautaire n'étaient pas prioritaires, par conséquent, concernant les crustacés, la mission demandée ne portait que sur quelques populations connues d'Écrevisse à pattes blanches sur l'entité « Auxois » en Côte-d'Or.

Les investigations de terrain avaient pour but de recenser les individus et les habitats potentiels et/ou avérés de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ainsi que les éléments potentiellement perturbant pour le maintien de la population en bon état de conservation. Une localisation cartographique du positionnement des individus, par tronçon homogène, a également été réalisée.

Toutefois, l'Écrevisse à pattes blanches est potentiellement présente sur d'autres entités du site Natura 2000. Dans le cadre d'évaluation d'incidences, la présence potentielle de cette espèce ne devra pas être sous-estimée.

## État des connaissances de l'Écrevisse à pattes blanches dans l'Auxois

Une première analyse de la bibliographie et des informations du Groupe Écrevisses Bourguignon (GEB), transmises par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) via la Bourgogne Base Fauna, a tout d'abord été réalisée.

Les données historiques, compilées en amont des inventaires, fournissent les informations suivantes :

Tableau 18 : Prospections des écrevisses sur les entités du site (BBF)

Entité prospectée	Observations d'écrevisses
Yonne	
Saint-Julien-du-sault	Aucune écrevisse observée
Saint-Fargeau	Aucune écrevisse observée, Écrevisse américaine et Écrevisse de Louisiane
Isle-sur-Serein	Aucune écrevisse observée, Écrevisse américaine et Écrevisse de Californie
Nièvre	
Cessy-les-Bois	Aucune écrevisse observée
Brinay	Aucune écrevisse observée
Côte-d'Or	
Duesme et Orret	Aucune écrevisse observée
Auxois	Aucune écrevisse observée, Écrevisse à pattes blanches et Écrevisse américaine
Talmay	Aucune écrevisse observée
Saint-Jean-de-Losne	Aucune écrevisse observée

Tableau 19 : Connaissances bibliographiques de l'Écrevisse à pattes blanches dans l'Auxois (BBF)

<i>Cours d'eau prospectés</i>	<i>Dernière année d'observation</i>	<i>Longueur prospectée</i>	<i>Individus d'Austropotamobius pallipes comptabilisés</i>
Le Marcellois et ses affluents	2011	418 mètres	2
Le Vaisselin	2008	302 mètres	8
Le Jagey	2000	1 172 mètres	69
Le Verpant	2000	374 mètres	52

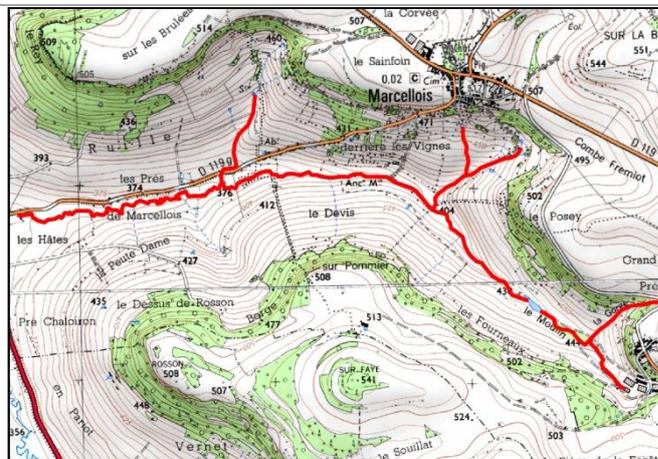
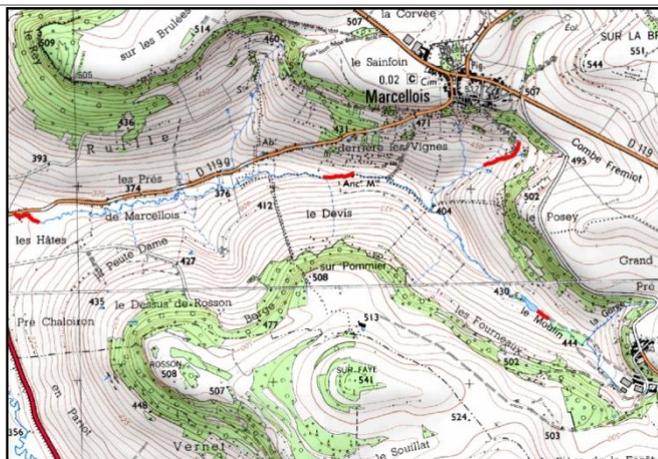
### Méthodologie pour l'étude de l'Écrevisse à pattes blanches

Les résultats de cette expertise sont basés sur des observations de terrain réalisées pendant le mois d'août 2012 par les experts de Biotope sur les cours d'eau déjà connus pour abriter l'espèce au sein de l'entité Auxois. En accord avec la SHNA, quatre cours d'eau ont été ciblés pour les prospections. Ces derniers ont fait l'objet d'une reconnaissance et d'un diagnostic en journée, l'Écrevisse à pattes blanches a ensuite été recherchée de nuit à la vue (voir Annexe 3 pour la méthodologie détaillée). Le Ruisseau de la Vaux, bien qu'abritant l'espèce, n'a pas été prospecté car il est situé en dehors de l'entité « Auxois ».

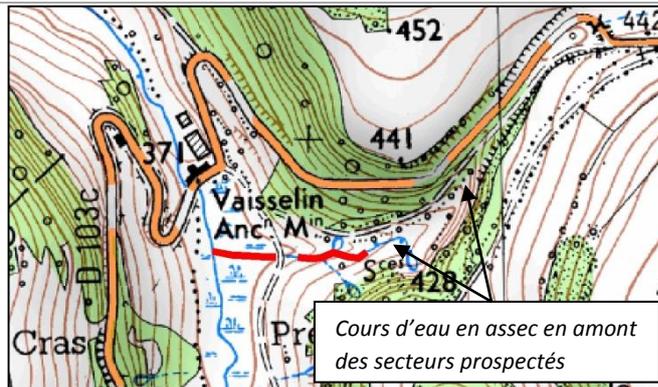
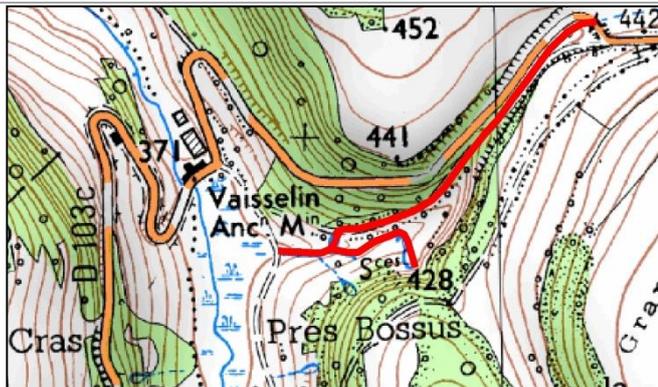
Prospections GEB

Prospections BIOTOPE

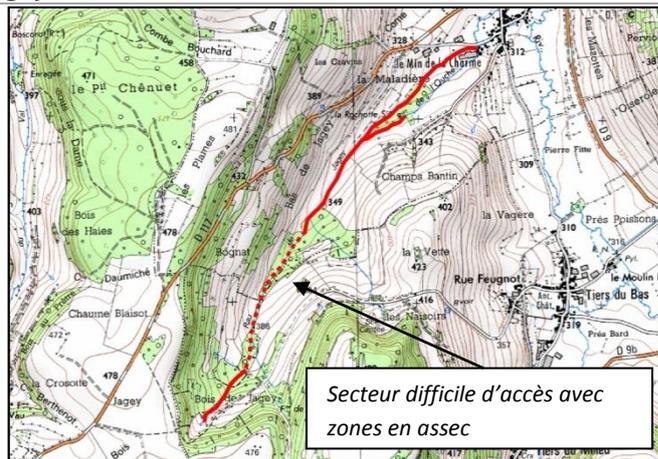
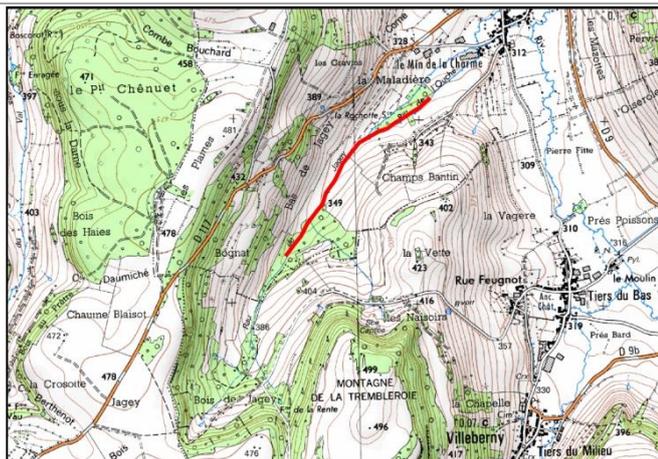
Le Marcellois et ses affluents



Le Vaisselin



Le Jagey



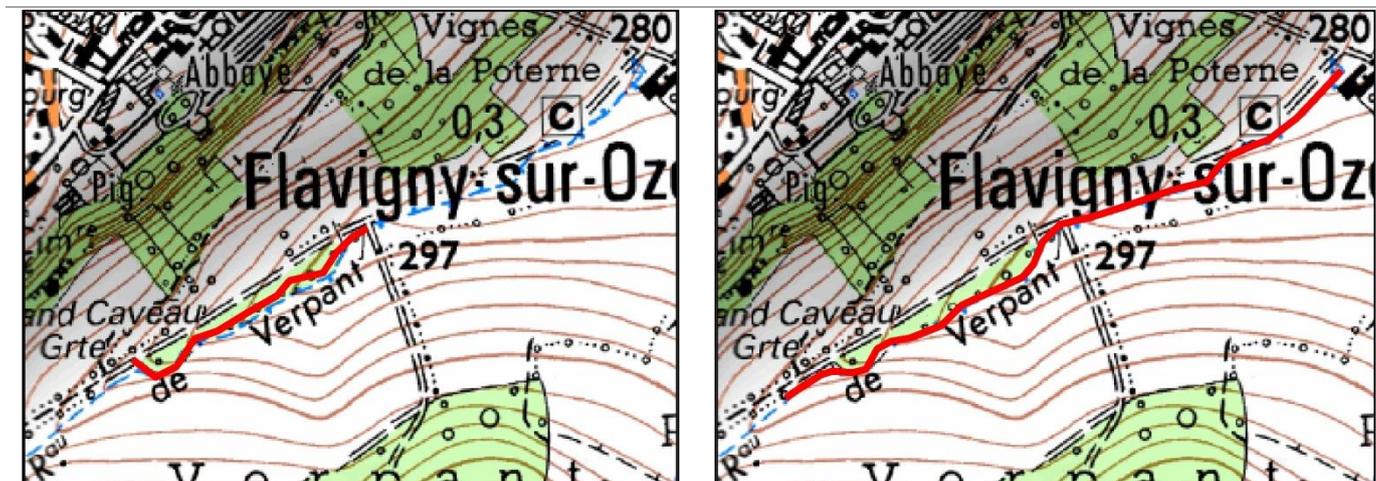


Figure 5 : Comparaison des secteurs prospectés pour la recherche de l'Écrevisse à pattes blanches

### Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches

Voir atlas cartographique : Carte « Observations de l'Écrevisse à pattes blanches sur l'Auxois »

Les résultats des prospections réalisées en 2012 par BIOTOPE sont retranscrits dans des fiches de terrain, adaptées de celles utilisées par les membres du Groupe Écrevisses Bourguignon (GEB).

Le tableau suivant synthétise le nombre d'individus d'Écrevisse à pattes blanches observés sur chaque cours d'eau en 2012.

Tableau 20 : Synthèse des observations d'Écrevisse à pattes blanches (BIOTOPE 2012)

<i>Cours d'eau prospectés</i>	<i>Nombre total d'individus</i>	<i>Nombre d'adultes</i>	<i>Nombre de juvéniles</i>
Le Marcellois et ses affluents	88	71	17
Le Vaisselin	6	6	0
Le Jagey	80	51	29
Le Verpant	99	32	67



Photographie 6 : Juvénile d'Écrevisse à pattes blanches © BIOTOPE

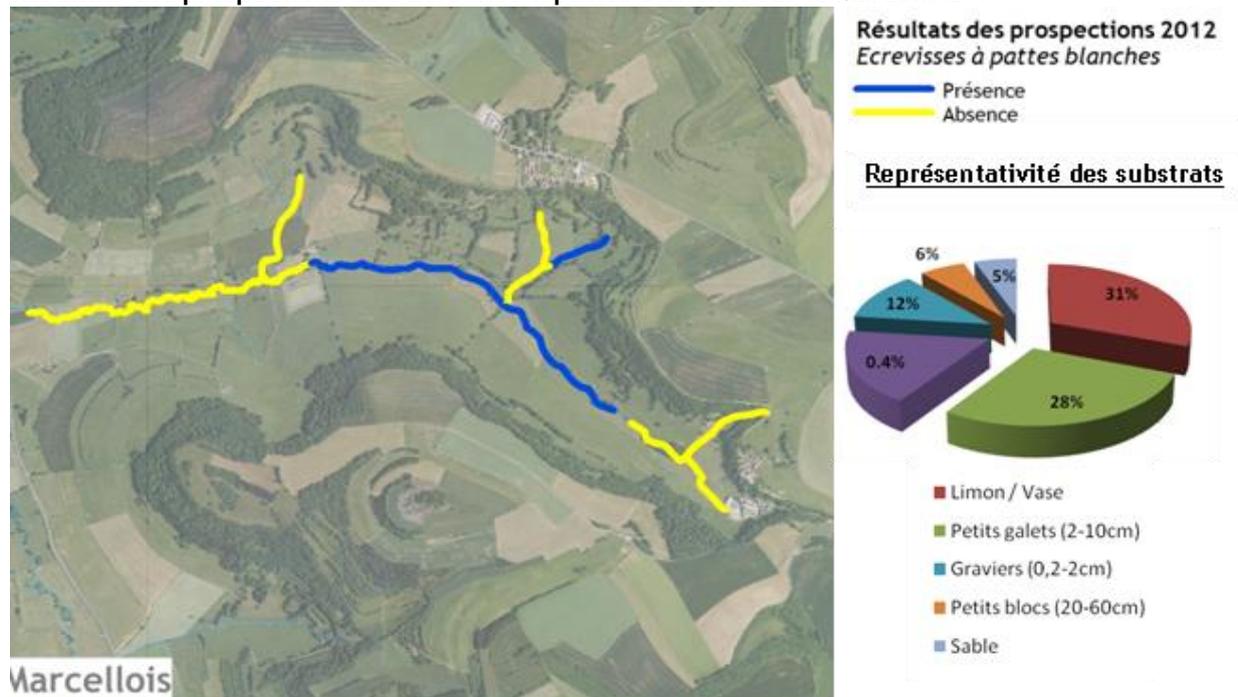


Photographie 7 : Écrevisse à pattes blanches observée sur le Jagey (2012) © BIOTOPE

☞ Les prospections ont permis d'actualiser les données en confirmant la présence des populations d'Écrevisse à pattes blanches connues et en mettant en évidence la reproduction de l'espèce sur trois des quatre cours d'eau prospectés.

Le Marcellois intègre de bonnes capacités d'accueil pour l'espèce, principalement sur sa partie centrale avec la présence de substrats diversifiés. La reproduction y est effective comme en témoigne le nombre de juvéniles observés (17). Les deux combes (tronçons 8 et 9) sont également propices à l'installation de l'espèce même si on note son absence sur celle plus à l'ouest. La présence de piétinement bovin est la principale source d'altération du cours d'eau. L'existence de busages entraîne également une fragmentation de l'habitat. Certains secteurs, notamment en partie médiane et amont, sont exempts de ripisylve.

### Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Marcellois



Profil du Marcellois sur sa partie centrale © BIOTOPE, 2012



Buse en aval de la source © BIOTOPE, 2012

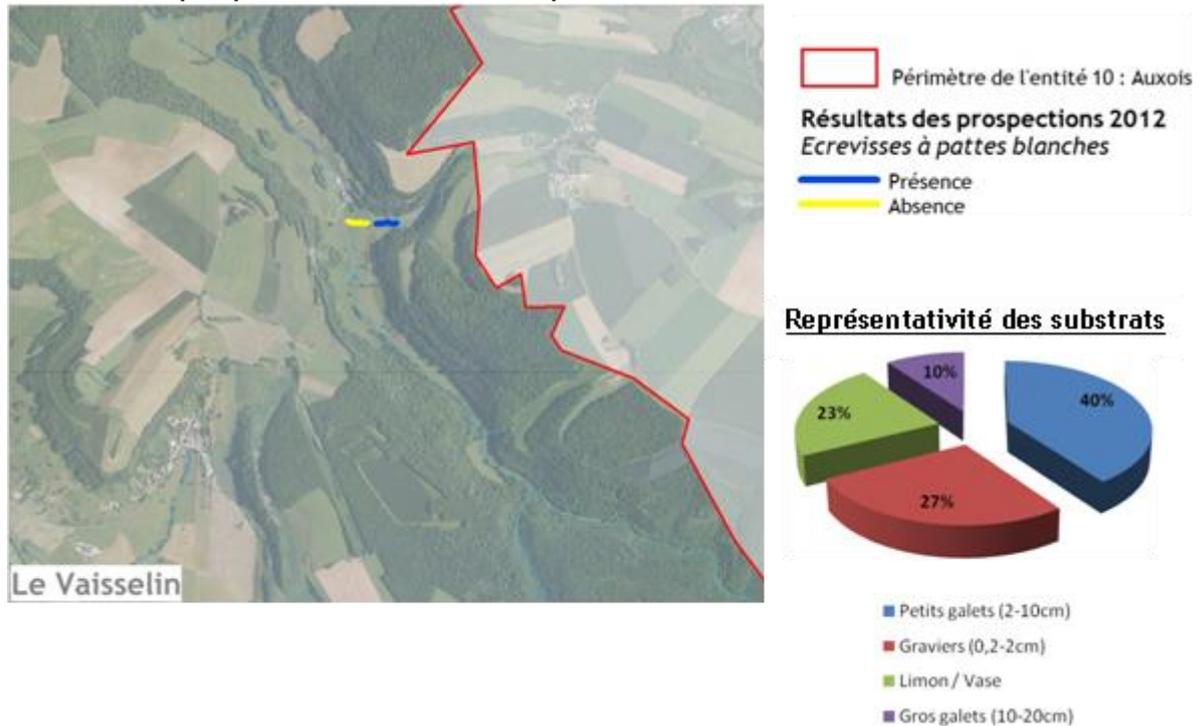


Profil de la Combe nord-est © BIOTOPE, 2012

Figure 6 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Marcellois

Le Vaisselin intègre des capacités d'accueil faibles à moyennes pour l'espèce du fait d'un linéaire réduit et d'une fermeture du milieu. On note également une déconnexion du reste du réseau hydrographique du fait de la présence d'un plan d'eau en aval et de travaux hydrauliques (remblais). Les conditions de substrat sont cependant favorables. Des travaux d'aménagement (reconnexion aval, entretien des berges) pourraient permettre un accroissement du nombre d'individus.

### Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Vaisselin



Ruisseau du Lavau, confluent du Vaisselin (Écrevisse à pattes blanches absente de ce cours d'eau) © BIOTOPE, 2012



Individu adulte d'Écrevisse à pattes blanches présent au centre de la zone © BIOTOPE, 2012

Figure 7 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Vaisselin

Le Jagey intègre de bonnes capacités d'accueil pour l'espèce, principalement sur sa partie centrale avec la présence de substrats diversifiés. La reproduction y est effective comme en témoigne le nombre important de juvéniles observés (29) en partie amont. La présence de piétinement bovin et l'embroussaillage (création d'embâcles avec ralentissement du courant et dépôts de sédiments) sont les principales sources d'altération du cours d'eau. Un recalibrage du cours d'eau a été réalisé en 2003 (comm. SHNA).

### Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Jagey

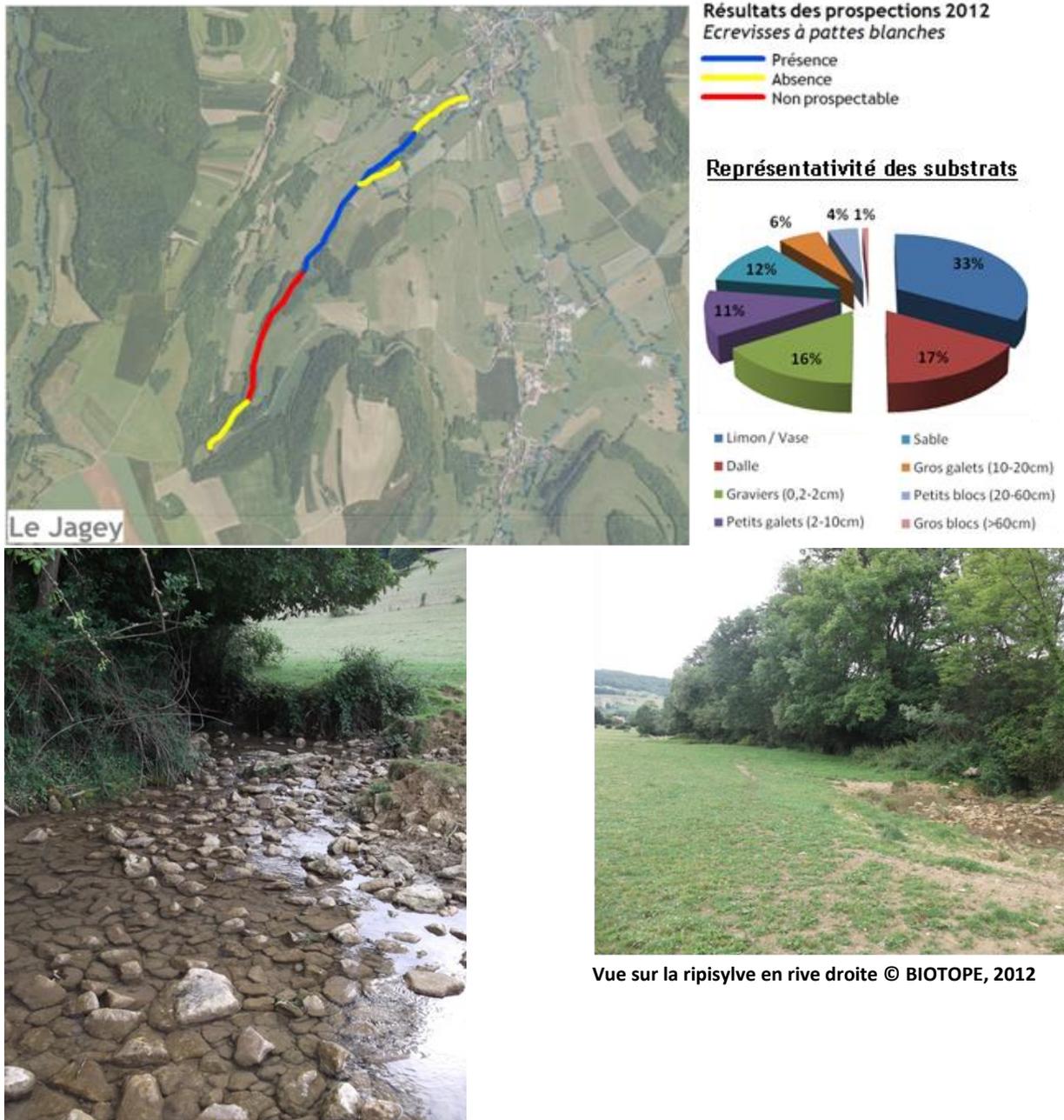


Figure 8 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Jagey

Le Verpant intègre de bonnes capacités d'accueil pour l'espèce, principalement sur sa partie amont avec la présence de substrats diversifiés. La reproduction y est effective comme en témoigne le nombre important de juvéniles observés (67) notamment au sein du boisement. La présence de piétinement bovin est la principale source d'altération du cours d'eau, principalement en aval. La zone la plus favorable au sein du boisement est caractérisée par une succession de terrasses calcaires avec une variation de profondeur et de courantologie importante. La Truite fario est notée sur l'ensemble du linéaire.

### Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Verpant

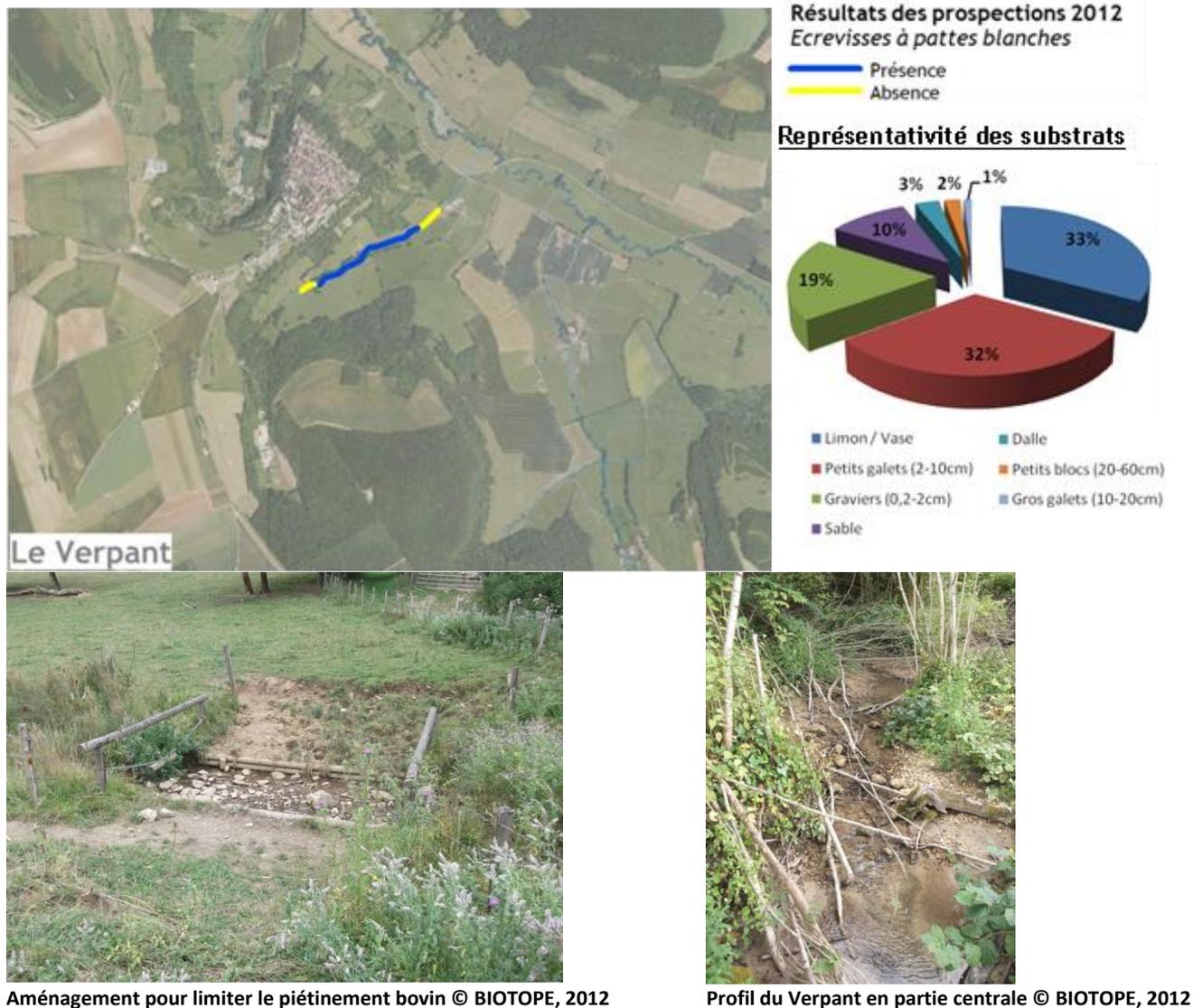


Figure 9 : Résultats des prospections de l'Écrevisse à pattes blanches sur le Verpant

## Synthèse et enjeux de conservation

---

En Bourgogne, il y a environ vingt ans, le nombre de stations à écrevisses autochtones connues ne dépassait pas la dizaine. Actuellement, 290 ruisseaux sont connus en Bourgogne pour héberger cette espèce (*comm.* SHNA). Néanmoins l'équilibre des populations semble très précaire et les effectifs réels souvent peu connus.

Les prospections menées en 2012, au sein des quatre cours d'eau de l'Auxois où la présence d'Écrevisses à pattes blanches était connue, ont permis de confirmer la présence de l'espèce avec des populations actives.

La préservation des stations d'Écrevisse à pattes blanches doit être considérée à travers :

-Des actions générales à l'échelle du bassin-versant :

- réduire les pollutions,
- préserver les haies, les bandes enherbées et les ripisylves,
- limiter les cultures intensives.

-Des actions plus localisées sur les cours d'eau :

- rétablir les continuités écologiques par la suppression d'ouvrages hydrauliques sans usage (attention néanmoins au risque de mise en relation avec des populations d'écrevisses invasives),
- gérer de manière naturelle les cours d'eau : maintien des berges naturelles, de la ripisylve et des caches favorables aux écrevisses (sous-berges, racines, embâcles...),
- réduire l'accessibilité du bétail aux cours d'eau (élargissement du lit, apports de matière organique, colmatage des fonds) par la mise en place d'abreuvoirs spécifiques ou de pompe à nez, mise en place de clôture,
- limiter les pompages dans les cours d'eau durant les périodes d'étiage,
- éviter les travaux de type curage et recalibrage, traversée d'engins lourds (agricoles et forestiers),
- améliorer les connaissances de localisation des espèces invasives, éviter leur introduction, surveiller et lutter contre leur développement,
- améliorer les connaissances de l'état de conservation des populations d'Écrevisse à pattes blanches et de leurs habitats.

L'enjeu prioritaire, à court terme, est de préserver les stations existantes connues tout en orientant les pressions d'inventaires sur d'autres sites potentiels. *A fortiori*, des actions de préservation, d'amélioration et de recréation de connexions entre les populations existantes devront être menées tout en évitant tout contact avec les autres espèces d'écrevisses invasives. De ce fait, une meilleure connaissance de la localisation de ces autres espèces devra être obtenue dans les prochaines années.

## III.3 Amphibiens

---

La présence de deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire a contribué à la désignation du site Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » sur certaines entités :

- Le Sonneur à Ventre jaune (*Bombina variegata*)
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

### III.3.1 Le Sonneur à ventre jaune

#### Description du Sonneur à ventre jaune

---

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud mesurant en général 4 à 5 cm. Il présente un aspect ramassé et aplati. Le tympan est peu visible et le museau très arrondi. La pupille est typiquement triangulaire ou en forme de cœur. Le membre postérieur est relativement court et présente une palmure complète. Sa face dorsale est verruqueuse et hérissée de pointes noires kératinisées. La coloration uniformément terreuse lui assure un excellent camouflage tandis que sa face ventrale caractéristique marbrée de jaune sur fond bleu-noirâtre avertit les prédateurs de sa toxicité.

Les pontes sont constituées d'œufs généralement isolés ou regroupés en petits amas de 2 à 40 œufs fixés à un support ou parfois au fond de la pièce d'eau.



Sonneur à ventre jaune adulte. Entité « Auxois ».  
© Biotope, 2012



Ponte de Sonneur à ventre jaune. Entité « Auxois ».  
© Biotope, 2012



Têtard de Sonneur à ventre jaune. Entité « Auxois ».  
© Biotope, 2012



Sonneur à ventre jaune juvénile. Entité « Auxois ».  
© Biotope, 2012

Photographie 8 : Sonneur à ventre jaune sur l'entité « Auxois » © Biotope, 2012

## Écologie du Sonneur à ventre jaune

---

Le Sonneur à ventre jaune est un amphibien de plaine et moyenne montagne, fréquentant des habitats de bocage, prairies et forêts. Il utilise également les bords de rivière et les torrents ainsi que des habitats anthropiques comme les carrières.

En Bourgogne, d'après la bibliographie, le Sonneur à ventre jaune occupe essentiellement les milieux bocagers. Contrairement à d'autres régions, les milieux boisés semblent secondaires.

En période de reproduction, de mi-avril à début août, le Sonneur fréquente des habitats aquatiques variés (ornière, mare, fossé, flaque, vasque de rivière, bras mort, source, ru, etc.) mais présentant des caractéristiques très particulières : généralement stagnants, peu profonds, de petites dimensions, relativement bien ensoleillés et présentant une forte instabilité hydrique déterminée par une dynamique de perturbations (d'origine naturelle ou anthropique, comme le piétinement par le bétail ou le passage d'engins et la création d'ornières).

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce « pionnière » disposant de bonnes capacités de déplacement. Les déplacements entre sites de reproduction peuvent être réguliers (en fonction de la qualité, de la quantité et de l'organisation spatiale des sites de reproduction). Ainsi, les adultes se déplacent généralement sur quelques centaines de mètres tandis que les juvéniles se dispersent sur des distances plus importantes, jusqu'à 3 800 m en 15 jours (PICHENOT, 2008). Les juvéniles émergent pendant l'été et adoptent le même rythme biologique que les adultes. La maturité sexuelle est acquise vers 2 ans.

A l'approche de la saison hivernale, les individus effectuent des migrations saisonnières vers les sites d'hivernage. L'espèce hiverne d'octobre à avril, dans la vase du point d'eau colonisé ou dans des abris terrestres alentours : sous des pierres ou des souches, dans l'humus ou des galeries de rongeurs, plus rarement dans des abris anthropiques.

PÉRIODE D'OBSERVATION HABITUELLE DES DIFFÉRENTS STADES

Mois	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	octo.	nov.	déc.
ŒUF				■								
TÊTARD				■								
JUVÉNILÉ	■											
ADULTE EN ACTIVITÉ				■								
ADULTE EN HIVERNAGE	■									■		

© Ministère du Développement durable - Biotope

Le Sonneur à ventre jaune adulte se nourrit d'invertébrés variés (diptères, coléoptères, lombrics, petites limaces, fourmis, araignées) tandis que le têtard est phytophage ou détritivore (algues, diatomées, débris organiques).

**Habitats aquatiques favorables au Sonneur à ventre jaune**



Habitat aquatique du Sonneur : ornières et suintement piétinés © Biotope, 2012



Habitat aquatique du Sonneur : ornière sur un chemin forestier © Biotope, 2012



Habitat aquatique du Sonneur : ornière sur un chemin agricole © Biotope, 2012



Habitat aquatique du Sonneur : dépression inondée dans une carrière © Biotope, 2012



Habitat aquatique du Sonneur : suintement prairial  
© Biotope, 2012



Habitat aquatique du Sonneur : dépression envahie de Carex © Biotope, 2012

Photographie 9 : Habitats aquatiques favorables au Sonneur à ventre jaune © Biotope, 2012

## Répartition des populations de Sonneur à ventre jaune

---

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud d'Europe centrale et méridionale orientale s'étendant de la Moldavie à l'est jusqu'à la France à l'ouest. Au nord, l'espèce atteint le sud des Pays-Bas et le centre de l'Allemagne jusqu'à la péninsule Balkanique et l'Italie au sud. L'espèce est absente des îles britanniques, du sud de la Grèce ainsi que de la péninsule Ibérique.

A l'échelle européenne, l'espèce occupe une large aire de répartition et ne semble pas en danger. Toutefois, une régression généralisée des populations et des extinctions locales sont observées, notamment à l'ouest de son aire de répartition.

Sur le territoire national, l'espèce est bien répartie mais évite le nord, l'ouest et le sud.

En Bourgogne, d'après Lescure (2011) et « selon l'état d'avancement (21 avril 2009) du futur Atlas des Reptiles et Amphibiens régional, coordonné par N. Varanguin et D. Sirugue, le Sonneur à ventre jaune est encore bien présent dans certains secteurs de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Il est plus rare en Côte-d'Or et même absent dans le centre de ce département. Dans l'Yonne, il n'est présent que dans le sud du département ». L'évolution des populations en Bourgogne n'a pu être évaluée (Chemin, 2010).

## Menaces pesant sur le Sonneur à ventre jaune

---

Comme la majorité des espèces, le Sonneur à ventre jaune est menacé par la dégradation, la modification, la fragmentation et la perte de ses habitats liées à l'aménagement du territoire et à l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles. Parmi les menaces pesant sur les habitats de reproduction, citons le drainage, la perturbation des fonctionnalités du réseau hydrographique, le comblement, l'atterrissement ou le sur-piétinement des points d'eau.

Le changement climatique constitue également une menace très importante à laquelle s'ajoutent la pollution, les maladies ou la pratique de certains loisirs « sportifs » (dégradations de ses sites de ponte dans les ornières sur les chemins).

Cette espèce, vulnérable en France, est protégée et est inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

## Objectifs de la mission concernant le Sonneur à ventre jaune

Ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour les chauves-souris. Les autres espèces d'intérêt communautaire n'étaient pas prioritaires, par conséquent, la mission demandée ne portait que sur deux stations connues au nord-ouest de l'entité « Auxois » en Côte-d'Or (une sur la commune de Pouillenay et l'autre Flavigny-sur-Ozerain). Toutefois, le Sonneur à ventre jaune est potentiellement présent sur d'autres entités du site Natura 2000. Dans le cadre d'évaluation d'incidences, la présence potentielle de Sonneur à ventre jaune ne devra pas être sous-estimée.

L'objectif de ce travail était d'actualiser les données de présence du Sonneur à ventre jaune sur les deux stations connues (distantes de 4,5 km) au nord-ouest de l'entité « Auxois » et de rechercher une connexion éventuelle entre celles-ci, notamment par la recherche de l'espèce sur des stations intermédiaires.

La méthodologie a consisté à rechercher en journée des individus sur les stations connues puis de rayonner autour sur une distance de quelques kilomètres à la recherche d'autres stations, en ciblant en priorité les milieux jugés les plus favorables pour l'espèce : sources, suintements, rus et fossés des prairies pâturées, chemins susceptibles de présenter des ornières inondées, zones d'exploitation forestière...

Les prospections visuelles ont eu lieu en juillet 2012. A ces prospections spécifiques s'ajoutent des observations ponctuelles réalisées dans le cadre d'autres missions (inventaire des chiroptères et des écrevisses).

Une première analyse de la bibliographie et des informations transmises par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) via la Bourgogne Base Fauna (BBF) a tout d'abord été réalisée.

Le paysage de l'Auxois, une mosaïque dense de prairies et de forêts sur un relief vallonné ponctué de sources et parcourus par les cours d'eau, est particulièrement favorable à l'espèce.



**Photographie 10 : Paysage de vallée bocagère surplombée par des forêts favorables au Sonneur à ventre jaune, dans l'entité « Auxois » © Biotope, 2012**

## Résultats des prospections du Sonneur à ventre jaune

Les « populations » connues ont été revues et des nouvelles stations ont été découvertes (voir atlas cartographique : carte « Observations du Sonneur à ventre jaune par entité »).

Le tableau ci-dessous présente les résultats des prospections du Sonneur à ventre jaune.

Tableau 21 : Résultats des prospections du Sonneur à ventre jaune

Entité	Commune	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'actions
<b>Prospections ciblées sur les deux stations connues dans l'Auxois</b>						
Entité 10 : Auxois	Pouillenay	Ornières et suintement piétiné d'une pâture de côte	17 pontes	Sur-piétinement, assèchement	Plusieurs pontes observées dans les empreintes du bétail au sein d'un filet d'eau courant. Aucun adulte n'a été observé.	Priorité 3 : Présence opportuniste liée à un passage d'engin sur suintement donc aucune action particulière n'est à envisager.
		Au moins 3 ornières sur un chemin en terre, d'abord au sein d'un taillis de feuillus puis en lisière avec des pâtures	12 adultes, 7 pontes, vingtaine de têtards	Circulation d'engin possible, fermeture du milieu	« Population » moyenne	Priorité 2 : Présence d'ornières sur le chemin depuis quelques années et la circulation y semble limitée. Toutefois, la végétation colonise certaines ornières qu'il faudrait restaurer.
		Au moins six ornières sur un chemin agricole en terre entre une prairie bocagère et un champ Suintements au sein de la prairie adjacente au chemin	12 adultes, 8 pontes, 75 têtards	Circulation des engins agricoles, pollution des eaux par les pesticides ou le fumier stocké à proximité, comblement des ornières et empiérement, fermeture du milieu	« Population » importante (reproduction conséquente) potentiellement menacée. La prairie à l'ouest accueille quelques individus. Les suintements sont en voie d'atterrissement et la végétation haute, expliquant peut-être le repli des individus sur le chemin agricole aux ornières inondées profondes et bien exposées. Cependant ces ornières constituent un piège écologique puisque les engins circulent sur ce chemin.	Priorité 1 : Passage d'engin sur le chemin en période d'activité de l'espèce donc risque de vidange des ornières et d'écrasement des individus. Envisager la restauration des milieux aquatiques sur la prairie adjacente.
		Source et ru piétiné d'une pâture de côte	1 adulte	Sur-piétinement	Individu rattaché à la « population » voisine (voir ci-dessus). Les deux stations sont reliées par un ruissellement.	Priorité 3 : Le milieu est favorable à l'espèce car entretenu par le piétinement. Pas d'intervention particulière à prévoir.
		Flaque temporaire sur le carreau d'une carrière abandonnée à flanc de coteau	4 juvéniles, 1 ponte	Circulation d'engin possible, assèchement	Habitat typique de l'espèce mais original pour le secteur. Illustre le caractère pionnier de l'espèce. Il s'agit peut-être d'individus en dispersion.	Priorité 2 : Ce milieu pionnier est à préserver et à développer.
	Flavigny-sur-Ozerain	Suintements piétinés d'une pâture de côte	1 adulte, 2 sub-adultes	Atterrissement, fermeture du milieu	« Population » de petite taille menacée par l'atterrissement et la fermeture du milieu.	Priorité 2 : La réouverture et la restauration du milieu aquatique sont à envisager.

Tableau 21 : Résultats des prospections du Sonneur à ventre jaune

Entité	Commune	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'actions
		Ornières sur un chemin empierré en fond de vallon, entre l'Ozerain et les prairies de côte	2 adultes, 9 pontes, 26 têtards	Comblement des ornières et empierrement, circulation de véhicules et d'engins agricoles	Les deux observations sont distantes d'environ 600 m. Les individus semblent se répartir dans les ornières le long du chemin remontant de l'Ozerain vers le plateau.	Priorité 1 : Les ornières occupées sont à protéger de la circulation et des milieux aquatiques favorables seraient à créer dans les prairies adjacentes.
		Flaque sur un chemin carrossable, en fond de vallon, entre l'Ozerain et les prairies de côte  Suintement piétiné dans une pâture de côte	4 adultes, 4 pontes, 3 juvéniles	Circulation de véhicules et d'engins agricoles, sur-piétinement	Les juvéniles pourraient être en dispersion puisqu'ils ont été observés dans une flaque en bordure de chemin.  Les deux observations sont distantes de 900 m mais les individus sont probablement connectés, de même qu'avec les individus du chemin au nord de la « Ferme de Pont Laizan »	Priorité 2 sur le chemin : La flaque est à protéger de la circulation en période d'activité.  Priorité 3 dans la prairie : Le piétinement est à limiter au niveau du suintement.
	Hauteroche	Dépression envahie par les carex au sein d'une prairie au sommet d'un plateau	3 sub-adultes	Atterrissement, fermeture du milieu	La mare est préservée lors du fauchage mais elle présente un atterrissement important.  Cette observation permet d'envisager la présence du Sonneur sur les plateaux sous conditions d'un habitat favorable.	Priorité 2 : Cette station, apparemment isolée, pourrait bénéficier d'une restauration pour limiter la présence de végétation.
<b>Observations ponctuelles du Sonneur à ventre jaune dans le cadre des autres missions</b>						
Entité 10 : Auxois	Jailly-les-Moulins	Bord de ru piétiné dans une prairie en fond de vallon	5 adultes, 1 imago	Sur-piétinement, pollution des eaux depuis les cultures alentours	Nouvelle localité pour l'espèce. « Population » probablement liée à la vallée de l'Ozerain.	Priorité 2 : Ce milieu sur-piétiné et menacé de pollution est à surveiller.
Entité 11 : Eguilly et Gisseyle-Vieil	Blancey	Ornières à l'entrée d'une prairie de côte	5 adultes, 10 pontes	Circulation d'engins agricoles	Nouvelle localité pour l'espèce (entité sur laquelle il n'était pas mentionné jusqu'alors)	Priorité 3 : Présence opportuniste liée à un passage d'engin sur suintement donc aucune action particulière n'est à envisager.
	Gisseyle-Vieil	Ornières d'un chemin carrossable et piste de débardage en lisière forestière	1 adulte, 1 sub-adulte	Circulation de véhicules et d'engins agricoles/forestiers	Petite « population ». D'autres stations sont à rechercher.	Priorité 3 : Ce site est à protéger de la circulation en période d'activité. Les ornières de débardage sont à préserver.

Une population désigne « un groupe d'individus de la même espèce, qui cohabitent dans l'espace et dans le temps et qui ont une opportunité d'interagir entre eux » (Waples, 2006). Ainsi, en Bourgogne, des populations uniques de sonneur peuvent couvrir plusieurs milliers d'hectares (Varanguin in Chemin, 2010).

Dans le tableau, ce terme est employé entre guillemets puisque les échanges sont parfois difficiles à appréhender. Le terme désigne plutôt ici un groupe d'individus d'une entité écologique homogène enveloppant un ou plusieurs points d'eau occupés favorables à l'espèce.

Dans le cadre de prospections ciblées sur les deux stations connues, 10 stations ont été observées.

Cinq stations ont été identifiées sur la commune de Pouillenay et sont partagées en deux « populations » de taille moyenne. Elles sont interconnectées car elles sont faiblement éloignées les unes des autres et sont séparées par une occupation du sol favorable à leur déplacement (bocage avec suintement des côtes et boisement).

Trois stations ont été identifiées sur la commune de Flavigny-sur-Ozerain. Une station semble accueillir une « population » isolée et de petite taille ; les deux autres concernent une population de taille moyenne et *a priori* stable.

A ces observations, s'ajoute la mise en évidence d'une population répartie sur deux stations entre Gissey-le-Vieil et Blancey, d'une station sur la commune d'Hauteroche et d'une autre à Jailly-les-Moulins.

Les connexions possibles entre les "populations" de Pouillenay et Flavigny-sur-Ozerain semblent ténues en l'état actuel des connaissances. Si le maillage de petites zones humides prairiales constitue un support favorable au déplacement de l'espèce et que les plateaux ne semblent pas limiter sa dispersion, les routes et les deux cours d'eau, la Brenne et l'Ozerain, constitueraient des barrières pour l'espèce.

Plusieurs secteurs présentant des habitats favorables entre ces deux « populations » ne semblent pas colonisés par l'espèce. Une pression d'inventaire supérieure permettrait de confirmer l'existence d'une continuité entre les deux "populations".

Au sud de Flavigny-sur-Ozerain, une station sur la commune d'Hauteroche et une autre à Jailly-les-Moulins ont été observées.

Lors des prospections pour les chauves-souris, deux autres stations de Sonneur à ventre jaune ont été observées en-dehors de l'Auxois : une population répartie sur deux stations entre Gissey-le-Vieil et Blancey sur l'entité 11 « Eguilly et Gissey-le-Vieil ».

En outre, des données bibliographiques (BBF) font état de la présence de populations de Sonneur à ventre jaune sur l'entité 25 « Sully ».

## Synthèse et enjeux de conservation pour le Sonneur à ventre jaune

---

La conservation du Sonneur à ventre jaune passe par la préservation des habitats aquatiques de reproduction, des habitats terrestres et des continuités écologiques.

Dans le cadre de cette mission, seule l'entité « Auxois » a été prospectée à partir de deux stations de présence connue de l'espèce. Le Sonneur à ventre jaune est potentiellement présent sur d'autres entités du site Natura 2000.

Il convient en premier lieu de préserver les stations existantes connues puis d'en rechercher d'autres à proximité et de préserver/améliorer/recréer les connexions entre celles-ci.

La conservation du Sonneur à ventre jaune passe par la préservation : des habitats aquatiques de reproduction, des habitats terrestres et des continuités écologiques.

Les mesures de préservation à envisager, en rapport avec les observations réalisées sur le terrain, sont :

- la réduction de l'accessibilité du bétail aux zones humides (sources, suintement, berges) en période de reproduction lorsque des problématiques de sur-piétinement sont constatées ;
- la limitation du remblayage des ornières (voire interdiction en cas d'occupation par le Sonneur à ventre jaune), réflexion sur la date de remblai et la création de milieux de substitution ;
- la limitation de la circulation d'engins pendant la période de reproduction du Sonneur à ventre jaune sur les chemins exploités par l'espèce, le signalement des ornières occupées et la proposition de contournement des ornières ;
- l'adaptation du pâturage (éviter le surpâturage et la présence du bétail en phase de développement critique voire mise en ex-clos temporaires des secteurs favorables) ;
- l'évitement des travaux agricoles dans les prairies occupées et l'évitement des travaux forestiers sur les zones favorables à l'espèce en période sensible ;
- le maintien ouvert des zones humides, l'entretien des mares, éviter le drainage ;
- le maintien des prairies, éviter leur retournement ;
- la préservation ou le développement de l'hétérogénéité du paysage : zones humides, réseau de haies, mosaïques de prairies, de jachères et de boisements ainsi que la préservation du petit patrimoine bâti (lavoirs, abreuvoirs empierrés et murets) et tout autres éléments structurants (talus, tas de bois ou de pierres,...).

Le Sonneur à ventre jaune est un amphibien des milieux aquatiques « pionniers » du bocage et des boisements. En Bourgogne, ses bastions sont localisés dans le Clunysois en Saône-et-Loire, le sud du Morvan, les Amognes dans la Nièvre ainsi que dans les grands massifs forestiers de Côte-d'Or. Les prospections réalisées en 2012 ont permis d'améliorer la connaissance de l'espèce sur le secteur nord-ouest de l'entité « Auxois ». L'espèce semble se maintenir sur ce secteur mais les populations sont essentiellement de taille réduite et leur localisation en limite d'aire de répartition régionale les rend très sensibles. De plus, nous ne disposons d'aucun recul sur l'évolution de sa répartition.

La conservation du Sonneur à ventre jaune se fonde sur la recherche d'un équilibre entre perturbations nécessaires des sites aquatiques (passage d'engin, piétinement par le bétail) et préservation des individus. Les populations existantes et déclinantes doivent être préservées et renforcées en priorité. Il convient également d'assurer la survie des populations reliques et, si possible, rompre leur isolement. Le Sonneur à ventre jaune est d'ailleurs retenu comme espèce déterminante dans la trame verte et bleue (TVB) nationale.

### III.3.2 Le Triton crêté

#### Description du Triton crêté

---

Le Triton crêté est un urodèle de grande taille, mesurant 10 à 16 cm. Sa coloration générale est brun noir avec de gros points noirs. Le ventre est jaune vif fortement ponctué de noir. En période de reproduction, le mâle possède une crête dorsale haute et à bord dentelé. Les pontes sont constituées d'œufs généralement isolés ou regroupés en petits amas de 2 à 40 œufs fixés à un support ou parfois au fond de la pièce d'eau.



Triton crêté mâle adulte, la crête dorsale dentelée est bien visible. © Biotope, 2013



Triton crêté femelle adulte. © Biotope, 2012

Photographie 11 : Triton crêté sur l'entité « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013

#### Écologie du Triton crêté

---

Espèce inféodée aux paysages ouverts et plats de bocage, le Triton crêté se rencontre parfois en milieu forestier et jusqu'à 1 300 mètres d'altitude.

La période d'activité débute au printemps par la migration pré-nuptiale, l'espèce quitte alors les sites d'hivernage pour les habitats aquatiques de reproduction, souvent éloignés de quelques dizaines à centaines de mètres (Duguet & Melki, 2003). Le pic d'activité se situe au cœur de la période de reproduction entre avril et mai, les mâles sont alors territoriaux.

L'espèce se reproduit dans des habitats aquatiques aux profils très variés. Typiquement, il s'agit de points d'eau stagnante ou très faiblement courante, souvent assez étendus, relativement profonds (0,5-1 m), bien ensoleillés et pourvus d'une abondante végétation. Mais il peut également être observé dans des milieux jeunes peu végétalisés.

Le Triton crêté marque une prédilection pour les mares et les abreuvoirs. L'espèce peut également fréquenter les sources, bras morts, fossés, marais, bordures d'étangs, points d'eau des carrières, douves... Toutefois, cette espèce est exigeante vis-à-vis de la qualité des eaux de ses sites de reproduction. Ainsi, divers paramètres comme la température, le pH et le niveau de nutriment conditionnent leur occupation.

La dispersion de l'espèce est essentiellement assurée par les juvéniles et plusieurs études

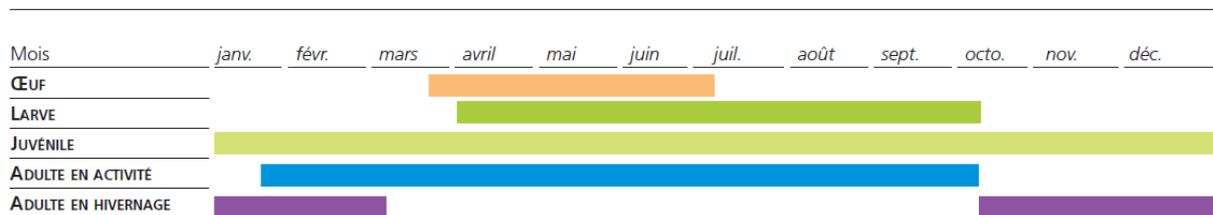
s'accordent sur un taux de migration moyen annuel avoisinant 1 kilomètre (Rogeon & Sordello, 2012).

Les juvéniles émergent pendant l'été et adoptent le même rythme biologique que les adultes. La maturité sexuelle est acquise vers 2-3 ans.

En dehors de la saison de reproduction, le Triton crêté est généralement terrestre mais il n'est pas rare que des individus, essentiellement des jeunes, restent dans l'eau. L'espèce hiverne d'octobre à janvier-février dans des galeries du sol, la litière, sous des abris naturels ou artificiels voire au fond des points d'eau.

Le régime alimentaire est carnivore, aussi bien dans l'eau que sur la terre ferme. Il se compose de petits mollusques et crustacés, vers, larves diverses et parfois des larves de grenouilles ou de tritons.

PÉRIODE D'OBSERVATION HABITUELLE DES DIFFÉRENTS STADES



© Ministère du Développement durable - Biotope

☞ L'existence d'une population locale de Triton crêté repose en général sur la disponibilité d'un réseau de mares suffisamment dense et interconnecté (optimum : 4 à 8 mares au km<sup>2</sup>), ainsi que des formations arborées (boisements, haies, fourrés) proches de quelques dizaines à quelques centaines de mètres (DUGUET & MELKI, 2003).

## Habitats aquatiques favorables au Triton crêté



Habitat aquatique du Triton crêté : mare sur « Sussey »  
© Biotope, 2013



Habitat aquatique du Triton crêté : mare sur « Sussey »  
© Biotope, 2013



Habitat aquatique du Triton crêté : mare sur « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013



Habitat aquatique du Triton crêté : mare sur « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013



Habitat aquatique du Triton crêté : mare sur « Villargoix »  
© Biotope, 2013



Habitat aquatique du Triton crêté : mare en limite de  
« Villargoix » © Biotope, 2013

Photographie 12 : Habitats aquatiques favorables au Triton crêté © Biotope, 2013

## Habitats terrestres favorables au Triton crêté



Paysage de bocage sur « Sussey » © Biotope, 2013



Paysage de bocage à proximité de « Villargoix » © Biotope, 2013

Photographie 13 : Habitats terrestres favorables au Triton crêté © Biotope, 2013

## Répartition des populations de Triton crêté

Espèce eurasiatique moyenne et septentrionale, le Triton crêté se répartit de la Grande-Bretagne à l'Oural et de l'Europe centrale à la Scandinavie. Il est absent de la péninsule ibérique et de l'Irlande.

A l'échelle européenne, l'espèce montre un déclin prononcé dans toute la partie occidentale de son aire de répartition.

En France, cette espèce occupe largement la moitié nord du territoire. Le Triton crêté est plutôt commun dans le centre de la France alors qu'il est assez rare dans le nord et dans l'est. L'espèce régresse en limite d'aire mais également au sein de son aire de répartition (Lescure & Massary de, 2012).

En Bourgogne, le Triton crêté occupe les grands secteurs bocagers les moins vallonnés et reste encore assez commun dans le Bazois, l'Auxois, le bassin d'Autun et la Puisaye malgré une régression de ses habitats. En Terre Plaine ou en Bresse, les populations sont impactées de manière importante par l'évolution des paysages. L'espèce semble relativement commune dans les secteurs favorables mais montre une régression généralisée et des disparitions locales de populations sont mentionnées (Lescure & Massary de, 2012).

## Menaces pesant sur le Triton crêté

Le Triton crêté est principalement menacé par la dégradation, la modification, la fragmentation et la disparition de ses habitats. L'habitat aquatique est menacé par la destruction des mares qui survient notamment lors du remembrement des terres agricoles, lors d'aménagements urbains et d'infrastructures de transport. Les mares peuvent aussi se combler naturellement par manque d'entretien (déprise agricole) et par la perturbation de l'alimentation hydraulique (drainage).

La destruction des haies et des bosquets, constituant l'habitat terrestre du Triton crêté durant sa phase terrestre, menace également l'espèce.

Aux problématiques d'habitat s'ajoutent la disparition des ressources alimentaires, les pollutions, l'eutrophisation des eaux, l'empoisonnement des mares, les maladies ou les changements climatiques.

Le Triton crêté est une espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible mais elle est néanmoins protégée et inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

## Objectifs de la mission concernant le Triton crêté

---

Lors des échanges avec la SHNA, six entités du site Natura 2000 ont été jugées particulièrement favorables pour le Triton crêté, c'est-à-dire comprenant *a priori* des réseaux de mares assez conséquents, des mentions de l'espèce en leur sein ou à proximité, et situées dans les foyers régionaux d'importance pour l'espèce.

Parmi ces six entités estimées favorables au Triton crêté figuraient Villargoix, Thoisy-la-Berchère (secteur jugé prioritaire) et Sussey. Dans le temps imparti pour cette mission, il a été choisi de se focaliser sur ces trois entités voisines dont la proximité permettait d'envisager d'éventuelles continuités entre elles.

L'aire d'étude correspond au périmètre des trois entités, élargies d'une zone tampon d'un kilomètre. Ainsi, les tampons de « Sussey » et « Thoisy-la Berchère » se rejoignent, tandis que l'entité de « Villargoix » reste séparée. L'espace entre ces deux zones tampons a donc été intégré à la zone de prospections.

L'objectif ne consistait pas nécessairement à retrouver des individus sur les stations connues dans la bibliographie mais d'offrir une meilleure vision de la répartition locale du Triton crêté sur des entités du site Natura 2000 ainsi que leurs alentours, de rechercher des stations intermédiaires entre les secteurs de présence connue de l'espèce et les éventuelles connexions et d'estimer l'état de conservation des stations et les menaces pesant sur elles.

En amont de la phase de terrain, une cartographie des mares potentielles sur les entités a été réalisée sur la base des surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN et de la photo-interprétation.

Les prospections ont été menées de jour et de nuit, dans un premier temps sur les secteurs connus pour accueillir l'espèce, puis, dans un second temps, les recherches ont été réalisées de manière centrifuge à partir des secteurs de présence connue. En journée, les mares ont été prospectées au troubleau (époussette), en limitant la perturbation et la destruction de la végétation. Quelques mares jugées « sensibles » par la présence d'espèces protégées et/ou rares et présentant une eau claire n'ont pas fait l'objet d'une prospection au troubleau et ont été réservées à la prospection nocturne à la lampe. Le même type d'investigation a été effectué sur les mares favorables où l'espèce n'avait pas été observée en journée.

## Résultats des prospections

---

Un peu moins de 150 points d'eau ont été évalués sur l'aire d'étude en fonction de leur capacité d'accueil pour le Triton crêté (de « défavorable » à « optimale ») d'après les préférences écologiques connues de l'espèce puis prospectés.

Un point d'eau défavorable peut correspondre à une mare disparue, atterrie ou complètement piétinée par le bétail alors qu'un point d'eau optimal peut correspondre à une mare profonde, dont l'eau est claire, bien végétalisée, située en contexte bocager ou à proximité de haies.

Au cours des prospections, le Triton crêté a été observé sur 28 points d'eau, dont au moins 22 constituent des nouvelles mentions (point d'eau où l'espèce n'est pas mentionnée dans la BBF).

Toutes les observations de l'espèce ont été réalisées sur des points d'eau évalués favorables - majoritairement « Très favorable » ou « Optimale ».

Des zones tampons ont été tracées autour des points d'observation de l'espèce issus des prospections réalisées par Biotope en 2013 ainsi que des données de la Bourgogne Base Fauna (BBF) :

- 250 m, définissant l'enveloppe de migration saisonnière entre les habitats terrestres et les habitats de reproduction (LANGTON *et al.*, 2001) ;
- 500 m pour illustrer une distance de déplacement moyenne, à l'interface entre la dispersion des juvéniles et les déplacements des adultes entre des habitats ;
- 1 km pour illustrer la dispersion des juvéniles ou le taux de migration moyen individuel (Langton *et al.*, 2001 ; ROGEON & SORDELLO, 2012).

Les « taches » de populations sont déterminées par ensemble de sites aquatiques compris dans les enveloppes des tampons de 500 m. Ainsi, 6 « taches » de populations ont été déterminées entre les entités de « Villargoix », « Thoisy-la-Berchère » et « Sussey ».

Tableau 22 : Capacité d'accueil des points d'eau de l'aire d'étude pour le Triton crêté

Localisation dans l'aire d'étude	Nombre d'observations positives ou points d'eau occupés par le Triton crêté (Biotope, 2013)	Capacité d'accueil des points d'eau d'après l'écologie de l'espèce				Total
		Défavorable	Moyennement favorable	Très favorable	Optimale	
Entité de « Sussey »	6	4	8	3	4	19
Entité de « Thoisy-la-Berchère »	8	9	9	6	2	26
Entité de « Villargoix »	1	6	9	4	2	21
Hors entités	13	21	29	18	13	81
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>55</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>147</b>

Le tableau ci-dessous présente les résultats des prospections par « tache » de populations reproductrices ou potentiellement reproductrices ou d'observation simple. Les priorités d'actions sont hiérarchisées de 1 à 3, 1 étant la priorité majeure.

Tableau 23 : Résultats des prospections de Triton crêté dans une zone tampon de 500 m autour des entités

Entité	Commune	Observation*	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'action
Sussey	Sussey	Tache de population	Mares en contexte bocager (7 points d'eau prospectés dont 6 favorables). Mares potentiellement interconnectées. Habitat terrestre : haies et fourrés.	2013 : 4 mares « positives » (3 M, 2 F et 1 J au total) dont 2 mentionnées par la BBF. + Grenouille agile, Rainette verte, Triton alpestre, Triton palmé BBF : 3 mentions « positives » (2004).	Habitat aquatique : prolifération d'algues vertes, fermeture du milieu, eutrophisation des points d'eau. Habitat terrestre : fragmentation (D117 et fossés associés)	Occupation du sol favorable. La D117 et les fossés associés (pentes abruptes, débit important observé lors de la prospection) peuvent constituer des éléments fragmentants.	Priorité 3 : Habitats adéquats. Les mares seront entretenues et gérées de manière à préserver l'espèce.
	Sussey	Observation simple	Dépression humide en contexte bocager (ancienne mare ?)	2013 : 1 point « positif » contenant 1 mâle isolé dans une dépression humide a	<i>Ce point d'observation ne constitue pas une « tache » de population mais il a été pris en compte afin d'apprécier les possibilités de dispersion de cet individu vers une des taches de populations identifiées.</i>		

Tableau 23 : Résultats des prospections de Triton crêté dans une zone tampon de 500 m autour des entités

Entité	Commune	Observation*	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'action
			Habitat terrestre : boisement, haies et fourrés.	priori non favorable à la reproduction.			
	Sussey, Thoisy-la-Berchère	Tache de population	Mares en contexte bocager (4 points d'eau prospectés dont 2 favorables). Mares potentiellement interconnectées. Habitat terrestre : haies, fourrés et boisements.	2013 : 1 mare « positive » (5 M, 9 F dont 4 couples en parade nuptiale) mentionnée par la BBF. + Grenouille agile, Rainette verte, Triton alpestre, Triton palmé. BBF : 1 mention « positive » (2009).	Habitat aquatique : Atterrissement, fermeture du milieu, eutrophisation des points d'eau.	Importante station de reproduction pour l'espèce, <i>a priori</i> peu connectée avec les autres stations de l'aire d'étude. Occupation du sol globalement favorable mais quelques cultures sont présentes. Les cultures sont défavorables à l'habitat et au déplacement du Triton crêté.	Priorité 1 : D'autres mares accueillant l'espèce seront recherchées aux alentours, notamment au nord de la mare positive (zone non prospectée). Les mares seront entretenues, gérées et restaurées de manière à préserver l'espèce.
Thoisy-la-Berchère	Thoisy-la-Berchère	Tache de population	Mares en contexte bocager (34 points d'eau prospectés dont 27 favorables). Mares certainement interconnectées dans la zone centrale Habitat terrestre : haies, fourrés et boisements.	2013 : 18 mares « positives » (19 M, 13 F et 10 J) dont 1 à 2 mentionnées par la BBF (localisation approximative). + Crapaud commun, Grenouille agile, Rainette verte, Triton alpestre, Triton palmé. BBF : 3 mentions « positives » (2004). <i>L'espèce n'a pas été retrouvée sur 2 des 3 stations mentionnées par la BBF. La première indiquait un lavoir et constituait une observation anecdotique. La seconde concernait une mare abreuvoir toujours très favorable.</i>	Habitat aquatique : Atterrissement, prolifération d'algues vertes, fermeture du milieu, eutrophisation et empoisonnement des points d'eau. Habitat terrestre, déplacement : trafic routier (D11, D977bis), urbanisation.	« Tache » de population la plus importante de l'aire d'étude. Important noyau de population au niveau des lieux-dits <i>Chaume Briey, les Hauteaux et les Curtils</i> : 12 mares « positives » dans l'enveloppe de 250 m. Les routes comme la D11 et la D977bis ainsi que le bourg de Thoisy peuvent constituer des éléments fragmentants. Sur ce secteur les sites de reproduction sont très proches, l'espèce est susceptible de s'être	Priorité 1 : Cette importante « tache » de population, notamment le noyau centré sur le hameau de <i>Chaume Briey</i> doit être préservée. Étudier l'éventuel impact de la D11 au niveau du hameau de <i>Chaume Briey</i> et prendre les mesures nécessaires. Recherche de sites entre les 5 zones tampon de 250 m. Les mares seront

Tableau 23 : Résultats des prospections de Triton crêté dans une zone tampon de 500 m autour des entités

Entité	Commune	Observation*	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'action
						déplacée temporairement de site.	entretenu, gérées et restaurées de manière à préserver l'espèce.
Hors entité	Villargoix, Thoisy-la-Berchère	Tache de population	Mares en contexte bocager (3 points d'eau prospectés dont 1 favorable). Habitat terrestre : haies, fourrés et boisements.	BBF : 2 mentions « positives » (2007 et 2008)	Habitat aquatique : Atterrissement, eutrophisation et empoisonnement des points d'eau.	Occupation du sol favorable.  <i>La prospection des sites connus n'étant pas prioritaire, ces 2 mares n'ont pas été contrôlées. Il est possible, néanmoins, de présumer que, comme sur les autres stations connues, l'espèce est toujours présente.</i>	Priorité 2 :  La présence de l'espèce devrait être contrôlée. D'autres sites de présence pourraient être recherchés.  Les mares seront entretenues, gérées et restaurées de manière à préserver l'espèce.
Villargoix	Villargoix, Saulieu, Thoisy-la-Berchère	Tache de population	Mares en contexte bocager (6 points d'eau prospectés dont 5 favorables). Habitat terrestre : haies, fourrés et boisements.	2013 : 1 mare « positive » (1 F). BBF : 1 mention « positive » (2010). <i>L'espèce n'a pas été retrouvée sur la station mentionnée par la BBF.</i>	Habitat aquatique : atterrissement, prolifération d'algues vertes, fermeture du milieu, eutrophisation des points d'eau.  Habitat terrestre, déplacement : Modification d'occupation du sol.	Occupation du sol globalement favorable mais plusieurs parcelles de cultures sont présentes.  La voie ferrée constitue probablement un élément fragmentant pour le Triton crêté.	Priorité 2 :  Préservation du bocage.  Travaux de restauration de mares à prévoir.
	Thoisy-la-Berchère	Tache de population	Mares en contexte bocager (18 points d'eau prospectés dont 13 favorables). Habitat terrestre : haies, fourrés et boisements.	2013 : 3 mares « positives » (3 F) dont celle mentionnée par la BBF. + Triton alpestre, Triton palmé BBF : 1 mention « positive » (2010).	Habitat aquatique : Atterrissement, prolifération d'algues vertes, fermeture du milieu, eutrophisation et empoisonnement des points d'eau, dépôt de matériaux.  Habitat terrestre, déplacement : trafic	Occupation du sol favorable mais l'urbanisation discontinue de Goix et la D117c peuvent constituer des éléments fragmentants pour les amphibiens.	Priorité 2 :  Recherche de sites entre les 2 zones tampon de 250 m.  Travaux de restauration de mares à prévoir.

Tableau 23 : Résultats des prospections de Triton crêté dans une zone tampon de 500 m autour des entités

Entité	Commune	Observation*	Habitat	Observation	Menace	État, commentaire	Priorité d'action
					routier		

Légende : M = Mâle, F = Femelle, K = Juvenile/subadulte. BBF = Bourgogne Base Fauna

\* Attention ! Une entité associée à une tache de population signifie simplement que la tache intersecte le périmètre de l'entité. Ainsi, les taches ne sont pas exclusivement contenues dans les limites du site Natura 200 et une proportion variable de points d'eau et d'observations est localisée hors des entités du site Natura 2000.

☞ L'observation d'un mâle isolé dans une dépression humide, en bordure de l'entité de Sussey, a été écartée de la sélection des « taches » de populations. Sa présence a été prise en compte afin d'apprécier les possibilités de dispersion de cet individu vers une des taches de populations identifiées.

L'ensemble de l'aire d'étude est favorable au maintien d'une population de Triton crêté. En effet, les différentes taches de populations sont interconnectées au sein de la zone tampon d'1 km. Au sein de cette zone tampon, le réseau de mares est dense, l'occupation du sol est favorable à l'espèce grâce au réseau de haies et à la fraîcheur des prairies et des boisements. Les éléments d'occupation du sol défavorables à l'espèce (champs cultivés, infrastructures de transport et zones urbanisées) sont limités sur ce secteur.

Bien que le réseau de mares soit dense entre le sud de l'entité de « Villargoix » et le nord de celle de « Sussey », plus de 25% d'entre elles sont défavorables au Triton crêté car elles sont atterries, eutrophisées... Des actions d'entretien, de restauration et de création de mares favorables à l'espèce pourraient être entreprises afin de renforcer les échanges inter et intra populationnels.

La plantation de haies en bordure des parcelles accueillant une mare serait également bénéfique au Triton crêté qui y trouvera un gîte et un support à sa dispersion.

Une vigilance particulière sera nécessaire vis-à-vis du comblement des mares, de la destruction des haies et de l'extension des cultures et pépinières sur les entités et entre celles-ci.

### **Menaces pour le Triton crêté par la disparition de ses habitats terrestres et aquatiques**



**Haies arrachées sur « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013**



**Mare en voie d'atterrissement à proximité de « Thoisy-la-Berchère » © Biotope, 2013**

**Photographie 14 : Menaces pour le Triton crêté par la disparition de ses habitats terrestres et aquatiques © Biotope, 2013**

## Synthèse et enjeux de conservation

---

La conservation du Triton crêté passe par la préservation des habitats aquatiques de reproduction, des habitats terrestres et des continuités écologiques.

Les mesures de préservation à envisager, en rapport avec les observations réalisées sur le terrain, sont :

- Maintenir ou restaurer un réseau de sites de reproduction distants entre eux de 250 mètres (500 m au maximum), sur une base de 3 à 5 sites de reproduction pour une cinquantaine d'hectares environ par secteur de présence de populations ;
- Favoriser des sites de reproduction relativement étendus (jusqu'à 1000 m<sup>2</sup> environ), avec un linéaire de berges relativement important et de bonnes potentialités de développement d'herbiers aquatiques (supports de pontes, refuges des larves contre les prédateurs) ;
- Même si l'espèce a été observée dans quelques sites en présence de poissons, cette cohabitation n'est pas favorable. Pour cette raison, un assèchement temporaire ou une pêche (électrique ou à la senne) peut être bénéfique ;
- Préserver les haies, les fourrés et les bosquets à la périphérie des sites de reproduction (quelques dizaines de mètres environ) ;
- Préserver les mares du piétinement du bétail par l'installation de clôture sur une partie de la mare (une zone piétinée peut être conservée dans ces secteurs de présence du Sonneur à ventre jaune) ;
- Entretenir les mares pour éviter leur atterrissement et leur fermeture par les ligneux ;
- Contrôler le Ragondin à l'origine de la dégradation des mares par des opérations de piégeage (possibilité d'initier une action commune avec la Chambre d'agriculture en lutte contre la leptospirose).

Le Triton crêté est un amphibien relativement exigeant sur la qualité de ses habitats aquatiques et terrestres. Sa présence témoigne donc d'une bonne fonctionnalité écologique du bocage (prairie entourée de haies et pourvue de mares) et révèle la présence de cortèges diversifiés d'autres espèces animales et végétales.

Les populations présentes sur les entités du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » semblent en assez bon état de conservation, notamment la population des entités de « Villargoix », « Thoisy-la-Berchère » et « Sussey » pour laquelle nous avons montré une interconnexion des sites aquatiques. Cependant, comme la majorité des espèces d'amphibiens, le Triton crêté est sujet à un déclin avéré à l'échelle régionale et ses habitats sont susceptibles d'évoluer rapidement. Il convient donc de surveiller cette espèce typique du bocage de Bourgogne et de favoriser sa préservation par la gestion de ses habitats de reproduction mais aussi de ses habitats terrestres et des continuités entre ceux-ci.

## III.4 Chiroptères

---

Le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » a été désigné afin de répondre aux exigences écologiques des chauves-souris. Actuellement, 20 espèces de chauves-souris, sur les 23 connues en région Bourgogne, sont recensées sur l'ensemble du site Natura 2000 dont 8 espèces d'intérêt communautaire.

Chacune des 26 entités concernées comporte au moins un gîte de mise-bas d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire.

### III.4.1 Description et écologie des chauves-souris

Les chauves-souris sont des mammifères insectivores nocturnes utilisant le vol actif pour se déplacer et chasser. En hiver, du fait de la raréfaction des insectes, elles se soustraient à la mauvaise saison en hibernant dans des grottes, carrières, falaises, caves d'habitations, forts militaires, trous d'arbres... En été, les femelles forment des colonies où chaque femelle donne naissance à un seul jeune par an. Ce faible taux de natalité montre toute la fragilité des espèces et l'importance de l'attention portée à leur préservation.

Pour la chasse, les milieux exploités sont divers en raison du régime alimentaire de chaque espèce et de l'opportunisme dont les chauves-souris font preuve. Mais les milieux les plus fréquentés sont les lisières, les prairies pâturées et les étangs entrecoupés de haies, de bosquets, les ruisseaux bordés d'arbres (ripisylves), les bois de feuillus, les milieux humides mais aussi les zones d'habitations avec jardins, parcs et vergers.

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées sur le territoire national et considérées comme prioritaires en Europe. En 1992, la directive « Habitats-Faune-Flore » demande, pour l'ensemble des pays de la Communauté européenne, la protection stricte de toutes les espèces communautaires de chiroptères et la désignation de sites Natura 2000 pour les 14 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire en Europe (12 en France).

### III.4.2 État des connaissances

L'analyse bibliographique a porté sur la consultation de la base de données Bourgogne Base Fauna, et sur la consultation des principaux acteurs de la région (SHNA, ONF...).

Sur le site Natura 2000, 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire sont connues :

- la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*)
- le **Grand Murin** (*Myotis myotis*)
- le **Murin à oreilles échanquées** (*Myotis emarginatus*)
- le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*)
- le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*)
- le **Rhinolophe euryale** (*Rhinolophus euryale*)
- le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*)

Les différentes entités de ce site Natura 2000 accueillent des colonies de mise-bas pour 6 de ces espèces de chauves-souris. Aucune colonie de mise-bas de **Murin de Bechstein** et de **Minioptère de Schreibers** n'est signalée dans la bibliographie au sein de ce site (voir l'atlas cartographique : cartes « Synthèse bibliographique des chiroptères d'intérêt communautaire » par département).

### III.4.3 Objectif et synthèse de la méthodologie

L'objectif de la mission était de caractériser les habitats favorables aux populations de chauves-souris d'intérêt communautaire au sein des entités en se basant sur les éléments du paysage pour définir leurs territoires de chasse et leurs axes de déplacements.

Pour cela l'étude des chauves-souris se décline en trois grandes étapes pour chacune des entités :

- une analyse bibliographique sur la base des études existantes, de la consultation de la base de données Bourgogne Base Fauna, et sur la consultation des principaux acteurs de la région (SHNA, ONF...) ;
- une analyse et une cartographie des habitats potentiels et des principaux corridors pressentis sur chacune des entités ;
- une évaluation de l'activité nocturne des chauves-souris sur chacune des entités à partir des points d'écoutes et de transects sur chaque entité (30 nuits avec 5 enregistreurs fixes par nuit soit 150 points d'écoutes ont été réalisés entre le 18 juin 2012 et le 24 juillet 2012, avec au minimum une nuit par entité. Pour l'Auxois, du fait de la taille de cette entité, 5 nuits d'écoutes ont été réalisées).

L'analyse de l'ensemble de ces informations a permis de faire ressortir pour chacune des entités les principaux territoires de chasse des différentes espèces d'intérêt européen ainsi que les éléments du paysage constituant des axes de déplacements préférentiels.

La méthodologie est développée de manière plus complète en annexe (voir Annexe 3 : Méthodologie).

### III.4.4 Résultats des prospections

#### Écoutes nocturnes - Espèces observées

Voir atlas cartographique : carte « Synthèse des observations des chiroptères d'intérêt communautaire » planche par département

Dans le cadre des points d'écoute et parcours nocturnes réalisés en 2012 sur l'ensemble du site Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne », 18 espèces de chauves-souris en activité de chasse et/ou de transit ont été enregistrées, dont 7 espèces d'intérêt communautaire (écrite en gras). Ceci représente près de 78% des espèces sur les 23 connues en Bourgogne.

En comparaison avec le Formulaire Standard des Données (FSD), une seule espèce d'intérêt communautaire n'a pas été observée dans le cadre de ces écoutes nocturnes : le Rhinolophe euryale.

Les espèces recensées sont :

- **La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)**
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- La Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- **Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)**
- Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- **Le Grand Murin (*Myotis myotis*)**
- Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)
- Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- **Le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)**
- La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- La Pipistrelle soprane (*Pipistrellus pygmaeus*)

- L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*)
- Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire connues sur le site Natura 2000



Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) © V. PRIE, Biotope



Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) © V. RUFRAY, Biotope



Grand Murin (*Myotis myotis*) © J. TRANCHARD, Biotope



Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) © V. RUFRAY, Biotope



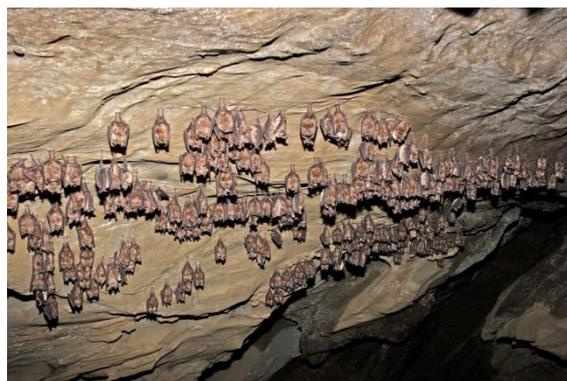
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) © V. RUFRAY, Biotope



Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) © V. RUFRAY, Biotope



Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) © V. RUFRAÏ, Biotope



Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) © T. DISCA, Biotope

Photographie 15 : Chauves-souris d'intérêt communautaire connues sur le site Natura 2000 © Biotope

## Activités observées par espèce

Le tableau suivant présente les résultats obtenus sur l'ensemble du site Natura 2000, des points d'écoute réalisés en continu au moyen d'enregistreurs placés près des gîtes durant une nuit complète. Pour chacune des espèces, le nombre de contact total (Total) et le nombre de points où l'espèce a été contactée en pourcentage (Occurrence point) sont renseignés.

Les contacts sont exprimés en « minute positive ». Un contact correspond ainsi à une minute au cours de laquelle une espèce a été enregistrée, que ce soit une ou plusieurs fois.

La détermination de certains individus contactés n'est pas toujours possible (limites de matériel, espèces proches, type de son enregistré (voir les limites de la méthodologie en annexe 1). Ainsi, les individus indéterminés ont été rattachés à des groupes souvent élevés au rang générique (selon le principe de nom binomial : Genre sp.). Exemple : *Eptesicus serotinus* / *Nyctalus sp.* = Sérotine commune / Noctule indéterminée ou *Myotis sp.* = Murin indéterminé).

Tableau 24 : Synthèse de l'activité des chiroptères enregistrés sur l'ensemble du site Natura 2000

Nom scientifique	Nom commun	Pourcentage point	Moyenne	Maximum	Total
<i>Espèces d'intérêt communautaire</i>					
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	64.085%	0,583	186	1656
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1.268%	0,026	18	74
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	0.88%	0,004	3	11
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2.958%	0,015	18	42
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	35.493%	0,173	70	491
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	13.275%	0,034	29	97
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	38.310%	0,206	107	585

Tableau 24 : Synthèse de l'activité des chiroptères enregistrés sur l'ensemble du site Natura 2000

Nom scientifique	Nom commun	Pourcentage point	Moyenne	Maximum	Total
<b>Espèces non d'intérêt communautaire</b>					
<i>Eptesicus serotinus</i> / <i>Nyctalus</i> sp.	Sérotine commune / Noctule sp.	24.542%	0,19	74	540
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	53.521%	0,443	209	1259
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	1.408%	0,408	310	1159
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	0.563%	0,003	4	8
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	38.732%	0,049	12	140
<i>Myotis</i> sp.	Murin sp.	97.183%	2,326	321	6606
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	21.972%	0,071	17	201
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	6.655%	0,030	11	86
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	38.873%	0,260	61	739
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>P. nathusii</i>	Pipistrelle de Kuhl / P. de Nathusius	6.655%	0,150	80	427
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	99.296%	5,131	448	14573
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	0.141%	0,001	1	2
<i>Plecotus auritus</i> / <i>P. austriacus</i> .	Oreillard roux / O. gris	47.5%	0,126	44	358

*Pourcentage point* = Pourcentage de points d'écoute fréquentés par espèce (rapport du nombre de points d'écoute effectués au cours desquels l'espèce a été contactée sur le nombre total de points d'écoute) ;

*Moyenne* = Moyenne du nombre de contacts par point d'écoute ;

*Maximum* = Nombre maximum de contacts enregistrés au cours de la nuit ;

*Total* = Somme des contacts enregistrés au cours de la période d'étude.

Pour rappel, l'unité de contact utilisée est la minute positive. Tout contact affiché correspond donc à une minute au cours de laquelle au moins une espèce a été contactée.

☞ Par ordre décroissant, les espèces d'intérêt communautaire les plus fréquemment contactées sont la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Minioptère de Schreibers et enfin le Murin de Bechstein.

Les figures ci-dessous représentent graphiquement la répartition des contacts par espèce (nombre total de contacts).

La Figure 10 illustre la répartition des murins, des rhinolophes, des oreillards et de la Barbastelle. La Figure 11 illustre le reste des espèces enregistrées. Compte tenu du nombre d'espèces présentes, afin de rendre les figures plus lisibles, les espèces sont réparties en fonction de leur détectabilité.

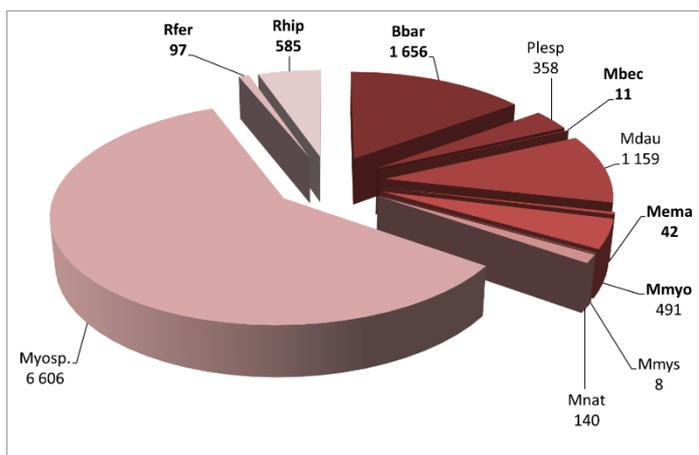


Figure 10 : Répartition des observations de murins, rhinolophes, barbastelle et oreillards (nombre de contacts)

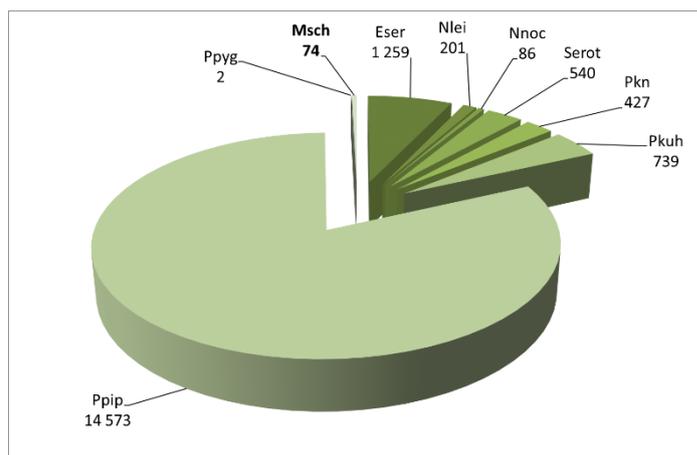


Figure 11 : Répartition des observations de pipistrelles, sérotines, noctules et minioptère (nombre de contacts)

Rfer : Grand Rhinolophe ; Rhip : Petit Rhinolophe ; Bbar : Barbastelle d'Europe ; Plesp : Oreillard roux / O. gris ; Mbec : Murin de Bechstein ; Mdau : Murin de Daubenton ; Mema : Murin à oreilles échancrées ; Mmyo : Grand Murin ; Mmys : Murin à moustaches ; Mnat : Murin de Natterer ; Myosp : Murin sp ; Ppip : Pipistrelle commune ; Ppyg : Pipistrelle soprane ; Msch : Minioptère des Schreibers ; Eser : Sérotine commune ; Nlei : Noctule de Leisler ; Nnoc : Noctule commune ; Serot : Sérotine commune / Noctule sp. ; Pkn : Pipistrelle de Kuhl / P. de Nathusius ; Pkuh : Pipistrelle de Kuhl. Les espèces d'intérêt communautaire sont notées en gras.

La Figure 12 représente le % de points d'écoute où chacune des espèces a été enregistrée. Ce graphique indique la répartition de chacune des espèces sur l'ensemble du site Natura 2000. Par exemple, le Petit Rhinolophe (Rhip) a été contacté sur presque la moitié (45,07 %) des points d'écoute signifiant une bonne présence de l'espèce au sein du site Natura 2000.

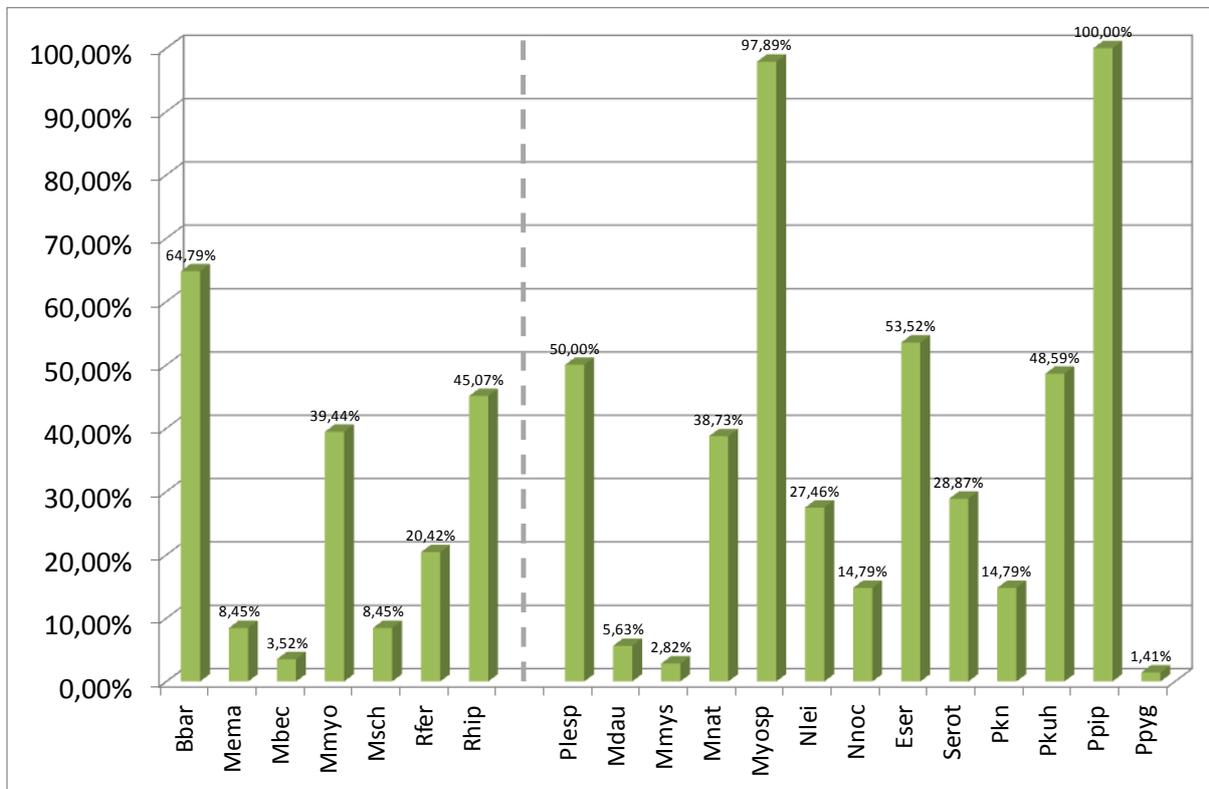


Figure 12 : Pourcentage de points d'écoute fréquentés par espèce sur l'ensemble du site Natura 2000

**Espèces d'intérêt communautaire :** Bbar : Barbastelle d'Europe ; Mema : Murin à oreilles échancrées ; Mbec : Murin de Bechstein ; Mmyo : Grand Murin ; Msch : Minioptère des Schreibers ; Rfer : Grand Rhinolophe ; Rhip : Petit Rhinolophe

**Les autres espèces :** Plesp : Oreillard roux / O. gris ; Mdau : Murin de Daubenton ; Mmys : Murin à moustaches ; Mnat : Murin de Natterer ; Myosp : Murin sp ; Nlei : Noctule de Leisler ; Nnoc : Noctule commune ; Eser : Sérotine commune ; Serot : Sérotine commune / Noctule sp. ; Pkn : Pipistrelle de Kuhl / P. de Nathusius ; Pkuh : Pipistrelle de Kuhl ; Ppip : Pipistrelle commune ; Ppyg : Pipistrelle soprane.

Au total, sur l'ensemble du site Natura 2000, ce sont 30 nuits d'écoute qui ont été réalisées et un peu plus de 29 000 contacts de chauves-souris qui ont été analysés. Ceci a permis d'identifier 18 espèces de chauves-souris sur les 23 recensées en Bourgogne.

☞ En ce qui concerne les 8 espèces d'intérêt communautaire inscrites au FSD, seul le **Rhinolophe euryale** n'a pas été contacté. Concernant le **Murin de Bechstein** et le **Minioptère de Schreibers**, bien qu'aucune colonie de mise-bas ne soit connue sur le site Natura 2000, ces deux espèces ont été contactées à plusieurs reprises dans le cadre des écoutes nocturnes. Ainsi, le site comporte des zones de chasse et de transit exploitées par ces deux espèces.

Les points d'écoutes réalisés avec les enregistreurs SM2BAT ont permis d'évaluer l'activité des chauves-souris sur l'ensemble du site Natura 2000. Il apparaît qu'un peu plus de 50 % des contacts de chauves-souris enregistrés correspondent au groupe des pipistrelles, dont principalement la Pipistrelle commune (voir tableau 22). Les deux autres espèces de pipistrelles ont été contactées nettement moins souvent. La Pipistrelle de Kuhl a été moins souvent contactée, mais est présente dans près de 50 % des points d'écoutes (voir figure 12). Les observations de la Pipistrelle soprane sont beaucoup plus rares. On peut noter que la Pipistrelle de Nathusius n'a pas été identifiée avec certitude dans le cadre de ces inventaires, mais elle peut fréquenter certains milieux du site Natura 2000 en période de migration.

Le groupe des murins est également bien présent sur le site d'étude, avec quasiment 30 % des contacts enregistrés (voir tableau 22). Une grande partie des enregistrements n'a pas permis d'identifier précisément les espèces.

Néanmoins, plusieurs espèces de murins ont pu être identifiées. Le **Grand Murin** est l'espèce qui a été le plus souvent contactée, avec le Murin de Natterer ou encore le **Murin à oreilles échancrées**. Un très grand nombre de Murin de Daubenton ont également été enregistrés, toutefois il n'a été observé que sur environ 5 % des points d'écoutes (voir figure 12).

La **Barbastelle d'Europe** et le groupe des Oreillardes semblent présents sur un grand nombre de secteurs du site Natura 2000. L'Oreillard fréquente 50 % des points d'écoutes et la Barbastelle d'Europe a été contactée sur 65 % des points (voir figure 12). La Barbastelle, après la Pipistrelle commune et le groupe des murins, est l'espèce qui a été enregistrée sur le plus grand nombre de points d'écoute.

Dans le groupe des sérotines communes/noctules, la Sérotine commune est l'espèce la plus souvent observée. Les deux espèces de noctules ont été relativement peu observées.

En ce qui concerne les rhinolophes, le **Petit Rhinolophe** est l'espèce qui a le plus souvent été contactée. Il fréquente 45 % des points d'écoutes. Le **Grand Rhinolophe** a été moins souvent contacté mais fréquente tout de même 20 % des points d'écoute (voir figure 12).

Enfin, le **Minioptère de Schreibers** a été observé uniquement à quelques reprises dans le cadre de cette étude et sur quelques secteurs. En été, il semble surtout présent au niveau de la vallée de la Saône.

## Bilan de la répartition des espèces d'intérêt communautaire par entité

---

L'analyse bibliographique et les écoutes nocturnes mises en place dans le cadre de cette étude sur l'ensemble des entités ont permis de mettre en évidence la présence de 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site Natura 2000.

À noter, dans le cadre de cette étude, une seule nuit d'écoute a été réalisée sur les entités, excepté sur l'entité « Auxois » (5 nuits). Cette pression d'observation permet de faire une première évaluation de l'activité des chauves-souris mais n'est pas suffisante pour évaluer finement l'activité des chauves-souris par milieu pour chacune des entités. En outre, la détermination des chauves-souris dans le cadre de ce type d'inventaire utilise la méthode « française » issue du travail de Michel Barataud (BARATAUD, 2012) qui permet, dans de bonnes conditions d'écoute, d'identifier 26 à 29 espèces sur les 34 françaises. C'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces (voir méthodologie détaillée en annexes).

Tableau 25 : Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire connues par entité

Entités du site	Barbastelle d'Europe	Murin à oreilles échancrées	Grand Murin	Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	Rhinolophe euryale	Minioptère de Schreibers	Murin de Bechstein
Entité 1 - Saint-Julien-du-Sault		X		X				
Entité 2 - Saint-Fargeau		X	X		X			
Entité 3 - L'Isle-sur-Serein			X	X	X			
Entité 4 - Cessy-les-Bois		X	X	X				
Entité 5 - Lys				X	X			
Entité 6 - Chitry-les-Mines			X		X			
Entité 7 - Brinay					X			
Entité 8 - Villiers-le-Duc	X			X	X			
Entité 9 - Duesme et Orret	X	X		X	X			
Entité 10 - Auxois	X	X	X	X	X	X		X
Entité 11 - Eguilly et Gissey-le-Vieil	X		X		X			
Entité 12 - La Motte-Ternant	X		X		X			
Entité 13 - Villargoix			X		X			
Entité 14 - Thoisy-la-Berchère			X		X			
Entité 15 - Sussey	X		X		X			
Entité 16 - Arnay-le-Duc			X					
Entité 17 - Gilly-lès-Cîteaux	X	X	X	X	X			
Entité 18 - Nuits-Saint-Georges	X	X	X	X	X	x	x	X
Entité 19 - Savigny-lès-Beaune		X		X	X			
Entité 20 - Talmay			X		X			
Entité 21 - Lamarche sur-Saône			X					
Entité 22 - Longchamp		X	X					X
Entité 23 - Auxonne			X					
Entité 24 - Saint-Jean-de-Losne			X					
Entité 25 - Sully					X			
Entité 26 - Genouilly			X					

 = Observation de terrain ; X = Bibliographie (données de 1992 à 2012) ; x = données anciennes

La Barbastelle d'Europe a été observée sur presque toutes les entités (sauf Longchamp) alors qu'elle n'était connue, dans la bibliographie, que sur 5 entités de Côte-d'Or. Concernant les différents murins, les résultats montrent une bonne correspondance entre les données

bibliographiques et les observations de terrain de 2012. Le Rhinolophe euryale est connu en période de mise bas dans la bibliographie sur l'Auxois et des données anciennes sur l'entité Nuits-Saint-Georges. Il n'a pas été contacté lors des prospections en 2012. Le Minioptère de Schreibers n'était connu que sur l'entité Nuits-Saint-Georges, il a été contacté sur 6 entités de Côte-d'Or. Enfin, le Murin de Bechstein n'était connu que sur deux entités de Côte-d'Or, il a été contacté sur une entité de l'Yonne et sur 6 entités de Côte-d'Or.

À noter : Les données issues des sources bibliographiques proviennent des comptages, notamment effectués dans les gîtes et les données de terrain proviennent des prospections nocturnes menées dans le cadre des inventaires pour l'élaboration du DOCOB (1 nuit par entité avec 5 enregistreurs automatiques et 5 nuits sur l'Auxois). Les techniques employées sont différentes mais complémentaires.

## **Analyse et cartographie des habitats favorables pour les chiroptères**

---

L'objectif de cette étape est de mettre en évidence les principaux territoires de chasse et corridors potentiels de déplacement des chauves-souris, principalement depuis les colonies connues. Ceci permet d'évaluer le comportement des espèces d'intérêt communautaire sur chacune des entités et de prendre en compte leurs besoins en termes d'habitats de chasse et de corridors dans la définition des objectifs de gestion.

Le graphique ci-dessous (Figure 13) indique la répartition des grands types de milieux sur l'ensemble des entités. Ces données sont issues de la cartographie d'occupation du sol réalisée à partir de divers croisements de données.

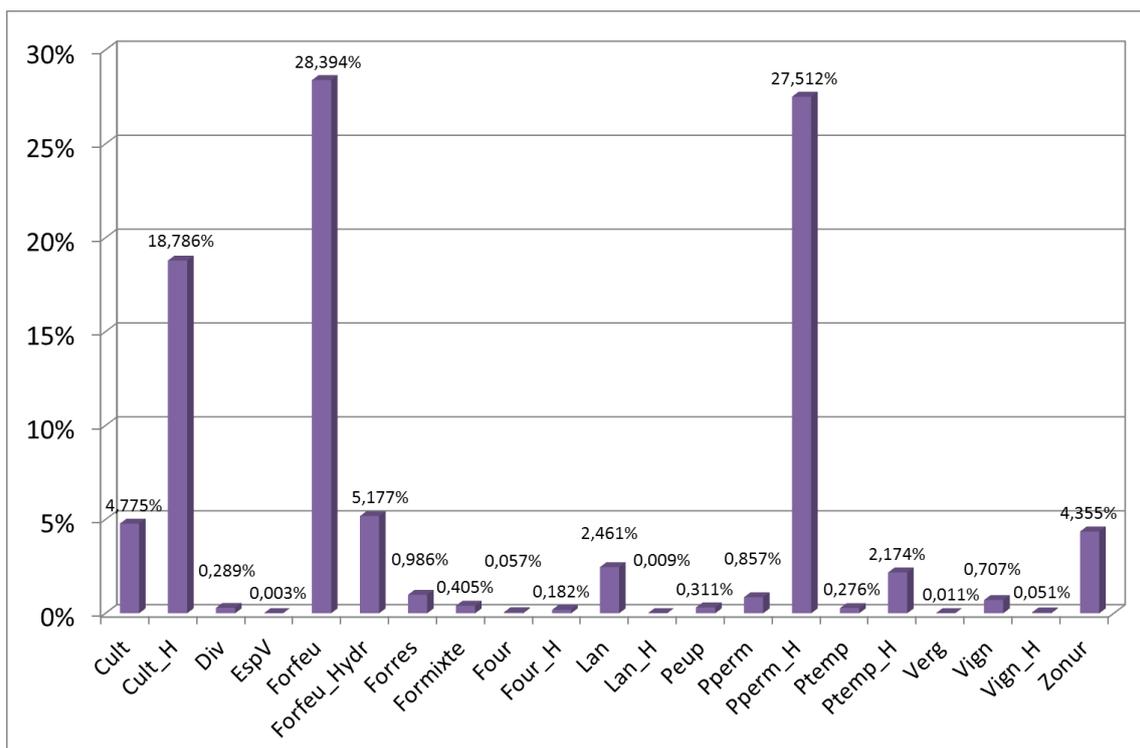


Figure 13 : Répartition des principaux types d'habitats sur l'ensemble du site Natura 2000

**Cult** : Culture ; **Cult\_H** : Culture avec haie ou lisière, **Div** : Divers ; **EspV** : Espace vert urbain ; **Forfeu** : Forêt de feuillus ; **Forfeu\_Hydr** : Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...) ; **Forres** : Forêt de résineux ; **Formixte** : Forêt mixte feuillus et résineux ; **Four** : Prairie de fauche ; **Four\_H** : Prairie de fauche avec haie ; **Lan** : Lande ; **Lan\_H** : Lande avec haie et lisière ; **Peup** : Peupleraie ; **Pperm** : Prairie permanente ; **Pperm\_H** : Prairie permanente avec haie et lisière ; **Ptemp** : Prairie temporaire ; **Ptemp\_H** : Prairie temporaire avec haie ou lisière ; **Verg** : Vergers ; **Vign** : Vigne ; **Vign\_H** : Vigne avec haie ou lisière ; **Zonur** : Zone urbaine.

À l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000, trois grands types de milieux sont particulièrement bien présents. Il s'agit des forêts des feuillus, des prairies pâturées en contexte bocager et des cultures également bordées de haies ou de lisières. Les boisements et les zones de bocage riches en prairies pâturées sont des milieux généralement riches en insectes qui offrent des habitats de chasse intéressants pour la majorité des espèces d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000. Néanmoins, chacune des espèces de chauves-souris montre des préférences différentes dans le choix de leurs habitats de chasse, du fait de leurs proies favorites et/ou encore de leurs techniques de chasse :

- Le **Grand Murin** apprécie les boisements de feuillus avec des sous-bois ouverts ou encore les zones de prairies riches en coléoptères dans lesquels il glane ses proies.
- Le **Murin de Bechstein** chasse ses proies principalement en glanage dans les sous-bois denses des boisements âgés et pratique parfois l'affût.
- La **Barbastelle d'Europe** chasse ses proies en vol le long des haies, des lisières et des chemins forestiers.
- Le **Murin à oreilles échancrées** chasse ses proies en vol en milieux forestiers, dans les ripisylves, dans les prairies et pâtures bordées de haies de haut-jet mais capture aussi des proies posées dans les bâtiments.
- Le **Petit Rhinolophe** chasse ses proies en vol et parfois en glanage de préférence en milieux boisés ou prairie bocagère.

- Le **Grand Rhinolophe** chasse en vol ou à l'affût dans les pâtures entourées de haies hautes et denses, en lisières. Il apprécie les mosaïques de milieux mixtes semi-ouverts (lisières, sous-bois dégagés, vergers, parcs, prairies fraîchement fauchées, jardins).
- Le **Rhinolophe euryale** chasse ses proies en vol, souvent à basse altitude, de préférence dans les forêts de feuillus dotés de vieux arbres ou sénescents et les ripisylves.
- Le **Minioptère de Schreibers** chasse ses proies en vol le long des lisières, dans les clairières forestières, les cultures entourées de haies, les ripisylves, les vergers de haute tige et les zones éclairées artificiellement (très riches en papillons de nuit).

Pour chacune des espèces, les habitats ont été classés par ordre de préférence en termes d'habitats de chasse.

Les graphiques suivants (Figure 14, Figure 15, Figure 16) classent la proportion des habitats favorables à défavorables par espèce d'intérêt communautaire (gradient allant du plus favorable « 1 » au moins favorable « 9 ») (voir méthodologie en annexes). Un traitement par entité sera proposé dans le chapitre « Synthèse des résultats pour les chiroptères d'intérêt communautaire par entité ».

Dans l'ensemble, le site Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » présente des habitats de chasses favorables pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire recensées que ce soit celles inscrites au Formulaire Standard des Données (FSD) ou bien celles qui ont été mises en évidence dans le cadre de l'analyse bibliographique et des écoutes nocturnes. Toutefois, la proportion importante de zones de cultures sur et à proximité des entités du site explique très probablement la proportion relativement importante d'habitats défavorables pour certaines espèces.

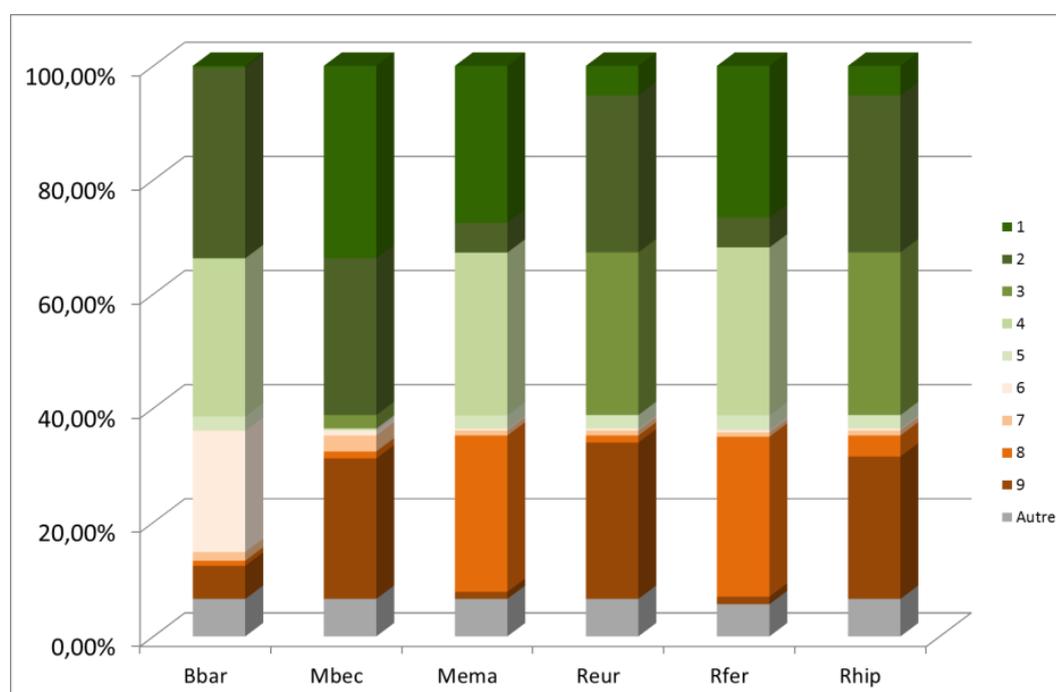
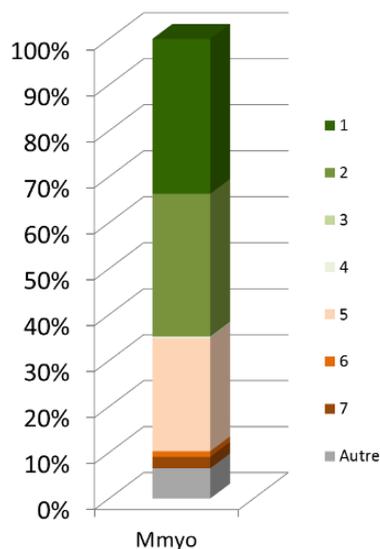


Figure 14 : Proportion des habitats favorables et défavorables par espèce, sur l'ensemble du site Natura 2000

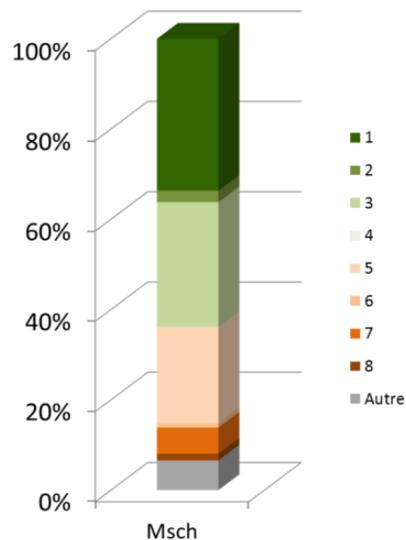
**Bbar : Barbastelle d'Europe ; Mbec : Murin de Bechstein ; Mema : Murin à oreilles échanrées ; Rfer : Grand Rhinolophe ; Rhip : Petit Rhinolophe**

Les habitats sont classés du plus favorable au moins favorable, 1 étant le plus favorable, autre correspond aux données non classifiées (zone urbaine essentiellement) (voir méthodologie en annexes)



**Figure 15 : Proportion des habitats favorables et défavorables pour le Grand Murin, sur l'ensemble du site Natura 2000.**

Les habitats sont classés du plus favorable au moins favorable, 1 étant le plus favorable, autre correspond aux données non classifiées (zone urbaine essentiellement)



**Figure 16 : Proportion des habitats favorables et défavorables pour le Minioptère de Schreibers, sur l'ensemble du site Natura 2000**

Les habitats sont classés du plus favorable au moins favorable, 1 étant le plus favorable, autre correspond aux données non classifiées (zone urbaine essentiellement)

☞ Les boisements de feuillus et les zones de bocage, riches en prairies permanentes (pâturées ou non), constituent des milieux importants pour la préservation de la diversité des chauves-souris et des espèces d'intérêt communautaire. La préservation de ces milieux est primordiale. Les haies, les lisières forestières et les ripisylves sont des éléments structurants du paysage qui constituent des corridors utilisés par différentes espèces de chauves-souris, notamment les rhinolophes.

### III.4.5 Synthèse et enjeux de conservation

L'analyse bibliographique et les inventaires mis en place en 2012 sur le site Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » ont permis de mettre en évidence la présence de 20 espèces de chauves-souris sur les 23 espèces connues en région Bourgogne. Seule la Sérotine bicolore n'a pas été observée.

Au total, les 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire connues dans la région sont présentes sur le site. En plus des 6 espèces inscrites au FSD (**Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Rhinolophe euryale**), l'analyse bibliographique et les inventaires nocturnes mis en place sur les différentes entités en 2012 ont permis d'observer le **Murin de Bechstein** et le **Minioptère de Schreibers**.

La Barbastelle d'Europe et le Grand Murin sont présents sur la quasi totalité des entités. Le Grand Murin n'a pas été observé sur l'entité 19 « Savigny-lès-Beaune » et la Barbastelle d'Europe sur l'entité 22 « Longchamp ».

Le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrés sont également présents sur la majorité des entités.

Le Minioptère de Schreibers est présent uniquement au niveau des entités situées le long de la vallée de la Saône et au niveau de Nuits-Saint-Georges.

Le Rhinolophe euryale est l'espèce qui semble la moins présente. Il n'a pas été observé durant les écoutes nocturnes et il est principalement connu au niveau d'une seule entité (entité 10 Auxois). Ils existent des données anciennes de l'espèce sur une entité (entité 18 « Nuits-Saint-Georges »).

Le site accueille des gîtes de mise-bas pour 6 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : la **Barbastelle d'Europe**, le **Grand Murin**, le **Murin à oreilles échancrées**, le **Grand Rhinolophe**, le **Petit Rhinolophe** et le **Rhinolophe euryale**.

Aucune colonie de mise-bas de **Murin de Bechstein** et de **Minioptère de Schreibers** n'est actuellement connue au sein du site Natura 2000. Toutefois, il est fort probable que des colonies de Murin de Bechstein soient présentes sur certaines des entités, notamment les entités offrant d'important massifs forestiers. Aucune colonie de mise-bas de Minioptère de Schreibers n'est actuellement connue en Bourgogne, la colonie la plus proche est localisée dans le Jura, sur la commune d'Ougney (*Comm. pers.* Alexandre Cartier, SHNA). Les Minioptères de Schreibers chassant au niveau des entités présentes le long de la Saône viennent très probablement du département voisin.

Le site Natura 2000 offre dans l'ensemble des milieux favorables à l'activité de chasse des différentes espèces d'intérêt communautaire recensées. Les boisements de feuillus et les zones de bocages riches en haies et prairies permanentes semblent relativement bien présents sur les entités et à proximité. Néanmoins, les zones de grandes cultures sont également relativement abondantes et constituent des milieux peu favorables.

**Les objectifs de gestion de ce DOCOB devront veiller à la préservation d'habitats de chasse favorables pour ces différentes espèces de chauves-souris. Ceci passe entre autre par la mise en place de gestion forestière permettant le maintien d'arbres matures et de vieux bois au moyen d'îlots de vieillissement ou de sénescence. Au niveau des zones de bocage, cela passe par le maintien des prairies permanentes et le développement de réseaux de haies denses.**

Les haies, lisières et ripisylves constituent des corridors indispensables pour les chauves-souris, leur permettant de se déplacer entre les différents gîtes et les territoires de chasse. Une attention particulière sera donc portée sur la préservation et le développement d'un réseau de haies et de lisières riches.

Ces résultats seront couplés au diagnostic des activités agricoles et forestières pour définir les mesures de gestion envisageables.

### III.4.6 Synthèse des résultats pour les chiroptères par entité

Afin d'évaluer les enjeux concernant les chauves-souris sur chaque entité, une fiche synthétique est présentée dans un document annexé.

Chaque entité a fait l'objet d'une fiche reprenant les informations suivantes :

- bibliographie ;
- résultats des inventaires de terrain menés par Biotope en 2012 ;
- synthèse des activités observées par espèce de chauves-souris ;
- les habitats de chasse des chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- la conclusion des observations sur chaque entité.

L'intégralité des fiches est disponible auprès de la DREAL Bourgogne et téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Bourgogne.

## IV. Diagnostic socio-économique

---

Les données suivantes sont issues des consultations réalisées auprès des acteurs locaux, des communes, des intercommunalités et des organismes socio-professionnels de chaque département bourguignon entre 2012 et 2013, des sites internet de l'INSEE et des données transmises par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne et des Directions Départementales des Territoires. Des études et des documents relatifs au territoire et au site ont également été pris en compte.

Au vu de la répartition particulière du site sur quatre départements et sur 26 entités, les informations recueillies ont ciblé uniquement les types d'activités pouvant influencer et avoir une interaction positive ou négative sur les états de conservation des espèces d'intérêt communautaire prioritaires ayant justifié la désignation du site. Il est particulièrement difficile de réaliser un diagnostic sur plus de 130 communes réparties sur l'ensemble du territoire bourguignon, d'autant que les études socio-économiques sont réalisées à différentes échelles (communes, canton, bassin de vie, aires urbaines, pays...) avec des périmètres plus ou moins imbriqués.

Ces données fournissent les grandes tendances permettant par la suite de ressortir les enjeux et les objectifs du site Natura 2000.

D'après l'analyse de l'ensemble des consultations, les entités sont peu concernées par la mise en place d'infrastructures majeures, la gestion de l'eau potable, l'assainissement ni par la gestion des déchets. Ces différentes thématiques ne seront donc pas traitées dans les chapitres suivants d'autant que ces activités sont soumises à diverses réglementations qui comportent un chapitre sur la prise en compte de la biodiversité et des espèces protégées.

### IV.1 Consultations et attentes des acteurs

---

Plusieurs méthodes de consultations ont été mises en place pour recueillir des données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Ces consultations ont permis également de préciser ou d'expliquer la démarche Natura 2000 et l'importance de la désignation de ce site Natura 2000 sur le territoire bourguignon.

Des rencontres individuelles ou collectives, des questionnaires en ligne ou envoyés par courrier et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisés entre juin 2012 et août 2013. Des organismes socio-professionnels susceptibles d'apporter des renseignements sur les pratiques mises en place sur le site ont été consultés entre septembre 2012 et août 2013.

Les personnes consultées sont les élus des différentes communes, communautés de communes, Pays, des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, des exploitants agricoles concernés par le site, ou des personnes physiques concernées à divers titres par le site (sociétés de chasse locales, propriétaires forestiers...).

Par ailleurs, la DREAL Bourgogne a envoyé un questionnaire avec le compte-rendu du 1<sup>er</sup> comité de pilotage départemental. Ce dernier portait sur l'état des connaissances des membres des comités de pilotage sur Natura 2000 (dispositif, outils, etc.), le site Natura 2000 (connaissance des espèces de chauves-souris et autres) et les attentes des membres vis-à-vis du site, des rôles du comité de pilotage et des informations complémentaires à apporter notamment.

## Consultations des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs attentes

Trois méthodes complémentaires de consultations des communes et EPCI ont été mises en œuvre. Suite au COPIL (comité de pilotage) régional de lancement du DOCOB le 27 juin 2012, les 136 communes concernées par le site Natura 2000, les communautés de communes et d'agglomération ainsi que les Pays ont été conviés à des réunions de consultations.

Compte-tenu du nombre conséquent de communes, celles-ci ne pouvaient pas être consultées individuellement. Elles ont été consultées collectivement, par regroupement géographique. Ainsi, 13 dates de consultations ont été proposées.

En parallèle des invitations aux consultations, un questionnaire en ligne a été créé afin que les communes et EPCI non disponibles aux dates de consultations proposées puissent participer à distance et que les communes et EPCI pouvant se rendre aux consultations puissent préparer les entretiens. Afin de faciliter les échanges, une adresse courriel a été créée ([docob.gitesachauvessouris.bourgogne@biotope.fr](mailto:docob.gitesachauvessouris.bourgogne@biotope.fr)) pour que chaque membre du comité de pilotage puisse envoyer ses remarques ou poser des questions.

Les questions étaient orientées autour de plusieurs axes :

- La connaissance du réseau Natura 2000 ;
- La connaissance sur la richesse en biodiversité et les chauves-souris du territoire ;
- Les documents de planification et d'urbanisme ;
- Les activités (loisirs, tourisms, chasse, sylviculture) pouvant être en interaction avec le site Natura 2000 ;
- Les projets de développement dans le territoire pouvant être en interaction avec le site Natura 2000 ;
- Les attentes et autres questions vis-à-vis de l'étude.

Plus d'une cinquantaine de questions ont été posées. Ces entretiens ont duré entre 45 min et 1h30.

Compte-tenu du faible taux de participation aux consultations et du faible taux de réponse au questionnaire en ligne, un courriel de rappel a été envoyé à toutes les communes et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui n'avaient pas participé aux consultations et qui n'avaient pas répondu au questionnaire en ligne. Suite à ce rappel, quelques retours de questionnaires remplis ont été enregistrés. Différentes raisons peuvent expliquer ce faible taux de participation mais le premier critère semble être la part de territoire concernée par Natura 2000 au sein de chaque commune. Afin de recueillir des informations sur la majorité du territoire de l'entité, les communes ayant la plus grande superficie Natura 2000 sur l'entité, qui n'avaient pas assisté aux consultations ni répondu au questionnaire en ligne, ont été consultées individuellement par téléphone.

Parmi les 136 communes concernées par le site Natura 2000, 86 communes ont répondu à l'une ou l'autre des sollicitations. Concernant les consultations par regroupement, 32 ont été représentées (23%) ainsi que 6 communautés de communes (21%). La carte « Participation des communes » figure dans l'atlas cartographique.

Concernant le questionnaire en ligne, parmi les 34 réponses reçues, la moitié des communes (17) ayant répondu ont également participé aux consultations. Parmi les 29 communautés de communes et d'agglomération concernées par le site Natura 2000, 4 (14%) ont répondu au questionnaire en ligne dont 1 a également assisté à une consultation.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre que la combinaison des trois modes de consultation a permis d'obtenir des informations sur la majeure partie du territoire des différentes entités.

Entité	Total des surfaces dont les communes ont répondu aux diverses consultations (%)	Entité	Total des surfaces dont les communes ont répondu aux diverses consultations (%)
1 : Saint-Julien-du-Sault	100	14 : Thoisy-la-Berchère	100
2 : Saint-Fargeau	98,5	15 : Sussey	91
3 : L'Isle-sur-Serein	65,9	16 : Arnay-le-Duc	82
4 : Cessy-les-Bois	100	17 : Gilly-lès-Cîteaux	100
5 : Lys	81,6	18 : Nuits-Saint-Georges	100
6 : Chitry-les-Mines	100	19 : Savigny-lès-Beaune	100
7 : Brinay	100	20 : Talmay	100
8 : Villiers-le-Duc	100	21 : Lamarche-sur-Saône	98,7
9 : Duesme et Orret	54	22 : Longchamp	98,4
10 : Auxois	53	23 : Auxonne	61,6
11 : Eguilly et Gissey-le-Vieil	29,2	24 : Saint-Jean-de-Losne	100
12 : La Motte-Ternant	97	25 : Sully	86,1
13 : Villargoix	99,3	26 : Genouilly	100

L'éclatement du site et le manque de connaissance des menaces pesant sur les chauves-souris ne favorisent pas l'appropriation du site Natura 2000 par les élus.

La communication et la sensibilisation concernant les chauves-souris et notamment celles d'intérêt communautaire s'avèrent primordiale pour une meilleure mobilisation des acteurs locaux.

☞ Les différents modes de consultations menées auprès des communes et des intercommunalités ont permis de recenser les avis et les attentes de la majorité des communes. Les résultats obtenus sont considérés comme représentatifs pour ce site Natura 2000.

## Consultations des organismes socio-professionnels

Les différents organismes socio-professionnels consultés entre septembre 2012 et juin 2013 interviennent sur la gestion des milieux agricoles (chambres d'agriculture, agriculteurs, fédérations départementales de la chasse...) et des milieux forestiers (office national des forêts, centre régional de la propriété forestière...). Ils ont été interrogés sur la connaissance de la démarche Natura 2000, sur sa perception des acteurs locaux et son application en Bourgogne ainsi que sur l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles en Bourgogne.

## IV.2 Activités et projets sur le site Natura 2000

La Bourgogne est une région variée des points de vue géographique, géologique, hydrologique et climatique qui se caractérise par une grande diversité de sols. L'étude des habitats naturels, menée sur des transects sur l'ensemble des entités du site, a permis d'identifier des habitats dominants et récurrents le long d'un gradient topographique par grande région naturelle. Ces régions naturelles ont des caractéristiques physiques homogènes (climat, relief et sol). Les types d'activités humaines et notamment les activités agricoles et sylvicoles qui s'exercent sur chaque région naturelle vont dépendre directement de cette combinaison de paramètres. Ces grandes tendances sont ressorties à travers ce diagnostic.

Ces caractéristiques physiques permettent globalement d'expliquer l'occupation du sol (boisements, cultures, prairies, vignes...). En effet, la Bourgogne est un assemblage de petites régions aux caractéristiques très diverses directement lié à la mosaïque des sols qui se découpent autour du Morvan. Le Morvan vient s'insérer par le sud jusque dans la partie centrale de la Bourgogne (avec des annexes cristallines et des dépressions péri-morvandelles). Il se caractérise par d'imposants massifs forestiers et des zones de prairies naturelles. Les plateaux calcaires forment un croissant autour du Morvan qui accueille des pelouses sèches, des falaises et des vignobles sur les coteaux. Enfin, les cours d'eau comme la Saône, le Doubs, la Loire et l'Yonne ont donné naissance aux plaines et vallées alluviales comme le Val de Saône.

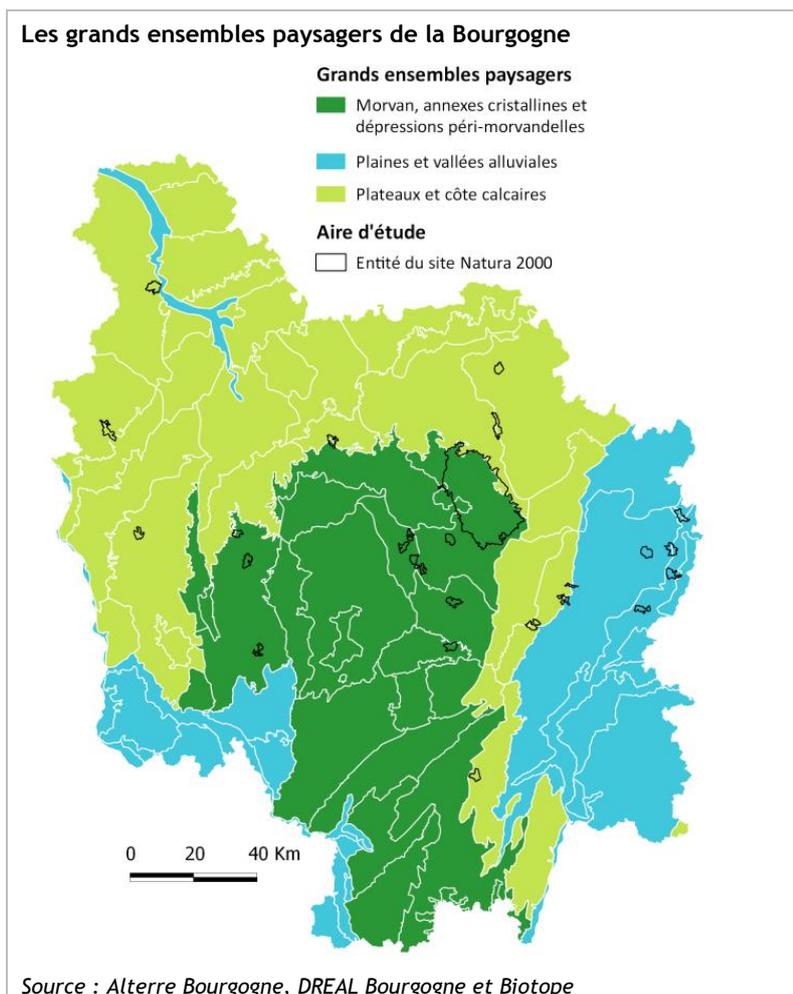


Figure 17 : Les grands ensembles paysagers de la Bourgogne

## IV.2.1 Dynamique des territoires

Il est particulièrement difficile de réaliser un diagnostic sur plus de 130 communes réparties sur l'ensemble du territoire bourguignon, d'autant que les études socio-économiques sont réalisées à différentes échelles (communes, canton, bassin de vie, aire urbaines, pays...) avec des périmètres plus ou moins imbriqués.

Les données de la DATAR permettent cependant de faire émerger les grandes caractéristiques des communes concernées par ce site Natura 2000.

### Évolution de la population

Si à l'échelle des communes du site, la population croît, elle croît deux fois moins vite que la population nationale (0,3 % contre 0,7 %) et cela grâce à un solde migratoire suffisamment positif (0,5 %) pour compenser le solde naturel déficitaire (-0,2 %).

Cette variation cache des disparités avec de nombreuses communes perdant de la population. L'influence de Dijon est nettement marquée, en effet, la plupart des entités dont les communes gagnent de la population sont dans son aire urbaine.

Variation relative annuelle de la population en 2010 sur les communes du site Natura 2000



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune — Aires urbaines 2010

Source : INSEE (RP) 1999-2010

Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 18 : Variation relative annuelle de la population en 2010 sur les communes du site Natura 2000

La population est globalement vieillissante (indice de vieillissement élevé) avec notamment une sous-représentation des classes d'âges 15-29 et 30-44 ans par rapport aux chiffres nationaux.

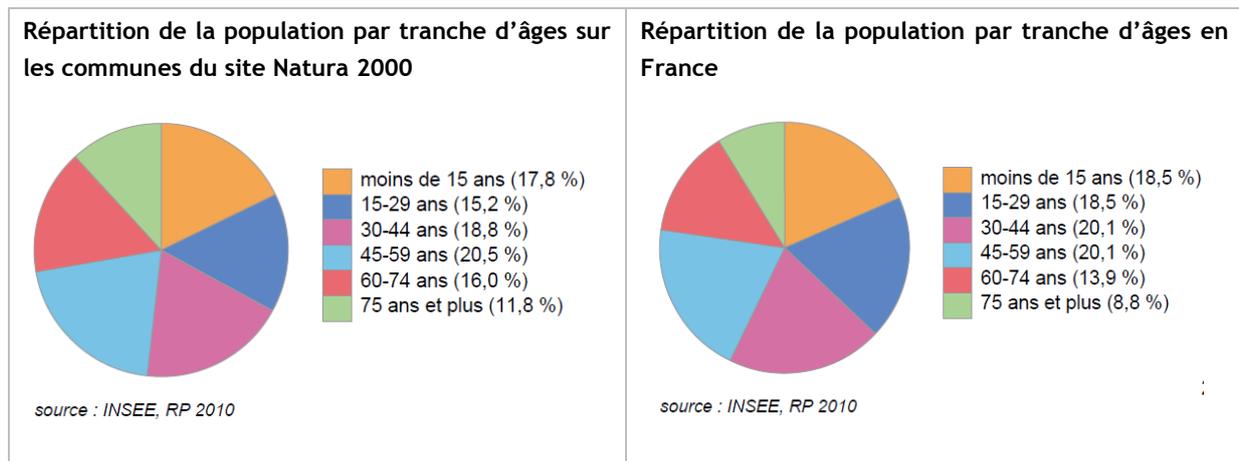
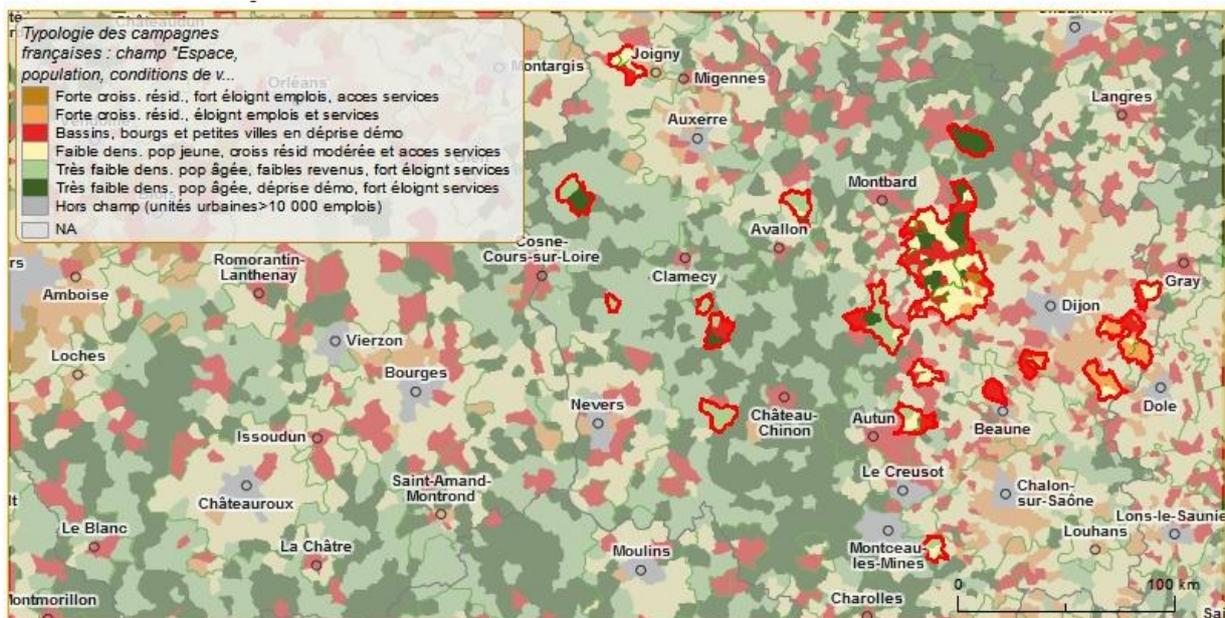


Figure 19 : Répartition de la population par tranche d'âges sur les communes du site Natura 2000 et en France

### Caractéristiques des communes au regard des « typologies des campagnes françaises »

Concernant la thématique « Espace, population et conditions de vie », les communes concernées par le site Natura 2000 sont caractérisées par une part relativement importante des catégories médianes qui dénotent des faiblesses des dynamiques socio-économiques (densité de population, démographie, revenus et accès aux services). De nombreuses communes (plus d'un tiers) appartiennent toutefois à la catégorie « faible densité, population jeune, croissance résidentielle modérée et accès au service » qui dénote une dynamique plutôt positive dans l'aire urbaine de Dijon.

#### Typologie des campagnes françaises : « Espace, population, conditions de vie » (communes du site N2000)



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune — Aires urbaines 2010

Source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011

Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 20 : Typologie des campagnes françaises « Espace, population, conditions de vie » sur les communes du site Natura 2000

## Activités économiques - emplois

Lors des consultations, la plupart des communes ont signalé l'agriculture comme principale activité économique de leur territoire. Les données de la DATAR montrent effectivement une part plus importante de l'agriculture sur les communes du site Natura 2000 qu'au niveau national (6,4 % des emplois contre 2,9 % au niveau national), mais ce sont les emplois tertiaires qui prédominent (70,5 %). L'industrie présente aussi une part importante des emplois sur les communes du site Natura 2000 (16,3 % des emplois contre 13,4 % au niveau national).

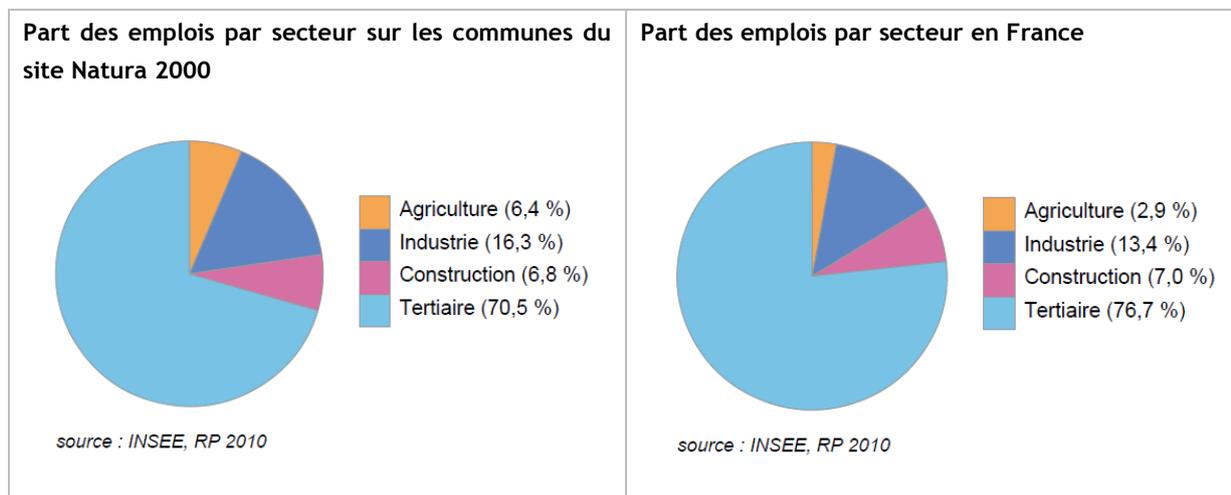


Figure 21 : Part des emplois par secteur sur les communes du site Natura 2000 et en France

Ces différentes données socio-économiques montrent d'une part l'hétérogénéité du territoire bourguignon, le dynamisme de l'aire urbaine de Dijon et les difficultés de certaines zones rurales. Ainsi pour certaines entités l'activité agricole est primordiale même si les activités tertiaires représentent une part importante des emplois (près des  $\frac{3}{4}$ ).

### IV.2.1 Activités agricoles

Les informations fournies dans ce chapitre ont été collectées à partir des données de différents recensements agricoles de la DRAAF, ainsi que des résultats de consultations des chambres d'agriculture, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), Jeunes Agriculteurs, Coordination rurale, Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) et SAFER.

Ces informations permettent d'avoir les données essentiellement au niveau communal ce qui donne une bonne indication de l'activité sur les entités.

### Caractéristiques de l'agriculture bourguignonne

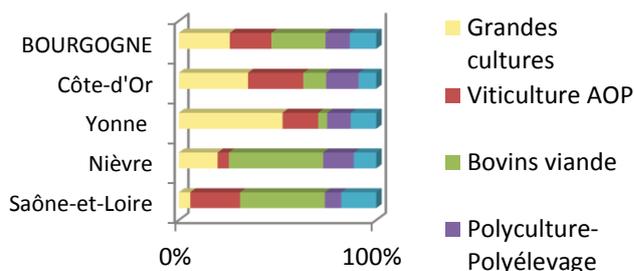
En Bourgogne, l'agriculture occupe près des deux tiers du territoire. L'élevage bovin pour la viande, les grandes cultures et la viticulture sont les activités prédominantes. Sept exploitations bourguignonnes sur dix ont choisi une de ces trois spécialisations.

Les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont des terres d'élevage et d'embouche réputées et accueillent essentiellement des élevages bovins allaitants, facteur de pérennité des prairies permanentes. Ces milieux offrent des territoires de chasse particulièrement riches en

insectes pour les chauves-souris.

Les productions céréalières et les exploitations de polycultures et poly-élevages sont localisées au niveau des plateaux calcaires qui offrent plus de terres labourables. C'est donc dans l'Yonne et la Côte-d'Or que l'on retrouve principalement des grandes cultures. Les vignobles se concentrent sur les côtes bourguignonnes de l'axe Dijon - Mâcon et plus localement dans le val de Loire et l'Auxerrois.

**Les orientations technico-économiques (OTEX) (qui caractérisent les exploitations agricoles à partir de leur activité principale) en Bourgogne en 2010**

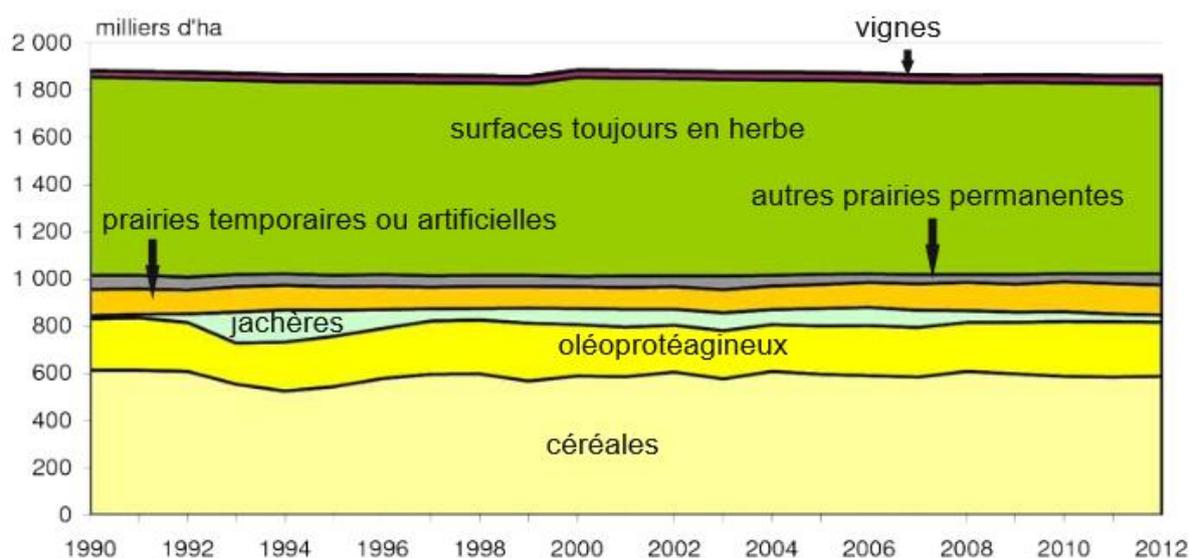


Source : Agreste, 2010

Figure 22 : Les orientations technico-économiques en Bourgogne en 2010

À l'échelle de la Bourgogne, la part des cultures rentrant dans un assolement, des vignes et des surfaces toujours en herbe (STH) est globalement stable depuis plus de 20 ans. Cependant, les surfaces toujours en herbe (prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus) diminuent lentement.

**Évolution des surfaces agricoles en Bourgogne (1990-2012)**



Source : Agreste Bourgogne n° 157, décembre 2013

Figure 23 : Évolution des surfaces agricoles en Bourgogne (1990-2012)

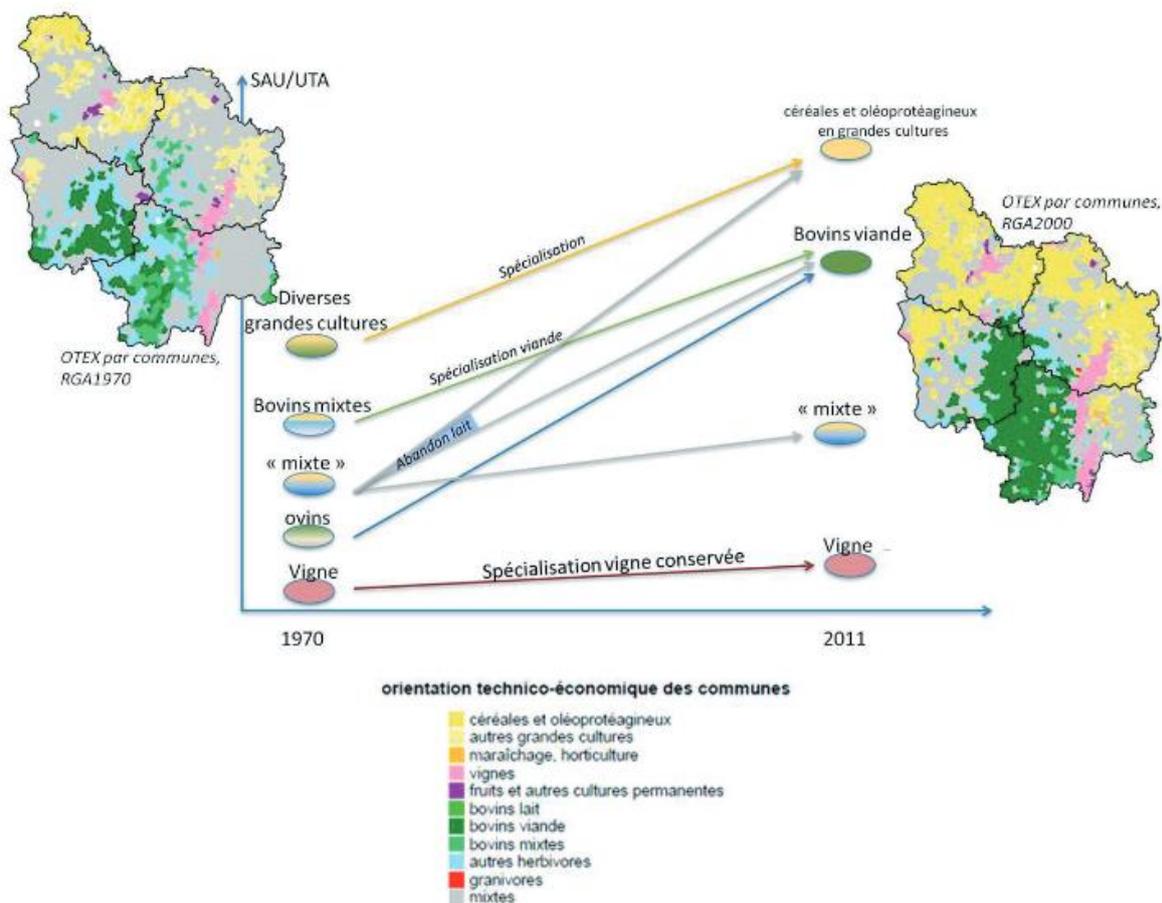
### Évolution de la superficie toujours en herbe (STH) en Bourgogne

1988	2000	2010
810 203 ha	717 316 ha	703 263 ha

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles 1988, 2000 et 2010

Figure 24 : Évolution de la superficie toujours en herbe (STH) en Bourgogne

### Les grandes évolutions des systèmes agricoles en Bourgogne depuis 1970 vers une spécialisation des systèmes et des bassins de production



Source : d'après les données statistiques Agreste, traitement PSDR Bourgogne - source : agriculture, filières et territoires en Bourgogne à l'horizon 2030 - INRA, Conseil Régional de Bourgogne, ASCA - février 2012

Figure 25 : Les grandes évolutions des systèmes agricoles en Bourgogne depuis 1970 vers une spécialisation des systèmes et des bassins de production

## Évolution des OTEX des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 et extrapolation à 2030 avec une dynamique identique

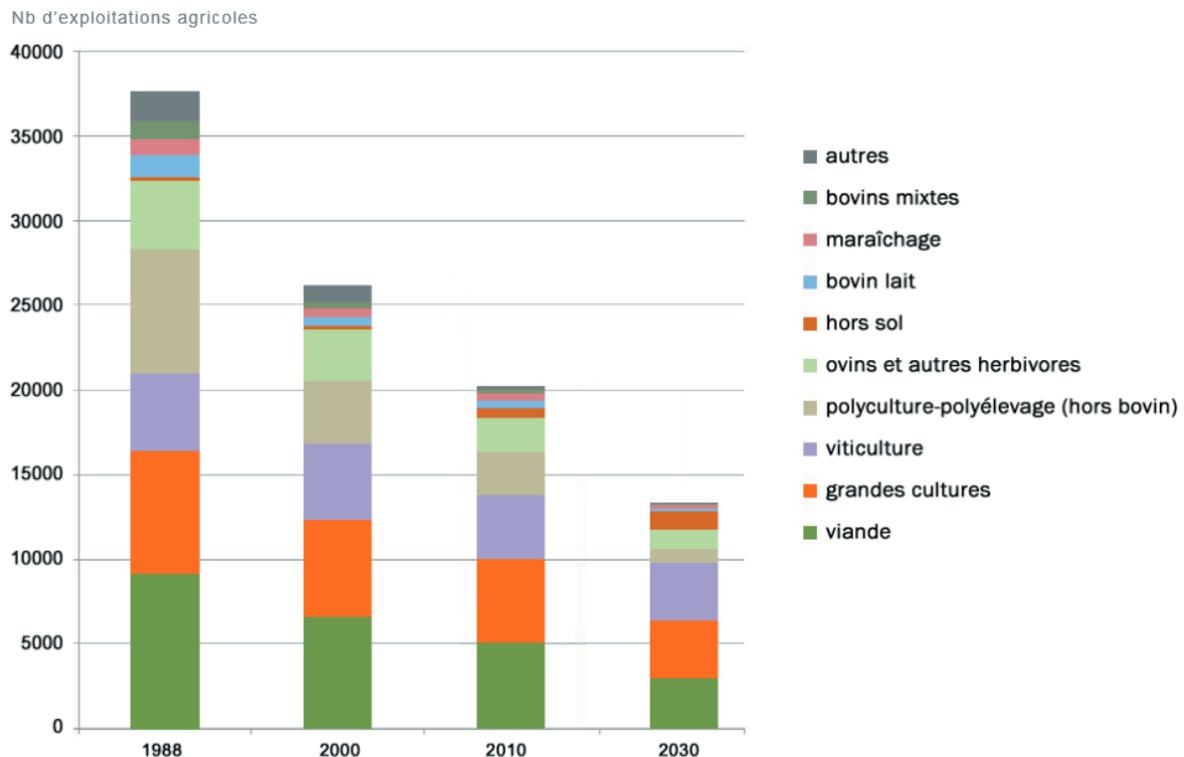


FIGURE 5 : L'EXTRAPOLATION TENDANCIELLE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS (13000 EN 2030 SOIT MOITIÉ MOINS EN 30 ANS) ET DES OTEX EN 2030

Source : Traitement PSDR Bourgogne - source : agriculture, filières et territoires en Bourgogne à l'horizon 2030 - INRA, Conseil Régional de Bourgogne, ASCA - février 2012

## Figure 26 : Évolution des OTEX des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 et extrapolation à 2030 avec une dynamique identique

Dans une démarche prospective menée par l'INRA, le Conseil Régional de Bourgogne et ASCA (Agriculture, filières et territoires en Bourgogne à l'horizon 2030 - INRA, Conseil Régional de Bourgogne, ASCA - février 2012), trois scénarios sont envisagés. Les différents scénarios envisagent une rediversification, un maintien voir un développement de la polyculture et de l'élevage extensifs.

### Les surfaces agricoles au sein du site Natura 2000

Les mêmes tendances que celles évoquées à l'échelle de la Bourgogne apparaissent à l'échelle des entités.

Plus de 70 % des surfaces agricoles sont en prairies permanentes sur les entités de Saône-et-Loire et de la Nièvre, et ce sont les cultures qui prédominent sur les entités de l'Yonne.

Les entités de Côte-d'Or contiennent des surfaces relativement importantes de viticulture. Trois entités situées sur la Côte Bourguignonne (Savigny-lès-Beaune, Nuits-Saint-Georges, Gilly-lès-Cîteaux) comportent des vignobles plus ou moins renommés et sur de grandes surfaces.

Les cartes « Occupation du sol » par entité figurent dans l'atlas cartographique.

L'exploitation des données du registre parcellaire graphique (RPG) de 2010 et la photo-interprétation pour les vignes ont permis d'évaluer plus précisément les surfaces agricoles et la proportion des types de production à l'échelle des entités. Les cellules colorées en vert foncé permettent d'identifier les entités où l'agriculture occupe plus de 50% de la surface. La couleur vert clair celles dont l'agriculture occupe entre 30 et 49 % de la surface et la couleur jaune indique celles dont l'agriculture occupe moins de 30%.

Tableau 27 : Activités agricoles par entité paysagère

Entité paysagère	Entités concernées	Données issues du recensement parcellaire graphique (RPG)					Données obtenues par photo-interprétation
		% de surface agricole sur l'entité	Prairie temporaire (en % de la surface agricole)	Prairie permanente (en % de la surface agricole)	Culture (en % de la surface agricole)	Fourrage	Vignes (% de la surface agricole)
Pays d'Othe	1 : Saint-Julien-du-Sault	11%		3%	74%		
Puisaye	2 : Saint-Fargeau	22%	9%	24%	67%		
Plateaux de Basse-Bourgogne	3 : L'Isle-sur-Serein	40%	1%	45%	53%		
Plateaux nivernais	4 : Cessy-les-Bois	28%	23%	56%	31%		
Bazois	5 : Lys	61%	6%	90%	4%		
	6 : Chitry-les-Mines	58%	4%	78%	18%		
	7 : Brinay	63%	3%	64%	32%		
Châtillonnais	8 : Villiers-le-Duc	Aucune parcelle recensée au RPG (entité forestière)					
	9 : Duesme et Orret	45%	2%	51%	44%	2%	
Auxois	10 : Auxois	60%	6%	57%	36%		
	11 : Eguilly et Gissey-le-Vieil	53%	11%	55%	34%		
Zone de contact Auxois/Morvan	12 : La Motte-Ternant	29%	1%	80%	19%		
	13 : Villargoix	60%	5%	84%	1%		
	14 : Thoisy-la-Berchère	56%	2%	87%	11%		
	15 : Sussey	71%	4%	92%	4%		
Pays d'Arnay et Bassin d'Autun	16 : Arnay-le-Duc	51%	0	94%	5%	1%	
	25 : Sully	70%	10%	81%	9%		
La Plaine	17 : Gilly-lès-Cîteaux	46%		4%	46%		50%

Tableau 27 : Activités agricoles par entité paysagère

Entité paysagère	Entités concernées	Données issues du recensement parcellaire graphique (RPG)					Données obtenues par photo-interprétation
		% de surface agricole sur l'entité	Prairie temporaire (en % de la surface agricole)	Prairie permanente (en % de la surface agricole)	Culture (en % de la surface agricole)	Fourrage	Vignes (% de la surface agricole)
Côte bourguignonne	18 : Nuits-Saint-Georges	23%	8%	4%	17%		71%
	19 : Savigny-lès-Beaune	8%		3%	18%		80%
Fossé Bressan	20 : Talmay	60%	1%	36%	57%		
	21 : Lamarche-sur-Saône	52%	9%	73%	16%		
	22 : Longchamp	45%	12%	13%	75%		
	23 : Auxonne	29%	3%	83%	11%		
	24 : Saint-Jean-de-Losne	41%	5%	34%	58%		
Charollais	26 : Genouilly	59%	4%	75%	21%		



Champs sur la commune du Marcellois (Auxois) ©Biotope



Prairie pâturée sur Joncy (Saône-et-Loire) ©Biotope

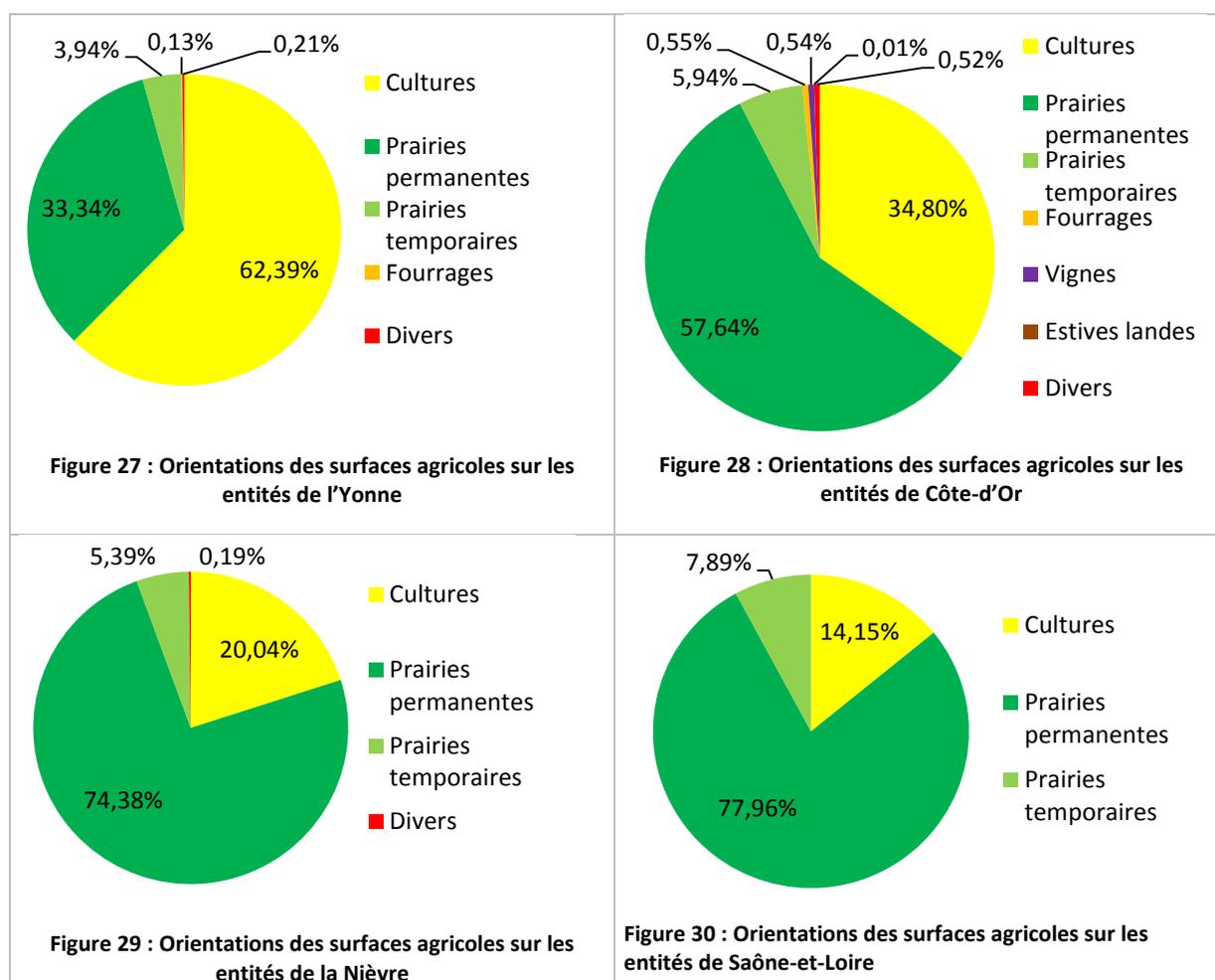
Photographie 16 : Activités agricoles sur le site Natura 2000

Les entités du Bazois (Nièvre) et de la grande partie est de la Bourgogne, exceptées les côtes viticoles, (Auxois, Zone de contact Auxois/Morvan, Pays d'Arnay et Bassin d'Autun, Fossé Bressan et Charollais) soit 15 des 26 unités (dont l'Auxois la plus étendues), ont plus de la moitié de leur territoire occupé par des activités agricoles.

Les entités icaunaises (Puisaye et Pays d'Othe) sont en grande partie forestières, mais présentent des zones agricoles caractérisées par plus de 60 % de leur surface agricole en culture.

Les prairies permanentes sont fortement présentes (plus de 55 % de la surface agricole, voir les figures ci-dessous) sur les entités des départements de la Nièvre (entités de gestion du Plateau Nivernais et du Bazois) et de la Saône-et-Loire mais aussi sur la partie sud-ouest de la Côte-d'Or, comprenant les entités de gestion de l'Auxois, de la zone de contact Auxois/Morvan et du Pays d'Arnay et Bassin d'Autun. Deux entités du Fossé Bressan, Lamarche-sur-Saône et Auxonne ont aussi de fortes proportions de prairies permanentes du fait de leur localisation dans le Val de Saône. Ces prairies sont pour la plupart associées à des bocages et permettent de valoriser des sols aux potentialités agronomiques plus faibles.

Les entités de la Plaine et de la Côte bourguignonne sont couvertes de vignobles AOC sur plus de la moitié de leur surface agricole.



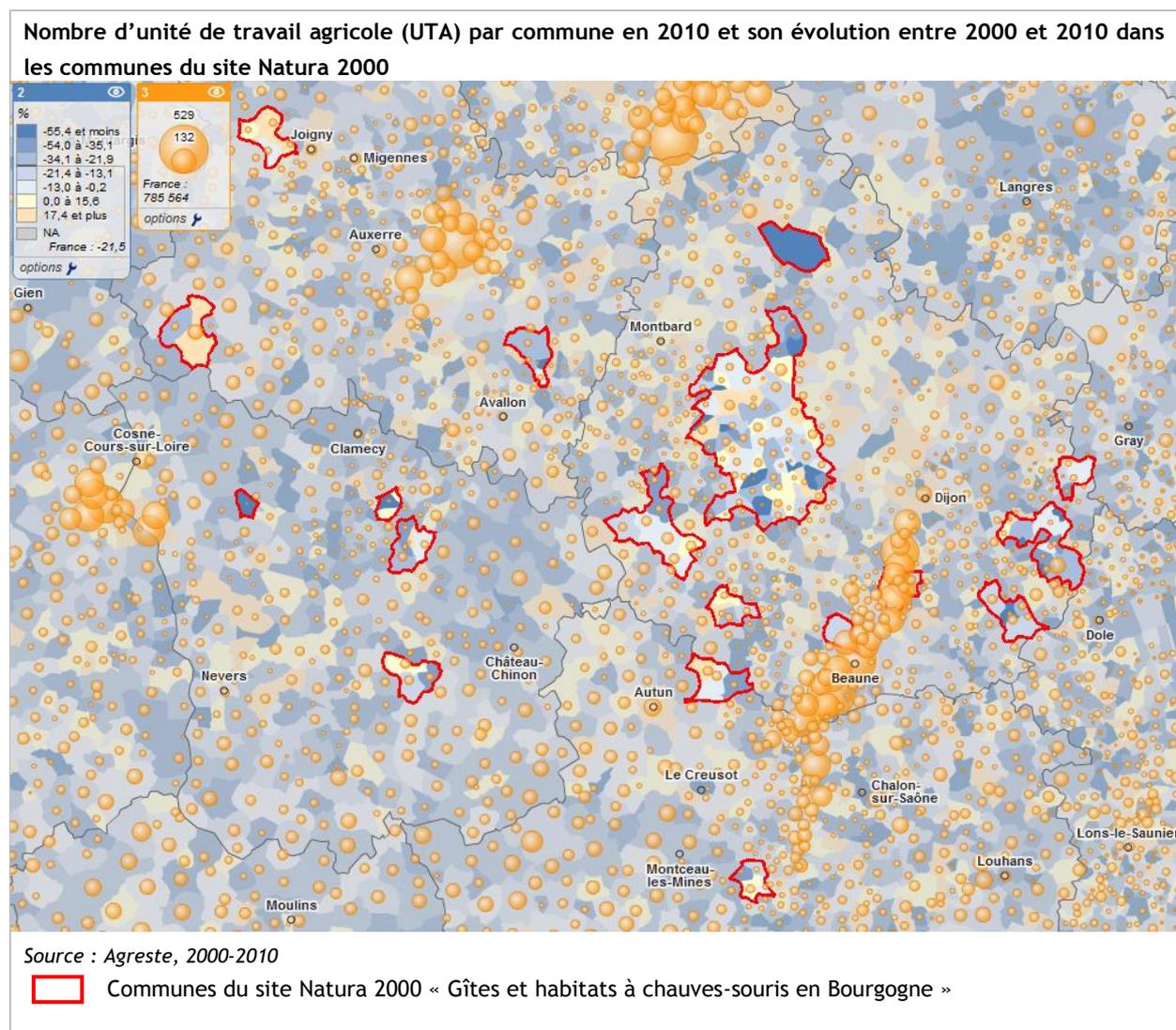
Source : Les données sont issues du registre parcellaire graphique (RPG) de 2010 et de la photo-interprétation par Biotope pour les vignes

## Évolution des exploitations, des pratiques et des populations agricoles

D'après les données de la DRAAF et de la SRISE sur l'enquête 2000 - 2010 en Bourgogne sur les populations actives agricoles, la part des agriculteurs exploitants augmente (59 % au lieu de 57 %) par rapport aux emplois familiaux mais le nombre total d'exploitants baisse (-18 % entre 2000 et 2010). Le salariat progresse également de 6 %. Il est à noter que 22 % des exploitants ont moins de 40 ans (France : 19 %).

Sur les communes du site Natura 2000, Agreste évalue les emplois agricoles à 1 789 unités de travail

agricole (UTA). Il existe des grandes disparités dans les communes du site Natura 2000, y compris entre les communes d'une même entité. Bien que moitié moins importante qu'au niveau national, la baisse du nombre d'UTA est de 9,8% entre 2000 et 2010 dans les communes du site Natura 2000.



**Figure 31 : Nombre d'unité de travail agricole (UTA) par commune en 2010 et son évolution entre 2000 et 2010 dans les communes du site Natura 2000**

La surface agricole utilisée (SAU) des communes du site Natura 2000 est estimée à 99 744 ha en 2010. Elle s'est érodée de 1,9 % entre 2000 et 2010 (-1948 ha).

### Surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations dans les communes du site Natura 2000

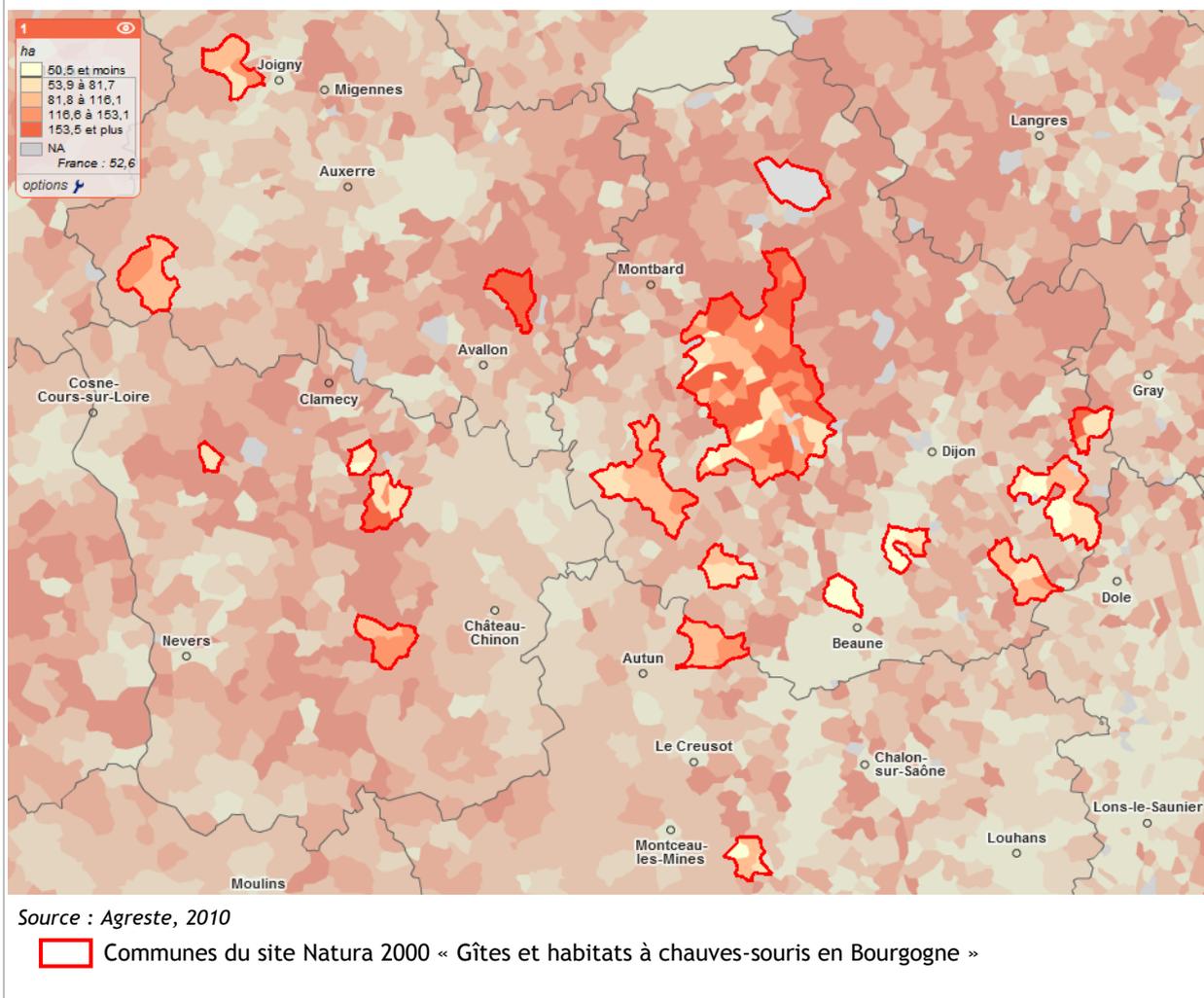
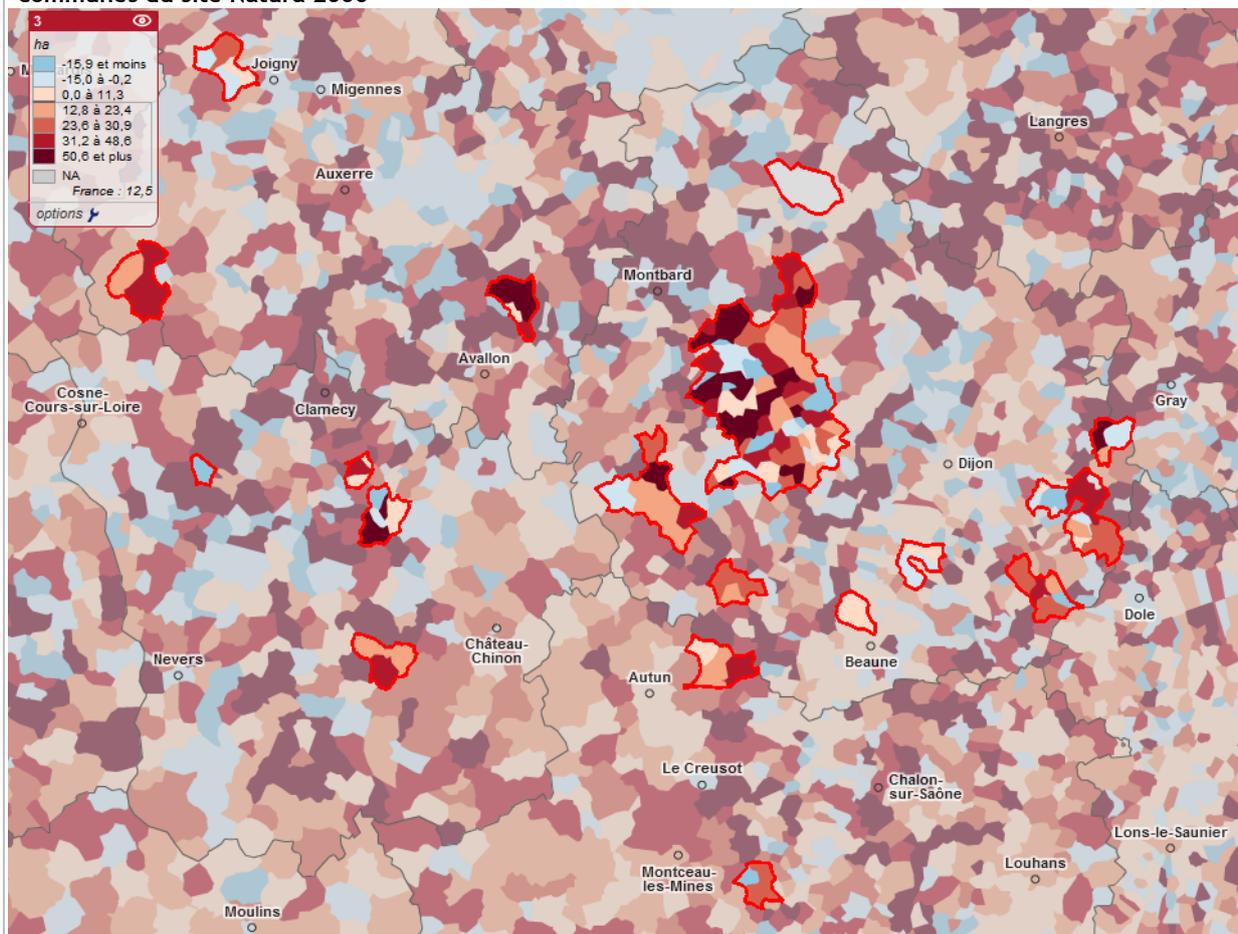


Figure 32 : Surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations dans les communes du site Natura 2000

Globalement les exploitations des communes du site Natura 2000 sont relativement grandes, plus de 44% ont plus de 100ha et représente 85% du territoire. La dynamique de concentration des années passées se poursuit et le nombre d'exploitation sur les communes du site Natura 2000 a diminué de plus de 25% entre 2000 et 2010 (passant de 1356 en 2000 à 1014 en 2010).

Variation absolue en ha, entre 2000 et 2010, de la surface agricole utile (SAU) des exploitations des communes du site Natura 2000



Source : Agreste, 2000-2010

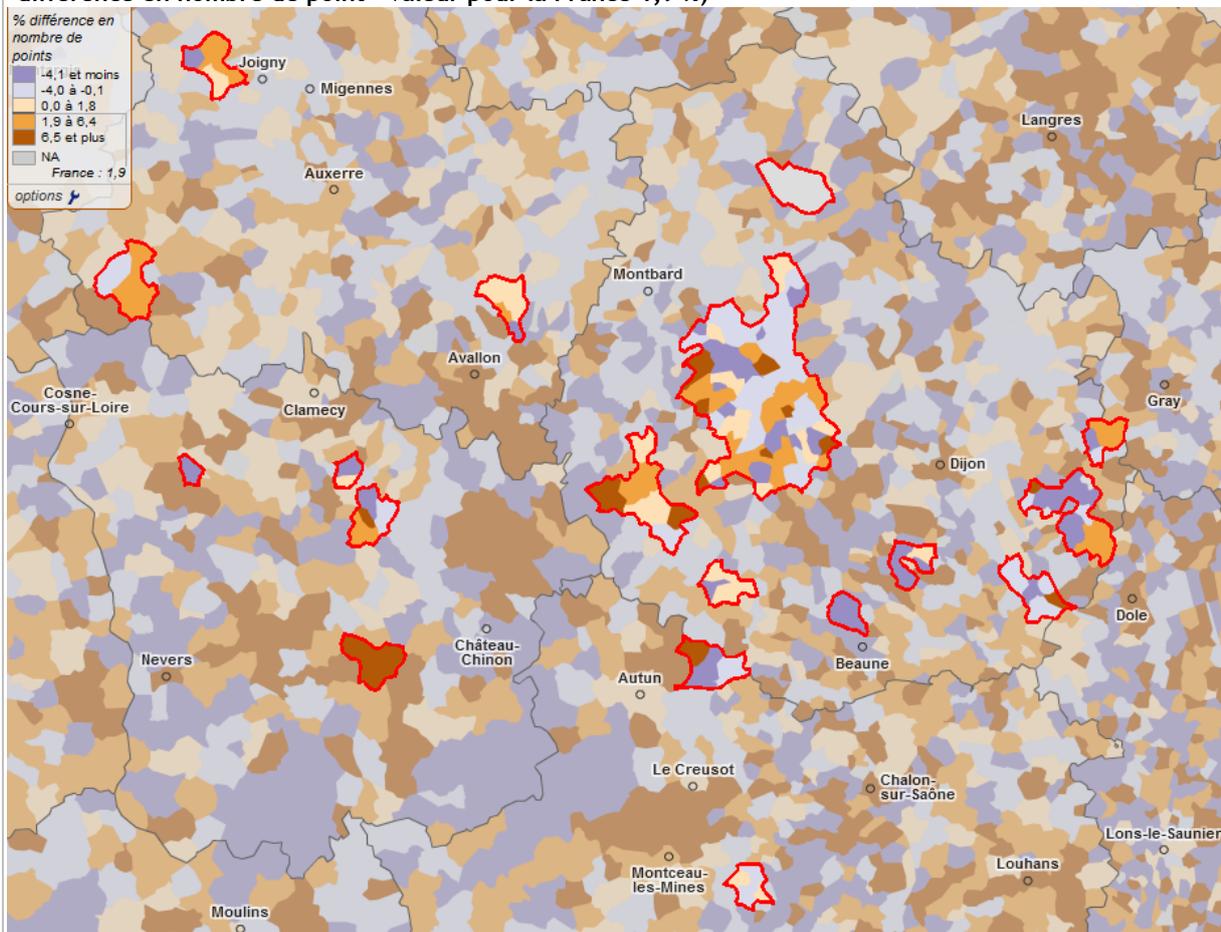
 Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 33 : Variation absolue en ha, entre 2000 et 2010, de la surface agricole utile (SAU) des exploitations des communes du site Natura 2000

Jusqu'alors, les pratiques agricoles menées sur les entités ont permis d'offrir des habitats de chasse favorables notamment aux chauves-souris. Le réseau de haie du bocage structure notamment leurs déplacements. Toutefois, comme dans de nombreuses autres régions, les mutations des systèmes d'exploitation, l'évolution des structures d'exploitations (agrandissement, baisse du nombre d'actifs...), l'évolution des pratiques culturales et sociétales modifient les paysages et leur capacité à accueillir la faune. En outre, le drainage est susceptible de détruire certains habitats d'intérêt communautaire (prairies méso-hygrophiles, mégaphorbiaies) ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (mares pour les Tritons crêtés, suintements pour le Sonneur à ventre jaune). Cependant, en l'absence de données centralisées sur les surfaces drainées, il n'est pas possible de décrire la réalité actuelle des zones drainées en site Natura 2000.

Si à l'échelle de l'ensemble des communes du site la part des terres labourables sont stables entre 2000 et 2010, cela cache en fait de grosses disparités y compris dans des territoires comme l'Auxois.

Évolution de la part des terres labourables dans la surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010 (% de différence en nombre de point - valeur pour la France 1,9 %)



Source : Agreste, 2000-2010

Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 34 : Évolution de la part des terres labourables dans la surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010 (% de différence en nombre de point – valeur pour la France 1,9 %)

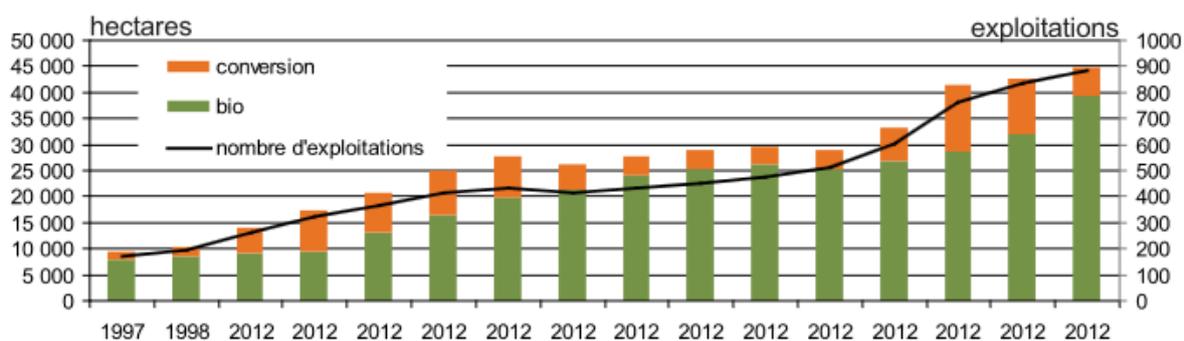
### Quelques indicateurs présentant l'agriculture des communes concernées par le site Natura 2000

Indicateurs	Valeur globale pour l'ensemble des 136 communes du site Natura 2000	valeur pour la France
Part des terres labourables dans la SAU, 2010 (%)	52,7	67,7
Pourcentage d'exploitations ayant une superficie agricole (SAU) de 100 ha et plus en 2010 (%)	44,5	18,1
Part de la superficie irriguée en 2010 (%)	0,6	5,9
Evolution des terres labourables, 2010/2000 (%)	-2	-0,5
Part de la superficie agricole (SAU) des exploitations de 100 ha et plus en 2010 (%)	85,3	58
Evolution de la superficie irriguée, 2010/2000 (%)	-28,6	-0,5
Evolution de la part des terres labourables dans la SAU, 2010/2000 (% différence en nombre de points)	0	1,9
Part de la STH dans la SAU, 2010 (%)	46,1	28,3
Part de la superficie drainée en 2010 (%)	8,8	10,6
Part des céréales dans la SAU, 2010 (%)	31	34,1
Part des oléo-protéagineux dans la SAU, 2010 (%)	11,3	9,7
<i>Source : Agreste, 2010</i>		

Figure 35 : Quelques indicateurs présentant l'agriculture des communes concernées par le site Natura 2000

L'augmentation du nombre d'exploitations et des surfaces en agriculture biologique en Bourgogne induit une plus grande prise en compte de la biodiversité dans les cadres des pratiques, des milieux récepteurs et une sensibilisation aux enjeux biodiversité. Ces données ne sont toutefois pas disponibles à l'échelle des entités.

### Évolution du nombre d'exploitations et des superficies exploitées en production biologique



Source : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB) - Memento de la statistique agricole - édition 2013, Agreste Bourgogne. octobre 2013

Figure 36 : Évolution du nombre d'exploitations et des superficies exploitées en production biologique

Certains labels comme l'appellation d'origine contrôlée (AOC), l'agriculture raisonnée permettent également l'amélioration de la démarche qualité et éventuellement la prise en compte de la biodiversité.

Comme évoqué précédemment, de nombreux secteurs se spécialisent même si les polycultures et les polyélevages persistent dans certains secteurs (Puisaye, Bresse, marges du Morvan) comme le montre la figure ci-dessous.

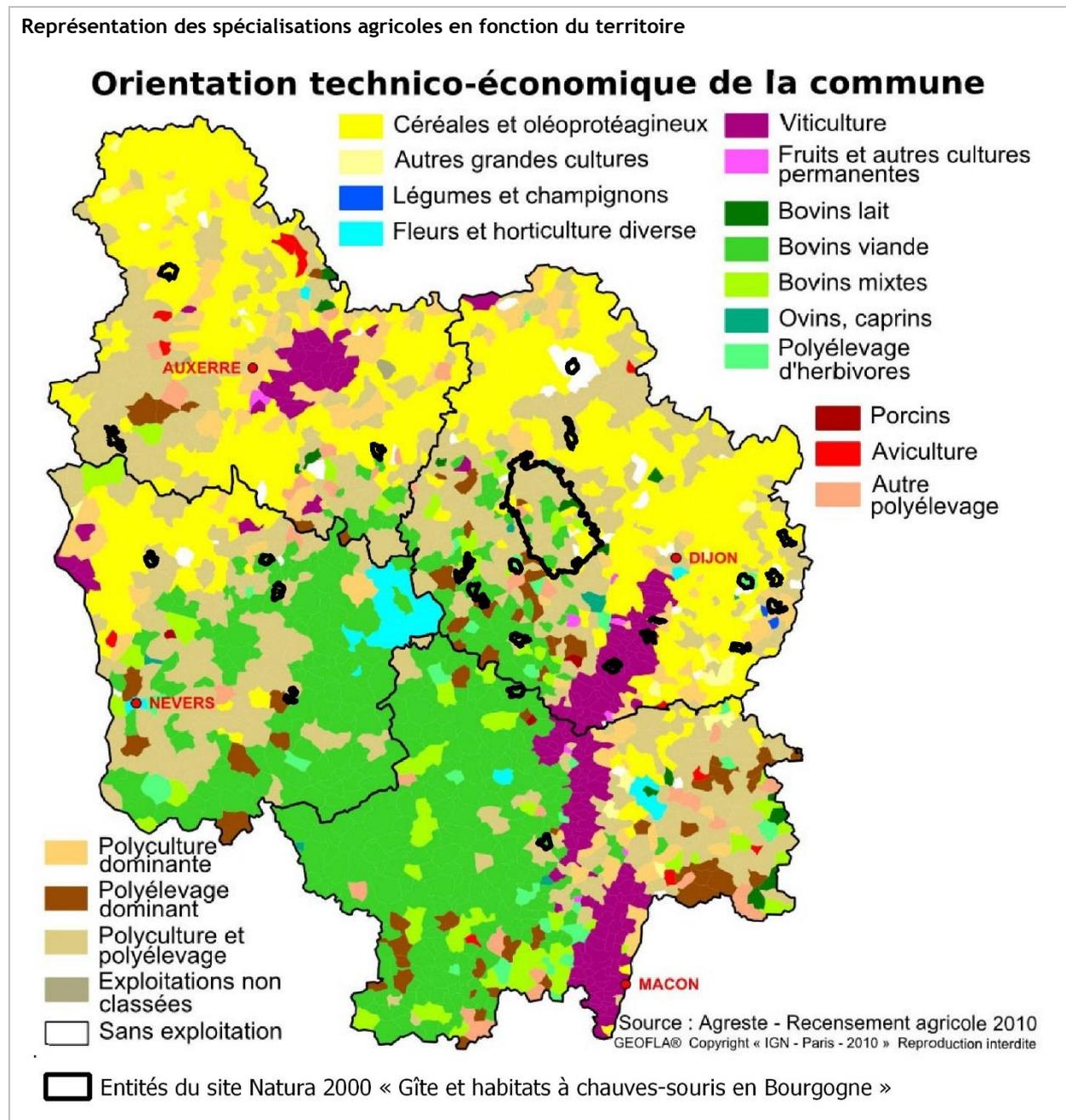


Figure 37 : Représentation des spécialisations agricoles en fonction du territoire

## L'élevage

Divers élevages sont présents sur les entités du site Natura 2000 : l'élevage bovin pour la viande, l'élevage bovins laitiers et plus ponctuellement l'élevage ovins.

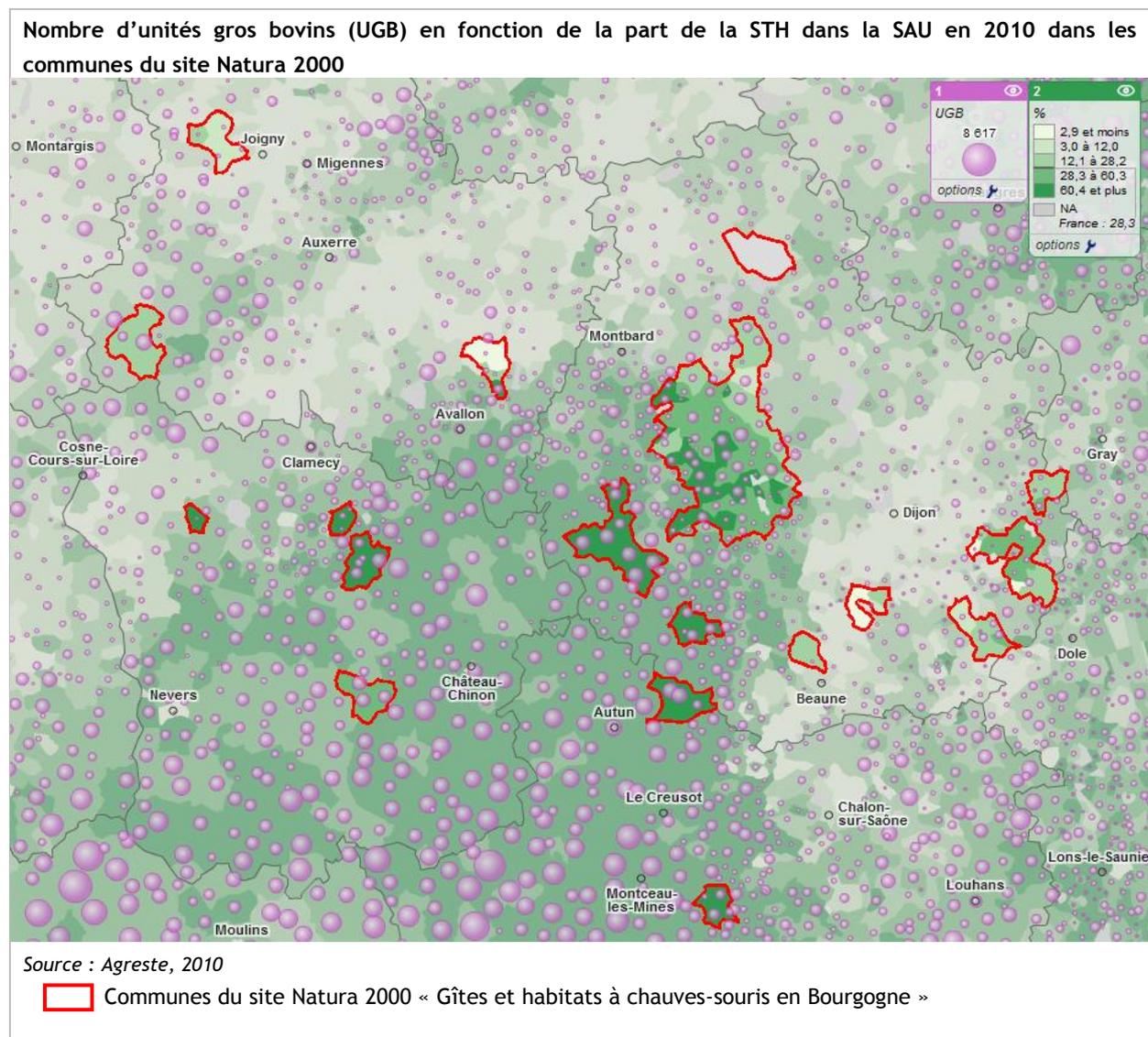


Figure 38 : Nombre d'unités gros bovins (UGB) en fonction de la part de la STH dans la SAU en 2010 dans les communes du site Natura 2000

L'enjeu principal vis-à-vis des chauves-souris est la préservation des prairies qui sont des territoires de chasse essentiels à leur développement. Les prairies pâturées constituent des zones de chasse favorables au Grand Murin où il recherche les coléoptères de type bousier. Dans l'ensemble, les zones de bocage composées de prairies pâturées et/ou de fauche avec un réseau de haies denses sont favorables à l'activité de chasse du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, du Murin à oreilles échanquées et de la Barbastelle d'Europe.

La préservation de leurs territoires de chasse passe par le maintien des prairies et des haies.

Le bétail crée des ornières favorables au Sonneur à ventre jaune dans les prairies et, *a contrario*, le sur-piétinement des ornières lors de la période de reproduction de l'espèce entre mi-avril à début août peut engendrer l'écrasement des individus. Concernant le Triton crêté, l'enjeu est la

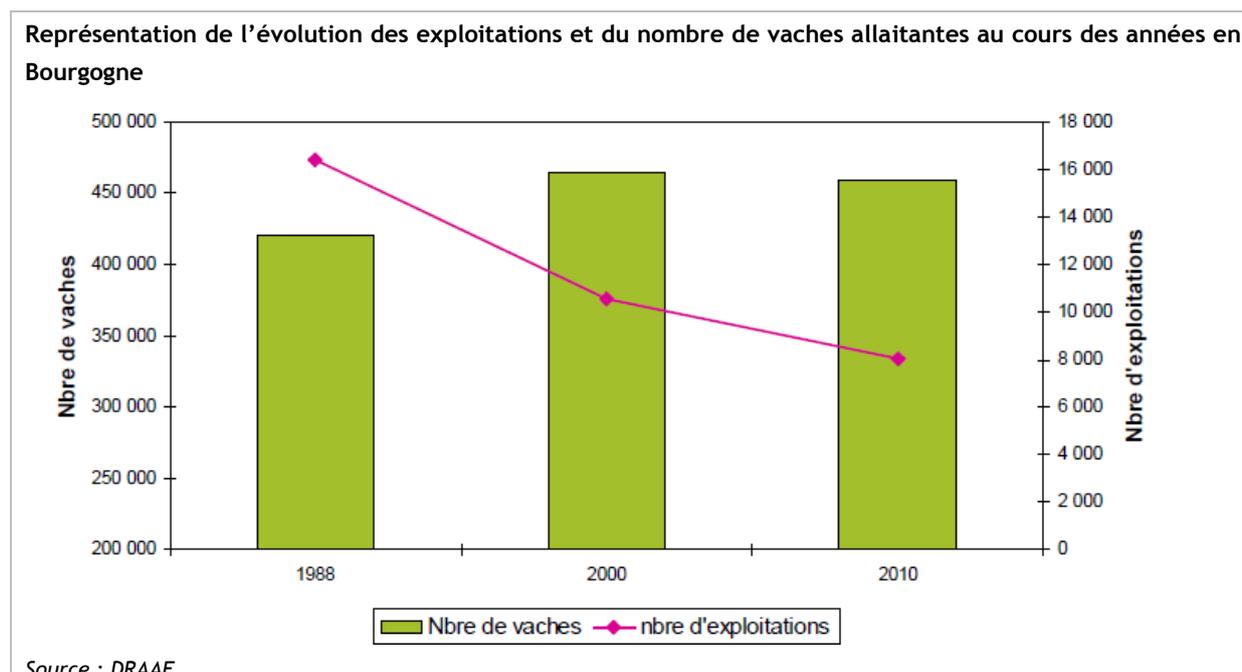
conservation des mares prairiales bien végétalisées.

Si chaque filière connaît régulièrement des crises plus ou moins importantes, certains éleveurs rencontrent des difficultés financières dans la gestion de leur exploitation dues en particulier à la hausse du coût des aliments pour nourrir leur bétail, ce qui les amène à rechercher une autonomie fourragère.

Cette recherche d'autonomie fourragère des exploitations implique soit d'intensifier les pratiques sur les prairies (augmentation des intrants, sur-semis...) soit d'augmenter leur surface de cultures, ce qui entraîne des retournements de prairies. Cette pratique est limitée par la PAC mais concrètement les surfaces de prairies diminuent chaque année. La STH a diminué de 11 % entre 1988 et 2000 et seulement de 1 % entre 2000 et 2010 (source Agreste).

Néanmoins, les prairies permanentes, les plus riches en insectes, se situent généralement sur des sols de qualité agronomique moindre (rendzines, zones humides...), ce qui les préserve de retournement pour la plupart. Elles restent toutefois sensibles à la hausse des chargements et l'intensification des pratiques.

Pour l'élevage « Bovin viande » qui concerne le plus d'entités du site Natura 2000, le nombre d'exploitations en Bourgogne a diminué fortement mais le nombre de vaches a tendance à se stabiliser comme le montre le schéma ci-dessous issu de la DRAAF. Les exploitations ont aussi tendance à s'agrandir.



**Figure 39 : Représentation de l'évolution des exploitations et du nombre de vaches allaitantes au cours des années en Bourgogne**

La filière laitière est en restructuration également. Si la production laitière est relativement stable en Bourgogne le nombre de têtes diminue drastiquement. La tendance est également à l'agrandissement des exploitations et donc des troupeaux et des installations de traite dans les exploitations. Le corollaire est souvent que les vaches en lactation restent à l'étable.

Représentation de l'évolution des exploitations et du nombre de vaches allaitantes au cours des années en Bourgogne

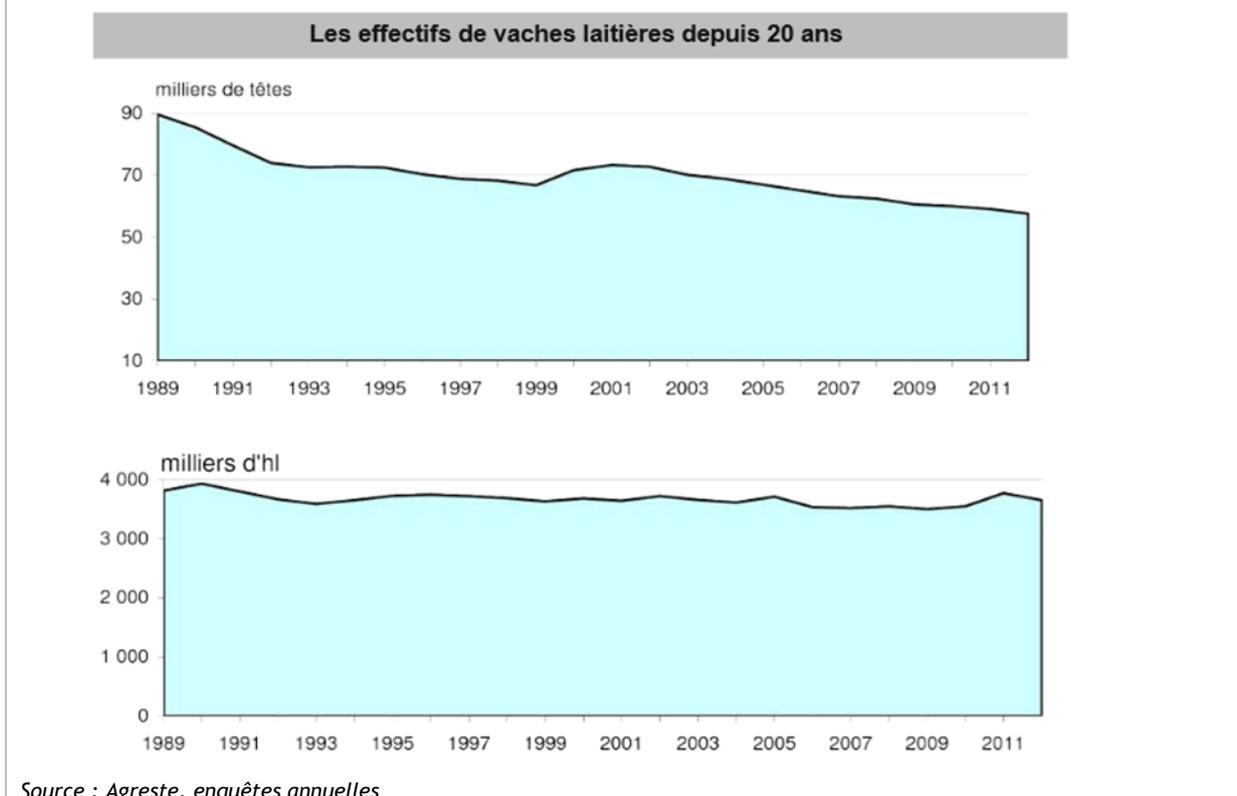


Figure 40 : Représentation de l'évolution des exploitations et du nombre de vaches allaitantes au cours des années en Bourgogne

#### ★ *Le taux de chargement moyen*

Le pâturage des prairies permet de donner une partie des ressources herbagères pour l'élevage allaitant. Plus de 80 % des exploitations spécialisées moyennes et grandes ont un taux de chargement variable entre 0,8 et 1,4 d'unité de gros bétail (UGB)/ha.

L'agrandissement des troupeaux s'est accompagné de l'augmentation de la SAU et des surfaces toujours en herbe (STH) de chaque exploitation (concentration des exploitations).

Concernant la qualité des pratiques, la pratique des fertilisations est variable d'une exploitation à une autre. Ces données à l'exploitation ne sont pas disponibles au vu de l'échelle du site et des 26 entités.

La tendance est globalement à l'intensification de l'élevage.

L'augmentation de la taille des troupeaux, la concentration des exploitations et la baisse des UTA impliquent également que les animaux, qui paissent en grands troupeaux, restent parfois de longues durées sur de vastes parcelles.

Comme évoqué précédemment, l'intensification par l'augmentation du chargement et des intrants va dans le sens d'un appauvrissement biologique des prairies en dégradant les prairies d'intérêt communautaire et en limitant les proies pour les chauves-souris.

#### ★ *Les traitements anti-parasitaires*

Le bétail reçoit régulièrement des vaccins et des anti-parasitaires. Les parasites les plus répandus en Bourgogne sont les strongles gastro-intestinaux et pulmonaires (Coopéria, Nématodirus, stertagia, Oesophagostomum, Haemonchus, Trichostrongylus, Bunostomum, Trichuris...), la Grande

Douve du Foie et les paramphistomes. Les symptômes sont variés et peu spécifiques.

Le constat des chambres d'agriculture et de l'institut de l'élevage montre qu'un traitement systématique du parasite est fait, que le risque soit avéré ou non, que les traitements curatifs sont les plus utilisés et que moins de 10 % des traitements sont réalisés de manière ciblée.

Vis-à-vis des chauves-souris et plus particulièrement des espèces de Rhinolophes, de nombreuses études montrent l'impact de certaines pratiques agricoles par rapport aux traitements antiparasitaires sur les populations de coléoptères, espèces proies du Grand Rhinolophe et de la majorité des chauves-souris (Floate *et al.*, 2002; Lumaret *et al.*, 2002 ; Caroff *et al.*, 2003). L'effet du traitement du bétail par antiparasitaires et en particulier l'ingestion de certaines molécules peut inhiber totalement le développement de coprophages. Cette pratique interagit avec la préservation des espèces de chauves-souris, enjeu principal du site Natura 2000.

Une campagne de sensibilisation par les chambres d'agriculture est en cours pour raisonner le traitement des parasites afin de faire des économies sur les coûts vétérinaires, de diminuer les cas de résistances et l'impact sur la qualité des milieux.

Les préconisations faites par les chambres d'agriculture sont en autres d'identifier en amont les zones à risques, la possibilité de rotation, le chargement prévu, la durée du pâturage, utiliser le produit adapté à la bonne période, essayer d'autres méthodes alternatives pour certains parasites comme la phytothérapie, l'aromathérapie et l'homéopathie.

## Les haies et leur gestion

Les haies sont essentiellement associées aux paysages agricoles d'élevage ou de polyculture. Leur gestion incombe généralement aux agriculteurs même si les gestionnaires des routes et des chemins ont également un rôle majeur dans leur gestion.

Dans l'Auxois, les haies sont généralement basses et denses constituant ainsi des barrières de qualité pour l'enclosure des parcelles.

L'entretien des haies intervient généralement début septembre ou dans l'hiver lorsque le travail dans les champs diminue et que les terrains sont suffisamment portant. Toutefois, cet entretien peut être relativement coûteux dans la mesure où les exploitants ne possèdent pas toujours le matériel adéquat.

La fréquence de taille des haies hautes est beaucoup plus espacée dans le temps et le produit de la taille fournit du bois énergie (bûches), généralement auto-consommé.

Certaines haies sont parfois remplacées par des clôtures artificielles pour plus de facilité d'entretien ou lors d'agrandissement de parcelles.

Sur les entités du site Natura 2000, dans le cadre de l'étude paysagère servant à déterminer les territoires de chasse des chauves-souris et leurs axes de déplacement, l'identification des haies a été faite par modélisation. Ainsi, environ 1 500 ha de haies ont été recensés mais ce résultat ne constitue qu'une surface indicative. Les lisières de boisement formant une excroissance sont également identifiées comme haies. Des réseaux de haie sont présents sur toutes les entités sauf celle de Villiers-le-Duc, entièrement occupée par la forêt.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil de ces espaces à la petite faune, des actions sont déjà mises en œuvre. Les fédérations départementales de chasse et les chambres d'agriculture conseillent l'implantation de bandes enherbées intercalaires de façon à recréer un réseau d'habitats. Un programme de replantation de haies, le plan bocage financé par le conseil régional, permet de

restaurer des continuités écologiques. Les bandes enherbées situées en contexte de champs cultivés seront favorables pour la plupart des espèces de chauves-souris mais ne constituent pas les habitats de chasse de prédilection des espèces d'intérêt communautaire.

Vis-à-vis des chauves-souris, les haies les plus favorables sont celles de haut-jet car elles offrent un étagement de la végétation abritant des populations variées d'insectes. Les haies basses comportant des vieux arbres constituent également des milieux riches en insectes. Les haies sont utilisées comme corridors de déplacement pour les chauves-souris, en particulier les rhinolophes, ainsi que pour les amphibiens, dont le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté.

- ☞ Les tendances à la spécialisation sont à surveiller d'autant plus pour les secteurs de prairies situés dans un contexte de polyculture et polyélevage qui peuvent conduire vers la diminution de surface en prairies (risque de retournement) ou l'intensification des pratiques. D'une manière générale les zones de chasse les plus favorables pour les chauves-souris sont celles les plus extensives.
- ☞ Un accompagnement pourra être fait auprès des éleveurs sur comment raisonner les traitements anti-parasitaires.
- ☞ Une réflexion sera portée au maintien, au confortement du réseau de haies et à l'entretien des haies.

## La viticulture

La vigne est cultivée sur près de 30 000 ha en Bourgogne, soit 1,7 % de la surface agricole de la région alors que la viticulture représente plus de 30 % de la valeur de la production agricole régionale et près de la moitié de la valeur de la production végétale. Depuis les derniers recensements viticoles (1988, 2000 et 2010), les surfaces en vigne ont progressé dans les quatre départements.

La zone d'étude s'inscrit dans un secteur viticole de production de vins essentiellement sur la côte bourguignonne. Les vignes représentent un fort potentiel économique pour ces secteurs. La production est essentiellement basée sur deux systèmes, un système de caves particulières et un système coopératif avec une part des volumes vinifiés par les caves coopératives.

Les secteurs de vignes sont des zones de transit pour les chauves-souris dont celles d'intérêt communautaire.

La pratique dominante conjugue désherbage mécanique et chimique pour la moitié des surfaces. La pratique mécanique exclusive et l'enherbement permanent touchent à elles deux environ 30 % des surfaces. Ces techniques limitent la pollution des herbicides sur la qualité des eaux et donc pour la biodiversité. Ces pratiques sont peu représentées sur les trois entités ayant des vignes (entités Nuits-Saint-Georges, Savigny-lès-Beaune et Gilly-lès-Cîteaux). Des traitements insecticides sont souvent appliqués.

La présence d'enherbement et une réduction de l'emploi des produits phytosanitaires est globalement favorable à la diversité entomologique (hyménoptères, coléoptères). Malgré l'intérêt

des vignes ainsi gérées pour l'entomofaune, les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire privilégient les milieux forestiers et les zones bocagères comme territoires de chasse.

## Grandes cultures

Les parcelles agricoles au sein des entités de l'Yonne et de la Côte-d'Or sont dominées par les grandes cultures. Ces secteurs sont depuis longtemps une zone de production de céréales. Le nombre d'exploitations céréalières a augmenté entre 2000 et 2010 ainsi que la taille moyenne des exploitations (+ 18 %) d'après les données de la DRAAF.

La culture principale de la zone est le blé tendre. Les autres cultures sont l'orge, l'escourgeon, l'avoine... Pour les oléoprotéagineux, ce sont le colza, le tournesol, les pois...

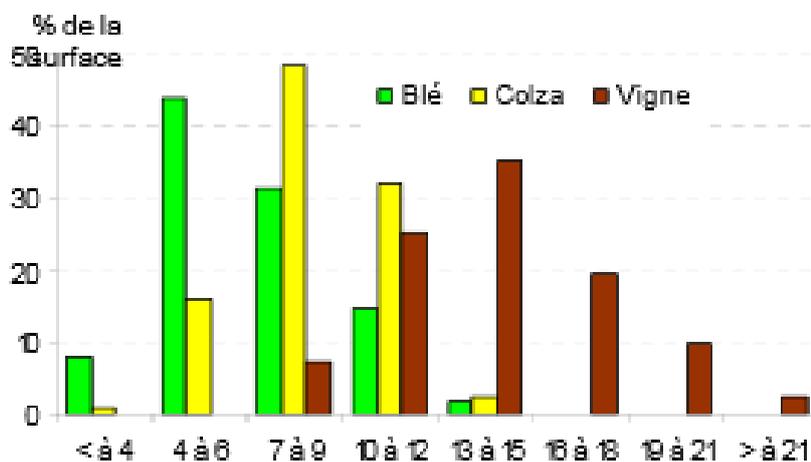
Les grandes cultures au sein des entités ne ressortent pas comme des habitats favorables de chasse pour les espèces d'intérêt communautaire.

Cultiver des champs de manières conventionnelles avec un labour ou des techniques dites simplifiées n'ont pas d'effet direct sur les espèces d'intérêt communautaire. Les habitats d'intérêt communautaire ne peuvent se développer dans des zones de culture. La mise en culture des prairies notamment d'intérêt communautaire est une altération directe de ces habitats.

Les traitements insecticides limitent les populations d'insectes et donc en partie la disponibilité en proies pour les chauves-souris. Avec les insecticides, éventuellement les herbicides et les fongicides, des cas phénomènes de toxicité peuvent exister et interagir avec les milieux naturels (cf. qualité de l'eau ou de l'air, concentration dans des proies). Les amphibiens sont particulièrement sensibles à certaines matières actives.

Le nombre de traitement varie en fonction des cultures et des pratiques des agriculteurs.

Répartition du nombre de traitement par culture en pourcentage de leur surface en Bourgogne



Source : Agreste enquêtes pratiques culturales 2006

Figure 41 : Répartition du nombre de traitement par culture en pourcentage de leur surface en Bourgogne

Comme évoqué précédemment, l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique se développent.

Un certain nombre de parcelles sont déclarées « en gel », ce qui signifie sans objectif de production. Il s'agit pour la plupart de parcelles exploitées par des exploitants en grandes cultures.

La déclaration d'une parcelle en gel implique de se conformer à l'arrêté préfectoral BCAE2 qui fixe notamment les règles minimum d'entretien des terres pour les surface gelées ou retirées de la production. Les bandes enherbées sont parfois déclarées à la politique agricole commune (PAC) sous l'intitulé « gel ».

Plus encore que pour l'élevage, les haies, les éléments fixes du paysage (mare, affleurement rocheux...) sont perçus dans les cultures comme des freins à la production, même si des études ont montré leur intérêt pour la régulation de certains parasites des cultures.

Le verdissement de la PAC (maintien des prairies, maintien des infrastructures agro-écologiques, diversification des cultures) souligne l'intérêt d'un paysage diversifié pour la biodiversité et participe au maintien d'une certaine qualité des territoires de chasse des chauves-souris. Les mares, quant à elles, sont nécessaires aux amphibiens dont le Triton crêté. Le Programme « Réseaux Mares de Bourgogne » a été initié en 2008 par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), le parc naturel régional (PNR) du Morvan et le conservatoire botanique national du Bassin Parisien, antenne Bourgogne (CBNBP-B). Ce programme vise notamment à :

- l'amélioration des connaissances sur les mares, leur flore et leur faune,
- la préservation de ces milieux en partenariat avec les acteurs locaux,
- la sensibilisation du public, des élus et professionnels aux enjeux liés aux mares.

☞ Au niveau des grandes cultures, la réflexion pourra essentiellement porter sur le maintien et le renforcement des éléments fixes du paysage présents.

## Gestion des produits phytopharmaceutiques en bordure de points d'eau

Dès 1991, la Directive « Nitrates » permet, *via* les plans départementaux, d'imposer des bandes enherbées le long des cours d'eau.

L'arrêté interministériel du 12 décembre 2006, instaurant les zones non traitées (ZNT), invite à la mise en place de couverts végétaux permanents. Ainsi, une bande de 5 mètres minimum ne recevant aucun traitement doit être maintenue en bordure de tous points d'eau (cours d'eau, fossés, plans d'eau) figurant sur les cartes au 1/25000<sup>ème</sup> de l'IGN. Par « points d'eau », il est entendu cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000<sup>ème</sup> de l'Institut géographique national. La liste de points d'eau à prendre en compte pour l'application de l'arrêté peut être définie par arrêté préfectoral pour tenir compte de caractéristiques locales particulières. Cet arrêté doit être motivé. Deux arrêtés préfectoraux interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires - Yonne (7 mars 2013) et Saône-et-Loire (5 mars 2014) - complètent l'arrêté interministériel en étendant l'interdiction de traitement sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>, dans les fossés, sur les éléments de collecte des eaux pluviales, les caniveaux, avaloirs, bouches d'égout, bassins de rétention des eaux pluviales.

Par ailleurs, en 2010, les BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales) de la politique agricole commune (PAC) reprennent ces dispositifs et imposent des bandes tampons de 5 mètres le

<sup>2</sup> Bonnes Conditions agricoles et Environnementales

long des cours d'eau. La loi Grenelle II de juillet 2010 entérine ces dispositions en ajoutant l'article L. 211-14 au Code de l'environnement. Ces zones privilégiées s'inscrivent également dans les travaux de reconstitution des continuités écologiques menés par de nombreux acteurs du monde rural.

## Bilan des activités agricoles

---

- ☞ L'activité économique repose pour la majorité des entités sur l'activité agricole et la viticulture. L'intensité de cette activité est hétérogène sur le site Natura 2000. La spécialisation des territoires est de plus en plus marquée.
- ☞ Des interactions entre des pratiques agricoles et le développement des espèces d'intérêt communautaire ont été mises en évidence, notamment pas le retournement des prairies, l'utilisation d'insecticides détruisant les proies des chauves-souris, l'arrachage de haies. Des préconisations et des réflexions différentes sont à mener suivant le type d'activités agricoles : l'élevage, la viticulture et les grandes cultures.

### IV.2.2 Activités sylvicoles

Les informations fournies dans ce chapitre ont été collectées auprès de l'office national des forêts (ONF) et du centre régional de la propriété forestière (CRPF) des quatre départements. Les données sur les peuplements proviennent du traitement des données l'institut forestier national.

#### Peuplements forestiers au sein du site Natura 2000

---

La surface des forêts bourguignonnes occupe plus de 30 % du territoire, ce qui en fait la 6<sup>ème</sup> région de France sur cet aspect. Les mêmes proportions de surface de forêts sont respectées sur le site Natura 2000. Les 2/3 de la forêt bourguignonne sont des parcelles de forêts privées (contre 3/4 au niveau national). Les peuplements feuillus dominent largement (chênes et hêtre notamment) mais les jeunes plantations résineuses (douglas principalement) sont en expansion (ONF, 2011).

Les cartes « Peuplement et statut des forêts » par entité figurent dans l'atlas cartographique.

Tableau 28 : Peuplement et statut des forêts par entité paysagère

Entités paysagères	Entités concernées	Peuplement et statut des forêts*							
		Forêt publique				Forêt privée			
		% de surface de forêt publique sur l'entité	Résineux	Feuillus	Forêt mixte	% de surface de forêt privée sur l'entité	Résineux	Feuillus	Forêt mixte
Pays d'Othe	1 : Saint-Julien-du-Sault					73%	9%	83%	8%
Puisaye	2 : Saint-Fargeau	1%		100%		25%	5%	84%	11%
Plateaux de Basse-Bourgogne	3 : L'Isle-sur-Serein					34%		100%	
Plateaux nivernais	4 : Cessy-les-Bois	32%	6%	94%		34%	13%	87%	
Bazois	5 : Lys	25%		100%		4%		100%	
	6 : Chitry-les-Mines	1%		100%		21%		100%	
	7 : Brinay					19%		100%	
Châtillonnais	8 : Villiers-le-Duc	100%	4%	95%	1%				
	9 : Duesme et Orret	31%	3%	95%	2%	19%	14%	81%	5%
Auxois	10 : Auxois	8%	5%	90%	4%	22%	9%	87%	4%
	11 : Eguilly et Gissey-le-Vieil	4%		100%		29%	6%	88%	6%
Zone de contact Auxois/Morvan	12 : La Motte-Ternant	13%	41%	33%	25%	44%	10%	88%	2%
	13 : Villargoix					23%	17%	74%	9%
	14 : Thoisy-la-Berchère					26%	9%	91%	
	15 : Sussey	7%		100%		13%		89%	11%
Pays d'Arnay et Bassin d'Autun	16 : Arnay-le-Duc	3%	22%	52%	25%	21%	7%	92%	
	25 : Sully	6%	60%	40%		13%	17%	70%	13%
La Plaine	17 : Gilly-lès-Cîteaux					5%		100%	
Côte bourguignonne	18 : Nuits-Saint-Georges	11%	98%	2%		17%	10%	90%	
	19 : Savigny-lès-Beaune	16%	69%	31%		52%	47%	53%	
Fossé Bressan	20 : Talmay	1%		100%		12%		100%	
	21 : Lamarche-sur-	2%		100%		5%		100%	

Tableau 28 : Peuplement et statut des forêts par entité paysagère

Entités paysagères	Entités concernées	Peuplement et statut des forêts*							
		Forêt publique				Forêt privée			
		% de surface de forêt publique sur l'entité	Résineux	Feuillus	Forêt mixte	% de surface de forêt privée sur l'entité	Résineux	Feuillus	Forêt mixte
	Saône								
	22 : Longchamp	41%	1%	99%		2%		100%	
	23 : Auxonne					8%		100%	
	24 : Saint-Jean-de-Losne					14%		100%	
Charolais	26 : Genouilly	7%		100%		20%	2%	98%	
	<b>TOTAL</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>	<b>55%</b>	<b>2%</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>87%</b>	<b>3%</b>

\*Sources : Les données concernant les forêts publiques sont issues de la délimitation cartographique des forêts publiques transmises par l'ONF (2013), les données concernant les forêts privées sont issues d'un traitement « en négatif » par rapport aux forêts publiques de la BD Topo (2010) et les informations concernant les peuplements sont issues du traitement de la BD forêt version 1 de l'institut forestier national (IFN) (2000). Les parcelles < à 2,25 ha ne sont pas renseignées dans la couche de l'IFN.

## Répartition entre forêts publiques et privées au sein du site Natura 2000

Sur le site Natura 2000, plus des 2/3 des forêts sont privées. Les forêts publiques correspondent en particulier aux grandes forêts domaniales.

Les forêts privées occupent de forte proportion sur les entités de l'Yonne (73 % de la surface de l'entité de Saint-Julien-du-Sault) et de Côte-d'Or (Savigny-lès-Beaune (52 %) et la Motte-Ternant (44 %)). Les forêts privées sont largement composées de feuillus. Quelques peuplements de résineux sont présents dans les forêts privées de la Côte bourguignonne, en particulier sur Savigny-lès-Beaune et dans la zone de contact Auxois / Morvan, notamment sur Villargoix.

Les forêts publiques occupent de grandes superficies sur les entités de Villiers-le-Duc (100% occupés par la forêt domaniale de Châtillon (658 ha sur l'entité)), de Longchamp (41%), de Cessy-les-Bois (32%) et de Duesme et Orret (31%).

Sur les entités de gestion du Bazois, de l'Auxois, de la Plaine, du Fossé Bressan et du Charollais, les entités sont essentiellement recouvertes par des feuillus. Le Morvan est réputé pour ses grands massifs de résineux mais les entités localisées sur la Zone de contact Auxois/Morvan ne reflètent pas cette tendance : elles sont principalement composées de feuillus.

Les forêts des entités localisées sur le Pays d'Arnay et Bassin d'Autun ainsi que les forêts publiques des entités de la Côte bourguignonne sont, quant à elles, largement dominées par les résineux.

Les principaux types de peuplement rencontrés sont les taillis de chênes, purs ou en mélange avec des futaies. Des reboisements en résineux (Épicéa commun, sapin de Douglas, Pin Sylvestre, et Pin noir) sont parfois réalisés. Les hêtraies sont principalement présentes sur les entités de Villiers-le-Duc et dans l'Auxois. Des peupleraies sont présentes dans le Val de Saône sur les entités de Lamarche-sur-Saône, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Talmay.

Les grandes forêts, notamment les domaniales, ont principalement une vocation de production en

Bourgogne (97 % de la surface). De très petites surfaces sont gérées en « protection » (0,30 % de la surface) et en « intérêt écologique » (0,60 %).

Les forêts privées sont marquées par une forte diversité structurelle de gestion en raison notamment du morcellement de la propriété forestière. Les grands massifs sont dotés de documents de gestion appliquée, les petits massifs peuvent être gérés en production sylvicole, en gestion traditionnelle ou des zones entières de micro parcelles peuvent être laissées sans intervention.

Une des particularités de la Bourgogne est le fort taux de surface forestière disposant de plans simples de gestion (PSG). En effet, au 31 décembre 2010, 315 474 ha, pour 2 750 propriétaires, étaient assujettis à l'obligation de disposer d'un plan simple de gestion du fait d'une surface supérieure à 25 ha d'un seul tenant ou d'un total de 25 ha par cumul de parcelles supérieures à 4 ha sur la même commune ou les communes limitrophes. Ainsi, plus de la moitié de la surface forestière privée est soumise à plan simple de gestion. En outre, au 31 décembre 2010, 387 propriétaires étaient engagés dans une gestion durable par la signature d'un code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), pour une surface totale de 6 695 ha.

Le site Natura 2000, d'après les données fournies par le CRPF de Bourgogne, est doté de 61 plans simples de gestion couvrant une superficie de 3 792 ha. Au total, 4 378 ha (sur 14 380 ha de forêts privées sur le site) de forêts privées sont gérés selon un document de gestion durable (85).

ENTITE	N_CBPS	N_PSG	N_PSV	N_RSA	Total sous DGD
<b>YONNE</b>					
L'Isle-sur-Serein		1			1
Saint-Fargeau	1	7	1		9
Saint-Julien-du-Sault		6			6
<b>NIEVRE</b>					
Brinay		1			1
Cessy-les-Bois		5			5
Chitry-les-Mines		1			1
Lys	1				1
<b>COTE-D'OR</b>					
Arnay-le-Duc		1			1
Auxois		26	3	3	35
Auxonne	2				2
Duesme et Orret		1			1
Eguilly et Gisse-le-Vieil		1			1
La Motte-Ternant		2			2
Lamarche-sur-Saône	3	2			5
Saint-Jean-de-Losne	1				1
Savigny-lès-Beaune	1	3			4
Sussey				1	1
Talmay	1				1
Thois-la-Berchère		1		2	3

Tableau 29 : Nombre de forêts privées gérées selon un document de gestion durable par entité

ENTITE	N_CBPS	N_PSG	N_PSV	N_RSA	Total sous DGD
Villargoix		3			3
<b>SAONE-ET-LOIRE</b>					
Genouilly				1	1
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>85</b>

Source : CRPF de Bourgogne, 2014

Total sous DGD : nombre de forêts privées gérées selon un document de gestion durable

N\_CBPS : nombre de forêts privées avec un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

N\_PSG : nombre de forêts privées avec un Plan Simple de Gestion

N\_PSV : nombre de forêts privées avec un Plan Simple de Gestion volontaire

N\_RSA : nombre de forêts privées sous régime d'autorisation administrative

Tableau 30 : Surface des forêts privées et publiques sur le site Natura 2000 par entité

ENTITES	Forêt privée sous DGD (ha)				Total forêt privée sous DGD (ha)	Forêt privée hors DGD (ha)	Forêt Publique (ha)	Total général (ha)
	S_CBPS	S_PSG	S_PSV	S_RSA				
<b>YONNE</b>								
L'Isle-sur-Serein		33			33	19		231
Saint-Fargeau		166	11		177	179	14	370
Saint-Julien-du-Sault		336			336	396		732
<b>NIEVRE</b>								
Brinay		9			9	80		89
Cessy-les-Bois		161			161	59	208	428
Chitry-les-Mines		136			136	38	7	181
Lys	6				6	16	125	147
<b>COTE-D'OR</b>								
Arnay-le-Duc		46			46	84	23	152
Auxois		2 474	47	388	2 909	7 468	3 987	14 365
Auxonne	5				5	179		183
Duesme et Orret						187	307	494
Eguilly et Gissey-le-Vieil		33			33	164	26	223
Gilly-lès-Cîteaux						7		7
La Motte-Ternant		105			105	71	54	230
Lamarche-sur-Saône	6	4			10	37	12	59
Longchamp						24	363	387
Nuits-Saint-Georges						86	56	142
Saint-Jean-de-Losne						91		91
Savigny-lès-Beaune	4	195			200	210	129	539
Sussey						59	28	87
Talmay	3				3	71	8	82
Thoisly-la-Berchère		57		29	86	61		147

Villargoix		39			39	128		167
Villiers-le-Duc							658	658
<b>SAONE-ET-LOIRE</b>								
Sully						48	42	90
Genouilly				85	85	61	49	195
<b>Total général (ha)</b>	<b>25</b>	<b>3 792</b>	<b>58</b>	<b>502</b>	<b>4 378</b>	<b>10 002</b>	<b>6 097</b>	<b>20 477</b>

Source : CRPF de Bourgogne, 2014

Forêt privée sous DGD : forêts privées gérées selon un document de gestion durable

Forêt privée hors DGD : forêts privées gérées sans document de gestion durable

Forêt publique : forêts publiques relevant du régime forestier

S\_CBPS : surface des forêts privées gérées selon un code de bonnes pratiques sylvicoles

S\_PSG : surface des forêts privées gérées selon un Plan Simple de Gestion

S\_PSV : surface des forêts privées gérées selon un Plan Simple de Gestion volontaire

S\_RSA : surface des forêts privées gérées sous régime administratif

## Les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site

Plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire ont été relevés le long des transects prospectés. Parmi eux, trois types de hêtraies (9120 : Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*, 9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*) ont été identifiés. Ces hêtraies comportent au moins 10% de Hêtre dans leur peuplement. Le Hêtre est une essence qui a souvent été éliminée pour favoriser le chêne dans les peuplements et qui repousse difficilement sur les plateaux où la pluviométrie est faible. En revanche, le Hêtre est très dynamique dans le Morvan et le Châtillonnais. Ces habitats d'intérêt communautaire sont à préserver où le Hêtre est moins dynamique comme dans l'Auxois en conservant les semis spontanés lors des travaux de dégagement pour conserver un minimum de 10 % de cette essence dans le peuplement.

Les tilliaies-ébraiaies sur blocs et éboulis (9180\* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion\**) sont essentiellement situées dans l'Auxois et le Châtillonnais. Ces habitats, à rentabilité d'exploitation faible, sont très difficiles d'accès et l'exploitation des peuplements est contrainte compte-tenu de la topographie. Ces habitats sont bien préservés.

Les chênaies pédonculées édaphiques (9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*), développées sur sols bien alimentés en eau, peuvent être menacées de destruction par des plantations de substitution. À noter que le frêne n'est plus replanté depuis plusieurs années à cause de la chalarose (*chalara fraxinea*). Souvent situées dans les fonds de combe, ces chênaies peuvent également être menacées de destruction par la création d'infrastructures, de dessertes forestières ou de chemins.

Des chênaies-frênaies-ormaies riveraines des grands fleuves (91F0 : Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves) ont été notées sur les transects de Lamarche-sur-Saône mais d'autres sont potentiellement présentes dans tout le Val de Saône. Cet habitat à forte patrimonialité, développé sur des sols très riches inondés chaque année, est menacé de défrichement pour la mise en culture, de maïs notamment, et potentiellement de transformation en plantation de peupliers. Les fragments restants de ce type d'habitat sont à conserver.

Des aulnaies-frênaies, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*) sont présentes le long des cours d'eau mais généralement sous la forme d'alignement d'arbres. Cet habitat est souvent réduit à un simple cordon linéaire. Le développement de cet habitat pourrait être envisagé sur certaines portions de linéaires de cours d'eau. La présence d'aulnaie-frênaie le long des cours d'eau offre des habitats favorables à l'Écrevisse à pattes blanches.

☞ La gestion sylvicole n'a, *a priori*, pas d'impact négatif sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire à partir du moment où cette gestion n'entraîne pas de modifications des facteurs écologiques nécessaires au retour de l'habitat.

Le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et ses partenaires ont identifié les écosystèmes et milieux forestiers associés remarquables de Bourgogne. Ces milieux sont menacés de disparition, en limite de leur aire de répartition, (les hêtraies très sèches et forêts de ravins, forêts humides, forêts alluviales...) ou abritent des espèces rares ou menacées (amphibiens, crustacés, coléoptères, chauves-souris). Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) est un document d'orientation de la politique de gestion durable des forêts privées bourguignonnes qui intègre les aspects économiques, écologiques et sociaux de la gestion forestière. Ce document est complété par des annexes vertes dont l'annexe Natura 2000 qui a pour objectif que la gestion pratiquée n'ait pas d'impact résiduel négatif et significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Dans un site Natura 2000, les plans simples de gestion sont soumis à évaluation des incidences. Toutefois, le propriétaire peut éviter ce travail en demandant au CRPF l'agrément au titre de l'article L 122-7 et 8 du code forestier.

Dans le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), parmi les écosystèmes forestiers et milieux associés remarquables figurent les mares forestières. Des plaquettes d'information ont été rédigées à l'intention des propriétaires forestiers privés afin de préciser les recommandations de gestion à apporter aux milieux remarquables.

## Importance des forêts pour la conservation d'espèces

Les arbres âgés ou dépérissants comportent des cavités offrant des gîtes aux chauves-souris. En outre, ces arbres sont très riches en insectes constituant des proies de prédilection pour les chauves-souris forestières. Les essences les plus favorables aux chauves-souris sont des essences de feuillus : le chêne, le hêtre, le frêne, le châtaignier, les résineux accueillant rarement des colonies de chauves-souris.

Les fissures, les fentes et les trous de Pic offrent des abris susceptibles de convenir à différentes espèces arboricoles. La plupart des arbres-gîtes sont vivants car ils assurent une meilleure isolation thermique mais certains arbres morts peuvent très bien présenter des cavités favorables.

Les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire typiquement forestières sont le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin. Leurs habitats de prédilection seront particuliers en fonction de leur comportement de chasse.

Le Grand Murin affectionne les boisements offrant des sous-bois ouverts de type futaie régulière où il peut facilement glaner les insectes présents dans la litière. Le Murin de Bechstein va préférer les

boisements âgés comportant de vieux arbres riches en cavités et offrant des sous-bois denses où il pourra chasser les insectes présents au cœur du feuillage ou posés sur la litière. La structure du boisement a peu d'influence sur la présence de cette espèce, en revanche la densité d'arbres gîtes conditionne sa présence.

Le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe affectionnent les lisières forestières. Les chemins forestiers constituent des zones de chasse et de déplacement pour ces deux espèces. Les lisières étagées et diversifiées en essence sont les plus favorables à ces espèces.

La forêt abrite aussi des milieux humides dont des mares forestières et des ornières. Ces dernières peuvent offrir des habitats favorables de reproduction au Sonneur à ventre jaune. En outre, les cours d'eau, généralement de bonne qualité qui bénéficient d'un couvert végétal dense (comme dans le Morvan), offrent des habitats potentiellement favorables à l'Écrevisse à pattes blanches. Ceci a été observé pour l'entité Auxois entre autres au cours du diagnostic écologique.

La forêt participe à la préservation de ces habitats d'espèces et les activités forestières participent à la préservation de ces habitats (ornières) ou au contraire peuvent générer des perturbations trop intenses par rapport à la sensibilité des espèces.

Parmi les actions accompagnées dans le cadre de Natura 2000, la réflexion pourra concerner la densification du nombre de vieux arbres pouvant offrir des cavités favorables principalement au Murin de Bechstein, à la présence de bois mort permettant la présence d'insectes notamment de coléoptères recherchés en particulier par le Grand Murin, à la stratification et à la diversification des lisières pour le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe.

- ☞ La gestion sylvicole n'a, *a priori*, pas d'impact négatif sur la conservation des espèces d'intérêt communautaire.
- ☞ Une attention sera portée sur certaines pratiques comme les coupes dans des secteurs très fréquentés par les chauves-souris.
- ☞ Une réflexion sera portée afin de favoriser la diversité des classes d'âges et les essences de feuillus pour les chauves-souris d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site. Pour les espèces de chauves-souris arboricoles, une politique en faveur du maintien d'arbres âgés ou dépérissants comportant des cavités pourra être renforcée.
- ☞ De même, une attention sera portée sur la présence d'ornières favorables au développement du Sonneur à ventre jaune ainsi qu'aux périodes d'intervention sur celles-ci et à la gestion de travaux en bord de cours d'eau vis-à-vis de l'Écrevisse à pattes blanches.

### IV.2.3 Activités cynégétiques

En Bourgogne, le nombre de chasseurs s'élève à plus de 47 500 personnes (évalué grâce au nombre de validations du permis de chasser), soit 3 % de la population bourguignonne. Le nombre d'adhérents est en constante diminution depuis une dizaine d'années. Ceci est principalement dû au vieillissement de la population de chasseurs et au manque de nouvelles adhésions auprès des fédérations qui ne suffisent plus à compenser les départs.

La raréfaction du gibier sédentaire de plaine (perdrix) explique en partie la baisse du nombre de chasseurs : la chasse au petit gibier est de moins en moins pratiquée. Les pratiques agricoles et les systèmes de production actuels entraînent, sur les secteurs de grandes cultures, une détérioration de l'habitat de la petite faune de plaine. Par exemple, sur la région de Brinay, la régression du petit gibier de plaine a été observée suite à la modification du système cultural qui est passé de petites parcelles de polyculture à des grandes surfaces moins diversifiées (FDC 58).

Cette petite faune est également menacée par l'augmentation significative des populations de prédateurs, ce qui génère un déséquilibre prédateurs/proies (FDC 58). Des campagnes de piégeage sont organisées, notamment dans le nord du département de la Nièvre (FDC 58). Cette raréfaction de la petite faune entraîne progressivement un désintérêt pour la chasse du petit gibier, au profit de la chasse au grand gibier dont la gestion est techniquement plus facile. La chasse au grand gibier en forêt (cerf, chevreuil, et sanglier) est aujourd'hui le mode de chasse le plus prisé et le plus courant en Bourgogne.

La majorité des communes compte une association de chasse communale.

Dans la Nièvre, le nourrissage et l'agrainage à poste fixe matérialisé par un distributeur fixe d'aliments (bidon, auge...) sont interdits, sauf dans les parcs et enclos. Seul l'agrainage à la volée composé uniquement de céréales, maïs ou protéagineux est autorisé à plus de 100 mètres des cultures et routes goudronnées, et dans les massifs boisés et friches de plus de 50 hectares. Dans les zones sensibles des sites Natura 2000, l'agrainage devra être pratiqué à plus de 100 mètres des cours d'eau pour éviter le piétinement.

En Saône-et-Loire, seul l'agrainage pratiqué en traînée ou à la volée est autorisé toute l'année. Il doit être pratiqué de manière diffuse à l'intérieur du massif boisé, à plus de 300 mètres des prairies et cultures et des emprises routières. Seule est autorisée l'utilisation d'aliments naturels d'origine végétale non transformés tels que graines, fruits, légumes et tubercules.

Toute forme d'agrainage, à poste fixe, est interdite, en tout temps. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux élevages de sangliers autorisés ni sur les terrains entourés d'une clôture telle que définie par l'article L424-3 du code de l'environnement.

Dans l'Yonne, l'affouragement des cervidés est autorisé toute l'année. Pour veiller à un équilibre de l'alimentation complémentaire, la distribution des aliments tendres et aqueux (betteraves, pommes, pommes de terre...), les aliments riches en cellulose (foin, trèfle, luzerne...), ainsi que les aliments durs et concentrés, riches en protéines (maïs, avoine, blé...) sont autorisés. Les râteliers à foin et les mangeoires, à distribution automatique ou non, sont autorisés pour affourager les cervidés. L'agrainage « sanglier » de dissuasion est autorisé du 16 février au 30 novembre dans le seul but de contenir les animaux dans les massifs boisés et sous réserve du strict respect des prescriptions suivantes (exception possible pour raison sanitaire) :

- L'agrainage des populations de sangliers n'est autorisé qu'à l'intérieur des espaces boisés :
  - à une distance supérieure à 200 m des lisières de bois bordant des parcelles agricoles,
  - à une distance supérieure à 200 m des routes goudronnées ouvertes à la circulation aux véhicules à moteur.

- L'agrainage des sangliers ne peut être mis en œuvre que par épandage linéaire.
- L'agrainage à poste fixe est interdit ; les dispositifs de distribution à volonté, notamment les auges, trémies, ainsi que les dépôts en tas sont strictement interdits.
- Seul est autorisé l'apport d'aliments végétaux autochtones naturels ou cultivés et non transformés (céréales, maïs, pois, fruits, légumes, tubercules).
- En références au maïs grain, la quantité apportée pendant les périodes sensibles ne pourra dépasser 50 kg/100 ha/semaine.

L'agrainage du gibier d'eau peut être mis en œuvre toute l'année par épandage linéaire à la volée ou à l'aide d'agrainoir fixe (libre-service ou automatique), dans une limite maximale de 30 m de la nappe d'eau. Seul est autorisé l'apport d'aliments végétaux autochtones naturels ou cultivés et non transformés (céréales). L'agrainage ne devra pas être réalisé en quantité excessive.

En Côte-d'Or, l'agrainage est interdit. Toutefois, l'agrainage peut être pratiqué (raisonné, maîtrisé, encadré, et contrôlé) pour le sanglier, par dérogation à l'interdiction d'agrainer après signature du contrat cynégétique entre la fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or (FDC 21) et le détenteur du Plan de Chasse.

L'agrainage demeure strictement interdit et sans dérogation dans la zone « tuberculose bovine » délimitée par la DDPP 21 et susceptible de révision en fonction de l'évolution de la zoonose dans la faune sauvage.

Le détenteur du plan de chasse signataire ne pourra agrainer qu'avec le mélange prescrit par la FDC 21 et fourni exclusivement par les distributeurs agréés par la fédération (chaque année cette liste et la qualité du mélange pourront être mises à jour).

L'agrainage prévu est un agrainage de dissuasion ; les modalités d'agrainage sont fixées par le contrat cynégétique.

- L'agrainage à point fixe est interdit.
- L'agrainage n'interviendra que sur les circuits identifiés et il se fera à 200 m au minimum des lisières et des voies ouvertes à la circulation relevant du domaine public pour limiter la sortie des animaux dans les parcelles cultivées et pour limiter les risques de collisions avec les véhicules au niveau des routes.
- L'agrainage se fera en forêt ou sous-couvert boisé ou ligneux, à raison d'un passage hebdomadaire unique.
- L'agrainage sera suspendu en Côte-d'Or du 1<sup>er</sup> décembre au dernier jour de février.
- En cas de carence ou d'absence partielle ou totale de fructification forestière, ou, notamment, en cas de report de la date d'enlèvement des récoltes comprise dans cette période d'interdiction, la fédération des chasseurs se réserve la possibilité de porter devant la CDCFS toute demande étayée de dérogation à ces dates d'interdiction totale d'agrainage.
- Afin de préserver la qualité de l'eau, l'utilisation des leurres olfactifs et l'agrainage sont interdits :
  - Dans les périmètres de protection immédiats de points de captage en eau potable,
  - À moins de 100 m des milieux aquatiques remarquables (cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, cours d'eau des sites Natura 2000, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), des réserves naturelles nationales (RNN), des réserves naturelles régionales (RNR), et des zones humides recensées par la DREAL).

D'après les consultations, les fédérations départementales des chasseurs (FDC) mènent plusieurs types d'actions qui ont pour but d'améliorer l'accueil de la petite faune sauvage. Elles sont aussi favorables aux chauves-souris car elles permettent d'améliorer la richesse en insectes sur le territoire et de préserver leurs axes de déplacement tels que les haies. Les FDC préconisent :

- une agriculture respectueuse de l'environnement,
- des aménagements forestiers favorables,

- un couplage entre plantations de haie et bandes enherbées,
- des plantations de bandes enherbées qui permettent de ne pas approcher trop près les cours d'eau lors de l'épandage,
- des cultures à gibier permanentes,
- des jachères «environnement et faune sauvage» dont les FDC peuvent compenser les frais dus à l'entretien *via* le programme « Agrifaune »,
- des bandes intercalaires qui apportent un effet lisière pour la petite faune (notamment perdrix) entre les cultures.

Les quatre fédérations départementales des chasseurs interviennent sur les plantations de haies en accompagnant des sociétés de chasse locales et en aidant aux montages des dossiers de demande de subventions attribuées par le conseil régional pour des replantations de linéaires de haies. Il existe aussi le programme « Agrifaune » (partenariat entre ONCFS, FDC, FDSEA et Chambre d'Agriculture) dont les objectifs sont de faire des cultures à gibier, de laisser des bandes enherbées et de laisser des lots de culture en maillage, non récoltés (20x20m), souvent en céréales. La finalité est de créer un réseau de milieux complémentaires (haies, bandes enherbées, cultures offrant un couvert) pour offrir un refuge et un lieu de nourrissage.

Parmi ces actions déjà existantes au niveau départemental, aucune ne semble avoir été mise en place spécifiquement sur les entités. La plupart de ces actions sont favorables à la préservation des milieux pour de nombreuses espèces animales dont celles d'intérêt communautaire. Certaines actions menées par les fédérations peuvent également être financées dans le cadre de contrats Natura 2000.

- ☞ Les activités cynégétiques sont très présentes sur le territoire du site Natura 2000, et l'implication des différents syndicats/associations dans la gestion de la biodiversité est probante.
- ☞ L'activité cynégétique ne semble pas avoir d'influence notable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
- ☞ La réflexion sera portée afin de mettre en place au sein des entités (voir possibilité de contrats) les actions existantes et soutenues comme coupler plantation de haies avec des bandes enherbées, mettre des bandes intercalaires entre les cultures...

#### IV.2.4 Activités de loisirs

Les données sont issues de la consultation des organismes de tourisme, des communes, de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Seules les activités touristiques pouvant avoir une interaction avec les espèces prioritaires d'intérêt communautaire du site ont été recensées.

La Bourgogne est renommée pour ses paysages, son architecture, sa gastronomie et son tourisme œnologique. Les activités touristiques se développent donc autour des villes principales et des hauts lieux de Bourgogne mais les nombreuses résidences secondaires et les différentes structures hôtelières (hôtels, auberges, chambres d'hôtes) disséminées sur le territoire favorisent un tourisme

vert diffus. Les résidences secondaires représentent sur les communes concernées 11,1 % de l'ensemble des logements. Cette proportion a toutefois baissé de 2,7 points entre 1999 et 2010 (INSEE, RP 1999, 2010). Les bâtisses anciennes, de surcroît peu fréquentées, offrent généralement des gîtes de prédilection aux chauves-souris. En revanche, les travaux de restauration ou d'isolation et l'aménagement de combles sont défavorables à l'accueil des chauves-souris par dérangement et perte d'habitats.

Les consultations ont montré que les communes les plus dynamiques en matière de manifestations sont les chefs-lieux de canton ou les communes dotées d'un monument, d'un château, d'une église classée ou d'un site touristique d'importance régionale (Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault, L'Isle-sur-Serein, Alise-Sainte-Reine, Vic-sous-Thil, Thoisy-la-Berchère, Vougeot...). Certains de ces anciens monuments peuvent abriter une colonie de mise bas des chauves-souris. Dans ce cas des actions et des préconisations sont à mettre en place. De nombreux documents existent sur « comment préserver un gîte de mise bas », ils seront référencés dans la suite du DOCOB. Un listing des mesures contractuelles possibles sera élaboré dans la phase suivante du programme d'actions.

La plupart des communes des entités du site ont déclaré avoir des chemins de randonnées sur leur territoire. Ces chemins sont utilisés pour le tourisme pédestre, cycliste et équestre. Ces nombreux chemins et voies vertes sont référencés dans des guides et le plus souvent interdits aux loisirs motorisés. Environ la moitié des communes du site ont inscrit les chemins dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre.

Certaines communes comme par exemple au sein des entités de Genouilly et de l'Isle-sur-Serein ont des projets de réouverture ou d'actualisation de chemins de randonnées. Les chemins doivent être bien balisés afin d'éviter la divagation des promeneurs et l'impact sur les habitats d'intérêt communautaire potentiellement présents.

La préservation des haies, les accotements associés aux chemins structurent le paysage et offrent des milieux favorables aux déplacements et à la chasse des chauves-souris et du Sonneur à ventre jaune.

Certains usagers circulent en quad, en moto-cross ou en 4x4, et ce, de manière hétérogène sur le site. Les communes n'ont pas relevé de problèmes majeurs vis-à-vis des comportements ou de la circulation sur les chemins. Certains sentiers sont réservés aux usages non-motorisés. Les communes peuvent mettre en place un arrêté municipal pour réglementer la pratique sur les chemins. La circulation sur les chemins peut être particulièrement impactante pour les populations de Sonneur à ventre jaune installées dans les ornières des chemins.

Plusieurs parcours d'accrobranche existent dans la Nièvre et en Saône-et-Loire mais aucun ne concerne une entité du site Natura 2000.

Quelques sites d'escalades et de visites de grottes ont été mentionnés sur les entités de « Duesme et Orret » et de « l'Auxois ». Ces activités peuvent être en interaction avec des sites de mise-bas ou d'hivernage d'espèces de chauves-souris, dont certaines d'intérêt communautaire. Des recommandations pourront être préconisées dans la charte Natura 2000 et des mesures pourront être proposées pour la communication et la sensibilisation de la préservation des chauves-souris.

La pratique de la pêche est bien répandue en Bourgogne. La majorité des pêcheurs sont membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA). De nombreuses réglementations sont en vigueur sur les espèces, les horaires, les périodes et le comportement des pêcheurs.

La pêche de toutes les écrevisses exotiques (américaine, de Louisiane et signale) est autorisée toute l'année sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole à l'aide de balances à écrevisses (6 écrevisses maximum) et pendant les dates d'ouverture de la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie (2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre). Une attention particulière sera portée sur le risque de piétinement du lit mineur et sur les ripisylves des tronçons connus comme accueillant une population d'Écrevisse à pattes blanches. Cette espèce est protégée et non autorisée à la pêche.

Les voies navigables (canaux et rivières) et les étangs sont particulièrement attractifs (voies vertes, canotages, sports nautiques...). Ces pratiques peuvent avoir une interaction avec certains habitats rivulaires.

D'après les consultations, il n'a pas été relevé de manifestations sportives ou de loisirs de grande ampleur sur les entités qui pourraient avoir une interaction négative sur les habitats ou les espèces prioritaires d'intérêt communautaire.

Pour certaines entités, les activités touristiques ont un rôle notable dans la conservation des habitats.

Dans l'entité de Saint-Fargeau, le réservoir du Bourdon est très fréquenté (sport nautique, pêche...), l'état de conservation des habitats rivulaires est donc dépendant du mode de gestion du lac réservoir (niveaux d'eau) mais également de l'impact du piétinement ou de la circulation des voitures.

Dans l'entité de l'Auxois, le réservoir de Grosbois sur la commune de Grosbois-en-Montagne est très fréquenté (plage aménagée, pêche, sentier de découverte, vidange pour la pêche du poisson...), l'état de conservation des habitats rivulaires (berges exondées) est donc dépendant du mode de gestion du réservoir (niveaux d'eau) mais également de l'impact du piétinement.

Dans les entités de Chitry-les-Mines, de Tannay, de Brinay ou de Saint-Jean-de-Losne, les abords du canal offrent des « prairies » et des boisements n'ayant pas vocation agricole ou sylvicole favorable à certaines espèces de chauves-souris, la réflexion pourrait donc porter sur l'optimisation des pratiques.

☞ Les activités sportives et loisirs de pleine nature sont bien représentées sur l'ensemble du territoire, malgré une concentration des aménagements prévus à ces effets autour des agglomérations.

☞ Les activités touristiques ne semblent pas avoir d'influence notable sur les entités du site concernant les espèces mais certains habitats d'intérêt communautaire pourraient être impactés. La surfréquentation de certaines zones naturelles notamment fluviales (tourisme ou l'activité de pêche) est à surveiller afin d'évaluer les impacts éventuels sur le milieu aquatique et les espèces liées.

☞ L'activité principale relevée sur les entités concernant la fréquentation des chemins de randonnées pour les balades pédestres, équestres ou cyclistes. Ces chemins sont des éléments structurants du paysage utilisés par les chauves souris. Une réflexion sera portée sur la manière de les entretenir.

## IV.2.5 Projets d'aménagement

Ces données sont issues des consultations des communes, des intercommunalités, de la DREAL Bourgogne et des sites de l'INSEE et DGALN.

### Les documents d'urbanisme

---

Les documents d'urbanisme permettent de maîtriser et de programmer le développement et le renouvellement urbain.

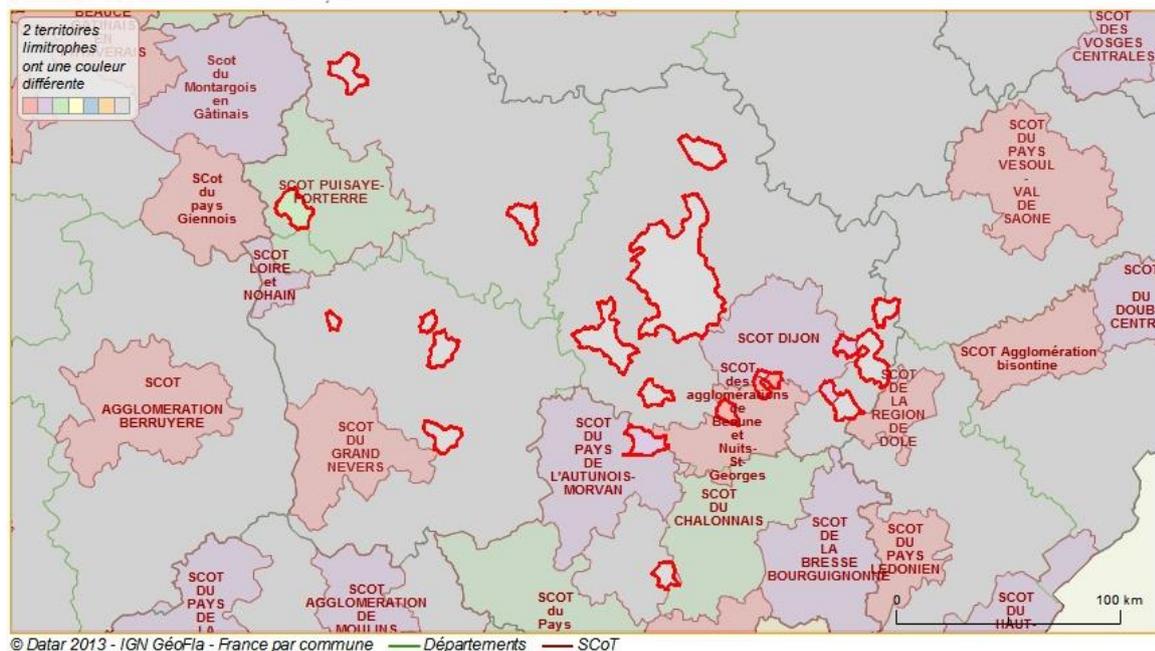
La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des schémas de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales (CC) : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment *via* la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

#### **Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) :**

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le territoire étant relativement rural, seules les communes situées à proximité des principales agglomérations régionales (Dijon, agglomération de Beaune et Nuits-Saint-Georges) ou dans des Pays (Pays de Puisaye-Forterre, Pays de l'Autunois-Morvan) sont incluses dans le territoire d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) (voir figure ci-dessous). La plupart (sauf le SCOT du Grand Dijon) sont en cours d'élaboration et les périmètres risquent d'évoluer avec celui des communautés de communes.

## Localisation des périmètres des SCOT vis-à-vis des communes du site Natura 2000



Source : DGALN, 01/01/2013

 Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 42 : Localisation des périmètres des SCOT vis-à-vis des communes du site Natura 2000

### Les plans d'occupation du sol, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales :

Le plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme créé en 1967 et dont la disparition a été prévue par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le PLU est un document d'urbanisme pouvant être établi à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI). Il définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

La carte communale (CC) est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés.

Lorsqu'aucun de ces documents n'est présent, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

Parmi les communes concernées par le site Natura 2000, une cinquantaine de communes ont un document d'urbanisme ou sont en train de l'élaborer comme le montre la figure ci-dessous. Il s'agit d'un plan local d'urbanisme (PLU), rarement d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'une simple carte communale pour une quinzaine de communes.

Les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU) sont celles où la pression urbaine est la plus marquée, les bourgs les plus importants et les communes situées dans les zones les plus dynamiques de la région, l'est notamment.

Le PLU permet de mettre en place un règlement détaillé, déclinaison du projet communal (PADD). Outre le fait que l'état initial permet de souligner les enjeux associés au site Natura 2000, l'évaluation environnementale prévue par la loi permet de vérifier l'adéquation du projet

communal avec les enjeux propres au site Natura 2000.

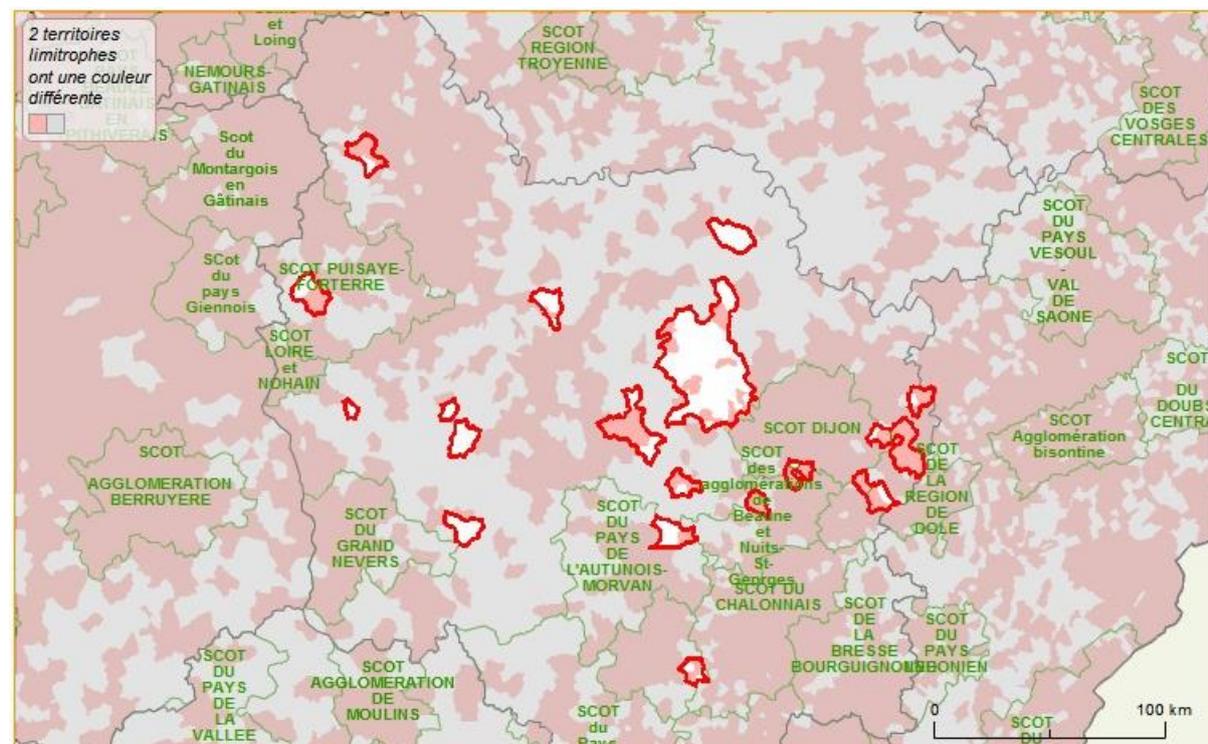
Sur ce site, il s'agit éventuellement de concevoir une forme d'urbanisation compatible avec la préservation des bâtiments et structures paysagères nécessaires ou favorables aux chauves-souris.

Certaines chauves-souris apprécient plus particulièrement certains vieux bâtiments (cf. diagnostic écologique), le PLU peut proposer des recommandations particulières (cf. cahier de recommandation) ou prescrire un règlement adapté comme le classement des boisements, le recensement des haies et des mares, des recommandations sur le type d'éclairage à utiliser...

Les cartes communales sont des documents plus simples qui permettent de définir précisément les zones à urbaniser et ainsi de déroger à la règle du RNU (continuité d'urbanisation). Elles permettent donc de préserver des secteurs ou des structures paysagères favorables aux chauves-souris.

Les cartes communales étant soumises à enquête publique et la commune peut conjointement identifier des éléments remarquables du paysage comme des vieux arbres, des réseaux de haies ou de mares au titre du L123-1 7° du code de l'urbanisme.

#### Communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) ou ayant engagé la réflexion



Source : DATAR

Communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Figure 43 : Communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) ou ayant engagé la réflexion

Les principaux projets de développement relevés lors des consultations sont la mise en place de lotissements en logements individuels, collectifs sous forme d'appartements ou de maisons (voir tableau suivant sur les projets en développement).

- ☞ Le développement des communes est variable. Cependant pour la majorité, le dynamisme local est faible avec peu de projets.
- ☞ Environ 1/3 des communes du site ont un document d'urbanisme (carte communale, POS, PLU). Une attention particulière sera portée vis-à-vis des zones à urbaniser.
- ☞ Des préconisations (voir contractualisations possibles sur certaines actions) seront faites pour la gestion de l'éclairage, la préservation des gîtes en bâtiments et les bonnes pratiques à adopter si des travaux sont nécessaires.
- ☞ La prise en compte des enjeux liés au site Natura 2000 dans le document d'urbanisme s'inscrit également dans le contexte de prise en compte générale de la biodiversité et notamment des enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques (cf. schéma régional de cohérence écologique (SRCE)).

## Les projets des communes du site

---

Les entretiens menés dans le cadre de la consultation ont permis de répertorier quelques projets (soumis à la réglementation en réflexion ou en développement sur le site Natura 2000). Ils sont soit inclus dans le périmètre du site, soit à proximité. Ces projets et leurs objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau n'est pas exhaustif mais permet d'avoir une visibilité sur les types de projets en développement sur les entités du site Natura 2000.

La connaissance des projets sur le site apporte des éléments supplémentaires sur les menaces que peuvent encourir les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ainsi que les habitats d'intérêt communautaire. Le DOCOB n'a pas pour objectif d'analyser les projets ni d'intégrer les données des études réalisées dans ce cadre. Leur mise en évidence à travers le DOCOB permet d'attirer l'attention des porteurs de projets afin qu'ils retiennent au moment de la définition des projets les solutions ou scénarios les moins impactants pour l'environnement.

La plupart de ces projets seront soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (selon les articles R.414-19 à R.414-24 du Code de l'environnement complétés par le décret du 9 avril 2010 relatifs aux activités réglementées avec une liste nationale et des listes locales complémentaires et un deuxième décret relatif aux activités non réglementées avec une liste nationale et des listes locales extraites de la liste nationale de référence<sup>3</sup>).

L'évaluation des incidences permettra de connaître la compatibilité de ces projets avec le maintien dans un bon état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000 du site.

Le degré de précision de ces évaluations devra être adapté à l'ampleur des projets, ainsi qu'à la hiérarchisation des enjeux écologiques fixés dans le DOCOB.

---

<sup>3</sup> Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000

Tableau 31 : Projets en développement sur le site ou à proximité

<i>Nature du projet</i>	<i>Type de projet</i>	<i>Communes</i>	<i>Incidences potentielles</i>
Développement local/ immobilier/social	Extension urbaine (création de logements, d'écoles, groupes scolaires...)	Civry-en-Montagne Vitteaux Gissey-sous-Flavigny Grésgigny-Sainte-Reine Mineure Salmaise Villargoix Talmay Saint-Jean-de-Losne L'Isle-sur-Serein	Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces
Économie	Carrière	Arnay-le-Duc, Mineure, Chauv, Nuits-Saint-Georges, Villy-en-Auxois, Corpoyer-la-Chapelle (en limite du site), Athée	Dossier soumis à étude d'impact, étude d'incidence et dossier de demande de dérogation  Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces
Économie/ gestion du milieu	Travaux de restauration avec la mise en place de vannages pour retenir l'eau en période d'étiage	Flagey-Echézeaux	Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats aquatiques utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces
	Diminution de la largeur du lit de la Vouge et remplacement d'un bief par la mise en place de banquettes végétalisées	Gilly-lès-Cîteaux	Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats aquatiques utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces
Production énergétique	Projet éolien	Marcilly-Ogny Civry-en-Montagne Frôlois L'Isle-sur-Serein	Dossier soumis à étude d'impact, étude d'incidence et dossier de demande de dérogation  Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Étudier le risque de collision et plus particulièrement si le projet est dans un secteur considéré comme corridor pressenti  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces et les espèces
	Projet de méthanisation	L'Isle-sur-Serein	Veiller à ce que ce projet n'entraîne pas la destruction ou la détérioration des habitats utilisés par les espèces représentant des enjeux sur ce site Natura 2000.  Incidences à évaluer sur les habitats d'espèces

## IV.2.6 Liens avec d'autres plans et programmes

### Politique de l'eau

Le schéma directeur et d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisée qui a vocation à fixer les orientations fondamentales et les dispositions d'une gestion équilibrée de l'eau pour une période de six ans. Il est élaboré à l'échelle de grands bassins hydrographiques. Ces espaces ont valeur de district hydrographique au sens de la directive

cadre européenne sur l'eau (DCE). Il s'agit d'un plan de gestion de portée juridique. En effet, les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, Schéma Départemental des carrières) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE.

Les différentes entités du site Natura 2000 sont situées dans les trois grands bassins versants de Bourgogne. Elles sont donc concernées par l'un des trois schémas directeur et d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) s'y appliquant :

- SDAGE - Seine Normandie
- SDAGE - Loire Bretagne
- SDAGE - Rhône méditerranée Corse

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Neuf entités du site Natura 2000 sont situées dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui précise les enjeux et les objectifs définis dans les SDAGE à l'échelle de certains bassins versants :

- SAGE de l'Armançon (Auxois et Eguilly et Gissey-le-Vieil) ;
- SAGE de la Tille (Longchamp) ;
- SAGE de la Vouge (Gilly-lès-Cîteaux, Nuits-Saint-Georges, Saint-Jean-de-Losne) ;
- SAGE de l'Ouche (Auxois) ;
- SAGE Arroux-Bourbince (Sussey, Arnay-le-Duc, Sully).

Chacun de ces schémas propose différents objectifs en matière de préservation des zones humides, des milieux aquatiques et d'amélioration de la qualité des différentes ressources en eau. Leurs objectifs et leurs programmes d'actions contribuent à la préservation des habitats naturels hygrophiles, et à celle de la qualité des eaux et des milieux nécessaires au Triton crêté, au Sonneur à ventre jaune ainsi qu'à l'Écrevisse à pattes blanches.

Les SDAGE et les SAGE fixent notamment des objectifs en matière d'assainissement des eaux usées et proposent différents outils techniques et financiers pour les collectivités et les particuliers.

## **Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI)**

Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) est un document réglementaire et opposable qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondations. Dans ces zones, il régit l'urbanisation future, en limitant voire interdisant les constructions. Il définit les mesures applicables au bâti existant, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde incombant notamment aux particuliers et aux collectivités locales. Le PPRI peut limiter l'implantation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans certaines zones et également imposer la mise en place de mesures permettant de garantir l'absence de dommages portés à l'environnement.

Il existe plusieurs PPRI approuvés concernant des entités du site Natura 2000, notamment pour la rivière Yonne sur les secteurs de Tannay (Saint-Didier) et de Corbigny (Corbigny, Chitry-les-Mines,

Chaumot, Marigny-sur-Yonne, Pazy) dans la Nièvre, Cézy et Saint-Julien-du-Sault dans l'Yonne, pour la rivière Le Serein (Isle-sur-Serein, Dissangis, Massangis, Angély). En Côte-d'Or, plusieurs PPRI sont approuvés notamment pour la rivière Saône sur les communes de Athée, Auxonne, Brazey-en-Plaine, Lamarche-sur-Saône, Maxilly-sur-Saône, Poncey-lès-Athée, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Talmay, Villers-les-Pots et Vonges. La commune de Savigny-lès-Beaune est concernée par un PPRI pour le ruissellement en zone de vignoble et le débordement du Rhoin et affluents.

Parmi les PPRI approuvés en Saône-et-Loire, aucun ne concerne des entités du site Natura 2000.

## Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La rédaction du paragraphe sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de Bourgogne est basée sur les informations fournies dans la couche SIG des projets autorisés de la DREAL de Bourgogne.

Plusieurs projets de diverse nature comme l'implantation d'usines, de coopératives agricoles ont été autorisés sur les entités. Des études d'impacts permettent d'étudier les incidences du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site Natura 2000. Suivant la localisation du projet, les rejets, bruit, poussières...engendrés, les impacts seront plus ou moins significatifs.

### Les éoliennes :

Plusieurs parcs éoliens sont implantés dans l'entité Auxois ou à proximité immédiate. En effet, 6 éoliennes sont construites à Marcellois, 6 éoliennes à Massingy-les-Vitteaux, 9 éoliennes à Turcey, un permis de construire est accordé pour 6 éoliennes à Saint-Anthot, 10 éoliennes entre Vilotte-Saint-Seine et Bligny-le-Sec sur et 6 éoliennes à Saint-Martin-du-Mont à proximité immédiate de l'Auxois. Un permis de construire a également été accordé pour la construction de 6 éoliennes sur la commune de Marcilly-Ogny à 4 km à l'est de l'entité de Sussey.

Les parcs éoliens en activité pourront avoir des impacts sur les chauves-souris dont celles d'intérêt communautaire. Parmi les espèces d'intérêt communautaire, le Minoptère de Schreibers et le Grand Murin sont des espèces modérément sensibles au risque de collision avec les pales d'éoliennes (L. Arthur & M. Lemaire, 2009, Marie-Jo DUBOURG-SAVAGE - Arvicola, 2004, Tobias Dürr 2014). L'étude d'impact et l'évaluation des incidences permettront de connaître la compatibilité de ces projets avec le maintien dans un bon état de conservation des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000 du site. Une méthodologie, réalisée par la DREAL de Bourgogne, intitulée « Prise en compte des chiroptères dans les études d'impact des projets éoliens - Exigences minimales en Bourgogne » est en cours de validation.

### Le schéma départemental des carrières :

Le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation et d'exploitation des granulats des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Un schéma départemental des carrières est en vigueur sur chaque département de la Bourgogne.

Plusieurs carrières sont installées sur les entités du site Natura 2000 dont une carrière à Chaux à

proximité du site à 250 m à l'ouest de Nuits-Saint-Georges, une carrière à Nuits-Saint-Georges, une carrière de granulats à Villy-en-Auxois, une à Corpoyer-la-Chapelle (en limite du site), une carrière à Mineure dans l'entité d'Arnay-le-Duc, une sablière (sables, granulats, cailloux) à Athée et Villers-les-Pots sur l'entité d'Auxonne, une carrière à Pouillenay sur l'entité Auxois. La création ou l'extension de carrières peut avoir un impact négatif sur les chauves-souris par perte de territoires de chasse ou éventuellement la perte de connectivité en cas d'arrachage de haies ou de défrichement. La création ou l'extension de carrière peut entraîner la suppression de zones humides potentiellement favorables au développement d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Écrevisse à pattes blanches). Les habitats d'intérêt communautaire situés au voisinage peuvent être altérés par des retombées de poussières entraînant la réduction de la photosynthèse.

### **Réseau de transport d'électricité (RTE) :**

Réseau de transport d'électricité (RTE) est une entreprise française, filiale d'électricité de France (EDF), qui gère le réseau public de transport d'électricité français de la métropole. RTE exploite, entretient et développe les lignes électriques à haute (HT) et très haute tension (THT) qui acheminent l'électricité depuis les unités de production françaises vers des clients industriels vers le réseau de distribution d'électricité (après passage dans des postes de transformation qui feront baisser la tension). Le réseau RTE est constitué des lignes électriques dont les tensions sont comprise entre 63 000 volts et 400 000 volts, soit environ 100 000 km de lignes, dont 8,5 % sont situées dans les zones Natura 2000.

Des lignes électriques intersectent plusieurs entités du site Natura 2000. Dans l'Yonne, les entités de Saint-Julien-du-Sault et Saint-Fargeau sont traversées par des lignes. Dans la Nièvre, une ligne électrique longe l'entité de Lys. En Côte-d'Or, l'entité Auxois est traversée par plusieurs lignes électriques et des lignes électriques bordent ou coupent légèrement les entités de Villargoix, de Nuits-Saint-Georges, d'Auxonne, de Talmay et de Saint-Jean-de-Losne.

Dans le cadre des travaux d'entretien sous et aux abords des lignes électriques existantes, RTE est amené à réaliser des travaux de bûcheronnage et de fauche. Sur le site Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne », RTE a réalisé des travaux aux environs de la commune de Vielmoulin dans l'Auxois en Côte-d'Or. Afin de bien prendre en compte les enjeux chauves-souris de ce secteur, RTE a été conseillé par un écologue qui a préconisé de ne pas couper d'arbres creux pendant la période d'hibernation des chauves-souris qui se situe de novembre à mars, période où l'espèce entre en léthargie, ce qui la rend très fragile et sensible, donc très vulnérable et de conserver les haies qui leur sont indispensables pour leur déplacement et comme territoire de chasse.

### **Le schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne (SRCE) et la stratégie régionale de la biodiversité (SRB)**

L'élaboration de cette stratégie a été pilotée conjointement par l'État et la Région sur la base d'une large concertation des acteurs de la région. Elle s'est articulée avec celle du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour assurer la cohérence entre les deux démarches.

Le SRCE constitue la contribution de la Bourgogne à la trame verte et bleue française. Il est un outil réglementaire d'aménagement durable et doit être "pris en compte" par les collectivités et l'État dans les documents d'urbanisme et d'aménagement et la conception des projets, en particulier des nouvelles infrastructures de transports. Son objectif est de favoriser les conditions de vie et les possibilités de déplacement des espèces animales et végétales, en limitant la fragmentation voire la

disparition de leurs habitats. Il constitue ainsi un outil de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB).

Le SRCE est constitué de 5 volets :

- une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques ;
- une présentation des éléments constitutifs des continuités : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient ;
- une cartographie au 1/100 000<sup>ème</sup> qui sera à préciser aux échelles de prise en compte territoriales (SCOT, PLU, projets routiers...) ;
- un plan d'actions identifiant les outils mobilisables pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, les efforts de connaissance et les actions prioritaires à mener ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation permettant de réaliser un bilan au bout de six années de mise en œuvre.

L'incitation à la mise en place d'actions favorables à la biodiversité proposées dans ces deux documents est en parfaite cohérence avec les objectifs d'un document d'objectifs.

## Les sites Natura 2000 situés à proximité

Le site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » est en interaction avec 3 autres sites d'importance communautaire (SIC) et 2 zones de protection spéciales (ZPS).

Le site FR2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » en limite des entités 17 « Gilly-lès-Cîteaux » et 18 « Nuits-Saint-Georges » a été désigné pour la préservation d'une vaste côte calcaire boisée et entrecoupée de nombreuses combes surmontées de falaises et de pelouses. Les milieux forestiers sont fréquentés par six espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées).

Le site FR2601000 « Forêts, pelouses, éboulis de la vallée de Rhoin et du ravin d'Antheuil » en limite de l'entité 19 « Savigny-lès-Beaune » a été désigné pour la préservation de hêtraies, pelouses et landes sèches, des falaises et la grotte d'Antheuil abritant trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (les Petit et Grand Rhinolophes et le Grand Murin).

Le site FR2600975 « Cavités à chauves-souris » en limite des entités 10 « Auxois » et 18 « Nuits-Saint-Georges » a été désigné pour la préservation de cavités naturelles et artificielles abritant huit espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire en hibernation.

La zone de protection spéciale FR2612001 « Arrière côte de Dijon et de Beaune » est incluse dans les entités 17 « Gilly-lès-Cîteaux », 18 « Nuits-Saint-Georges » et 19 « Savigny-lès-Beaune » a été désignée pour la préservation d'espèces d'oiseaux de falaises, notamment le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-Duc.

La zone de protection spéciale FR2612003 « Massifs forestiers et vallées du Chatillonnais » est incluse dans les entités 08 « Villiers-le-Duc » et 09 « Duesme et Orret » a été désignée pour la préservation d'espèces d'oiseaux de milieux forestiers, notamment la Cigogne noire, l'Aigle botté et la Chouette de Tengmalm.

À noter : D'autres sites Natura 2000 en Bourgogne abritent des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Des mesures en faveur de la conservation de ces espèces sont proposées dans leur document d'objectifs.

## V. Annexes

---

## **Annexe 1. Abréviations, acronymes et glossaire**

BRGM	Bureau des recherches géologiques et minières
CA	Chambre d'agriculture
CAD	Contrat d'agriculture durable
CBN- BP	Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
CC	Communauté de communes
CEE	Communauté économique européenne
CENB	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
CFT	Charte forestière de territoire
CG	Conseil général
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COFIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CR	Conseil régional
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CTE	Contrat territorial d'exploitation
DCE	Directive cadre sur l'eau
DDT	Direction départementale des territoires
DHFF ou DH	Directive habitats faune flore sauvages (CEE/92/43)
DO	Directive européenne oiseaux sauvages (CEE/79/40)
DOCOB	Document d'objectifs
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBC	Espace boisé à conserver, à protéger ou à créer
EDF	Électricité de France
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FDP (ou FDAAPPMA)	Fédération départementale de pêche (ou fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSD	Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GDF	Gaz de France
GIC	Groupement d'intérêt cynégétique
IGN	Institut géographique national

MAE	Mesures agro-environnementales
MAET	Mesures agro-environnementales territorialisées
MAAP	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
MEEDDM	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU	Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR	Plan de prévention des risques
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PSG	Plan simple de gestion
RNU	Règlement national d'urbanisme
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SHNA	Société d'histoire naturelle d'Autun
SIC et pSIC	Site d'Importance ou d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Importance ou d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
SIE	Site d'intérêt écologique
SIG	Système d'information géographique
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SRU	Solidarité et renouvellement urbain
UE	Union européenne
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZPS	Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC	Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

### **Agence de services et de paiement (ASP)**

Issue de la fusion entre le CNASEA et l'AUP (Agence unique de paiement), l'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de l'économie. Elle assure le suivi et la gestion financière (instruction, paiement, contrôle) d'aides publiques (État, Union européenne, collectivités territoriales et autres organismes publics), l'ingénierie administrative et l'assistance technique à la mise en œuvre de politiques publiques, notamment par le développement d'outils informatiques ainsi que par la formation et l'assistance aux acteurs concernés et enfin l'évaluation et le suivi de politiques publiques, notamment par l'analyse et la valorisation des données.

### **Animateur - structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions écologiques particulières (sol, climat...) servant de support physique aux organismes qui constituent la biocénose.

### **Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) (devenu ASP)**

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'État et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du Code de l'environnement. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats-faune-flore »**

Appellation courante de la directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive « Oiseaux »**

Appellation courante de la directive 2009/147/CE du Conseil des communautés européennes du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction départementale des territoires (DDT)**

La DDT est née de la fusion des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de l'équipement (DDE). Service déconcentré de l'État, elle est placée sous l'autorité du préfet. Elle reprend l'ensemble des compétences des deux directions départementales. Elle possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

La DREAL est née de la fusion des directions régionales de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Service déconcentré de l'État, elle regroupe l'ensemble des missions données à ces trois directions régionales. Elle a notamment en charge les thématiques de biodiversité, paysage et de valorisation des ressources, dont les énergies renouvelables. Elle porte également la politique et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et assure la coordination des missions interservices de l'eau et de la nature.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (DOCOB)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du Code de l'environnement).

### **Écosystème**

Ensemble structuré, constitué d'une biocénose et d'un biotope.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des zones spéciales de conservation ;
- soit aux annexes IV ou V de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la directive 92/43/CEE).

### **Espèce exotique envahissante (invasive)**



- espèce présente en dehors de son aire de répartition et qu'elle ne pourrait occuper sans l'intervention de l'Homme par une introduction volontaire ou accidentelle ;
- espèce qui a su s'acclimater à son nouvel environnement ;
- espèce se propageant facilement et rapidement dans son nouvel environnement ;
- espèce dont la propagation menace les écosystèmes, les habitats, les espèces indigènes et ce, avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable, inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du Code de l'environnement.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-26 du Code de l'environnement).

### **Formation végétale (= groupement végétal)**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Groupe de travail**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations...) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal (= formation végétale)**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**



Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

#### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une zone spéciale de conservation.

#### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière ou de prairies...

#### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

#### **Mesures agri-environnementales et mesures agri-environnementales territorialisées**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans.

Les mesures agro-environnementales territorialisées constituent un dispositif administratif et technique instauré pour favoriser la mise en place ou le maintien de pratiques agricoles bénéfiques au maintien des richesses naturelles et de la ressource en eau. S'inspirant des anciens CTE (contrats territoriaux d'exploitation), elles ont d'abord été testées et appliquées dans les sites Natura 2000 puis à l'échelle de grands bassins versants prioritaires dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit d'engagements contractuels signés avec l'État pour une durée de 5 ans ; en contrepartie du respect d'un cahier des charges, les agriculteurs qui s'engagent perçoivent une aide financière annuelle.

#### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des zones de protection spéciale (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC).

#### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

#### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

#### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des zones de protection spéciale (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC).

#### **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement. La désignation des zones de protection spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au journal officiel, puis notification du site à la commission européenne.

### **Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

## ***Annexe 2. Méthodologie des prospections de terrain et analyse des données***

### **Flore et habitats naturels**

L'inventaire des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 vise à recenser les groupements végétaux du site et à estimer leur surface. En ce qui concerne plus spécifiquement les habitats d'intérêt communautaire, il s'agit également d'avoir un aperçu de leur état de conservation à l'échelle du site, ce qui permettra de définir par la suite les mesures de gestion à mettre en place et d'être en capacité de suivre l'évolution des habitats dans le temps.

Compte tenu de la grande superficie du site, il n'est pas envisageable de cartographier systématiquement les habitats. L'inventaire des habitats a donc été réalisé par le biais d'un échantillonnage stratifié par transect. La méthodologie utilisée ici est fortement inspirée de la méthode d'inventaire semi-quantitatif des groupements végétaux développée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBN-FC) (Vuilleminot, 2008).

Contrairement à un protocole d'échantillonnage basé sur les statistiques qui nécessite un effort d'échantillonnage important, dans cette méthode, le positionnement des transects n'est pas effectué aléatoirement. La méthode utilisée ici part du principe que l'expression des groupements végétaux est déterminée par des facteurs tels que la géologie, les activités humaines (agricoles ou sylvicoles notamment), la topographie, le climat, l'ensoleillement, la profondeur ou l'humidité du sol par exemple. Lorsque dans deux localités, l'ensemble de ces facteurs opèrent de manière similaire, il y a de fortes probabilités d'observer des groupements végétaux semblables. L'échantillonnage par transects devra donc décrire aussi fidèlement que possible ces situations récurrentes.

Le travail se décompose en 4 étapes :

- la définition et la cartographie des unités écologiques ;
- le positionnement des transects au sein des unités écologiques définies ;
- le parcours des transects ;
- l'estimation des surfaces et des états de conservation de chaque habitat d'intérêt communautaire le long des transects.

Les inventaires de terrain se sont déroulés de mai à septembre 2012.

## Définition et cartographie des unités écologiques

Une unité écologique peut se traduire comme étant un type d'occupation du sol sur un type géologique (ex: prairie sur calcaires).

Les unités écologiques ont été obtenues, sous Système d'Information Géographique (SIG), en croisant les couches de Corine Land Cover et les cartes géologiques au 1/50000 vectorisées, comme l'illustre la figure suivante.

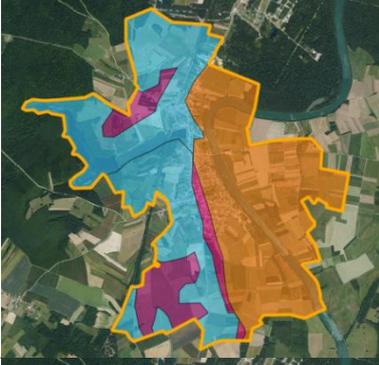
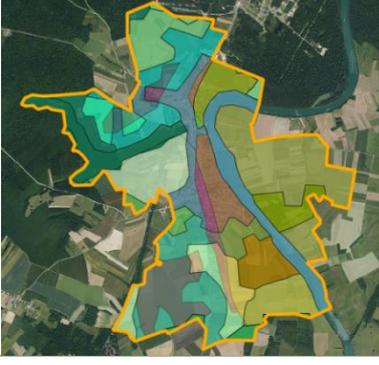
Définition des unités écologiques : exemple de Lamarche-sur-Saône en Côte-d'Or	
Le document de base est la photographie aérienne ©IGN, BD ortho® (2006)	
L'occupation du sol issue de ©CORINE Land Cover (2006) a été superposée sur la photographie aérienne	
Les informations géologiques ©BRGM, InfoTerre (2012) ont été superposées sur la photographie aérienne	
L'union des deux couches donne les types d'occupation du sol par type de formations géologiques	

Figure 44 : Méthode de définition des unités écologiques

Compte tenu de la grande hétérogénéité du site (ensemble de la région Bourgogne), des regroupements ont été effectués, tant en ce qui concerne la nomenclature géologique (voir tableau ci-dessous) que dans la typologie de l'occupation du sol (voir tableau ci-dessous).

Tableau 32 : Nomenclature géologique simplifiée utilisée pour la définition des unités écologiques		
Intitulé simplifié	Code	Intitulé fourni par les notices des cartes géologiques au 1/50 000 (BRGM)
Alluvions	FC	Alluvions et colluvions des fonds de vallons et bas de versants
	Fx	Alluvions anciennes indifférenciées, argilo-limoneuses, parfois avec chailles
	Fy	Alluvions anciennes
	Fy-z	Alluvions indifférenciées, sub-actuelles à actuelles, des rivières
	Fz	Alluvions récentes, argilo-limoneuses parfois graveleuses
Argiles	Cj	Argiles à silexites sur calcaires à grain fin et chailles
	FL	Sables et argiles du Bourbonnais, indifférenciés
	RI	Argiles limoneuses d'altération développées au dépend des formations marneuses du Lias
	t7-12	Alternance argiles noires et grès blancs.
	t7-11	Argiles vertes, calcaires dolomitiques, calcaires sublithographiques, calcaires "paves", bioclastiques, grès à ciment calcaire
	tA	Argiles rouges
Basalte	h5a	Trachybasalte shoshonitique (en bordure nord du bassin d'Autun, Stéphalien)
Calcaire	C3	Craie blanche a silex (Turonien - Coniacien)
	l3b	Calcaires à Gryphées géantes ou "Banc de Roc" (Domerien supérieur)
	l3c	Calcaires à gryphées géantes, Calcaire roux très fossilifère, à bélemnites et gryphées géantes
	j1-2	Calcaires à entroques (Aalénien-Bajocien)
	j2a	Calcaire bioclastique à entroques
	j2b-a	Calcaire bioclastique à entroques
	j3	Calcaires bioclastiques, graveleux, à oolithes ou à oncolites cannabines
	j3a	Calcaires massifs a facies "comblanchien" (Bathonien sup.)
	j30	Oolithe blanche : calcaire oolithique (Bathonien)
Calcaire dolomitique	tS	Calcaire dolomitique silicifié : Assise de Chitry, Silcrete ante-Hettangien, arkose silicifiée
Colluvions diverses	C	Colluvions diverses
	CF	Colluvions de fond de vallon et/ou alluvions indifférenciées
Formations d'épandage	H	Formation d'épandage : apports lointains, remaniement de matériaux tertiaires
Formations sablo-argileuses	e	Paléocène?- éocène : caillasse de silex plus ou moins usés, argiles plus ou moins sableuses et souvent bariolées, silicification
	p-IV	Dépôts argilo-limoneux, sables et graviers du Villafranchien
	Rs	Formations résiduelles argilo-sableuse à silex
Granite	a	Granites, y compris granite de Bussièrès-lès-Belmont
	La2	Leucogranites à 2 micas et parfois cordiérite, de type Pierre-qui-Vire, Mesvres ou Folin
	pa2-3	Granite porphyroïde à biotite + muscovite + cordiérite, de Saint-Saulge–Lormes
Hydro	hydro	Hydro
Limons	LP	Limons quaternaires lœssiques, argilo-sableux, hydromorphes, à silex.

Tableau 32 : Nomenclature géologique simplifiée utilisée pour la définition des unités écologiques

<i>Intitulé simplifié</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé fourni par les notices des cartes géologiques au 1/50 000 (BRGM)</i>
Marno-calcaire	c2a	Gaize et marnes crayeuses
	l2	Calcaires à gryphées, puis marno-calcaires et marnes gris-bleu à gryphées
	l3a	Marnes gris-foncé, Alternances de calcaires argileux et de marnes
	l3a-b	Calcaires et marnes à bélemnites, marnes micacées grises
	l4	Schistes cartons, puis marnes et argiles jaunâtre, puis gris-sombre, micacées. Marnes noires a miches calcaires ; calcaires gris à gryphées
	l5-6	Marnes, schistes carton, calcaires (Toarcien)
	Rj	Jurassique résiduel
Sables	n7b	Sables de la Puisaye
Schistes	h5b	Schistes et grès houillers à couches d'anthracite (Stéphaniens, bassin d'Epinaç)
	r1a	Argilites et grès, schistes bitumineux, grès et conglomérats à la base (Autunien, bassin d'Autun)
Tuf carbonaté	Uy	Tuf carbonaté

Tableau 33 : Simplification de la nomenclature de Corine Land Cover (CLC) utilisée pour la définition des unités écologiques

<i>Nomenclature CLC simplifiée</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé CLC complet</i>
Territoires artificialisés	111	Tissu urbain continu
	112	Tissu urbain discontinu
	121	Zones industrielles et commerciales
	122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
	131	Extraction de matériaux
	142	Equipements sportifs et de loisirs
Cultures	211	Terres arables hors périmètres d'irrigation
	221	Vignobles
	222	Vergers et petits fruits
Prairies	231	Prairies
Zones agricoles hétérogènes	242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
Forêts de feuillus	311	Forêts de feuillus
Forêts de conifères	312	Forêts de conifères
Pelouses et pâturages naturels	321	Pelouses et pâturages naturels
	322	Landes et broussailles
Forêts et végétation arbustive en mutation	324	Forêt et végétation arbustive en mutation
Eaux libres	511	Cours et voies d'eau
	512	Plans d'eau

Au total, suite au travail de simplification, l'union des deux couches simplifiées a conduit à la définition de 78 types d'unités écologiques sur l'ensemble du site.

L'étude ne portant que sur les groupements végétaux naturels et semi-naturels, les cultures, les plantations de substitution (peupleraies, forêts résineuses...), les zones artificialisées et urbanisées

ont été écartées de l'analyse.

À ce stade, il a été constaté que de nombreuses unités écologiques ainsi définies occupaient une surface négligeable à l'échelle du site Natura 2000. Dans un souci de simplification de la typologie des unités écologiques, seules celles qui occupaient des surfaces significatives ont été décrites. Il a été choisi arbitrairement de décrire l'ensemble des plus grandes unités écologiques occupant 95% du site Natura 2000. En ordonnant les unités écologiques par surface croissante, et en cumulant ces surfaces, il a été possible d'écarter les 56 plus petites unités écologiques représentant à elles toutes moins de 5% de la surface du site Natura 2000. Cette méthode de définition du seuil de significativité a permis d'éliminer les unités de surface inférieure à 200 ha. Cette opération a conduit au regroupement de 56 unités écologiques en une seule catégorie indifférenciée (voir la figure ci-dessous).

Surface (ha) (échelle logarithmique de base 10)

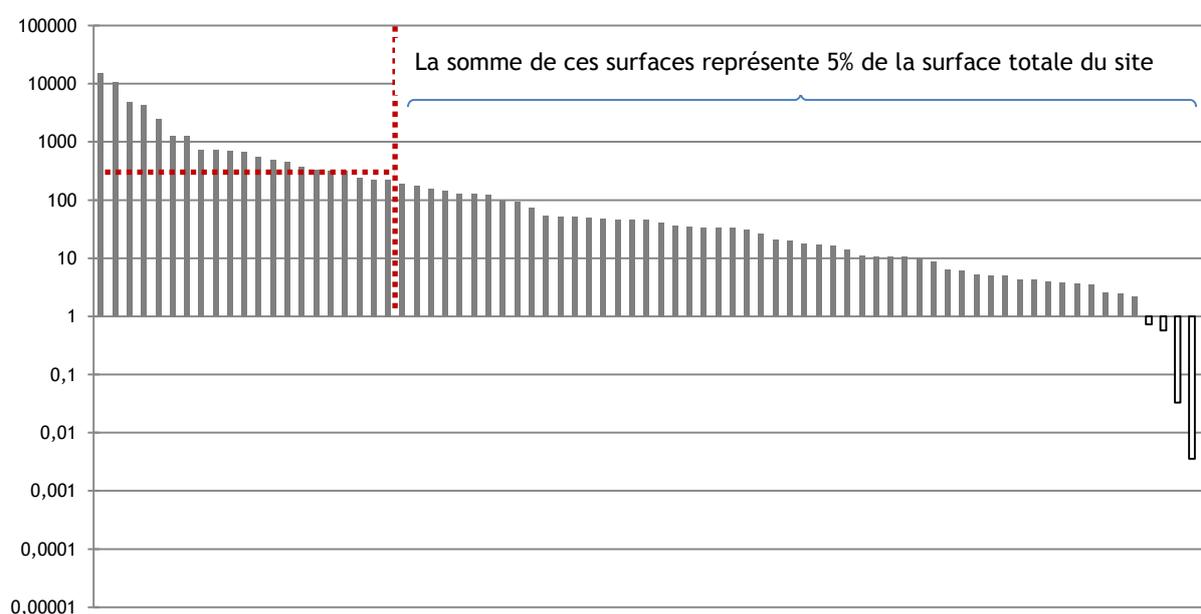


Figure 45 : Histogramme représentant la surface (en échelle logarithmique) des unités écologiques par ordre décroissant.

Les 78 unités écologiques ont été codifiées par un entier. La ligne verticale en pointillés rouges indique la limite entre les 5% du territoire occupés par les plus petites unités écologiques et les 95% restants.

Toutefois, parmi ces unités écologiques de surface négligeable, certaines sont bien représentées localement. Ainsi, toutes les unités écologiques qui représentaient au moins 10% de l'une des entités du site Natura 2000 ont été conservées. Ce fut le cas par exemple des prairies sur leucogranites alcalins, qui n'occupent que 95 ha, mais qui ne sont localisées que dans l'entité 16 « Arnay-le-Duc ». Trois autres unités de ce type ont ainsi été maintenues dans la typologie : les prairies sur schistes de l'entité 25 « Sully », les prairies et les zones agricoles hétérogènes sur formations sablo-argileuses de l'entité 21 « Lamarche-sur-Saône ».

Il a également été vérifié que cette démarche purement mathématique n'ait pas conduit à exclure de la typologie des unités écologiques importantes dans le cadre de Natura 2000. Ainsi, l'ensemble des « Pelouses et pâturages naturels » a été réintégré à la typologie des unités écologiques. En effet, ces unités écologiques présentes dans l'entité 18 « Nuits-Saint-Georges » et dans une moindre mesure dans l'entité 10 « Auxois », peuvent comprendre des habitats d'intérêt communautaire, comme les pelouses sèches à très sèches sur sol calcaire.

Ainsi, 28 unités écologiques ont été retenues. Les unités écologiques de chaque entité sont présentées dans l'atlas cartographique (cartes : « Transects au sein des unités écologiques » planches 1 à 44).

Tableau 34 : Liste des unités écologiques

<i>Unités écologiques</i>	<i>Pourcentage du site occupé</i>
Prairies sur marno-calcaire	23,90
Cultures	20,54
Forêts de feuillus sur calcaire	16,35
Forêts de feuillus sur marno-calcaire	7,60
Prairies sur alluvions	6,71
Prairies sur calcaire	3,84
Territoires artificialisés	3,67
Zones agricoles hétérogènes sur marno-calcaire	2,01
Autres unités écologiques peu représentatives	2,00
Zones agricoles hétérogènes sur calcaire	1,95
Prairies sur argiles	1,15
Forêts de feuillus sur alluvions	1,14
Prairies sur granite	1,09
Forêts mélangées sur calcaire	1,06
Zones agricoles hétérogènes sur alluvions	0,86
Eaux libres	0,81
Forêts de conifères sur calcaire	0,77
Forêts de feuillus sur granite	0,72
Forêts de feuillus sur formations d'épandage	0,58
Forêts de feuillus sur argiles	0,52
Forêts de feuillus sur formations sablo-argileuses	0,50
Forêts et végétations arbustive en mutation sur calcaire	0,38
Forêts de conifères sur marno-calcaire	0,35
Forêts mélangées sur marno-calcaire	0,35
Prairies sur formations sablo-argileuses	0,29
Zones agricoles hétérogènes sur formations sablo-argileuses	0,27
Prairies sur schistes	0,24
Prairies sur leucogranites alcalins	0,15
Pelouses et pâturages naturels sur calcaire	0,003

## Le positionnement des transects

Après l'obtention des unités écologiques sur chaque entité, des transects ont été positionnés de façon à obtenir :

- le plus grand nombre de situations différentes possibles,
- une bonne représentativité du territoire.

La cartographie des unités écologiques sous SIG a permis d'avoir une image synthétique des situations écologiques rencontrées sur le territoire étudié. Afin de préciser ces informations, d'autres données ont été utilisées :

- l'atlas des entités naturelles de Bourgogne (Bug *et al.* 1998, Bardet *et al.* 2008), qui intègre, en plus de l'occupation du sol et de la géologie, des critères de relief, de climat ;
- la carte de l'inventaire des zones humides de Bourgogne (Cellule d'Application en Ecologie, 1999) ;
- une couche vecteur contenant des données topographiques (pentes et orientations) ;
- les orthophotographies et les SCAN 25.

Le positionnement des transects a été réalisé en tenant compte de l'ensemble de ces données afin de définir aussi fidèlement que possible la structure paysagère des entités du site Natura 2000. Les lois des compartiments, les buttes et les chaînes de sols (Lucot et Gaiffe, 1994) ont été utilisées, dans la mesure du possible, afin de prendre en compte au mieux la variabilité géomorphologique.

Conformément à la méthodologie du CBN-FC, chaque transect mesure de 0,5 à 1,5 km. En règle générale, ils sont orientés perpendiculairement aux courbes de niveau, si bien qu'un transect recoupe plusieurs unités écologiques. Au total, ce sont près de 80 km de transects qui ont été positionnés sur l'ensemble du site Natura 2000. Le positionnement des transects a été validé par le CBN-Bourgogne.

Les transects de chaque entité sont présentés dans l'atlas cartographique (cartes : « Transects au sein des unités écologiques » planches 1 à 44).

Le site Natura 2000 FR2601012 étant un site éclaté en 26 entités distinctes réparties sur l'ensemble des quatre départements bourguignons, il était impératif de positionner au moins un transect par entité. Le positionnement final des transects s'est fait par région naturelle (voir tableau ci-dessous) en tenant compte de toutes les informations obtenues par le croisement des multiples couches. Il est à noter qu'il n'y a pas de transect positionné sur l'entité 17 « Gilly-lès-Cîteaux », l'ensemble du secteur concerné par Natura 2000 étant entièrement soit urbanisé, soit cultivé. Compte-tenu de la très grande superficie de l'entité 10 « Auxois », de nombreux transects ont été positionnés.

Tableau 35 : Nombre et longueur de transect par région naturelle

Département	Entités par région naturelle	Cumul par entité (en m)	Cumul par région naturelle (en m)	Nombre de transects par région naturelle	
Côte-d'Or	<b>Auxois</b>		40456,87	42	
	Entité "Auxois"	39090,13			
	Entité "Eguilly et Gisse-le-Vieil"	1366,74			
		<b>Châtillonnais</b>		3162,49	3
	Entité "Villiers-le-Duc"	1597,14			
	Entité "Duesme et Orret"	1565,35			
		<b>Contact Auxois/Morvan</b>		5401,21	6
	Entité "Thois-la-Berchère"	1703,61			
	Entité "La Motte-Ternant"	979,05			
	Entité "Villargoix"	965,37			
		<b>Pays d'Arnay et Bassin</b>		4468,8	4
	Entité "Arnay-le-Duc"	2524,55			

Tableau 35 : Nombre et longueur de transect par région naturelle

Département	Entités par région naturelle	Cumul par entité (en m)	Cumul par région naturelle (en m)	Nombre de transects par région naturelle	
	Entité "Sully" <sup>4</sup>	1944,25	2176,58	4	
	<b>Côte bourguigne</b>				
	Entité "Nuits-Saint-Georges"	770,77			
		Entité "Savigny-lès-Beaune"	1405,81	8166,87	8
		<b>Fossé Bressan</b>			
		Entité "Talmay"	2076,27		
		Entité "Lamarche-sur-Saône"	2005,89		
		Entité "Longchamp"	2526,62		
		Entité "Auxonne"	854,84		
Entité "Saint-Jean-de-Losne"		703,25			
Yonne		<b>Pays d'Othe</b>		1426,48	2
		Entité "Saint-Julien-du-Sault"	1426,48	2343,45	3
	<b>Puisaye</b>				
	Entité "Saint-Fargeau"	2343,45			
	<b>Plateaux de Basse-Bourgogne</b>		1360,15	2	
Nièvre	Entité "l'Isle-sur-Serein"	1360,15	1717,94	2	
	<b>Plateaux nivernais</b>				
	Entité "Cessy-les-Bois"	1717,94	7481,41	8	
	<b>Bazois</b>				
	Entité "Brinay"	1544,42			
Entité "Chitry-les-Mines"	3604,76				
Saône-et-Loire	Entité "Lys"	2332,23	1484,39	1	
	<b>Charollais</b>				
	Entité "Genouilly"	1484,39			
	Total général	79646,64		85	

Ce tableau montre que, globalement, par région naturelle donnée, une bonne correspondance est observée entre le pourcentage de transects la traversant et son pourcentage surfacique à l'échelle du site Natura 2000.

## Le parcours des transects

L'ensemble des transects a été parcouru par deux experts botanistes et phytosociologues (Pierre AGOU et Damien AVRIL) de début mai à fin juillet 2012. Cette période correspond à la période d'expression optimale de la végétation des habitats présents sur le site. Les transects comprenant des prairies de fauches et/ou des pelouses ont été prospectés au mois de mai.

Des prospections complémentaires ont été réalisées fin septembre et début octobre au niveau des berges exondées des étangs de Grosbois (Auxois) et du réservoir du Bourdon (Saint-Fargeau).

L'ensemble des habitats traversés ont été décrits et délimités selon les méthodes de phytosociologie sigmatiste, puis replacés dans la nomenclature syntaxonomique la plus récente (Bardat *et al.*, 2004; Royer *et al.*, 2006; Causse, 2010, 2011; Ferrez *et al.*, 2011; Ménard, 2012) (voir annexe 2). La détermination des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée au niveau de

<sup>4</sup> « Sully », bien qu'intégrée à la région naturelle « Pays d'Arnay et Bassin d'Autun » est dans le département de Saône-et-Loire

l'association (de l'alliance lorsque le rattachement n'était pas possible du fait d'une faible typicité) et au niveau de l'alliance pour les autres habitats naturels.

Chaque association végétale rencontrée a fait l'objet d'au moins trois relevés phytosociologiques, à l'exception de certains groupements ponctuels.

## État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Dans le cas des habitats d'intérêt communautaire, l'état de conservation a été apprécié à dire d'expert, selon une grille à trois niveaux :

- Bon : la structure et la composition floristique sont bien exprimées ; les atteintes ne remettent pas en cause la pérennité de l'habitat ;
- Moyen : la structure et la composition floristique sont bien ou moyennement exprimées mais l'habitat subit des atteintes pouvant remettre en cause sa pérennité ;
- Mauvais : la structure et la composition floristique sont moyennement ou mal exprimées ; l'habitat subit des atteintes remettant en cause sa pérennité. La poursuite des atteintes va conduire à la destruction de cet habitat.

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire relevés sur les transects est présenté dans l'atlas cartographique (carte : « État de conservation des habitats d'intérêt communautaire » planches 1 à 73).

## Avantages et limites de la méthode

Le principal avantage de cette méthode d'échantillonnage par transects réside dans sa rapidité de mise en œuvre, si elle est comparée avec une méthode de cartographie surfacique des habitats. Toutefois, la méthode comprend un certain nombre de limites. La première provient de l'absence d'étalonnage qui entraîne l'absence de donnée sur la précision des résultats obtenus. Par ailleurs, celle-ci est susceptible de varier fortement en fonction de l'opérateur qui place les transects et du type d'habitat considéré. Pour évaluer la marge d'erreur de cette méthode, il aurait fallu *a minima*, comparer sur un territoire donné, les résultats obtenus par cartographie systématique des habitats, et ceux issus de l'extrapolation des données relevées le long des transects. En l'absence de ces données, il est important de noter que toute extrapolation des résultats à l'échelle du site Natura 2000 n'est qu'indicative.

Il convient également de signaler que l'échantillonnage par transect est inapproprié pour les habitats ponctuels et pour les habitats strictement aquatiques.

## Écrevisses à pattes blanches

Les investigations de terrain concernant les crustacés avaient pour but de recenser les individus et les habitats potentiels et/ou avérés de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ainsi que les éléments potentiellement perturbants pour le maintien de la population en bon état de conservation.

Les résultats de cette expertise sont basés sur des observations de terrain réalisées pendant le mois d'août 2012 par les experts de Biotope sur 4 cours d'eau déjà connus pour abriter l'espèce au de l'entité 10 « Auxois ».

Des prospections ont été réalisées de journées pour étudier la segmentation des cours d'eau et les conditions hydromorphologiques (annotations des fiches par tronçon homogènes d'un point de vue des caractéristiques du milieu (courant, largeur, faciès, granulométrie...)) dans le but d'orienter les inventaires nocturnes à vue (recherche des individus à l'aide d'éclairages portatifs).

Les conditions météorologiques et stationnelles, ainsi que les agents présents sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 36 : Prospections de l'Écrevisse à pattes blanches et informations météorologiques et stationnelles				
<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Cours d'eau prospectés</i>	<i>Conditions stationnelles</i>	<i>Longueur prospectée</i>
13 août 2012	Temps sec (16 à 21 °C), vent de nord/nord-ouest < 10 km/h	Le Marcellois et ses affluents	Étiage, eaux claires	5 714 mètres
14 août 2012	Temps sec (19 à 21 °C), vent de nord < 10km/h	Le Vaisselin	Étiage, eaux claires	188 mètres
		Le Jagey	Étiage, eaux claires	2 025 mètres
15 août 2012	Temps nuageux avec averses intermittentes (17 à 20 °C), vent d'ouest < 15km/h	Le Verpant	Étiage, eaux claires	851 mètres

## Amphibiens

Deux espèces d'intérêt communautaire ont contribué à la désignation du site. En 2012, pour des raisons de planning, seul le Sonneur à ventre jaune a été étudié. Les prospections pour le Triton crêté ont été réalisées en mai en 2013.

Les prospections relatives au Sonneur ventre jaune consistent à retrouver l'espèce sur les stations ciblées puis de rayonner autour de celles-ci à la recherche d'autres stations, en ciblant en priorité les milieux jugés les plus favorables pour l'espèce : sources, suintements, rus et fossés des prairies pâturées, chemins susceptibles de présenter des ornières idéales, zones d'exploitation forestière...

La recherche des amphibiens se base sur la détection visuelle, appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique.

Les dates de prospections ont été définies en rapport avec la période d'activité, et plus particulièrement de reproduction, du Sonneur à ventre jaune - période durant laquelle les individus se concentrent autour des points d'eau.

Les individus observés ont été pointés au GPS.

Tableau 37 : Prospections des amphibiens et conditions météorologiques des prospections de terrain

<i>Inventaires spécifiques du Sonneur à ventre jaune sur le secteur nord-ouest de l'Auxois</i>	
<i>Dates des inventaires</i>	<i>Aires d'étude, conditions météorologiques et commentaires</i>
06/07/2012	Temps ensoleillé
07/07/2012	Temps ensoleillé
09/07/2012	Temps ensoleillé
10/07/2012	Temps ensoleillé

Tableau 37 : Prospections des amphibiens et conditions météorologiques des prospections de terrain

<i>Inventaires spécifiques du Triton crêté</i>	
15/04/2013	Temps ensoleillé, 11 à 8 ° C la nuit
16/04/2013	Temps ensoleillé, 10 à 7 ° C la nuit
17/04/2013	Temps ensoleillé, 17 à 10 ° C la nuit
18/04/2013	Temps ensoleillé, vent, 7 à 5 ° C la nuit
19/04/2013	Temps ensoleillé, vent, 4 à 3 ° C la nuit

## Chauves-souris

L'étude des chauves-souris, dans le cadre de ce DOCOB, doit permettre d'identifier les espèces d'intérêt européen présentes sur les différentes entités et également de définir les éléments du paysage (corridors, habitats de chasse, ...) nécessaires à la préservation des populations de ces espèces.

Pour cela l'étude des chauves-souris se décline en trois grandes étapes pour chacune des entités :

- une analyse bibliographique sur la base des études existantes, de la consultation de la base de données Bourgogne Base Fauna, et sur la consultation des principaux acteurs de la région (SHNA, ONF...). Les données analysées qui ont été prises en compte pour les espèces d'annexe II vont pour les observations de 1992 à 2012 excepté pour le Rhinolophe Euryale où une donnée ancienne a été prise en compte pour l'entité Nuits-Saint-Georges ;
- une analyse et une cartographie des habitats potentiels sur chacune des entités ;
- une évaluation de l'activité nocturne des chauves-souris sur chacune des entités (30 nuits et 150 points d'écoutes ont été réalisés entre le 18 juin 2012 et le 24 juillet 2012, avec au minimum une nuit par entité. Pour l'Auxois, du fait de la taille de cette entité, 5 nuits d'écoutes ont été réalisées.

L'analyse de l'ensemble de ces informations a permis de faire ressortir pour chacune de ces entités les principaux territoires de chasse pour les différentes espèces d'intérêt européen ainsi que les éléments du paysage constituant des axes de déplacements préférentiels.

Les prospections de terrain se sont déroulées de juin à fin juillet 2012.

Tableau 38 : Prospections des chauves-souris et informations météorologiques

<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Commentaires</i>
18 juin 2012	Ciel clair, vent faible, température entre 15 et 20 ° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 05 « Lys »
19 juin 2012	Ciel nuageux, vent faible, température entre 15 et 20 ° C	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 07 « Brinay »
20 juin 2012	Ciel clair, pas de vent, température entre 15 et 20 ° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 06 « Chitry-les-Mines »
21 juin 2012	Ciel clair, pas de vent, température entre 15 et 20 ° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 04 « Cessy-les-Bois »
25 juin 2012	Ciel couvert et orageux, vent faible, température entre 15 et 20 ° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 01 « Saint-Julien-du-Sault » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 02 « Saint-Fargeau »

Tableau 38 : Prospections des chauves-souris et informations météorologiques

<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Commentaires</i>
26 juin 2012	Ciel couvert avec averse, vent faible, température entre 15 et 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 03 « L'Isle-sur-Serein » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 08 « Villiers-le-Duc »
27 juin 2012	Ciel clair, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 21 « Lamarche-sur-Saône » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 20 « Talmay »
28 juin 2012	Ciel couvert et orageux, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 23 « Auxonne » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 22 « Longchamp »
29 juin 2012	Ciel nuageux, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 19 « Savigny-les-Beaune » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 24 « Saint-Jean-de-Losne »
30 juin 2012	Ciel couvert et orageux, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 17 « Gilly-les-Cîteaux » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 18 « Nuits-saint-Georges »
01 juillet 2012	Ciel couvert et orageux, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 17 « Gilly-les-Cîteaux » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 18 « Nuits-saint-Georges » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 19 « Savigny-les-Beaune »
02 juillet 2012	Ciel clair, vent faible, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 26 « Genouilly » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 25 « Sully »
03 juillet 2012	Ciel clair, pas de vent, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 16 « Arnay-le-Duc » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 11 « Eguilly et Gissey-le-Vieil »
04 juillet 2012	Ciel couvert, pas de vent, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 12 « La Motte-Ternant » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 13 « Villargoix »
16 juillet 2012	Ciel clair, vent moyen, température entre 15 et 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 10 « Auxois » - commune de Saint-Mesmin et Marcellois
17 juillet 2012	Ciel clair, vent moyen, température entre 15 et 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 10 « Auxois » - commune de Darcey
18 juillet 2012	Ciel nuageux, vent moyen, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 10 « Auxois » - commune de Hauteroche
19 juillet 2012	Ciel nuageux, pas de vent, température entre 15 à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 10 « Auxois » - commune de Villeberny
23 juillet 2012	Ciel clair, pas de vent, température entre 15 à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 15 « Sussey » Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 14 « Thoisy-la-Berchère »
24 juillet 2012	Ciel clair, pas de vent, température supérieure à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 10 « Auxois » - commune de Bussy-le-Grand Inventaire nocturne des chauves-souris sur l'entité 09 « Duesme et Orret »

## Analyse bibliographie

---

L'analyse bibliographique a pour objectif de faire le bilan des connaissances actuelles sur le site. Elle doit également permettre d'orienter l'étude de terrain de l'activité de chauves-souris sur chacune des entités.

Pour les chauves-souris, cette étape s'appuie principalement sur la consultation des données chauves-souris de la Bourgogne Base Fauna et sur un échange régulier avec les chiroptérologues de la société d'histoire naturelle d'Autun, principalement Alexandre CARTIER et sur quelques données de l'ONF concernant la forêt domaniale de Châtillon (entité 8 : Villiers-le-duc) et la forêt domaniale de Duesme (entité 9 : Duesme et Orret).

## Analyse cartographique des habitats

---

Cette analyse doit permettre de mettre en évidence pour chacune des espèces d'intérêt communautaire les territoires de chasse favorables ainsi que les éléments du paysage pouvant constituer des corridors de déplacements entre les gîtes et les territoires de chasse.

Pour réaliser cette analyse, trois étapes ont été nécessaires :

- La délimitation des habitats ;
  - La classification des habitats en fonction de leurs intérêts pour les différentes espèces d'intérêt communautaire ;
  - Le repérage des axes de déplacement.
- 
- **Création de la couche cartographique des habitats potentiels de chasse des chauves-souris**

Afin d'évaluer la fonctionnalité des sites pour les chiroptères, la zone d'analyse a été effectuée sur les entités du site Natura 2000 et une zone tampon de 2 km, sauf pour l'entité de l'Auxois dont la grande surface prenait déjà en compte les habitats potentiels de chasse des chauves-souris. Après avoir rassemblé l'ensemble des données nécessaires, le travail a donc consisté à élaborer une couche d'occupation du sol la plus précise possible à partir des données suivantes :

- Bd Forêt de l'IGN : il a été choisi d'utiliser la version 1 pour deux raisons. La première est liée à une typologie plus adéquate pour l'analyse des entités au regard de leur utilisation potentielle par les chauves-souris ; la seconde est due à la disponibilité de cette donnée sur l'ensemble des départements étudiés, contrairement à la version 2 (sur deux départements seulement : la Nièvre et l'Yonne), garantissant une homogénéité des données sur l'ensemble des sites.
- Bd Topo de l'IGN : elle comprend différentes thématiques en lien avec l'hydrographie, les entités de végétation, les réseaux routier et ferroviaire ainsi que les bâtiments d'habitations ou industriels.
- le Registre Parcellaire Graphique : il regroupe les zones de cultures déclarées par les exploitants.

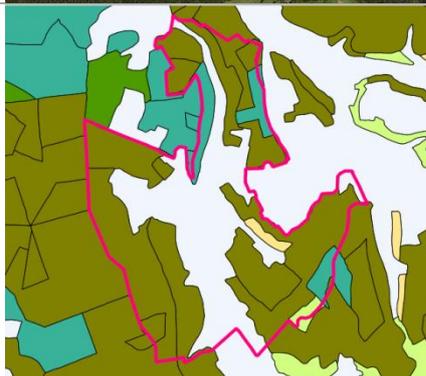
Le schéma suivant illustre les grandes thématiques des données traitées et les sources associées :

**Création de la couche cartographique des habitats potentiels de chasse des chauves-souris :  
exemple de Cessy-les-Bois dans la Nièvre**

Le document de base est la photographie aérienne ©IGN, BD ortho® (2006)



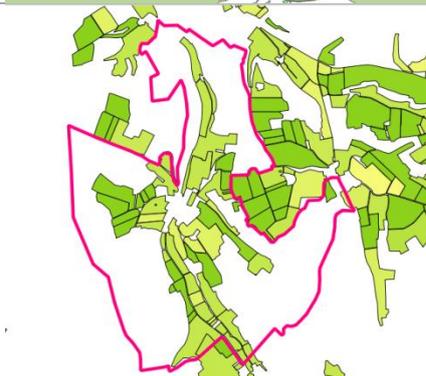
La couche forêt est issue de ©IGN, BD Forêt® (version 1)

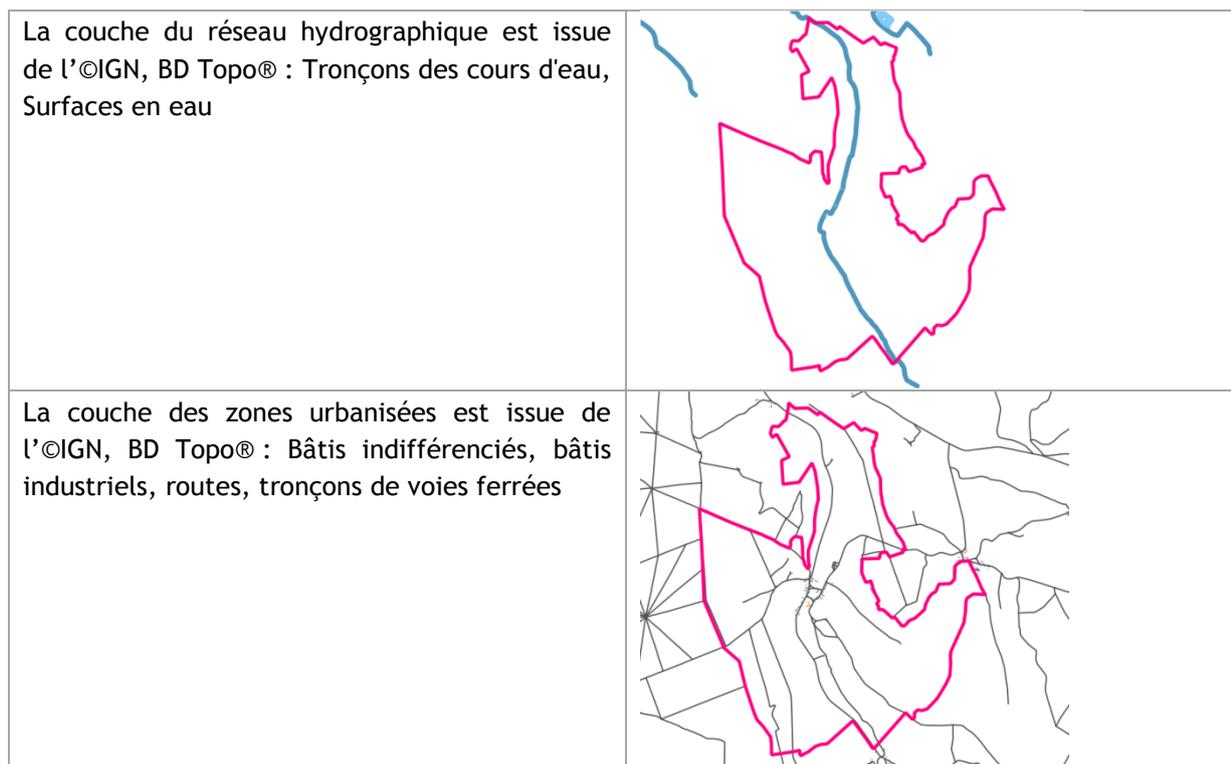


La couche des milieux naturels est issue de ©IGN, BD Topo® : Végétation



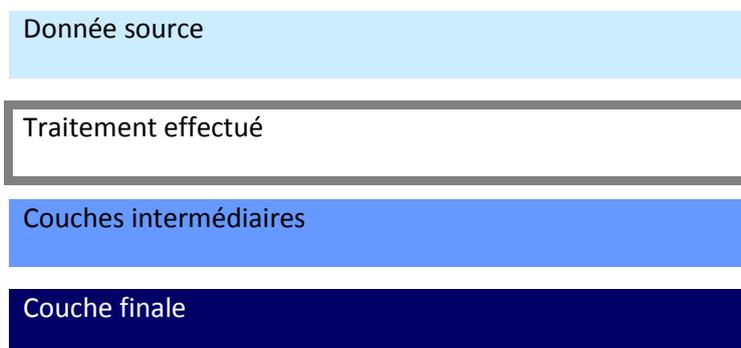
La couche des zones agricoles est issue du Registre Parcellaire Graphique (RPG)





**Figure 46 : Méthode de création de la couche cartographique des habitats potentiels de chasse des chauves-souris**

Le graphique de la page suivante présente les manipulations effectuées sur les couches SIG ainsi que les données temporaires produites pour créer la couche des habitats potentiels de chasse.



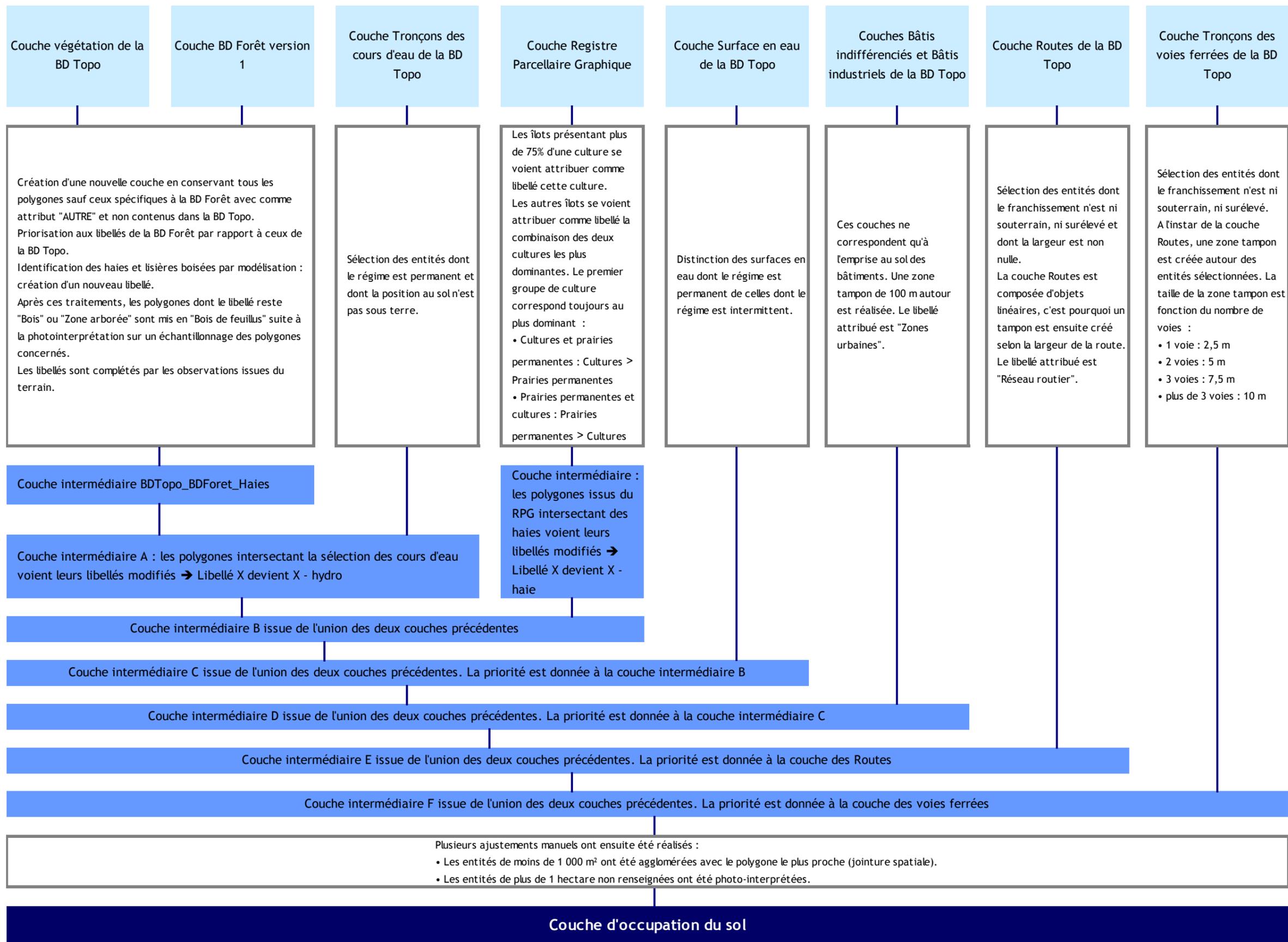


Figure 47 : Création de la couche des habitats potentiels de chasse des chauves-souris

■ **Caractérisation des habitats de chasse pour les chauves-souris**

Pour ce travail, la classification des habitats de chasse est inspirée du protocole établi par Michel Barataud et le CIRIL (2002). Dans cette méthode de classification, les habitats identifiés sont notés en prenant compte des différents paramètres qui sont notamment :

- la structure de la végétation,
- la présence de points d'eau ;
- la présence de lisières telles que les haies.

Ceci permet ainsi d'obtenir une typologie des habitats adaptée à chaque espèce de chauves-souris.

Dans le cadre de cette étude, ces différentes informations ont directement été intégrées dans la typologie de l'occupation du sol grâce au croisement des différentes bases de données. Ainsi, cette méthode permet de distinguer, en particulier, les prairies avec haies des prairies sans haies. Cette différence est importante pour certaines espèces telles que les rhinolophes. Les lisières constituent des zones de chasse favorables et riches en insectes. Une prairie entourée de haies offre aux chauves-souris des populations d'insectes plus importantes contrairement aux prairies sans haies.

Au total, ce sont 117 habitats différents qui ont pu être identifiés. Pour chacune des espèces de chauves-souris, les différents habitats ont été hiérarchisés du plus favorable au moins favorable et regroupés par classe de note. Ce travail de classification des habitats a été réalisé pour l'ensemble des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire afin de pouvoir prendre en compte les exigences écologiques de chaque espèce.

Afin de faciliter la lecture de cette classification, plusieurs échelles de notation ont été réalisées. Pour la majorité des espèces, les habitats de chasse ont été classés et notés entre 1 (favorable) et 9 (défavorable). Pour le Grand Murin, elle est de 1 à 7 et pour le Minioptère de Schreibers de 1 à 8. Dans le cadre de cette étude, des échelles différentes ont été choisies pour le Grand Murin et le Minioptère de Schreibers du fait de leurs préférences écologiques et de la typologie des habitats (issue des différents croisements des bases de données à partir de l'occupation du sol). La mise en place de 9 classes pour ces espèces n'apparaissait pas adaptée pour ces deux espèces.

Tableau 39 : Échelle de classification de l'occupation du sol

	Favorable → Défavorable								
Barbastelle d'Europe									
Grand Rhinolophe									
Murin à oreilles échancrées									
Murin de Bechstein	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Petit Rhinolophe									
Rhinolophe euryale									
Minioptère de Schreibers	1	2	3	4	5	6	7	8	
Grand Murin	1	2	3	4	5	6	7		

Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus pour chaque espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire. Les notes 10 et 11 correspondent à des habitats qui ont été exclus de cette analyse. La note 10 a été attribuée aux zones urbaines et la note 11 aux surfaces en eau.

Tableau 40 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Rhinolophe

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	1	- Prairie permanente - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et culture - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et divers - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et fourrage - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et milieu ligneux - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et temporaire - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
	2	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
	- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
	3	- Milieu ligneux	Vergers
		- Milieu ligneux - haie	Vergers
	4	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus
		- Bois de feuillus	Forêt de feuillus
- Boisement morcelé de feuillus		Forêt de feuillus	
- Forêt fermée de feuillus		Forêt de feuillus	
- Forêt fermée mixte		Forêt de feuillus	
- Forêt ouverte de feuillus		Forêt de feuillus	
- Futaie de chênes		Forêt de feuillus	
- Futaie de chênes (gros bois)		Forêt de feuillus	
- Futaie de chênes (moyen bois)		Forêt de feuillus	
- Futaie de chênes (petit bois)		Forêt de feuillus	
- Futaie de feuillus indifférenciés		Forêt de feuillus	
- Futaie de hêtres		Forêt de feuillus	
- Haie		Forêt de feuillus	
- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée		Forêt de feuillus	
- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis		Forêt de feuillus	
- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis		Forêt de feuillus	
- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis		Forêt de feuillus	
- Mélange riche de futaie de chênes et taillis		Forêt de feuillus	
- Taillis de chênes	Forêt de feuillus		
- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus		
- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux		
- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux		
5	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie	
	- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière	
	- Estive lande et prairie permanente - haie	Lande avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et culture - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et divers - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et estive lande - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et fourrage - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et permanente - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
6	- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux	

Tableau 40 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Rhinolophe

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux
7	- Prairie permanente	Prairie permanente
	- Prairie permanente et culture	Prairie permanente
	- Prairie permanente et temporaire	Prairie permanente
8	- Culture	Culture
	- Culture et divers	Culture
	- Culture et fourrage	Culture
	- Culture et milieu ligneux	Culture
	- Culture et prairie permanente	Culture
	- Culture et prairie temporaire	Culture
	- Culture - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et divers - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et estive lande - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et fourrage - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et milieu ligneux - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie permanente - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie temporaire - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Divers	Divers
	- Divers - haie	Divers
	- Divers et culture	Divers
	- Divers et culture - haie	Divers
	- Divers et prairie permanente	Divers
	- Divers et prairie permanente - haie	Divers
	- Divers et prairie temporaire - haie	Divers
	- Fourrage	Fourrage
	- Fourrage et prairie permanente	Fourrage
	- Fourrage et prairie temporaire	Fourrage
	- Estive lande	Lande
	- Lande	Lande
	- Prairie temporaire	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et culture	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et divers	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et fourrage	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et permanente	Prairie temporaire
	- Vigne	Vigne
	- Vigne et culture	Vigne
	- Vigne - haie	Vigne avec haie ou lisière
- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière	
9	- Espace vert urbain	Espace vert urbain
	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de pins	Forêt de résineux
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux
	- Peupleraie	Peupleraie
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie
10	- Réseau routier	Réseau routier
	- Voie ferrée	Voie ferrée
	- Zone urbaine	Zone urbaine
11	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau

↓  
Défavorables

Tableau 41 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Petit Rhinolophe

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	1	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux
		2	- Prairie permanente - haie
	- Prairie permanente et culture - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière
	- Prairie permanente et divers - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière
	- Prairie permanente et fourrage - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière
	- Prairie permanente et milieu ligneux - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière
	- Prairie permanente et temporaire - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière
	3	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus
		- Bois de feuillus	Forêt de feuillus
		- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus
		- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus
		- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus
		- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus
		- Futaie de chênes	Forêt de feuillus
		- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus
		- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus
		- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus
		- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus
		- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus
		- Haie	Forêt de feuillus
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus
		- Taillis de chênes	Forêt de feuillus
		- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus
	- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux	
	4	- Milieu ligneux	Vergers
		- Milieu ligneux - haie	Vergers
	5	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie
		- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière
- Estive lande et prairie permanente - haie		Lande avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et culture - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et divers - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et estive lande - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et fourrage - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et permanente - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
6	- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux	

Tableau 41 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Petit Rhinolophe

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
7	- Prairie permanente	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et culture	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et temporaire	Prairie permanente	
	- Espace vert urbain	Espace vert urbain	
8	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux	
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux	
	- Futaie de pins	Forêt de résineux	
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux	
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux	
	- Lande	Lande	
	- Peupleraie	Peupleraie	
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie	
	9	- Culture	Culture
		- Culture et divers	Culture
		- Culture et fourrage	Culture
		- Culture et milieu ligneux	Culture
- Culture et prairie permanente		Culture	
- Culture et prairie temporaire		Culture	
- Culture - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et divers - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et estive lande - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et fourrage - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et milieu ligneux - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et prairie permanente - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et prairie temporaire - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Divers		Divers	
- Divers - haie		Divers	
- Divers et culture		Divers	
- Divers et culture - haie		Divers	
- Divers et prairie permanente		Divers	
- Divers et prairie permanente - haie		Divers	
- Divers et prairie temporaire - haie		Divers	
- Fourrage		Fourrage	
- Fourrage et prairie permanente		Fourrage	
- Fourrage et prairie temporaire		Fourrage	
- Estive lande		Lande	
- Prairie temporaire		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et culture		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et divers		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et fourrage		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et permanente		Prairie temporaire	
- Vigne		Vigne	
- Vigne et culture		Vigne	
- Vigne - haie		Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et culture - haie		Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et prairie permanente - haie		Vigne avec haie ou lisière	
Défavorables			
10	- Réseau routier	Réseau routier	
	- Voie ferrée	Voie ferrée	
	- Zone urbaine	Zone urbaine	
11	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau	
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau	

Tableau 42 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin à oreilles échanquées

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	1	- Prairie permanente - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et culture - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et divers - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et fourrage - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et milieu ligneux - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et temporaire - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
	2	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)
		- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux
		3	- Milieu ligneux
	- Forêt ouverte de conifères		Forêt de résineux
	- Milieu ligneux - haie		Vergers
4	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus	
	- Bois de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus	
	- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus	
	- Haie	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Taillis de chênes	Forêt de feuillus	
	- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux		
- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux		
5	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie	
	- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière	
	- Estive lande et prairie permanente - haie	Lande avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et culture - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et divers - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et estive lande - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et fourrage - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et permanente - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
6	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux	

Tableau 42 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin à oreilles échancrées

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux
<b>7</b>	- Prairie permanente	Prairie permanente
	- Prairie permanente et culture	Prairie permanente
	- Prairie permanente et temporaire	Prairie permanente
	- Culture	Culture
<b>8</b>	- Culture et divers	Culture
	- Culture et fourrage	Culture
	- Culture et milieu ligneux	Culture
	- Culture et prairie permanente	Culture
	- Culture et prairie temporaire	Culture
	- Culture - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et divers - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et estive lande - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et fourrage - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et milieu ligneux - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie permanente - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie temporaire - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Divers	Divers
	- Divers - haie	Divers
	- Divers et culture	Divers
	- Divers et culture - haie	Divers
	- Divers et prairie permanente	Divers
	- Divers et prairie permanente - haie	Divers
	- Divers et prairie temporaire - haie	Divers
	- Fourrage	Fourrage
	- Fourrage et prairie permanente	Fourrage
	- Fourrage et prairie temporaire	Fourrage
	- Estive lande	Lande
	- Lande	Lande
	- Prairie temporaire	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et culture	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et divers	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et fourrage	Prairie temporaire
	- Prairie temporaire et permanente	Prairie temporaire
	- Vigne	Vigne
	- Vigne et culture	Vigne
	- Vigne - haie	Vigne avec haie ou lisière
- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière	
<b>9</b>	- Espace vert urbain	Espace vert urbain
	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de pins	Forêt de résineux
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux
	- Peupleraie	Peupleraie
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie
<b>10</b>	- Réseau routier	Réseau routier
	- Voie ferrée	Voie ferrée
	- Zone urbaine	Zone urbaine
<b>11</b>	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau
<b>Défavorables</b>		

Tableau 43 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin de Bechstein

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus	
	- Bois de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus	
	- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus	
	- Haie	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Taillis de chênes	Forêt de feuillus	
	- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux	
	2	- Prairie permanente - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et culture - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et divers - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et fourrage - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et milieu ligneux - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
		- Prairie permanente et temporaire - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
	3	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie
		- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie
		- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière
- Estive lande et prairie permanente - haie		Lande avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et culture - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et divers - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et estive lande - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et fourrage - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire et permanente - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	
4		- Milieu ligneux	Vergers
		- Milieu ligneux - haie	Vergers
5	- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	

Tableau 43 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Murin de Bechstein

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
6	- Prairie permanente	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et culture	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et temporaire	Prairie permanente	
7	- Fourrage	Fourrage	
	- Fourrage et prairie permanente	Fourrage	
	- Fourrage et prairie temporaire	Fourrage	
	- Estive lande	Lande	
	- Lande	Lande	
	- Prairie temporaire	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et culture	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et divers	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et fourrage	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et permanente	Prairie temporaire	
	8	- Espace vert urbain	Espace vert urbain
- Forêt fermée de conifères		Forêt de résineux	
- Futaie de conifères indifférenciés		Forêt de résineux	
- Futaie de douglas		Forêt de résineux	
- Futaie de douglas - hydro		Forêt de résineux	
- Futaie de pins		Forêt de résineux	
- Futaie de pins - hydro		Forêt de résineux	
- Futaie de sapins		Forêt de résineux	
- Futaie de sapins-épicéa		Forêt de résineux	
- Futaie d'épicéas		Forêt de résineux	
- Peupleraie		Peupleraie	
- Peupleraie - hydro		Peupleraie	
9		- Culture	Culture
		- Culture et divers	Culture
	- Culture et fourrage	Culture	
	- Culture et milieu ligneux	Culture	
	- Culture et prairie permanente	Culture	
	- Culture et prairie temporaire	Culture	
	- Culture - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et divers - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et estive lande - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et fourrage - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et milieu ligneux - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et prairie permanente - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et prairie temporaire - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Divers	Divers	
	- Divers - haie	Divers	
	- Divers et culture	Divers	
	- Divers et culture - haie	Divers	
	- Divers et prairie permanente	Divers	
	- Divers et prairie permanente - haie	Divers	
	- Divers et prairie temporaire - haie	Divers	
	- Vigne	Vigne	
	- Vigne et culture	Vigne	
	- Vigne - haie	Vigne avec haie ou lisière	
	- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière		
10	- Réseau routier	Réseau routier	
	- Voie ferrée	Voie ferrée	
	- Zone urbaine	Zone urbaine	
	11	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau
- Surface d'eau (régime permanent)		Surface en eau	

Défavorables

Tableau 44 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Rhinolophe euryale

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol		
Favorables	1	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
		- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
		2	- Prairie permanente - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
			- Prairie permanente et culture - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière
	- Prairie permanente et divers - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et fourrage - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et milieu ligneux - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et temporaire - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
	3	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus	
		- Bois de feuillus	Forêt de feuillus	
		- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus	
		- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus	
		- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus	
		- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus	
		- Futaie de chênes	Forêt de feuillus	
		- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus	
		- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus	
		- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus	
		- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
		- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus	
		- Haie	Forêt de feuillus	
		- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus	
		- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus	
		- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
		- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
		- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
		- Taillis de chênes	Forêt de feuillus	
		- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux		
	- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux		
	4	- Milieu ligneux	Vergers	
		- Milieu ligneux - haie	Vergers	
	5	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie	
		- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie	
		- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie	
		- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie	
		- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière	
- Estive lande et prairie permanente - haie		Lande avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire et culture - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire et divers - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire et estive lande - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire et fourrage - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
- Prairie temporaire et permanente - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière		
6		- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux		
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux		

Tableau 44 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Rhinolophe euryale

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
7	- Prairie permanente	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et culture	Prairie permanente	
	- Prairie permanente et temporaire	Prairie permanente	
8	- Espace vert urbain	Espace vert urbain	
	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux	
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux	
	- Futaie de pins	Forêt de résineux	
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux	
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux	
	- Peupleraie	Peupleraie	
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie	
	9	- Culture	Culture
		- Culture et divers	Culture
- Culture et fourrage		Culture	
- Culture et milieu ligneux		Culture	
- Culture et prairie permanente		Culture	
- Culture et prairie temporaire		Culture	
- Culture - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et divers - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et estive lande - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et fourrage - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et milieu ligneux - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et prairie permanente - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Culture et prairie temporaire - haie		Culture avec Haie ou lisière	
- Divers		Divers	
- Divers - haie		Divers	
- Divers et culture		Divers	
- Divers et culture - haie		Divers	
- Divers et prairie permanente		Divers	
- Divers et prairie permanente - haie		Divers	
- Divers et prairie temporaire - haie		Divers	
- Fourrage		Fourrage	
- Fourrage et prairie permanente		Fourrage	
- Fourrage et prairie temporaire		Fourrage	
- Estive lande		Lande	
- Lande		Lande	
- Prairie temporaire		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et culture		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et divers		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et fourrage		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et permanente		Prairie temporaire	
- Vigne		Vigne	
- Vigne et culture		Vigne	
- Vigne - haie		Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière		
- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière		
10	- Réseau routier	Réseau routier	
	- Voie ferrée	Voie ferrée	
	- Zone urbaine	Zone urbaine	
11	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau	
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau	

Défavorables

Tableau 45 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Murin

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus	
	- Bois de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus	
	- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus	
	- Haie	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Taillis de chênes	Forêt de feuillus	
	- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux	
	2	- Fourrage	Fourrage
		- Fourrage et prairie permanente	Fourrage
		- Fourrage et prairie temporaire	Fourrage
		- Fourrage - haie	Fourrage avec haie
- Fourrage et culture - haie		Fourrage avec haie	
- Fourrage et prairie permanente - haie		Fourrage avec haie	
- Fourrage et prairie temporaire - haie		Fourrage avec haie	
- Prairie permanente		Prairie permanente	
- Prairie permanente et culture		Prairie permanente	
- Prairie permanente et temporaire		Prairie permanente	
- Prairie permanente - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie permanente et culture - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie permanente et divers - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie permanente et fourrage - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie permanente et milieu ligneux - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie permanente et temporaire - haie		Prairie permanente avec haie ou lisière	
- Prairie temporaire		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et culture		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et divers		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et fourrage		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire et permanente		Prairie temporaire	
- Prairie temporaire - haie		Prairie temporaire avec haie ou lisière	

Tableau 45 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Grand Murin

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol
	- Prairie temporaire et culture - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière
	- Prairie temporaire et divers - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière
	- Prairie temporaire et estive lande - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière
	- Prairie temporaire et fourrage - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière
	- Prairie temporaire et permanente - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière
<b>3</b>	- Milieu ligneux	Vergers
	- Milieu ligneux - haie	Vergers
<b>4</b>	- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux
<b>5</b>	- Culture	Culture
	- Culture et divers	Culture
	- Culture et fourrage	Culture
	- Culture et milieu ligneux	Culture
	- Culture et prairie permanente	Culture
	- Culture et prairie temporaire	Culture
	- Culture - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et divers - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et estive lande - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et fourrage - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et milieu ligneux - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie permanente - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Culture et prairie temporaire - haie	Culture avec Haie ou lisière
	- Divers	Divers
	- Divers - haie	Divers
	- Divers et culture	Divers
	- Divers et culture - haie	Divers
	- Divers et prairie permanente	Divers
	- Divers et prairie permanente - haie	Divers
	- Divers et prairie temporaire - haie	Divers
	- Vigne	Vigne
	- Vigne et culture	Vigne
	- Vigne - haie	Vigne avec haie ou lisière
- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière	
- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière	
<b>6</b>	- Espace vert urbain	Espace vert urbain
	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de pins	Forêt de résineux
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux
	- Peupleraie	Peupleraie
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie
<b>7</b>	- Estive lande	Lande
	- Lande	Lande
	- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière
	- Estive lande et prairie permanente - haie	Lande avec haie ou lisière
<b>Défavorables</b>		
<b>10</b>	- Réseau routier	Réseau routier
	- Voie ferrée	Voie ferrée
<b>11</b>	- Zone urbaine	Zone urbaine
	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau

Tableau 46 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Minioptère de Schreibers

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
Favorables	- Accru de feuillus ou forêt ripicole	Forêt de feuillus	
	- Bois de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Boisement morcelé de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Forêt fermée mixte	Forêt de feuillus	
	- Forêt ouverte de feuillus	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (gros bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (moyen bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de chênes (petit bois)	Forêt de feuillus	
	- Futaie de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Futaie de hêtres	Forêt de feuillus	
	- Haie	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée	Forêt de feuillus	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis	Forêt de feuillus	
	- Taillis de chênes	Forêt de feuillus	
	- Taillis de feuillus indifférenciés	Forêt de feuillus	
	- Accru de feuillus ou forêt ripicole - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Bois de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Boisement morcelé de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt fermée de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Forêt ouverte de feuillus - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Haie - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus et taillis de fond de vallée - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange de futaie de feuillus indifférenciés et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange moyen de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange pauvre de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Mélange riche de futaie de chênes et taillis - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de chênes - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Taillis de feuillus indifférenciés - hydro	Forêt de feuillus avec point d'eau (rivière, ruisseau, ...)	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus	Forêt de résineux	
	- Futaie mixte de conifères et feuillus - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Futaie mixte de feuillus et conifères	Forêt mixte feuillus et résineux	
	2	- Milieu ligneux	Vergers
		- Estive lande	Lande
		- Lande	Lande
		- Estive lande - haie	Lande avec haie ou lisière
		- Estive lande et prairie permanente - haie	Lande avec haie ou lisière
		- Milieu ligneux - haie	Vergers
3	- Fourrage - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et culture - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie permanente - haie	Fourrage avec haie	
	- Fourrage et prairie temporaire - haie	Fourrage avec haie	
	- Prairie permanente - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et culture - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et divers - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et fourrage - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et milieu ligneux - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
	- Prairie permanente et temporaire - haie	Prairie permanente avec haie ou lisière	
4	- Futaie de pins	Forêt de résineux	
	- Futaie de pins - hydro	Forêt de résineux	
5	- Culture - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et divers - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et estive lande - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et fourrage - haie	Culture avec Haie ou lisière	

Tableau 46 : Hiérarchisation des habitats de chasse pour le Minioptère de Schreibers

Classement des habitats	Libellé issu de l'occupation du sol	Regroupement des habitats pour analyse de l'occupation du sol	
	- Culture et milieu ligneux - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et prairie permanente - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Culture et prairie temporaire - haie	Culture avec Haie ou lisière	
	- Divers - haie	Divers	
	- Divers et culture - haie	Divers	
	- Divers et prairie permanente - haie	Divers	
	- Divers et prairie temporaire - haie	Divers	
	- Prairie temporaire - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et culture - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et divers - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et estive lande - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et fourrage - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Prairie temporaire et permanente - haie	Prairie temporaire avec haie ou lisière	
	- Vigne - haie	Vigne avec haie ou lisière	
	- Vigne et culture - haie	Vigne avec haie ou lisière	
	- Vigne et prairie permanente - haie	Vigne avec haie ou lisière	
	<b>6</b>	- Espace vert urbain	Espace vert urbain
		- Fourrage	Fourrage
		- Fourrage et prairie permanente	Fourrage
- Fourrage et prairie temporaire		Fourrage	
- Prairie permanente		Prairie permanente	
- Prairie permanente et culture		Prairie permanente	
- Prairie permanente et temporaire		Prairie permanente	
<b>7</b>	- Culture	Culture	
	- Culture et divers	Culture	
	- Culture et fourrage	Culture	
	- Culture et milieu ligneux	Culture	
	- Culture et prairie permanente	Culture	
	- Culture et prairie temporaire	Culture	
	- Divers	Divers	
	- Divers et culture	Divers	
	- Divers et prairie permanente	Divers	
	- Prairie temporaire	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et culture	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et divers	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et fourrage	Prairie temporaire	
	- Prairie temporaire et permanente	Prairie temporaire	
	- Vigne	Vigne	
- Vigne et culture	Vigne		
<b>8</b>	- Forêt fermée de conifères	Forêt de résineux	
	- Forêt ouverte de conifères	Forêt de résineux	
	- Futaie de conifères indifférenciés	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas	Forêt de résineux	
	- Futaie de douglas - hydro	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins	Forêt de résineux	
	- Futaie de sapins-épicéa	Forêt de résineux	
	- Futaie d'épicéas	Forêt de résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Mélange de futaie de conifères et taillis - hydro	Forêt mixte feuillus et résineux	
	- Peupleraie	Peupleraie	
	- Peupleraie - hydro	Peupleraie	
	<b>10</b>	- Réseau routier	Réseau routier
- Voie ferrée		Voie ferrée	
- Zone urbaine		Zone urbaine	
<b>11</b>	- Surface d'eau (régime intermittent)	Surface en eau	
	- Surface d'eau (régime permanent)	Surface en eau	

↓  
Défavorables

#### ■ Repérage des axes de déplacement

Les haies, les lisières forestières ou encore les rivières constituent des milieux structurants du paysage. Elles forment des corridors qui sont suivis par différentes espèces de chauves-souris, notamment les rhinolophes, leur permettant de rejoindre les sites de chasse à partir de leurs gîtes.

Afin de mettre en évidence ces éléments du paysage, les données issues de la BD Topo et de la BD Forêt version 1 ont été utilisées. Ce travail a été réalisé en même temps que la définition de l'occupation du sol. Les haies et lisières ont été extraites à partir de la couche végétation de ces deux bases de données, le réseau hydrographique a été extrait de la BD Topo de l'IGN.

L'analyse croisée a permis de mettre en évidence les différents territoires de chasse potentiellement favorables pour chaque espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire ainsi que les corridors potentiels leur permettant d'y accéder. Ce travail d'analyse a été réalisé sur le périmètre de chaque entité ainsi que sur une zone tampon de 2 km autour des entités afin de prendre en compte les milieux présents autour des entités dans l'analyse.

#### Inventaires nocturnes :

Au cours de ces inventaires, plusieurs types de détecteurs ont été utilisés : Pettersson D240X, EM3 et SM2Bat.

- **Le détecteur D 240X** (Pettersson) permet d'apprécier le son en hétérodyne et en expansion de temps. La majorité des contacts ont été identifiés au niveau spécifique sur le terrain ; pour les cas litigieux, les sons ont été enregistrés sur enregistreur numérique et analysés ultérieurement avec le logiciel Batsound Pro version 3.31.
- **Le Détecteur EM3** permet la reconnaissance en temps réel des chauves-souris. Il est possible d'écouter les signaux en hétérodyne, en expansion de temps ou en division de fréquence et de visualiser simultanément le spectrogramme. Les contacts de chauves-souris enregistrés peuvent ensuite être analysés et identifiés sur ordinateur.
- **Le détecteur d'ultrasons SM2BAT** permet d'obtenir des données spécifiques et quantitatives (nombre de contact par heure). Les SM2BAT enregistrent automatiquement l'ensemble des contacts de chauves-souris détectés et les enregistrements sont ensuite analysés et identifiés sur ordinateur. Le SM2BAT permet d'obtenir des fichiers en division de fréquence mais également en expansion de temps, ce derniers systèmes étant le seul moyen d'identifier certaines espèces tels que les murins.

#### ■ Détermination du signal et identification des espèces

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe et en pratiquant l'écholocation. A chaque battement d'ailes, elles émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propres. L'analyse de ces signaux permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.

Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet, citons notamment ZINGG (1990), TUPINIER (1996), RUSS (1999), PARSONS. & JONES (2000), BARATAUD (2002), RUSSO & JONES (2002), OBRIST *et al.* (2004), PREATONI *et al.* (2005).

- Détermination automatique

L'analyse des données issue des SM2Bat s'appuie sur le programme Sonochiro développé par le département « Recherche & Innovation » de Biotope. Ce programme permet un traitement automatique et rapide d'importants volumes d'enregistrements.

Le programme Sonochiro inclut :

- Un algorithme de détection et de délimitation des signaux détectés.
- Une mesure automatique, sur chaque cri, de 41 paramètres discriminants (répartition temps/fréquence/amplitude, caractérisation du rythme et ratios signal/bruit).
- Une classification des cris basée sur les mesures d'un large panel de sons de référence. Cette banque de sons a été rassemblée par notre équipe et nos partenaires ces 5 dernières années. La classification s'appuie sur la méthode des forêts d'arbres décisionnels ("random forest") qui semble la plus performante pour la classification des signaux d'écholocation de chauves-souris (Armitage & Ober, 2010). Contrairement aux autres méthodes de classification (réseaux de neurones, analyses discriminantes, etc.), elle tolère bien la multiplicité des types de cris par espèce. De plus, elle permet d'obtenir, pour chaque cri, une probabilité d'appartenance à chaque espèce potentielle.
- Une identification à la séquence de cris, incluant l'espèce la plus probable est un indice de confiance de cette identification. Dans le cas où certaines espèces présentes sont peu différenciables entre elles, les séquences sont alors identifiées au groupe d'espèce également assorties d'un indice de confiance.
- Un algorithme détectant la présence simultanée de deux groupes de cris attribuables à deux espèces aisément différenciables, permettant dans ce cas de proposer une identification supplémentaire de l'espèce passant en arrière-plan.

Cette méthode permet de réaliser une « pré-détermination » des enregistrements qui sont ensuite validés par un expert.

Tableau 47 : Groupes d'espèces identifiés dans le cadre de ce travail			
Nom Français	Nom Scientifique	Groupes identifiés dans des conditions d'enregistrements très favorables	Groupes identifiés dans des conditions d'enregistrements défavorables
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Grands Myotis	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Petits Myotis sp.
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccini</i>	Murin de capaccini	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	

Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	SEROTULES
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	
Vespère de savi	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de savi	
Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	Pipistrelle / Minioptère
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrelle de Kuhl / Nathusius
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillards sp.	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobularis</i>		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	Groupe Molosse / Grande Noctule
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	

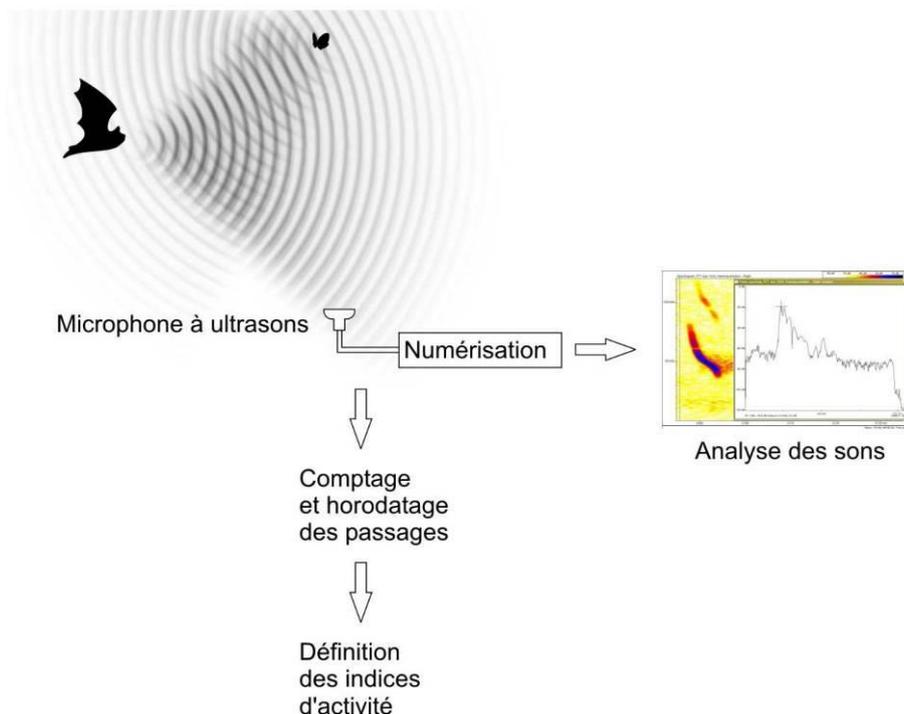
- Détermination « à dire d'expert »

Les enregistrements sont analysés à l'aide de logiciels appropriés (Bat Sound, Analoop, Syrinx) qui donnent des représentations graphiques du son (sonagrammes) et permettent de les mesurer.

**Les critères d'identification sont basés sur les variations de fréquence (entre 10 à 120 kHz), la durée du signal (quelques millisecondes), les variations d'amplitude (puissance du signal) et le rythme.**

Dans l'état actuel des connaissances, les méthodes acoustiques permettent d'identifier 26 espèces sur les 34 françaises. Néanmoins, les cris sonar de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces.

## Chauve-souris émettant des ultrasons pour percevoir son environnement



### ■ Évaluation de l'activité, dénombrement

Dans la majorité des études qui se sont pratiquées jusqu'à maintenant, que ce soit avec un détecteur à main ou un enregistreur automatique en point fixe, les résultats des écoutes sont tous exprimés par une mesure de l'activité en nombre de contacts par unité de temps, en général l'heure. Selon les opérateurs et l'appareillage, la définition d'un contact n'est pas très claire, mais correspond à une durée de séquence que l'on pense être proche d'un passage d'un chiroptère, soit de 5 secondes dans le cas des détecteurs à main, à environ 15 secondes pour des enregistreurs de type ANABAT. Pour ces derniers d'ailleurs, afin de faciliter le comptage des contacts, il a été considéré qu'un fichier enregistré était égal à un contact, donc pouvant avoir une durée très courte ou un maximum de 15 secondes.

Pour pallier les nombreux facteurs de variations de dénombrements liés au matériel (sensibilité du micro, trigger, seuils de déclenchements, paramétrages de séquençage des fichiers...) l'unité la plus pratique de dénombrement utilisée correspond à la « minute positive ». Dans cette étude, tout contact affiché correspond donc à une minute positive c'est-à-dire une minute au cours de laquelle une espèce a été contactée. Qu'il y ait un fichier d'enregistrement ou 10 au cours d'une minute, l'incréméntation correspond à 1.

Les tests statistiques ont montré que les variations liées au matériel étaient moins fortes avec cette méthode. Le dénombrement des « minutes positives » évite des écarts de 1 à 10 en cas de forte activité. En cas de faible activité les résultats de dénombrement de minutes positives ou de fichiers d'enregistrements sont sensiblement les mêmes.

Ce type de dénombrement tend à **mesurer une régularité de présence d'une espèce sur un site d'enregistrement** et peut donc être formulé en **occurrence par heure** (rapport du nombre de minutes positives sur la durée totale d'écoute en minute pouvant être exprimé en pourcentage)

### **pour obtenir un indice d'activité.**

L'intérêt majeur de cette unité de comptage est de pouvoir mêler des données issues de différents matériels et de différents paramétrages de matériel.

- Description d'une nuit type de prospections des chauves-souris
- Arrivée sur l'aire d'étude (entité et la zone tampon de 2 km) en début d'après-midi pour repérer les lieux, vérifier l'analyse paysagère établie à l'aide de la pré-cartographie des habitats de chasse potentiellement favorables ;
- Pose de 5 enregistreurs automatiques SM2Bat au niveau des axes de déplacement potentiels autour des colonies de mise-bas connues des chauves-souris ;
- Les experts chiroptérologues se mettent en poste à proximité du gîte de mise-bas avant la tombée de la nuit afin d'observer le comportement des chauves-souris en sortie de gîte (direction empruntée), puis parcours des transects à pied dans les habitats de chasse, munis de détecteurs, en suivant les chemins, les lisières... ;
- Le lendemain matin, récupération des enregistreurs automatiques.

## **Limites de la méthode et difficultés rencontrées**

---

- Identification des espèces par les ultrasons :

La détermination des chauves-souris dans le cadre de ce type d'inventaire utilise la méthode « française » issue du travail de Michel Barataud (BARATAUD, 2012). Dans l'état actuel des connaissances, il est possible d'identifier, dans de bonnes conditions d'écoute, 26 à 29 espèces sur les 34 françaises. Néanmoins, les cris sonar de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces.

- Cartographie des habitats de chasse et des corridors :

La cartographie des habitats de chasse et des corridors a été réalisée à partir de croisements de différentes bases de données. Toutefois, cette étude ne prévoit pas de vérification de l'occupation du sol obtenue par croisement de bases de données. En outre, des décalages existent entre les informations contenues dans les bases de données et le terrain. **Ces habitats doivent être considérés uniquement comme des habitats de chasse potentiels de ces différentes espèces.**

- Évaluation de l'activité nocturne :

La principale limite de cette méthode est due aux distances de détectabilité de part et d'autre du micro qui varient suivant les espèces en fonction de leur fréquence et puissance d'émission : de 100 mètres pour la Sérotine commune, les noctules ou le Molosse de Cestoni à quelques dizaines de mètres pour le groupe des pipistrelles/Minioptère de Schreibers et quelques mètres pour les rhinolophes et les murins de petite taille. Ainsi, la présence d'animaux n'est détectée que dans une bande étroite et variable selon les espèces contactées le long des parcours ou points d'écoute. Par commodité, les transects suivent la plupart du temps la route ou les chemins existants. Cependant, le choix des parcours et des points d'écoutes doivent permettre d'échantillonner la plupart des milieux présents.

Dans le cadre de cette étude, une seule nuit d'écoute a été réalisée sur les entités, excepté sur

l'entité « Auxois ». Elles ont toutes été réalisées en période de mise-bas des chauves-souris afin d'évaluer l'activité des différentes colonies de mise-bas présentes sur les entités du site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ». Cette pression d'observation permet de faire une première évaluation de l'activité des chauves-souris mais n'est pas suffisante pour évaluer finement l'activité des chauves-souris par milieu pour chacune des entités. Les sites de chasse varient d'une nuit à l'autre en fonction de différents paramètres tels que les conditions météorologiques ou encore en fonction de la période de l'année (printemps, été et automne).

- Évaluation de l'état de conservation des gîtes et de l'évolution des populations de chauves-souris

L'objectif principal de cette étude concernant les chauves-souris est d'analyser les territoires de chasse et les corridors, sur chaque entité, utilisés par les espèces d'intérêt communautaire et notamment pour les colonies de mise-bas. Cette étude ne prévoit donc pas de réaliser une analyse de l'état de conservation des colonies de mise-bas recensées sur chaque entité et de l'évolution des populations. Ce type d'analyse nécessite de réaliser un suivi sur plusieurs années des colonies de mise-bas, ce qui pourra être réalisé dans le cadre de l'animation du DOCOB.

### Annexe 3. Liste des autres espèces animales présentes sur les entités du site

Le COPIL a souhaité que la liste des espèces connues sur les entités soit annexée afin de permettre une valorisation de la diversité de la biodiversité sur les entités. Cette liste est issue de la BBF (extraction 2012).

Tableau 48 : Liste des espèces faunistiques (sauf oiseaux) recensées par entité (Observations issues de la BBF - 2012)

Code Entité	Entité	CLASSE	Nom latin	Dernière année d'observation
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	1999
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	1998
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2004
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	1997
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	1999
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	1993
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2012
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2012
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2007
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	1985
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	1967
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	2007
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	1990
Entité 01	Saint-Julien-du-Sault	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	1997
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	1994
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Rana sp.</i>	2005
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2009
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	2008
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	2007

Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	1995
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Celastrina argiolus</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Ceragriion tenellum</i> (de Villers, 1789)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Chalcolestes viridis viridis</i> (Vander Linden, 1825)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	2003
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Favonius quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	1982
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	2009
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2006

Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	1995
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Satyrion ilicis</i> (Esper, 1779)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	1982
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	1993
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2005
Entité 02	Saint-Fargeau	Malacostracés	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2012
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	1950
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2004

Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2000
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2000
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	1989
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2007
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2011
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	2001
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Phylactolaemata	<i>Pectinatella magnifica</i> (Leidy, 1851)	2006
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	2004
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	1990
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Nemachilus barbatulus</i> (Linné, 1766)	1990
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	1990
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Pungitius pungitius</i> (Linnaeus, 1758)	1990
Entité 02	Saint-Fargeau	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	1990
Entité 02	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	1998
Entité 02	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2010
Entité 02	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	1994
Entité 02	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 02	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	1994
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	1999
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	1997
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	1999
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Bivalves	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Bivalves	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2011

Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Malacostracés	<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852)	2010
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	1998
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	1989
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2011
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	1989
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2001
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2001
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2007
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	1984
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	1984
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	1984
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	1999
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2004
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	1998
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	1997
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	1999

Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2001
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)	1997
Entité 03	L'Isle-sur-Serein	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2002
Entité 04	Cessy-les-Bois	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Coenonympha arcania</i> (Linné, 1761)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Deltote deceptorica</i> (Scopoli, 1763)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Eurrhysis pollinalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Minoa murinata</i> (Scopoli, 1763)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	2008

Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Rhodostrophia vibicaria</i> (Clerck, 1759)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Scopula immutata</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Scopula tessellaria</i> (Boisduval, 1840)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Scotopteryx luridata</i> (Hufnagel, 1767)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Zygaena lonicerae</i> (Scheven, 1777)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Insectes	<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	1981
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2011
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2000
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2011
Entité 04	Cessy-les-Bois	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2009
Entité 04	Cessy-les-Bois	Poissons	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 04	Cessy-les-Bois	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 04	Cessy-les-Bois	Poissons	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 04	Cessy-les-Bois	Poissons	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 04	Cessy-les-Bois	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	2006
Entité 04	Cessy-les-Bois	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	1992
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2009
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 05	Lys	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2012
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2012
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2009
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 05	Lys	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Cybister lateralimarginalis</i> (De Geer, 1774)	2009
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Dytiscus</i> sp.	2009
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Hydrophilus piceus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2010

Entité 05	Lys	Insectes	<i>Nepa cinerea</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 05	Lys	Insectes	<i>Ranatra linearis</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	2003
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2000
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2000
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	1981
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	1981
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	1981
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2009
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2000
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2000
Entité 05	Lys	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 05	Lys	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	1987
Entité 05	Lys	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2000
Entité 05	Lys	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	1987
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Anura</i> sp.	2008
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Batraciens</i>	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	1987
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Complexe Grenouilles vertes</i>	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Bivalves	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Bivalves	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758)	1998
Entité 06	Chitry-les-Mines	Bivalves	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Celastrina argiolus</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)	2010

Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Isoperla grammatica</i> (Poda, 1761)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Maculinea arion</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Melitaea parthenoides</i> (Keferstein, 1851)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Orthetrum</i> sp.	2007
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Perlodes microcephalus</i> (Pictet, 1833)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Protonemura meyeri</i> (Pictet, 1841)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	2007
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Siphonoperla torrentium</i> (Pictet, 1841)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Apodemus</i> sp.	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	2003
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Crociodura russula</i> (Hermann, 1780)	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2012

Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Lepus europaeus Pallas, 1778</i>	1981
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Martes foina (Erxleben, 1777)</i>	1997
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Meles meles (Linnaeus, 1758)</i>	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Micromys minutus (Pallas, 1771)</i>	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Microtus arvalis (Pallas, 1778)</i>	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Mustela putorius Linnaeus, 1758</i>	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	2012
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)</i>	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)</i>	2003
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myotis nattereri (Kuhl, 1817)</i>	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Myotis sp.</i>	2001
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)</i>	2001
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	1981
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)</i>	2009
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Pipistrellus sp.</i>	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Rattus sp.</i>	1996
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	2007
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	2011
Entité 06	Chitry-les-Mines	Mammifères	<i>Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)</i>	2004
Entité 06	Chitry-les-Mines	Phylactolaemata	<i>Pectinatella magnifica (Leidy, 1851)</i>	2008
Entité 06	Chitry-les-Mines	Reptiles	<i>Anguis fragilis Linnaeus, 1758</i>	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)</i>	2010
Entité 06	Chitry-les-Mines	Reptiles	<i>Natrix maura (Linnaeus, 1758)</i>	1982
Entité 06	Chitry-les-Mines	Reptiles	<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	1988
Entité 06	Chitry-les-Mines	Reptiles	<i>Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)</i>	1992
Entité 07	Brinay	Amphibiens	<i>Complexe Grenouilles vertes</i>	2009
Entité 07	Brinay	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)</i>	1985
Entité 07	Brinay	Amphibiens	<i>Rana sp.</i>	2004
Entité 07	Brinay	Amphibiens	<i>Rana temporaria Linnaeus, 1758</i>	1985
Entité 07	Brinay	Amphibiens	<i>Triturus cristatus (Laurenti, 1768)</i>	2004
Entité 07	Brinay	Insectes	<i>Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)</i>	2010
Entité 07	Brinay	Insectes	<i>Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)</i>	2010
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Apodemus sp.</i>	2010
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)</i>	1994
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Castor fiber Linnaeus, 1758</i>	2012
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758</i>	2010
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Lutra lutra (Linnaeus, 1758)</i>	2010
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Martes martes (Linnaeus, 1758)</i>	2010
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Martes sp.</i>	2012
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Meles meles (Linnaeus, 1758)</i>	1981
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	2012
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)</i>	2012
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)</i>	2012
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	2006
Entité 07	Brinay	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	2012
Entité 07	Brinay	Reptiles	<i>Natrix maura (Linnaeus, 1758)</i>	1959

Entité 07	Brinay	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 07	Brinay	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 07	Brinay	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Argynnis aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Coenonympha arcania</i> (Linné, 1761)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Erebia medusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Eurrhysis pollinalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	2002
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Hipparchia hermione</i> (Fruhstorfer, 1908)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Insectes	<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1984
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Apodemus</i> sp.	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Crociodura leucodon</i> (Hermann, 1780)	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Crociodura russula</i> (Hermann, 1780)	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2006
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2001
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2006
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Sorex araneus</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1997

Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	1997
Entité 08	Villiers-le-Duc	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2002
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2002
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2003
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2002
Entité 09	Duesme et Orret	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 09	Duesme et Orret	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Apodemus</i> sp.	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	1999
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2008
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1985
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	2000
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Lampetra planeri</i> (Boch, 1784)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Poissons	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)	2006
Entité 09	Duesme et Orret	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2003
Entité 09	Duesme et Orret	Reptiles	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	1999
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Anura</i> sp.	2009
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 10	Auxois	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2008
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2008

Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2011
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2008
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2008
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Rana</i> sp.	2004
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Anodonta</i> sp.	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Dreissena polymorpha</i> (Pallas, 1771)	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Pisidium amnicum</i> (O.F. Müller, 1774)	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Pisidium</i> sp.	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Unio elongatulus mancus</i> Lamarck, 1819	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Unio</i> sp.	2004
Entité 10	Auxois	Bivalves	<i>Unio tumidus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (J. E. Gray, 1843)	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Radix balthica</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Radix balthica-labiata</i>	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Succinea putris</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Theodoxus fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Gastéropodes	<i>Valvata</i> sp.	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Agrotis exclamationis</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Agrotis segetum</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aplocera plagiata</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Argynnis adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Argynnis aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Ascalaphus coccajus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	2011

Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Callimorpha dominula</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Callistege mi</i> (Clerck, 1759)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Calliteara pudibunda</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Campaea margaritaria</i> (Linnaeus, 1761)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Camptogramma bilineata</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Campylomma verbasci</i> (Meyer-Dür, 1843)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Celastrina argiolus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chorthippus mollis</i> (Charpentier, 1825)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Coenonympha arcania</i> (Linné, 1761)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Colostygia pectinataria</i> (Knoch, 1781)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i> (Donovan, 1807)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Ephippiger ephippiger</i> (Fiebig, 1784)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Epirrhoe alternata</i> (Müller, 1764)	2007
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Erebia medusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Eriogaster lanestris</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	2003
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euclidimera mi</i> (Clerck, 1759)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	2011

Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euproctis chrysorrhoea</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Euthystira brachyptera</i> (Ocskay, 1826)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Favonius quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Hemaris tityus</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Hoplia argentea</i> (Poda, 1761)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Jordanita globulariae</i> (Hübner, 1793)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Malacosoma neustria</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea aurelia</i> (Nickerl, 1850)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea parthenoides</i> (Keferstein, 1851)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	2008

Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Minoa murinata</i> (Scopoli, 1763)	2007
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Nepa cinerea</i> Linnaeus, 1758	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i> (Linné, 1758)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Panemeria tenebrata</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Perconia strigillaria</i> (Hübner, 1787)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Platycleis tessellata</i> (Charpentier, 1825)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Plemyria rubiginata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Polyommatus coridon</i>	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pterophorus pentadactyla</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pyrgus serratulae</i> (Rambur, 1839)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Scopula immorata</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Scopula ornata</i> (Scopoli, 1763)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Scotopteryx luridata</i> (Hufnagel, 1767)	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Scotopteryx mucronata</i> (Scopoli, 1763)	2006
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Shargacucullia verbasci</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	2008

Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1893)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Thyris fenestrella</i> (Scopoli, 1763)	2004
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Timandra comae</i> Schmidt, 1931	2010
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Tyta luctuosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena lonicerae</i> (Scheven, 1777)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2011
Entité 10	Auxois	Insectes	<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 10	Auxois	Malacostracés	<i>Austroprotopotomobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	2011
Entité 10	Auxois	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2004
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	2004
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Crocidura leucodon</i> (Hermann, 1780)	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	2005
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2012
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Martes</i> sp.	2005
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	2003
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	2010

Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Microtus sp.</i>	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)</i>	2004
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Mustela erminea Linnaeus, 1758</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Mustela nivalis Linnaeus, 1766</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Mustela putorius Linnaeus, 1758</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	2012
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis alcathoe Helversen &amp; Heller, 2001</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis daubentonii-bechsteinii</i>	2005
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis nattereri (Kuhl, 1817)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Myotis sp.</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)</i>	2008
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Nyctalus noctula (Schreber, 1774)</i>	2005
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)</i>	2005
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	2012
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)</i>	1998
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)</i>	2008
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Pipistrellus sp.</i>	2010
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Plecotus sp.</i>	2009
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Rhinolophus euryale Blasius, 1853</i>	2009
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Sorex coronatus Millet, 1828</i>	2001
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Sorex minutus Linnaeus, 1766</i>	1978
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Sus scrofa Linnaeus, 1758</i>	2011
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Talpa europaea Linnaeus, 1758</i>	2000
Entité 10	Auxois	Mammifères	<i>Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)</i>	2012
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Alburnoides bipunctatus (Bloch, 1782)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Chondrostoma nasus (Linnaeus, 1758)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Cottus gobio Linnaeus, 1758</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Gobio gobio (Linnaeus, 1758)</i>	2006
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Lampetra planeri (Boch, 1784)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Leuciscus cephalus (Linné, 1766)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus (Linnaeus, 1758)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus (Linné, 1766)</i>	2008
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)</i>	2009
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Rutilus rutilus (Linnaeus, 1758)</i>	2008
Entité 10	Auxois	Poissons	<i>Salmo trutta Linnaeus, 1758</i>	2009
Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Anguis fragilis Linnaeus, 1758</i>	2010
Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)</i>	2010
Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Natrix natrix (Linnaeus, 1758)</i>	2011

Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 10	Auxois	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Bivalves	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Bivalves	<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Bivalves	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Bivalves	<i>Unio</i> sp.	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Gastéropodes	<i>Viviparus viviparus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Satyrrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Insectes	<i>Satyrrium w-album</i> (Knoch, 1782)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2007
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2001
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	2003
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2001
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2001
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2012

Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2007
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2006
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Reptiles	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 11	Eguilly et Gissey-le-Vieil	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2008
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2005
Entité 12	La Motte-Ternant	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Bivalves	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Bivalves	<i>Anodonta cygnea</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Bivalves	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2001
Entité 12	La Motte-Ternant	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 12	La Motte-Ternant	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 12	La Motte-Ternant	Insectes	<i>Dytiscus</i> sp.	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	Complexe <i>Pipistrellus kuhlii-nathusii</i>	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Crocidura leucodon</i> (Hermann, 1780)	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	1998
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2012
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2007
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	2007
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	2008

Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	1998
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2007
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1994
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	2001
Entité 12	La Motte-Ternant	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 12	La Motte-Ternant	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2011
Entité 12	La Motte-Ternant	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	1997
Entité 12	La Motte-Ternant	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2007
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2010
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2010
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2009
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Rana</i> sp.	2008
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2007
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	2008
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2010
Entité 13	Villargoix	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2010
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2009
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2010
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	2007
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2002
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2007
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	1992
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	2004

Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2007
Entité 13	Villargoix	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 13	Villargoix	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	2007
Entité 13	Villargoix	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 13	Villargoix	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2006
Entité 13	Villargoix	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2005
Entité 13	Villargoix	Reptiles	<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	2004
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2010
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2008
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2008
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Brachytron pratense</i> (Müller, 1764)	2009
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	2004
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Ranatra linearis</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	2011

Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	1993
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2012
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	2003
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2012
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	2001
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2001
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2000
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2010
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829)	1993
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2001
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	1993
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	1993
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2007
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1990
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	1994
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	2001
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2010
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2002
Entité 14	Thoisy-la-Berchère	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2003
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2011
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2010
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2011
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Rana</i> sp.	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2009
Entité 15	Sussey	Amphibiens	<i>Triturus</i> sp.	2009
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2000

Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Celastrina argiolus</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Dytiscus</i> sp.	2004
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Epirrhoe tristata</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Erebia medusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Perizoma albulata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Pyrgus</i> sp.	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	1996

Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Insectes	<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2000
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Apodemus</i> sp.	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2009
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	1993
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Microtus</i> sp.	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2008
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Myotis daubentonii-bechsteinii</i>	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Myotis</i> sp.	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	1999
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2005
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2006
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	1996
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	2001
Entité 15	Sussey	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 15	Sussey	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacépède, 1789)	2002
Entité 15	Sussey	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 15	Sussey	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 15	Sussey	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2009
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2009

Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2009
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2009
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Rana</i> sp.	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2001
Entité 16	Arnay-le-Duc	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2009
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Panemeria tenebrata</i> (Scopoli, 1763)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	2011

Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 16	Arnay-le-Duc	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	1995
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2001
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2003
Entité 16	Arnay-le-Duc	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 16	Arnay-le-Duc	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 16	Arnay-le-Duc	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2011
Entité 16	Arnay-le-Duc	Reptiles	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)	2010
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Amphibiens	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	1989
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Amphipyra livida</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Aspitates gilvaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Auchmis detersa</i> (Esper, 1787)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	2007
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Deilephila porcellus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Eupithecia icterata</i> (de Villers, 1789)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Gnophos furvata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Gnophos obfuscata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg, 1784)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Idaea moniliata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Luperina nickerlii tardenota</i> Joannis	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Menophra nyctemeraria</i> (Geyer, 1831)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Notodonta torva</i> (Hübner, 1803)	1997

Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Nychiodes obscuraria</i> (de Villers, 1789)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Ocneria rubea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Petrophora narbonea</i> (Linnaeus, 1767)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottensburg, 1775)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Rhodostrophia calabra</i> (Petagna, 1786)	1997
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2007
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	1999
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2003
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2006
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2003
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	1961
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2012
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	1979
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2004
Entité 17	Gilly-lès-Cîteaux	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2006
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Insectes	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	1996
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2012
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2008

Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	2004
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Myotis</i> sp.	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	2008
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2008
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2005
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	2011
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2012
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2012
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	1995
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 18	Nuits-Saint-Georges	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	1995
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	2006
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Adscita mannii</i> (Lederer, 1853)	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Coenonympha arcania</i> (Linné, 1761)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Erebia medusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Favonius quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Hamearis lucina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Hipparchia hermione</i> (Fruhstorfer, 1908)	2010

Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Lycaena phlaea</i> (Linnaeus, 1761)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melitaea aurelia</i> (Nickerl, 1850)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Minoa murinata</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Polyommatus coridon</i>	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pyrgus serratulae</i> (Rambur, 1839)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	1996
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Sesia apiformis</i> (Clerck, 1759)	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	2000
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena purpuralis</i> (Brünnich, 1763)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	2002
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2000

Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2008
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2009
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2001
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2011
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2009
Entité 19	Savigny-lès-Beaune	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	1979
Entité 2	Saint-Fargeau	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	1994
Entité 20	Talmay	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2006
Entité 20	Talmay	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2011
Entité 20	Talmay	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2011
Entité 20	Talmay	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2011
Entité 20	Talmay	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2003
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Lampetra planeri</i> (Boch, 1784)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Leucaspis delineatus</i> (Heckel, 1843)	2001
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Rhodeus sericeus</i> (Bloch, 1782)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	2002
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	2005
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Stizostedion lucioperca</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 20	Talmay	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	1998
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2006
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2006

Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838	2006
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Chalcolestes viridis viridis</i> (Vander Linden, 1825)	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Melitaea parthenoides</i> (Keferstein, 1851)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	1993
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	1994
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	1993

Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1998
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	2009
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2009
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2010
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2003
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 21	Larmarche-sur-Saône	Reptiles	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	2011
Entité 22	Longchamp	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 22	Longchamp	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2003
Entité 22	Longchamp	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Argynnis paphia</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Nemoura cinerea</i> (Retzius, 1783)	1961
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 22	Longchamp	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2004

Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	2003
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 22	Longchamp	Mammifères	<i>Pipistrellus</i> sp.	2003
Entité 22	Longchamp	Reptiles	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	2005
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2006
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	2003
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 23	Auxonne	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Aglais urticae</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	2000
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Celastrina argiolus</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	2000
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Favonius quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2006
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	2000
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	2000
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	2003

Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Satyrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	2011
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	1993
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2003
Entité 23	Auxonne	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2003
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2003
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2006
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	2011
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	1997
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2006
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2003
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2010
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2010
Entité 23	Auxonne	Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	2003
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	2003
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	1998
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Carassius carassius</i> (Linnaeus, 1758)	2005
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Chondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	2003
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	2006

Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	2005
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Micropterus salmoides</i> (Lacepède, 1802)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Rhodeus sericeus</i> (Bloch, 1782)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	1998
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	2006
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Stizostedion lucioperca</i> (Linnaeus, 1758)	2004
Entité 23	Auxonne	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	2006
Entité 23	Auxonne	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	1999
Entité 23	Auxonne	Reptiles	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2002
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	1993
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	1994
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	1987
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	1987
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	1994
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	1994
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	1993
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Ephemera lineata</i> Eaton, 1870	2007
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	1993
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	1994
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i> (Linné, 1758)	2007
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	1987
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2007
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	1942
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	1993
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	1993
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Insectes	<i>Xanthoperla apicalis</i> (Newman, 1836)	1964
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Malacostracés	<i>Atyaephyra desmaresti</i> (Millet, 1831)	1962
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	1997

Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2001
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2003
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2001
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	2004
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	1980
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2011
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	1995
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2003
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	2006
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2006
Entité 24	Saint-Jean-de-Losne	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2006
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	2007
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2012
Entité 25	Sully	Amphibiens	Complexe Grenouilles vertes	2010
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	2012
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Rana dalmatina-temporaria</i>	2012
Entité 25	Sully	Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2010
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Coenonympha arcania</i> (Linné, 1761)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	1996

Entité 25	Sully	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Jordanita globulariae</i> (Hübner, 1793)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Maculinea arion</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Melitaea aurelia</i> (Nickerl, 1850)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Papilio machaon</i> Linné, 1758	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Polyommatus bellargus</i>	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Pyronia tithonus</i> (Linné, 1767)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Zygaena lonicerae</i> (Scheven, 1777)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	1996
Entité 25	Sully	Insectes	<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1996
Entité 25	Sully	Malacostracés	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	2009
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Chiroptera</i> sp.	2001
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Crociodura russula</i> (Hermann, 1780)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Microtus subterraneus</i> (de Séllys-Longchamps, 1836)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2012

Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Plecotus</i> sp.	2001
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	2001
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	1995
Entité 25	Sully	Mammifères	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	1995
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Lampetra planeri</i> (Boch, 1784)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Leuciscus cephalus</i> (Linné, 1766)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Nemachalus barbatulus</i> (Linné, 1766)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Rhodeus sericeus</i> (Bloch, 1782)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Poissons	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Entité 25	Sully	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2001
Entité 26	Genouilly	Amphibiens	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 26	Genouilly	Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	2000
Entité 26	Genouilly	Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2010
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Adscita statice</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	2002
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Calopteryx splendens splendens</i> (Harris, 1780)	2002
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2002
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Ceragrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2011

Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Libellula fulva</i> Müller, 1764	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Melanargia galathea</i> (Linné, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	1996
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2002
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	2002
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	2001
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2011
Entité 26	Genouilly	Insectes	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	2005
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	2012
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	2008
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2011
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2007
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Entité 26	Genouilly	Mammifères	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	2008
Entité 26	Genouilly	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	1999
Entité 26	Genouilly	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	1985
Entité 26	Genouilly	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	2001
Entité 26	Genouilly	Reptiles	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	2009

# VI. Bibliographie

---

## Flore et habitats

- BARDAT J., BIRET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.-M., *et al.*, 2004. Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris.
- BARDET O., FEDOROFF E., CAUSSE G. et MORET J., 2008. Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. Biotope, collection Parténope, Muséum national d'histoire naturelle, 752 p.
- BAZIN N., GAUDIN S., 2003. Test d'une méthode de cartographie rapide des stations forestières - Synthèse générale. CRPF de Champagne-Ardenne, Châlons en Champagne. 47 p. + annexes.
- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C., DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux, MEDD/MAAPAR/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J. (coord.), 2000. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., CHAVALDRET-LABORIE C., VAN ES, J., BALMAIN, C. (coord.), 2004b. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux, MEDD/MAAPAR/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris.
- BENSETTITI F., TROUVILLIEZ J., 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats (Rapport SPN No. 2009/12). MNHN-DEGB-SPN, Paris.
- CAUSSE G., 2010. Typologie des habitats et recherche de sites remarquables dans la Nièvre. Plateau du Beuvron, Clamecyquois, Donziais, Vaux de Nevers. In p. 149. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Paris.
- CAUSSE G., 2011. Connaissance des habitats du site Natura 2000 « Bassin de la Grosne et Clunisois ». Typologie phytosociologique des végétations naturelles et semi-naturelles. In p. 149. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Paris.
- FERREZ Y., BAILLY G., BEAUFILS T., COLLAUD R., CAILLET M., FERNEZ T., *et al.*, 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du nord-est de la France, 286 p.
- GÉGOUT J.-C., RAMEAU J.-C., RENAUX B., JABIOL B., BAR M., MARAGE D., 2008. Les habitats forestiers de la France tempérée; typologie et caractérisation phytoécologique. AgroParisTech-ENGREF, Nancy.
- LUCOT E., GAIFFE M., 1994. Cartographie de massifs forestiers témoins sur subs-trats calcaires du Nord-Est de la France, Intégration de l'indice de pierrosité dans la caractérisation des sols, Université de Franche-Comté, Laboratoire de pédologie, 12 p. + annexes.
- MÉNARD O., 2012. Connaissance des habitats des ZNIEFF de l'Auxois. In p. 120. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Paris.
- ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C. & THÉVENIN S., 2006. Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. Société Botanique du Centre-Ouest, Saint-Sulpice-de-Royan.

VUILLEMENOT M., FERNEZ T., BAILLY G., 2008. Amélioration de la connaissance et évaluation des habitats; guide méthodologique. Conservatoire botanique national de Franche-Comté / DIREN de Franche-Comté / Conseils généraux du Jura et de Hautes-Saône, Union européenne, Besançon.

## Écrevisse à pattes blanches

BUSSON S., 2003. Inventaire des populations d'Écrevisse à pieds blancs en basse Maurienne. Mémoire de Maîtrise BPE, Université de Rennes1, avril-août 2003. Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique. 54 p.

LERAT D., 2012. Inventaire des ruisseaux à Écrevisses à pattes blanches et Écrevisses à pattes rouges en Bourgogne. SHNA, Autun. 20 p.

LERAT D., PARIS L., BARAN P., 2005. Statut de l'Écrevisse à pattes blanches (*austropotamobius pallipes* lereboullet, 1858) en Bourgogne : bilan de 5 années de prospections. *Bull. Fr. Pêche Piscic.* 380-381, pp. 867-881

ONEMA, 2006. Carte de répartition des écrevisses.

PARIS, L., 2002. Suivi de la population d'Écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*, Lereboullet, 1858) sur le Ruisseau du Val des Choues. Forêt Domaniale de Châtillon sur Seine. Site Natura 2000 N°4. En complément : échantillonnage de la population sur le ruisseau de la Combe Baudot. Parc naturel régional du Morvan, 14 p

## Amphibiens

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

BALAY G. & VARANGUIN N., 2010. Complément d'inventaires, analyse et orientations pour la conservation des populations de Sonneur à ventre jaune au sein des sites NATURA 2000 n°FR2601016 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunyois » et n°FR2601014 « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine » Rapport de synthèse. SHNA. 75 p.

CHEMIN S., 2010. Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer., coordination Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - ECOTER.

DUGUET R. & MELKI F., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope. Éditions Biotope. ACEMAV coll. Mèze. 480 p.

LANGTON T.E.S., BECKETT C.L. & FOSTER J.P., 2001. Great Crested Newt Conservation Handbook, Froglife, Halesworth. 54 p.

LESCURE J. & MASSARY DE J.-C. (coords), 2012. Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272 p.

LESCURE J., PICHENOT J. & COCHARD, P.-O., 2011. Régression de *Bombina variegata* (Linné, 1758) en France par l'analyse de sa répartition passée et présente. Bulletin de la Société herpétologique de France. Numéro 137, pp. 5-41.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2003. Les mesures prises en faveur des amphibiens dans la gestion forestière. RDV techniques n°1. 6 p.

PICHENOT J., 2008. Contribution à la biologie de la conservation du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* L.) - Écologie spatiale et approche multi-échelles de la sélection de l'habitat en limite septentrionale de son aire de répartition. Université de Reims Champagne-Ardenne. 191 pages.

ROGEON G. & SORDELLO R., 2012. Espèces aux traits de vie similaires ou fréquentant les mêmes milieux. Autres tritons in Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Triton marbré (*Triturus marmoratus* (Latreille, 1800)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 8 p.

- SORDELLO R., 2012. Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* (Linnaeus, 1758)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 8 pages.
- THIRION JM., FILLON B., 2006. Spécial plan de sauvegarde du Sonneur à ventre jaune. ZAMENIS, revue herpéthologique du réseau atlas amphibiens et reptiles de Poitou-Charentes Nature, n°13. 24 p.
- UICN FRANCE, MNHN & SHF, 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
- WAPLES R.S., GAGGIOTTI O., 2006. What is a population? An empirical evaluation of some genetic methods for identifying the number of gene pools and their degree of connectivity. *Molecular Ecology* 15: 1419- 1439.

## Chiroptères

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999 - Les chauves-souris maîtresses de la nuit. D&N, 265 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 - Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. BIOTOPE, 576p.
- BARATAUD M., 2012 - Écologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identification des espèces, études de leurs habitats et comportement de chasse. MNHN, BIOTOPE, 344p.
- AVES., 2010. Étude de la mortalité des chiroptères du Mas de Leuze. Rapport Energie delta. 38p
- BAERWALD E., EDWORTHY J., HOLDER M. & BARCLAY R. 2009. A Large-Scale Mitigation Experiment to Reduce Bat
- BARATAUD M., *com. pers.*, 2004. Distance de perception des chiroptères avec un D 980 en milieu ouvert et sensibilité des espèces aux éoliennes.
- BARATAUD M., 2003. Variabilité acoustique et possibilités d'identification de sept espèces de chiroptères européens appartenant au genre *Myotis*. 27 p.
- BARATAUD M., 1992. Reconnaissance des espèces de Chiroptères français à l'aide d'un détecteur d'ultrasons : le point sur les possibilités actuelles. In : Actes du 16ème colloque francophone de mammalogie, Grenoble 1992. Muséum d'histoires naturelles, Grenoble : 58-68.
- BARATAUD M., 1992b. L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de Chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Rhinolophe* 9 : 23-57.
- BARATAUD M., 1996. Ballades dans l'inaudible. Méthode d'identification acoustique des chauves-souris de France. Ed. Sittelle. Double CD et livret 49p.
- BARATAUD M., 2002. Acoustic method for European bat identification. CD + booklet 14p. Sittelle publisher, Mens (France).
- BRITZKE E. R, B. A SLACK, M. P ARMSTRONG, & S. C LOEB, 2010. « Effects of Orientation and Weatherproofing on the Detection of Bat Echolocation Calls ». *Journal of Fish and Wildlife Management*.
- CAROFF C., DURANEL A. & ROUÉ S. Y., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris. *L'envol des chiros*. 7 : pp. 7-14.
- CREN MIDI-PYRENEES, 2008. Étude complémentaire pour le pré-diagnostic chiroptérologique du projet éolien de Bertholène (Aveyron). 9p.
- DIETZ C., VON HELVERSEN O. & NILL D., 2009. L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé. 400p.
- DUQUET M. ET MAURIN H., 1992. Inventaire de la faune de France. Muséum National d'Histoire Naturelle et Nathan Éditeur, 415 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & COLL., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, vol. 24. Paris, Service du patrimoine naturel/IEGB/MNHN, Réserves naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- FLAQUER, CARLES, IGNACIO TORRE, & ANTONI ARRIZABALAGA, 2007. Comparison of sampling methods for inventory of bat communities. *Journal of Mammalogy* 88, n°. 2: 526-533.

- FLOATE K. D., COLWELL D. D. & FOX A. S., 2002. Reductions of non-pest insects in dung of cattle treated with endectocides: a comparison of four products. *Bull. Ent. Res.* 92 : 471-481.
- LARSON D. J., & J. P. HAYES, 2000. « Variability in sensitivity of Anabat II bat detectors and a method of calibration ». *Acta Chiropterologica* 2 (2): 209-213.
- LIMPENS H.J.G.A., TWEESK P. ET VEENBAAS G., 2005. Bats and Road Construction - Brochure about bats and the ways in which practical measures can be taken to observe the legal duty of care for bats in planning, constructing, reconstructing and managing roads. Livret technique. 24p.
- LUMARET J.-P., 2002. Impacts des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans les pâturages. Guide pratique à l'usage des gestionnaires des espaces protégés « les Coléoptères coprophages : écologie, répartition locale, menaces, reconnaissance, gestion ». Atelier technique des espaces naturels : 39-56.
- MESCHEDE, A. & HELLER K.-G., 2003. Écologie et protection des chauves-souris en milieu forestier. *Le Rhinolophe*. N° 16.
- MILLER B. W., 2001. « A method for determining relative activity of free flying bats using a new activity index for acoustic monitoring ». *Acta Chiropterologica* 3 (1): 93-105.
- MILNE DJ, M. ARMSTRONG, A. FISHER, T. FLORES, & CR PAVEY, 2004. « A comparison of three survey methods for collecting bat echolocation calls and species-accumulation rates from nightly Anabat recordings ». *Wildlife Research* 31 (1): 57-63.
- MITCHELL-JONES A. J. *et al.*, 1999. The atlas of european Mammals. T & AD Poyser, 484 p.
- MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L., 2007. Protection et gestion des gîtes souterrains pour les chiroptères, Eurobats Publication Series N°2(version française). PNUE/EUROBATS Secretariat, Bonn, Germany, 38p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, WWF, 1994. Le livre rouge, inventaire de la faune menacée en France. Nathan, 176 p.
- NOWICKI F., CARSIGNOL J., BRETAUD J-F. & BIELSA S., 2008. Routes et chiroptères : État des connaissances. SETRA, 251p.
- O'FARRELL, MICHAEL J., & WILLIAM L. GAN, 1999. « A Comparison of Acoustic versus Capture Techniques for the Inventory of Bats ». *Journal of Mammalogy* 80 (1): 24-30.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M., 1999. Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Le Rhinolophe*, vol. spéc. n° 2.
- RUSSO D. & G. JONES, 2003. Use of foraging habitats by bats in a Mediterranean area determined by acoustic surveys: conservation implications. *Ecography* 26, n° .2: 197-209.
- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987. Guide des chauves-souris d'Europe. D & N. 223 p.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN, 2015. Liste rouge des chiroptères de Bourgogne. 210 p.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN, 2011. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Bourgogne, 2011-2015.
- TUPINIER Y. 1996. L'univers acoustique des chiroptères d'Europe. Société Linnéenne de Lyon. 133p.

## Diagnostic socio-économique et plan d'actions

- AGRESTE BOURGOGNE, octobre 2013. Mémento de la statistique agricole - Côte-d'Or, Nièvre, Saône-etLoire, Yonne. 24 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE, 2006. La forêt privée de Bourgogne. 16 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE, 2006. Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) en Bourgogne. 245 p.
- DREAL BOURGOGNE, 2009. La charte Natura 2000 en Bourgogne, cadrage régional. 27 p.
- DREAL BOURGOGNE, 2010. Inventaires et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales. Sites Natura 2000 de Bourgogne, cahier des charges, version 1.1. 60 p.



- DREAL BOURGOGNE, 2011. Guide méthodologique. Evaluation des documents d'objectifs de gestion des sites Natura 2000. 23 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR, 2014. Schéma départemental de gestion cynégétique de la Côte-d'Or, 2014-2020. 64 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE, 2012. Schéma départemental de gestion cynégétique de l'Yonne, 2012-2018. 262 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE, 2012. Schéma départemental de gestion cynégétique de la Nièvre, 2012-2018. 47 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAÔNE-ET-LOIRE, 2012. Schéma départemental de gestion cynégétique de Saône-et-Loire, 2012-2018. 338 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2012. Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement. NOR : DEVL1131446C. 4 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2011. Directive régionale d'aménagement de Bourgogne. 224 p.
- PRÉFECTURE, 2011. Plan Ecophyto 2018 Bourgogne : réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins c'est mieux. 61 p.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN, 2010 - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2600975 « cavités à chauves-souris en Bourgogne ». DREAL Bourgogne. 250 p.
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES, 2011. Opération refuges pour les chauves-souris. Guide technique : accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins. Muséum national d'histoire naturelle, Bourges. 32 p.
- SOUHEIL H., GERMAIN L., BOIVIN D., DOUILLET R. *et al.*, 2011. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120 p.

## Sites internet consultés

Portail Natura 2000, accessible à l'adresse :

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000>

Légifrance, accessible à l'adresse :

[http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=49684987A721347926A905C9B8E54F7A.tpdjo09v\\_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176524&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20120301](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=49684987A721347926A905C9B8E54F7A.tpdjo09v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176524&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20120301)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018822799&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20110819>

Carte dynamique du site, accessible à l'adresse :

[http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature\\_Paysage.map&group=R%C3%A9f%C3%A9rentiels&layer=N2000%20Directive%20Habitats&objct=%20N2000%20Directive%20Habitats;SITECODE;FR2600975](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map&group=R%C3%A9f%C3%A9rentiels&layer=N2000%20Directive%20Habitats&objct=%20N2000%20Directive%20Habitats;SITECODE;FR2600975)

Formulaire standard des données (FSD) du site Natura 2000, accessible à l'adresse :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2601012>

Informations sur les chiroptères et sur la biodiversité en Bourgogne, accessibles à l'adresse :

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Objectif-d-un-plan-d-action>

<http://www.shna-autun.net/>



[www.museum-bourges.net](http://www.museum-bourges.net); [www.sfepm.org/](http://www.sfepm.org/)

Bourgogne Base Fauna : <http://www.bourgogne-nature.fr>

Données Natura 2000 de l'INPN, accessible à l'adresse :

<http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/contribution-francaise>

Relevés botaniques sur le site Natura 2000, conservatoire botanique national du bassin parisien, antenne de Bourgogne (CBNBP-B), accessible à l'adresse :

<http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/espacesActions.do?action=especiesBySic&idSite=FR2601012>

L'agriculture en Bourgogne, accessible à l'adresse :

<http://www.bourgogne.chambagri.fr/agriculture-bourguignonne/chiffres-cles.html>

La population en Bourgogne, accessible à l'adresse :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=22&ref\\_id=17015#text2](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=17015#text2)